

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

NATIONAL FINANCE

Chair:

The Honourable JOSEPH A. DAY

Tuesday, May 27, 2014
Wednesday, May 28, 2014
Thursday, May 29, 2014 (in camera)

Issue No. 13

Tenth and eleventh meetings on:

Subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures

First and second meetings on:

Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2015

INCLUDING:

THE NINTH REPORT OF THE COMMITTEE

(Main Estimates 2014-2015 —

Second Interim Report)

THE TENTH REPORT OF THE COMMITTEE

(Subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures)

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

FINANCES NATIONALES

Président :

L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mardi 27 mai 2014
Le mercredi 28 mai 2014
Le jeudi 29 mai 2014 (à huis clos)

Fascicule n^o 13

Dixième et onzième réunions concernant :

La teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures

Première et deuxième réunions concernant :

Le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015

Y COMPRIS :

LE NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Budget principal des dépenses 2014-2015 —

deuxième rapport intérimaire)

LE DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Larry W. Smith, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bellemare	Eaton
Buth	Gerstein
Callbeck	Hervieux-Payette, P.C.
* Carignan, P.C. (or Martin)	Mockler
Chaput	Rivard
* Cowan (or Fraser)	

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Buth replaced the Honourable Senator Neufeld (*May 29, 2014*).

The Honourable Senator Neufeld replaced the Honourable Senator Buth (*May 28, 2014*).

The Honourable Senator Eaton replaced the Honourable Senator Ataullahjan (*May 15, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Larry W. Smith

et

Les honorables sénateurs :

Bellemare	Eaton
Buth	Gerstein
Callbeck	Hervieux-Payette, C.P.
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Mockler
Chaput	Rivard
* Cowan (ou Fraser)	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Buth a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 29 mai 2014*).

L'honorable sénateur Neufeld a remplacé l'honorable sénatrice Buth (*le 28 mai 2014*).

L'honorable sénatrice Eaton a remplacé l'honorable sénatrice Ataullahjan (*le 15 mai 2014*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, of Thursday, May 15, 2014:

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Marshall:

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine and report upon the expenditures set out in the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2015.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 15 mai 2014 :

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, May 27, 2014
(44)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:32 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Callbeck, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., Mockler, Rivard and Smith (*Saurel*) (10).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Mark Palmer, Procedural Clerk, Committees Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 15, 2014, the committee began its examination of the Supplementary Estimates (A) 2014-15 for the fiscal year ending March 31, 2015.

WITNESSES:*Natural Resources Canada:*

Jean-Frédéric Lafaille, Director General, AECL Restructuring;

David McCauley, Director, Uranium and Radioactive Waste Division, Electricity Resources Branch, Energy Sector.

Atomic Energy of Canada Limited:

Robert Walker, President and Chief Executive Officer;

Steve Halpenny, Vice President, Finance and Chief Financial Officer.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Bill Matthews, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector;

Marcia Santiago, Executive Director, Expenditure Management Sector;

George Samiotis, Director.

Mr. Lafaille and Mr. Walker each made a statement and, together with Mr. McCauley and Mr. Halpenny, answered questions.

At 10:45 a.m., the committee suspended.

At 10:48 a.m., the committee resumed.

Mr. Matthews made a statement and, together with Ms. Santiago and Mr. Samiotis, answered questions.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 27 mai 2014
(44)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Callbeck, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., Mockler, Rivard et Smith (*Saurel*) (10).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Mark Palmer, greffier à la procédure, Direction des comités.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 mai 2014, le comité entreprend son examen du Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

TÉMOINS :*Ressources naturelles Canada :*

Jean-Frédéric Lafaille, directeur général, Restructuration d'EACL;

David McCauley, directeur, Division de l'uranium et des déchets, Direction des ressources en électricité, Secteur de l'énergie.

Énergie atomique du Canada limitée :

Robert Walker, président-directeur général;

Steve Halpenny, vice-président, Finances et dirigeant principal des finances.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses;

Marcia Santiago, directrice exécutive, Secteur de la gestion des dépenses;

George Samiotis, directeur.

M. Lafaille et M. Walker font chacun un exposé puis, avec M. McCauley et M. Halpenny, répondent aux questions.

À 10 h 45, la séance est suspendue.

À 10 h 48, la séance reprend.

M. Matthews fait un exposé puis, avec Mme Santiago et M. Samiotis, répond aux questions.

At 11:40 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, May 27, 2014
(45)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2:34 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Callbeck, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., Mockler, Rivard and Smith (*Saurel*) (9).

Other senators present: The Honourable Senators Baker, P.C., Dallaire, Lang and Runciman (4).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Mark Palmer, Procedural Clerk, Committees Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 9, 2014, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 10.*)

WITNESSES:

As individuals:

The Honourable Senator Bob Runciman, Chair, Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs;

The Honourable Senator George Baker, P.C., Deputy Chair, Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The Honourable Senator Daniel Lang, Chair, Standing Senate Committee on National Security and Defence;

The Honourable Senator Roméo Dallaire, Deputy Chair, Standing Senate Committee on National Security and Defence.

The Honourable Senator Runciman and the Honourable Senator Baker, P.C., each made a statement and answered questions.

At 2:51 p.m., the committee suspended.

At 2:52 p.m., the committee resumed.

À 11 h 40, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 27 mai 2014
(45)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 34, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Callbeck, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., Mockler, Rivard et Smith (*Saurel*) (9).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Dallaire, Lang et Runciman (4).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Mark Palmer, greffier à la procédure, Direction des comités.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 avril 2014, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 10 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

L'honorable sénateur Bob Runciman, président, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles;

L'honorable sénateur George Baker, C.P., vice-président, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles;

L'honorable sénateur Daniel Lang, président, Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense;

L'honorable sénateur Roméo Dallaire, vice-président, Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

L'honorable sénateur Runciman et l'honorable sénateur Baker, C.P., font chacun un exposé, puis répondent aux questions.

À 14 h 51, la séance est suspendue.

À 14 h 52, la séance reprend.

The Honourable Senator Lang and the Honourable Senator Dallaire, each made a statement and answered questions.

At 3:15 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee proceeded in camera to consider a draft agenda (future business).

It was agreed that senators' staff be allowed to stay in the room.

It was agreed that the committee allow the transcription of the in camera meeting, that one copy be kept in the office of the clerk of the committee for consultation by committee members present and the committee analysts, and that the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure but no later than the end of this parliamentary session.

At 3:25 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, May 28, 2014
(46)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met in camera this day at 6:39 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Callbeck, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., Mockler, Neufeld, Rivard and Smith (*Saurel*) (11).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Mark Palmer, Procedural Clerk, Committees Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 5, 2014, the committee continued its examination of the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2015.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

It was agreed that senators' staff be allowed to stay in the room.

It was agreed that the draft report on Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2015 be adopted, as amended, and that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to make minor editorial revisions.

L'honorable sénateur Lang et l'honorable sénateur Dallaire font chacun un exposé, puis répondent aux questions.

À 15 h 15, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité puisse examiner un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu de permettre au personnel des sénateurs de demeurer dans la pièce.

Il est convenu que le comité autorise la transcription de la réunion à huis clos, qu'un exemplaire en soit conservé dans le bureau de la greffière du comité pour consultation par les membres du comité présents et les analystes du comité puis que la transcription soit détruite par la greffière dès qu'elle en recevra l'autorisation du Sous-comité du programme et de la procédure, au plus tard à la fin de la session parlementaire.

À 15 h 25, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 28 mai 2014
(46)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit à huis clos aujourd'hui, à 18 h 39, dans la pièce 9 de l'immeuble Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Callbeck, Chaput, Day, Eaton, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., Mockler, Neufeld, Rivard et Smith (*Saurel*) (11).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Mark Palmer, greffier à la procédure, Direction des comités.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 5 mars 2014, le comité poursuit son examen du Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

Conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

Il est convenu de permettre au personnel des sénateurs de demeurer dans la pièce.

Il est convenu d'adopter l'ébauche du rapport sur le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015, dans sa forme modifiée, et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à y apporter des corrections de forme mineures.

It was agreed that the report be tabled in the chamber at the earliest opportunity.

At 7:03 p.m., the committee suspended.

At 7:05 p.m., the committee resumed in public.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 15, 2014, the committee continued its examination of the Supplementary Estimates (A) 2014-15 for the fiscal year ending March 31, 2015.

WITNESSES:

Employment and Social Development Canada:

Alain P. Séguin, Chief Financial Officer;

Paul Thompson, Senior Assistant Deputy Minister, Skills and Employment Branch.

PPP Canada Inc.:

Greg Smith, Chief Financial Officer and Vice President of Finance, Risk and Administration.

Public Safety Canada:

Mark Perlman, Chief Financial Officer and Assistant Deputy Minister, Corporate Management Branch;

Shawn Tupper, Assistant Deputy Minister, Emergency Management and Programs Branch;

Infrastructure Canada:

David Cluff, Assistant Deputy Minister, Corporate Services Branch;

Jeff Moore, Assistant Deputy Minister, Policy and Communications;

Thao Pham, Assistant Deputy Minister, Federal Montreal Bridges.

Mr. Séguin and Mr. Smith each made a statement and, together with Mr. Thompson, answered questions.

At 7:51 p.m., the committee suspended.

At 7:54 p.m., the committee resumed.

Mr. Perlman and Mr. Cluff each made a statement and, together with Mr. Moore and Ms. Pham, answered questions.

At 8:42 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu de déposer ce rapport au Sénat à la première occasion.

À 19 h 3, la séance est suspendue.

À 19 h 5, le comité reprend ses travaux en séance publique.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 mai 2014, le comité poursuit son examen du Budget supplémentaire des dépenses (A) 2014-2015 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

TÉMOINS :

Emploi et Développement social Canada :

Alain P. Séguin, dirigeant principal des finances;

Paul Thompson, sous-ministre adjoint principal, Direction générale des compétences et de l'emploi.

PPP Canada Inc. :

Greg Smith, dirigeant principal des finances et vice-président, Finances, gestion du risque et administration.

Sécurité publique du Canada :

Mark Perlman, dirigeant principal des finances et sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion ministérielle;

Shawn Tupper, sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion des urgences et des programmes.

Infrastructure Canada :

David Cluff, sous-ministre adjoint, Direction générale des services ministériels;

Jeff Moore, sous-ministre adjoint, Politiques et communications;

Thao Pham, sous-ministre adjointe, Ponts fédéraux de Montréal.

M. Séguin et M. Smith font chacun un exposé puis, avec M. Thompson, répondent aux questions.

À 19 h 51, la séance est suspendue.

À 19 h 54, la séance reprend.

M. Perlman et M. Cluff font chacun un exposé puis, avec M. Moore et Mme Pham, répondent aux questions.

À 20 h 42, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, May 29, 2014
(47)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met in camera this day at 2:05 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Callbeck, Chaput, Day, Gerstein, Hervieux-Payette, P.C., Mockler, Rivard and Smith (*Saurel*) (9).

In attendance: Sylvain Fleury and Raphaëlle Deraspe, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; and Mark Palmer, Procedural Clerk, Committees Directorate.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 9, 2014, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 10.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

It was agreed that senators' staff be allowed to stay in the room.

It was agreed that the draft interim report on the subject-matter of Bill C-31 be adopted, as amended, and that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to make minor editorial revisions.

It was agreed that the interim report be tabled in the Chamber at the earliest opportunity.

At 2:51 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le jeudi 29 mai 2014
(47)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit à huis clos aujourd'hui, à 14 h 5, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Callbeck, Chaput, Day, Gerstein, Hervieux-Payette, C.P., Mockler, Rivard et Smith (*Saurel*) (9).

Également présents : Sylvain Fleury et Raphaëlle Deraspe, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Mark Palmer, greffier à la procédure, Direction des comités.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 9 avril 2014, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 10 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

Il est convenu de permettre au personnel des sénateurs de demeurer dans la pièce.

Il est convenu d'adopter l'ébauche du rapport provisoire sur la teneur du projet de loi C-31, dans sa forme modifiée, et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à y apporter des corrections de forme mineures.

Il est convenu de déposer le rapport provisoire au Sénat à la première occasion.

À 14 h 51, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Jodi Turner

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Thursday, May 29, 2014

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to table its

NINTH REPORT

Your committee, to which were referred the 2014-2015 Main Estimates, has, in obedience to the order of reference of Wednesday, March 5, 2014, examined the said Estimates and herewith tables its second interim report.

Respectfully submitted,

Le président,

JOSEPH A. DAY

Chair

Thursday, May 29, 2014

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to table its

TENTH REPORT

Your committee, which was authorized to examine the subject-matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures, has, in obedience to the order of reference of Wednesday, April 9, 2014, examined the said subject matter and herewith tables its report.

Respectfully submitted,

Le président,

JOSEPH A. DAY

Chair

(Text of both reports appears following the evidence.)

RAPPORTS DU COMITÉ

Le jeudi 29 mai 2014

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de déposer son

NEUVIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le Budget principal des dépenses 2014-2015, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 5 mars 2014, examiné ledit Budget et dépose ici son deuxième rapport intérimaire.

Respectueusement soumis,

Le président,

JOSEPH A. DAY

Chair

Le jeudi 29 mai 2014

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de déposer son

DIXIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé à examiner la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 9 avril 2014, examiné ladite teneur du projet de loi et dépose ici son rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,

JOSEPH A. DAY

Chair

(Le texte des deux rapports paraît après les témoignages.)

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 27, 2014

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:32 a.m. to study the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2015.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this morning we will begin our study of Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2015, which were referred to our committee.

[*English*]

Our committee began consideration of the Main Estimates earlier this year, which is ongoing and will continue throughout the year, but this session today constitutes the beginning of our examination of the Supplementary Estimates (A).

In our first panel this morning, we're pleased to welcome officials from Natural Resources Canada and Atomic Energy of Canada Limited. From Natural Resources Canada we welcome Jean-Frédéric Lafaille, Director General, AECL Restructuring. There has been a lot of restructuring going on, so it will keep you busy this morning. We also have Mr. David McCauley, Director, Uranium and Radioactive Waste Division, Electricity Resources Branch, Energy Sector. It must be a big business card that you have.

From Atomic Energy of Canada Limited, we welcome Robert Walker, President and Chief Executive Officer; and Steve Halpenny, Vice President, Finance and Chief Financial Officer.

We welcome all of you here this morning and look forward to your comments.

We have set aside one hour to deal with matters, colleagues, so we will hear from our witnesses and engage in a question and answer period.

[*Translation*]

Jean-Frédéric Lafaille, Director General, AECL Restructuring, Natural Resources Canada: Mr. Chair, honourable senators, thank you for the opportunity to be here today to discuss appropriations to Atomic Energy Canada Limited, or AECL, in Supplementary Estimates (A) and other funding provided to AECL through Budget 2014.

I will begin by providing the committee with some background on AECL.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 27 mai 2014

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, pour étudier le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, ce matin, nous allons commencer notre étude du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015, dont notre comité a été saisi.

[*Traduction*]

Nous avons entrepris l'étude du Budget principal des dépenses plus tôt cette année. Cette étude est continue et se poursuivra tout le long de l'année, mais nous commençons aujourd'hui notre examen du Budget supplémentaire (A).

Nous avons le plaisir d'accueillir ce matin, dans notre premier groupe de témoins, des responsables de Ressources naturelles Canada et d'Énergie atomique du Canada limitée. De Ressources naturelles Canada, nous avons Jean-Frédéric Lafaille, directeur général, Restructuration d'EACL. Il y a beaucoup de restructuration en cours, de sorte que cela vous tiendra occupés ce matin. Nous avons aussi M. David McCauley, directeur, Division de l'uranium et des déchets, Direction des ressources en électricité, Secteur de l'énergie. J'imagine que vous avez une carte d'affaires grand format.

D'Énergie atomique du Canada limitée, nous avons Robert Walker, président-directeur général, et Steve Halpenny, vice-président aux Finances et dirigeant principal des finances.

Nous vous souhaitons tous la bienvenue au comité ce matin. Nous avons hâte de vous entendre.

Collègues, nous avons réservé une heure pour ce sujet. Par conséquent, nous entendrons nos témoins, après quoi nous aurons une période de questions et réponses.

[*Français*]

Jean-Frédéric Lafaille, directeur général, Restructuration d'EACL, Ressources naturelles Canada : Monsieur le président, honorables sénatrices, honorables sénateurs, je vous remercie de nous donner l'occasion d'être parmi vous aujourd'hui afin de discuter des crédits alloués à Énergie atomique du Canada limitée, ou EACL, dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) ainsi que des fonds affectés à EACL dans le cadre du budget de 2014.

Permettez-moi de commencer en offrant au comité quelques informations contextuelles sur EACL.

[English]

AECL is Canada's largest nuclear science technology and radioactive waste management organization. AECL has unique nuclear expertise in facilities under licence from the federal regulator, the Canadian Nuclear Safety Commission, CNSC, and has applications in fields important to public policy and the nuclear sector domestically and internationally.

Today, AECL consists of Nuclear Laboratories comprised primarily of two main sites, the Chalk River Laboratories in Ontario and the Whiteshell Laboratories in Manitoba currently undergoing decommissioning.

As announced by the Minister of Natural Resources in 2013, the Nuclear Laboratories work in the areas of management of radioactive waste and decommissioning obligations; nuclear science and technology programs to fulfill public policy responsibilities; and scientific, technical and testing services to support the nuclear industry's need. They also produce medical isotopes up to 2016.

With respect to the ongoing restructuring of AECL, the Minister of Natural Resources announced in 2013 that the Government of Canada would engage in a competitive procurement process with industry for the management and operation of AECL's Nuclear Laboratories. The government is seeking to implement a government-owned contractor-operated model as is done in other jurisdictions, such as the United States and the United Kingdom.

The goal of the restructuring process is to put in place the conditions for Canada's nuclear industry to succeed in the future while reducing cost and risk exposure for Canadian taxpayers.

[Translation]

In March of this year, the government launched the qualification and consultation phase of the procurement, known as the Request for Response Evaluation. Interested suppliers will be assessed based on mandatory technical and financial requirements, as well as national security considerations. Those that have qualified will be invited to engage in detailed discussions on the requirement of the procurement.

During the restructuring process, the government will take all steps necessary to protect national security. The Canadian Nuclear Safety Commission will also continue its role in maintaining safety, security and environmental stewardship in all aspects of the nuclear industry, including the Nuclear Laboratories.

Mr. Chair, it is in this context that the government is funding the activities of AECL.

[Traduction]

EACL est le plus grand organisme canadien de technologie nucléaire et de gestion de déchets radioactifs. La société a une expertise unique en énergie nucléaire dans les installations qu'elle exploite en vertu d'un permis de l'organisme fédéral de réglementation, la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Elle a des applications dans des domaines importants pour la politique publique et le secteur nucléaire intérieur et international.

À l'heure actuelle, EACL a deux grands laboratoires nucléaires : Chalk River, en Ontario, et Whiteshell, au Manitoba. Ce dernier est en cours de déclassement.

Comme l'avait annoncé le ministre des Ressources naturelles en 2013, les laboratoires nucléaires travaillent dans les domaines de la gestion des déchets radioactifs et du déclassement, et s'occupent des programmes de sciences et de technologies nucléaires afin de répondre aux besoins de la politique publique et d'offrir des services scientifiques, techniques et d'essais à l'appui des besoins du secteur nucléaire. Les laboratoires produiront également des isotopes médicaux jusqu'en 2016.

En ce qui concerne la restructuration en cours d'EACL, le ministre des Ressources naturelles avait annoncé en 2013 que le gouvernement du Canada lancerait un processus d'approvisionnement concurrentiel pour la gestion et l'exploitation des laboratoires nucléaires de la société. Le gouvernement cherche à mettre en œuvre un modèle entreprise publique-exploitation privée comme celui qu'ont adopté d'autres pays tels que les États-Unis et le Royaume-Uni.

L'objectif du processus de restructuration est de mettre en place les conditions pouvant permettre au secteur nucléaire canadien de réussir à l'avenir tout en réduisant les coûts et les risques pour les contribuables canadiens.

[Français]

Au mois de mars de la présente année, le gouvernement a lancé la phase de qualification et de consultations de l'approvisionnement, ce qu'on appelle la « Demande de réponse pour l'évaluation ». En gros, les fournisseurs intéressés sont évalués selon des exigences techniques et financières obligatoires ainsi qu'en fonction de considérations liées à la sécurité nationale. Les fournisseurs qui se voient qualifiés seront invités à entamer des discussions détaillées sur le besoin de l'approvisionnement.

Au cours du processus de restructuration, le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger la sécurité nationale. La Commission canadienne de sûreté nucléaire continuera également à jouer son rôle en assurant la gouvernance de la sûreté, de la sécurité et de l'environnement dans tous les aspects de l'industrie nucléaire, y compris les laboratoires nucléaires.

Monsieur le président, c'est dans ce contexte que le gouvernement finance les activités d'EACL.

[English]

Since the 1990s, AECL has received base funding of about \$102 million annually to support basic laboratory operations. This funding was provided in the 2014-15 Main Estimates.

As in past years, AECL's annual base funding level has been recognized as insufficient to cover core costs at the Nuclear Laboratories. As such, you will note that Budget 2014 announced supplemental funding for AECL in the amount of \$195 million on a cash basis. This funding is included in the Supplementary Estimates (A). This funding will allow AECL to continue medical isotope production, complete infrastructure and operational upgrades related to health, safety, security and environmental priorities, meet regulatory requirements, and prepare for the expected transition of the laboratories to a government-owned contractor-operated model. I'm sure Dr. Walker and Steve Halpenny can talk about specifics around the funding.

I will pass the floor to my colleague, David McCauley, who can speak to the Nuclear Legacy Liabilities Program.

[Translation]

David McCauley, Director, Uranium and Radioactive Waste Division, Electricity Resources Branch, Energy Sector, Natural Resources Canada: Thank you, Mr. Lafaille. The Government of Canada is committed to the safe and secure management of nuclear decommissioning and waste activities at Atomic Energy of Canada Limited's Nuclear Laboratories.

[English]

In 2006, the government established the Nuclear Legacy Liabilities Program, NLLP for short, to decommission outdated and disused research facilities and associated infrastructure, remediate lands affected by past practices, and implement long-term solutions for managing the legacy waste at AECL's sites.

The government provided an initial five-year funding commitment in 2006 totalling \$520 million and extended the program in 2011 with a further \$439 million in funding over three years, ending March 31, 2014.

Under the NLLP, over the past eight years the government has reduced liabilities and risks through decommissioning and site remediation projects, and has established new facilities to characterize, handle and store radioactive waste.

In addition, pursuant to the Prime Minister's commitments at the Nuclear Security Summits of 2010 and 2012, we are making good progress on the repatriation of highly enriched uranium,

[Traduction]

Depuis les années 1990, EACL reçoit un financement de base d'environ 102 millions de dollars par an à l'appui des principales activités des laboratoires. Ce financement est prévu dans le Budget principal des dépenses 2014-2015.

Comme dans les dernières années, on s'est rendu compte que le niveau annuel du financement de base de la société ne pouvait pas suffire pour couvrir les frais de base des laboratoires nucléaires. Vous noterez, par conséquent, que le budget 2014 prévoit un financement supplémentaire d'EACL s'élevant à 195 millions de dollars en comptabilité de caisse. Ce financement est inscrit dans le Budget supplémentaire (A). Il permettra à EACL de continuer à produire des isotopes médicaux, de terminer des travaux de mise à niveau des infrastructures et des opérations liés aux priorités relatives à la santé, à la sûreté, à la sécurité et à l'environnement, de se conformer aux exigences réglementaires et de préparer la transition prévue des laboratoires au modèle entreprise publique-exploitation privée. Robert Walker et Steve Halpenny pourront vous parler des détails du financement.

Je vais maintenant céder la parole à mon collègue, David McCauley, qui parlera du Programme des responsabilités nucléaires héritées.

[Français]

David McCauley, directeur, Division de l'uranium et des déchets, Direction des ressources en électricité, Secteur de l'énergie, Ressources naturelles Canada : Merci, monsieur Lafaille. Le gouvernement du Canada s'est engagé à assurer une gestion sécuritaire et sûre des activités liées au déclassé et aux déchets nucléaires dans les laboratoires nucléaires d'Énergie atomique Canada limitée.

[Traduction]

En 2006, le gouvernement a établi le Programme des responsabilités nucléaires héritées, ou PRNH, qui est destiné au déclassé des installations de recherche désuètes et désaffectées, à la restauration des terres contaminées par les pratiques passées et à la mise en œuvre de solutions à long terme pour la gestion des déchets hérités aux sites d'EACL.

Le gouvernement avait pris en 2006 un engagement initial de financement sur cinq ans totalisant 520 millions de dollars, auquel s'est ajoutée en 2011 une somme supplémentaire de 439 millions sur trois ans. Ce financement a pris fin le 31 mars 2014.

Dans le cadre du PRNH, le gouvernement a, au cours des huit dernières années, réduit les responsabilités et les risques grâce à des projets de déclassé et de restauration de sites et a établi de nouvelles installations destinées à caractériser, manipuler et stocker les déchets radioactifs.

De plus, conformément aux engagements pris par le premier ministre aux Sommets sur la sécurité nucléaire de 2010 et de 2012, nous avons fait de bons progrès en ce qui concerne le

currently stored in Canada, to the United States as a safe, secure, timely and permanent solution for the long-term management of these materials.

In the context of the restructuring of AECL, the decommissioning and waste management work currently being carried out by AECL under the Nuclear Legacy Liabilities Program will be fully integrated into the private sector management of the contract and the program will formally cease once the contract is in place.

In the meantime, the government is seeking \$195 million in additional funding to extend the program until March 31, 2015, to continue to manage and reduce risks and liabilities at AECL sites.

These funds will be used to make further progress on highly enriched uranium repatriation initiatives, continue decommissioning activities at AECL's Chalk River and Whiteshell Laboratories, and implement initiatives and activities to prepare for the transition to the government-owned contractor-operated management model that will advance strategies and planning for future work.

Thank you, Mr. Chair. We would be pleased to take any questions you may have.

[*Translation*]

Robert Walker, President and Chief Executive Officer, Atomic Energy of Canada Limited: Thank you, Mr. Chair. It is a pleasure to be here before the committee. I am joined today by Mr. Steve Halpenny, Chief Financial Officer for AECL.

Honourable senators, I am pleased to report that AECL has just concluded a very good year. We continue to develop the innovative science and technologies needed to drive our industry confidently into the future, serving government departments, industry customers and our many stakeholders.

More importantly, we are doing this more efficiently and effectively.

[*English*]

The Nuclear Laboratories delivered against AECL's core programs in order to realize a strategic outcome that offers significant economic, social and environmental benefits to our country. AECL's world-class workforce and our powerful nuclear research facilities help to ensure the success of the entire Canadian nuclear sector. We do this by delivering the vitally important products, services and expertise required for Canada's global nuclear industry to thrive.

rapatriement aux États-Unis de l'uranium hautement enrichi actuellement stocké au Canada, à titre de solution sûre, opportune et permanente au problème de la gestion à long terme des matériaux de ce genre.

Dans le contexte de la restructuration d'EAACL, le travail de déclasserment et de gestion des déchets actuellement fait par la société dans le cadre du Programme des responsabilités nucléaires héritées sera pleinement intégré dans le contrat de gestion du secteur privé. EAACL mettra officiellement fin au programme aussitôt que le contrat sera en vigueur.

Entretiens, le gouvernement souhaite obtenir un financement supplémentaire de 195 millions de dollars afin d'étendre la mise en œuvre du programme jusqu'au 31 mars 2015 et de poursuivre ainsi la gestion et la réduction des risques et des responsabilités aux sites d'EAACL.

Ces fonds serviront à faire avancer encore plus les initiatives de rapatriement de l'uranium hautement enrichi, à poursuivre les activités de déclasserment aux laboratoires de Chalk River et de Whiteshell et à mettre en œuvre des initiatives et des activités visant à préparer la transition au modèle entreprise publique-exploitation privée qui renforcera les stratégies et la planification futures.

Merci, monsieur le président. Nous serions maintenant heureux de répondre à vos questions.

[*Français*]

Robert Walker, président-directeur général, Énergie atomique du Canada limitée : Merci, monsieur le président. Je suis heureux d'avoir cette occasion de m'adresser à votre comité. Je suis accompagné aujourd'hui de M. Steve Halpenny, directeur général des finances d'EAACL.

Honorables sénateurs, je suis heureux de signaler que l'année qui vient de se terminer a été très productive pour EAACL. Nous avons continué de mettre au point les applications technologiques et scientifiques novatrices qui nous permettront de continuer à diriger notre industrie avec confiance dans les années à venir et de servir les ministères du gouvernement, les clients de l'industrie et nos nombreux intervenants.

Chose plus importante, nous atteignons ces objectifs de manière plus efficace et efficace.

[*Traduction*]

Les laboratoires nucléaires ont mis en œuvre les programmes de base d'EAACL de façon à obtenir un résultat stratégique assurant des avantages économiques, sociaux et environnementaux à notre pays. Le personnel de premier ordre d'EAACL et nos puissantes installations de recherche nucléaire contribuent au succès de tout le secteur nucléaire canadien. Nous atteignons cet objectif en offrant des produits, des services et de l'expertise d'une importance cruciale pour assurer la prospérité de l'ensemble de l'industrie nucléaire du Canada.

As I have highlighted during past appearances before the committee, my management team and the board of AECL have been for some time systemically changing the way AECL operates. Our focus is on improved productivity, business growth, meeting customer and regulatory commitments, and reducing costs to taxpayers. Accordingly, I'm very pleased to inform you that, thanks to productivity gains, efficiency improvements and growth in commercial revenues, AECL was in the position to return to the Government of Canada \$26 million in supplementary funding received during the past fiscal year.

If I may, I would also like to bring to your attention a few other AECL performance highlights for the past fiscal year.

We have just completed the three-year, \$439-million nuclear legacy liabilities programs — the second phase just referenced by my colleagues from NRCAN — delivering the program under budget while achieving 93 per cent of the milestones.

We grew our commercial revenues by 33 per cent to \$154 million, and we increased our margins. We delivered 95 per cent of the demand from Nordion for medical isotopes with the NRU reactor operating at 97 per cent of planned availability.

We achieved an 8 per cent ongoing reduction in our operating budget compared to 2011-12, and that will ramp up to a 12 per cent reduction by end of this fiscal year.

We also executed an \$82 million capital program at our laboratories within 93 per cent of budget.

Mr. Chair, the AECL today is a respected international leader in the development of leading-edge applications in nuclear science and technology that benefits all Canadians. We are continuing to work hard to up our game in a very competitive marketplace.

In this connection, AECL launched 10 new centres of excellence. These centres of excellence will provide the means by which AECL will sustain the unique competitive advantage of Canada's nuclear technology. The centres will strategically develop core science and technology expertise, mission-ready facilities and our valuable intellectual property. They will also focus on industry collaborations with supply-chain partners to address changing customer needs.

Finally, I'm proud to say that the many strategic improvements made over the past few years are now leveraging the incredible strengths of AECL as Canada's premier nuclear science and

Comme je l'ai mentionné lors de comparutions antérieures devant le comité, mon équipe de gestion et le conseil d'administration d'EACL travaillent depuis quelque temps déjà à modifier de manière systématique le fonctionnement d'EACL. Nous mettons l'accent sur la hausse de la productivité, la croissance des affaires, le respect des engagements pris envers les clients et des obligations réglementaires et la réduction des coûts pour les contribuables. Par conséquent, je suis très heureux de vous informer que grâce aux gains de productivité, à l'amélioration de l'efficacité et à une hausse des recettes commerciales, EACL a été en mesure de restituer au gouvernement du Canada 26 millions de dollars du financement supplémentaire reçu au cours du dernier exercice.

Si vous me le permettez, j'aimerais aussi attirer votre attention sur quelques-unes des réalisations d'EACL pour l'exercice 2013-2014.

Nous venons tout juste d'achever le Programme des responsabilités nucléaires héritées qui a coûté 439 millions de dollars sur trois ans — il s'agit de la seconde phase qu'ont mentionnée mes collègues de Ressources naturelles Canada — sans dépassement de coûts et avec 93 p. 100 d'objectifs atteints.

Nous avons augmenté nos recettes commerciales de 33 p. 100, atteignant un total de 154 millions de dollars, et avons accru nos marges. Nous avons satisfait à 95 p. 100 de la demande d'isotopes médicaux de Nordion et avons exploité le réacteur NRU à 97 p. 100 de la disponibilité prévue.

Nous avons réduit notre budget de fonctionnement de 8 p. 100 par rapport à 2011-2012, et prévoyons atteindre une réduction de 12 p. 100 d'ici la fin de l'exercice.

Nous avons réalisé dans nos laboratoires un programme d'immobilisations de 82 millions de dollars qui n'a nécessité que 93 p. 100 du budget prévu.

Monsieur le président, EACL est aujourd'hui un chef de file mondial respecté dans le domaine du développement d'applications de pointe en sciences et technologies nucléaires, applications dont bénéficient tous les Canadiens. Nous poursuivons nos efforts pour avoir encore plus de succès dans un marché fortement concurrentiel.

À cet égard, EACL a lancé 10 nouveaux centres d'excellence qui lui permettront de maintenir l'avantage concurrentiel unique de la technologie nucléaire du Canada. Ces centres développeront de manière stratégique une expertise de base en sciences et en technologie, réaliseront des installations prêtes à servir, et contribueront à l'expansion de notre précieuse propriété intellectuelle. Ils mettront aussi l'accent sur la collaboration avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement dans le but de répondre aux besoins changeants de la clientèle.

Enfin, je suis fier de dire que les nombreuses améliorations stratégiques que nous avons apportées au cours des dernières années nous aident maintenant à tirer parti des avantages

technology organization. In my view, we are well-prepared to undertake the process of transitioning to a new and exciting management model for Canada's Nuclear Laboratories.

Thank you. I and my colleagues would be happy to take your questions.

The Chair: Thank you very much, Dr. Walker. A number of senators have indicated an interest in points of clarification, so we will begin.

[*Translation*]

Senator Bellemare: I listened very carefully to what has just been said. We know that Atomic Energy of Canada Limited is a crown corporation which was created in the 1950s. Now we are headed toward a different business model.

Could you comment on this new business model, which will be developed in the private sector? I see that Atomic Energy of Canada Limited, as a crown corporation, has provided the government with dividends. How will this work in the context of the new business model?

If I understand correctly, this will be a for-profit enterprise. How will that for-profit enterprise ensure the safe disposal of all of the radioactive waste? All of this is related to society in general. The private sector is not the only one concerned; there are a lot of public elements.

How can you ensure that this new business model will allow for the work to be done correctly, to ensure the complete safety of Canadians?

Mr. Lafaille: Your question has two parts, Senator Bellemare. There is the matter of the business model and the issue of safety.

Insofar as the business model is concerned, if we look at what has been done over the past decades in the United States and more recently in the United Kingdom, according to the model, the state retains property of nuclear installations as such and keeps the responsibility as well. You were talking about nuclear waste; managing it remains the responsibility of the government.

The private sector will be called on to manage operations on a daily basis at the nuclear laboratories; both science and technology and the management of radioactive waste in both cases.

The business model allows us to obtain certain indicators that are not possible with the crown corporation model; certain indicators that will allow the private sector to realize savings or present innovative ideas involving new technologies; it will also allow it to form certain partnerships which would not necessarily be possible now, in order to aim for the best possible performance and the best value for taxpayers' money. This is what the model has demonstrated in the United States and in the United Kingdom as being possible. Those are my comments on the business model.

exceptionnels d'EACL à titre de principal organisme du Canada voué aux sciences et aux technologies nucléaires. À mon avis, nous sommes bien préparés pour entreprendre la transition vers un nouveau modèle fascinant de gestion des laboratoires nucléaires du Canada.

Je vous remercie. Mes collègues et moi serions maintenant heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Walker. Plusieurs sénateurs souhaitent obtenir des éclaircissements. Nous allons donc commencer.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : J'ai écouté attentivement ce qui vient d'être dit. On sait qu'Énergie atomique du Canada limitée est une société d'État créée dans les années 1950. Maintenant, on se dirige vers un modèle d'affaires différent.

Pouvez-vous commenter ce nouveau modèle d'affaires, qui se fera dans le secteur privé? Je vois qu'Énergie atomique du Canada limitée, comme société d'État, a déjà donné des dividendes au gouvernement. Dans le cadre du nouveau modèle d'affaires, comment cela va-t-il fonctionner?

Si je comprends bien, ce sera une entreprise à but lucratif. Comment cette entreprise va-t-elle s'assurer de la sécurité de tous les déchets radioactifs? Parce que tout cela est en lien avec la société en général. Ce n'est pas que le secteur privé qui est concerné; il y a beaucoup d'éléments publics.

Comment pouvez-vous nous assurer que ce nouveau modèle d'affaires va permettre de faire le travail correctement, en toute sécurité pour les Canadiens?

M. Lafaille : Il y a deux dimensions à votre question, sénatrice Bellemare. Il y a la question du modèle d'affaires et la question de la sécurité.

Pour ce qui est du modèle d'affaires, si on regarde ce qui s'est fait dans les dernières décennies, aux États-Unis et, plus récemment, au Royaume-Uni, le modèle veut que l'État conserve la propriété des installations nucléaires comme telles et des responsabilités. Vous parliez des déchets nucléaires; cela demeure la responsabilité du gouvernement de les gérer.

On demande au secteur privé d'assumer la gestion des opérations, au quotidien, des laboratoires nucléaires; et la science et la technologie, et la gestion des déchets radioactifs dans les deux cas.

Ce que le modèle d'affaires permet, c'est d'obtenir certains incitatifs qui ne sont pas possibles dans le modèle d'une société d'État; certains incitatifs pour que le secteur privé aille chercher des épargnes ou apporte des idées novatrices en termes de nouvelles technologies, et fasse certains partenariats qui ne seraient pas forcément possibles maintenant, pour essayer d'inciter à avoir le meilleur rendement et la meilleure valeur pour l'argent des contribuables. C'est ce que le modèle a démontré aux États-Unis et au Royaume-Uni comme étant possible. Ça, c'est ce qui a trait au modèle d'affaires.

As for the issue of national security, if the private sector is responsible for it there could be certain concerns, for instance, will as much careful attention be focused on matters of security and environment? It must be said that the nuclear laboratories will be subject to the regulations of the Canadian Nuclear Safety Commission. That will not change, that is to say that the regulatory agency will be responsible for ensuring that the laboratories are managed in a safe and secure manner.

Thus, no matter what company deals with nuclear issues in Canada, be it AECL or electric power companies such as Ontario Power Generation or Bruce Power, it is subject to the commission's regulations, and this will be the case with the business model we have been discussing, the government-owned contractor-operated model, and this will continue to be the case.

Senator Bellemare: Is SNC-Lavalin, from the private sector, the company that will manage AECL?

Mr. Lafaille: There were two phases to the restructuring. The first phase was the sale of the assets of AECL's commercial division, the one that dealt with nuclear reactors, the CANDU. That division was purchased by a subsidiary of SNC-Lavalin called Candu Énergie. That transaction was concluded in 2011.

We are currently in the second phase of the restructuring, which involves asking the private sector to manage the laboratories. At the present time, we have put out calls for tenders and the process was launched in 2013. We are currently at the stage we call "Request for Response Evaluation." This is procurement jargon, but in short, it is a qualification stage. We ask certain companies to qualify, to show us that they are competent to manage nuclear laboratories. Once they are qualified, we go into a detailed consultation process about our needs. What does it mean for the government to want to give the private sector the management of the laboratories, what are our expectations? At the end of this detailed consultation period, a formal call for tenders will be issued, and we expect that to take place this autumn.

So, to answer your question, a competitive process is currently going on to choose the entrepreneur who will manage the laboratories. We have no preconceived assumption about who will win the competition in the end.

Senator Bellemare: Will the government be making profits from the sale of isotopes, so as to generate income to prevent eventual catastrophes or production problems?

Mr. Lafaille: Regarding the isotopes specifically?

Senator Bellemare: No, on all the activities.

Quant à la question de la sécurité nationale, si c'est le secteur privé qui s'en occupe, il peut y avoir certaines préoccupations, par exemple, est-ce qu'il va y avoir une attention aussi soignée aux questions de sécurité et d'environnement? On doit dire que les laboratoires nucléaires seront sujets à la réglementation de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire. Cela ne change donc pas, c'est-à-dire que l'agence réglementaire est responsable de s'assurer que les laboratoires sont gérés de manière sécuritaire et sûre.

Ainsi, n'importe quelle compagnie qui s'occupe du nucléaire au Canada, que ce soit EACL, que ce soit les compagnies d'électricité comme l'Ontario Power Generation ou la Bruce Power, est sujette à la réglementation de la commission, et ce sera le cas dans le modèle d'affaires dont on a parlé, le *government-owned contractor-operated model*, et cela continuera d'être le cas.

La sénatrice Bellemare : Est-ce que c'est SNC-Lavalin, au privé, qui va s'occuper d'EACL?

M. Lafaille : Il y a eu deux phases de restructuration. La première phase a été la vente des actifs de la division commerciale d'EACL, celle qui s'occupait des réacteurs nucléaires, des CANDU. Cette division a été achetée par une filiale de SNC-Lavalin, qui s'appelle Candu Énergie. Cette transaction a été conclue en 2011.

Nous sommes présentement dans la deuxième phase de la restructuration, qui est celle de demander au secteur privé de gérer les laboratoires. À l'heure actuelle, il y a un processus d'appel d'offres en cours, qui a été lancé en 2013. On est présentement à l'étape qu'on appelle « Request for Response Evaluation ». C'est un peu du jargon d'approvisionnement, mais en gros, il s'agit d'une étape de qualification. On demande à certaines compagnies de se qualifier, de nous démontrer qu'elles sont compétentes pour gérer des laboratoires nucléaires. Une fois qualifiées, on entre dans un processus de consultation détaillée sur nos besoins : qu'est-ce que cela signifie, pour le gouvernement, de vouloir donner au secteur privé la gestion des laboratoires, quelles sont nos attentes? À la fin de cette période de consultation détaillée, il y aura l'émission de l'appel d'offres formel, qui est prévue pour cet automne.

Donc, pour répondre à votre question, il y a un processus concurrentiel en cours pour sélectionner l'entrepreneur qui va gérer les laboratoires. On ne présume pas de qui va gagner le concours à la fin.

La sénatrice Bellemare : Est-ce que le gouvernement va quand même retirer des bénéfices de la vente des isotopes afin d'avoir des revenus pour prévenir des catastrophes éventuelles ou des problèmes de production?

M. Lafaille : Sur les isotopes particulièrement?

La sénatrice Bellemare : Non, sur l'ensemble des activités.

Mr. Lafaille: AECL has several income sources. I am going to ask the chief executive officer of AECL to reply, because there are several isotope-related sources of income, but they are also connected to other science and technology services.

Mr. Walker: I could add two points, first of all regarding the strength of this model and also concerning nuclear safety.

[English]

Building on Dr. Lafaille's comments, the enormous force of this model is that it creates a strong customer-supplier relationship between AECL and the Government of Canada. The Government of Canada has needs of the Nuclear Laboratories. One is to address the decommissioning and waste-management liabilities that need to be addressed efficiently and safely over the decades to come.

The second is to provide science and technology insight to allow federal government departments to exercise their mandates appropriately, including regulation, regulatory oversight of the nuclear sector, matters of border security, counter proliferation and environmental protection.

The first enormous strength of this model is that the relationship between AECL and the Government of Canada will no longer be a shareholder-Crown corporation relationship; it will be a customer-supplier relationship with strong performance measures. We know the private sector is much better positioned to be able to deliver customer value on schedule at the right price point.

The second strength is that we also have a mandate to service the nuclear sector and other industries in Canada that are able to take our science and technology to address their needs and, frankly, to turn our technology into jobs.

Again, we recognize that the private sector is much better at being able to commercialize technology and create wealth. So we have two advantages addressed at one time with this move to the GoCo model.

A core principle is that regardless of who is operating the laboratories, the oversight of the laboratories will remain with the Canadian Nuclear Safety Commission. It is the regulator for all nuclear activities in Canada, public sector or private. It has an international reputation for knowing how to do this and doing it well. It holds the industry to a high standard. There are other nuclear facilities in Canada that are privately operated. In fact, the largest nuclear power facility in the world is at Bruce Power, which is a private sector operator. So that oversight will continue to be exercised by the CNSC.

M. Lafaille : EACL génère plusieurs sources de revenus. Je vais me tourner vers le président-directeur général d'EACL, parce qu'il y a plusieurs sources de revenus liées aux isotopes, mais qui représentent aussi d'autres services en matière de sciences et de technologies.

M. Walker : Je peux ajouter deux points, tout d'abord, concernant la force de ce modèle et aussi concernant la sécurité nucléaire.

[Traduction]

Je dirai, pour compléter les observations de M. Lafaille, que l'énorme force de ce modèle réside dans l'étroite relation client-fournisseur qu'il crée entre EACL et le gouvernement du Canada. Le gouvernement a besoin des laboratoires nucléaires, d'abord pour s'occuper des responsabilités de déclasserment et de gestion des déchets d'une manière efficace et sûre au cours des décennies à venir.

Il en a aussi besoin afin de disposer des connaissances scientifiques et technologiques nécessaires pour permettre aux ministères et organismes fédéraux de s'acquitter adéquatement de leur mandat en matière de réglementation, de surveillance du secteur nucléaire, de sécurité frontalière, de lutte contre la prolifération et de protection de l'environnement.

Le premier énorme avantage de ce modèle, c'est que la relation entre EACL et le gouvernement du Canada ne sera plus celle d'un actionnaire avec une société d'État. Ce sera plutôt la relation d'un client avec son fournisseur, qui sera basée sur de fortes mesures du rendement. Nous savons que le secteur privé est mieux placé pour servir le client au bon moment et au bon prix.

Le second avantage découle du fait que nous avons aussi le mandat de servir le secteur nucléaire et d'autres industries canadiennes qui utilisent nos connaissances scientifiques et technologiques pour répondre à leurs besoins et aussi — disons-le franchement — pour convertir notre technologie en emplois.

Nous reconnaissons encore une fois que le secteur privé est beaucoup mieux équipé pour commercialiser la technologie et créer de la richesse. Nous bénéficions donc simultanément de deux avantages grâce à cette transition au modèle Ep-Ep.

Les principes de base demeurent : peu importe qui gère les laboratoires, la surveillance de leur fonctionnement sera encore assurée par la Commission canadienne de sûreté nucléaire. C'est l'organisme de réglementation de toutes les activités nucléaires publiques et privées au Canada. À l'échelle internationale, la commission a la réputation de savoir ce qu'elle fait et de bien s'acquitter de son mandat. Elle impose à l'industrie de respecter des normes élevées. Nous avons au Canada d'autres installations nucléaires exploitées par le secteur privé. En fait, le fonctionnement de la plus grande installation d'énergie nucléaire du monde est assuré par Bruce Power, qui est une société privée. Bref, la Commission canadienne de sûreté nucléaire continuera à exercer son contrôle.

Senator Callbeck: Thank you all for being here this morning.

You spoke of the business model. You say that in the U.S. and U.K., waste management is still a responsibility of the government. Is this new model that we're going into — government-owned contractor-operated — found anywhere else in the world?

Mr. Lafaille: Thank you for the question.

Yes, as you indicated, the U.S. has always had this model whereby the responsibility of making sure that the waste is taken care of —

Senator Callbeck: No, I guess I misunderstood, then.

Mr. Lafaille: It is the responsibility of the country, of the government, to ensure that the waste and decommissioning responsibilities are discharged properly. The question is how you do it? Is it done through a model whereby you would hire a private sector company or consortium to discharge the responsibilities to manage that or, as is the current case, will it be a Crown corporation? The decision was made that through this government-owned contractor-operated model, it would be the private sector company in charge of managing the waste.

Senator Callbeck: Is that what happens in the U.S. and U.K.?

Mr. Lafaille: This is correct, yes.

Senator Callbeck: Fine. I misunderstood that.

Now, to Natural Resources, you are looking for \$195 million the Supplementary Estimates (A). You mentioned that in 2006 the Nuclear Legacy Liabilities Program was set up; \$520 million went in then and later, \$430 million. Now you are asking for \$195 million. So then that program ends; is that right?

Mr. McCauley: That's correct. The intent of the additional \$195 million is to extend the program until such time as the new model can be put in place. We have asked for an additional \$195 million to the end of March 2015. The GoCo model is unlikely to be in place until later that year, and so it is quite plausible that we would be returning to seek additional monies until such time as the GoCo model is in place.

Senator Callbeck: How is the contractor going to be selected? Is that in the works now?

Mr. Lafaille: Yes, it is. It is important to note that AECL has a 70-year waste plan to discharge its responsibilities. So this yearly funding is based on the much longer plan to discharge out the liability. What will happen with this new model is that during the period of the contract for the private sector consortium, we will seek from the private sector to discharge a portion of the plan. This is why it will be no longer a program of NRCan, if you will.

La sénatrice Callbeck : Je vous remercie tous de votre présence au comité ce matin.

Vous avez parlé du modèle d'affaires. Vous avez dit qu'aux États-Unis et au Royaume-Uni, la responsabilité de la gestion des déchets relève encore du gouvernement. Ce nouveau modèle que nous devons adopter — entreprise publique-exploitation privée — existe-t-il ailleurs dans le monde?

M. Lafaille : Je vous remercie de votre question.

Oui, comme vous l'avez indiqué, les États-Unis ont toujours eu ce modèle dans lequel la responsabilité des déchets...

La sénatrice Callbeck : Non. Je crois que j'ai mal compris.

M. Lafaille : Il incombe au gouvernement de veiller à ce que les responsabilités de gestion des déchets et de déclassement soient adéquatement assumées. Mais que faut-il faire pour cela? Convient-il d'adopter un modèle dans lequel on charge une société privée ou un consortium des responsabilités de gestion ou bien est-ce préférable, comme dans le cas présent, de laisser la gestion à une société d'État? Le gouvernement a décidé d'adopter ce modèle d'entreprise publique-exploitation privée dans lequel c'est le secteur privé qui est chargé de la gestion des déchets.

La sénatrice Callbeck : Est-ce ainsi que les choses se font aux États-Unis et au Royaume-Uni?

M. Lafaille : Oui.

La sénatrice Callbeck : Très bien. J'avais mal compris au départ.

Revenons maintenant aux Ressources naturelles. Vous avez demandé 195 millions de dollars dans le Budget supplémentaire (A). Vous avez mentionné que le Programme des responsabilités nucléaires héritées a été créé en 2006, que 520 millions de dollars y ont d'abord été affectés, puis 430 millions plus tard. Vous demandez maintenant 195 millions de plus. Ensuite, le programme prendra fin. Est-ce exact?

M. McCauley : Oui, c'est exact. L'objet des 195 millions supplémentaires est de maintenir le programme jusqu'à la mise en place du nouveau modèle. Nous avons demandé 195 millions supplémentaires jusqu'à la fin mars 2015. Le modèle Ep-Ep ne sera vraisemblablement pas en place avant la fin de l'année, de sorte qu'il est encore possible que nous revenions à la charge pour demander des crédits supplémentaires jusqu'à la mise en place du nouveau modèle.

La sénatrice Callbeck : Comment l'entrepreneur sera-t-il choisi? Le processus est-il déjà en cours?

M. Lafaille : Oui, il est en cours. Il importe de noter qu'AECL a un plan d'élimination des déchets s'étendant sur 70 ans. Par conséquent, le financement annuel se base sur ce plan à très long terme. Dans le cadre du nouveau modèle, nous chercherons, pendant la durée du contrat, à obtenir du consortium privé qui sera retenu qu'il se charge d'une partie du plan. C'est la raison pour laquelle il ne s'agira plus d'un programme de Ressources

It will be folded into the GoCo contract whereby we will seek that the private sector company actually manages the program for AECL.

Senator Callbeck: But are you in the process now of selecting that contract?

Mr. Lafaille: Yes, that's right.

Senator Callbeck: When will that be finalized?

Mr. Lafaille: For the procurement process that started in 2013, we are currently in the phase of qualification of interested bidders and moving to the detailed consultations on what the requirements are. The procurement is expected to be completed in 2015.

Senator Callbeck: So you are certainly going to be back here for more money, then, no question.

Mr. Lafaille: That's right.

Senator Eaton: Thank you, gentlemen. It's fascinating. I wish we had you here for hours.

To follow up on Senator Bellemare's question, for this government-owned contractor-operated model, does the contractor have to be Canadian?

Mr. Lafaille: There's no requirement that they be Canadian, no. It could be international companies. I would point out that national security requirements have to be met, so the bidders are screen-based on national security.

Senator Eaton: Right. So that will limit who can —

Mr. Lafaille: This is correct.

Senator Eaton: I have another question along those lines. I think Mr. Lafaille said something about moving our nuclear-enriched uranium to the U.S. Why is the U.S. safer than we are?

Mr. Lafaille: Maybe I will let David McCauley answer that.

Mr. McCauley: Thank you.

The United States has a program of repatriating enriched uranium that it has provided to a number of countries for nuclear research, et cetera. Currently, we have inventories of highly enriched uranium in Canada, which are being safely managed.

Senator Eaton: They are U.S. origin?

Mr. McCauley: Yes.

Senator Eaton: I see. This is not our stuff we are sending to them.

naturelles Canada. Il sera intégré dans le contrat Ep-Ep grâce auquel nous demanderons à une entreprise du secteur privé de gérer le programme au nom d'EAEL.

La sénatrice Callbeck : Mais êtes-vous actuellement en train de choisir l'entrepreneur pour ce contrat?

M. Lafaille : Oui.

La sénatrice Callbeck : Quand le processus sera-t-il terminé?

M. Lafaille : En ce qui concerne le processus d'approvisionnement lancé en 2013, nous en sommes actuellement à l'étape de l'identification des soumissionnaires intéressés. Nous devons bientôt passer aux consultations détaillées sur la nature des besoins. Le processus devrait être terminé en 2015.

La sénatrice Callbeck : Ainsi, il est certain que vous reviendrez à la charge pour obtenir plus d'argent. Il n'y a aucun doute là-dessus.

M. Lafaille : C'est exact.

La sénatrice Eaton : Merci, messieurs. C'est fascinant. J'aurais bien voulu pouvoir vous écouter pendant des heures.

Pour poursuivre dans la même veine que la sénatrice Bellemare, je vous demanderai si, dans ce modèle d'entreprise publique-exploitation privée, l'entrepreneur doit être canadien.

M. Lafaille : Non, ce n'est pas exigé. Les sociétés internationales ne sont pas exclues. Je signale cependant que les exigences relatives à la sécurité nationale doivent être respectées et que les soumissionnaires devront satisfaire aux critères correspondants.

La sénatrice Eaton : D'accord. Cela limitera donc le nombre d'entreprises...

M. Lafaille : C'est exact.

La sénatrice Eaton : J'ai une autre question dans la même veine. Je crois que M. Lafaille a dit quelque chose concernant l'envoi aux États-Unis de notre uranium enrichi. Pourquoi cet uranium serait-il plus en sécurité aux États-Unis qu'au Canada?

M. Lafaille : Je vais peut-être laisser David McCauley répondre à cette question.

M. McCauley : Je vous remercie.

Les États-Unis ont un programme de rapatriement de l'uranium enrichi fourni à un certain nombre de pays à des fins de recherches nucléaires. À l'heure actuelle, nous avons des stocks d'uranium hautement enrichi au Canada, qui sont gérés en toute sécurité.

La sénatrice Eaton : Ces stocks sont-ils d'origine américaine?

M. McCauley : Oui.

La sénatrice Eaton : Je vois. Ce ne sont donc pas nos matériaux que nous leur renvoyons.

Mr. McCauley: Exactly. It is material that we received from the United States over the course of the years, and it is now safely and securely managed at Chalk River Laboratories, the majority of it. Under this program, however, the intent is to repatriate all highly enriched uranium around the world such that it is safely and securely consolidated in one location or fewer locations, and where it might be reprocessed into material that could not be abused by those who shouldn't be getting ahold of this material.

Senator Eaton: Do we have any enriched uranium ourselves that we hold safely or what do we do with ours?

Mr. McCauley: The enriched uranium that we have has come from the United States.

Senator Eaton: We don't make our own?

Mr. McCauley: No, we don't. We have no enrichment plants in Canada. The CANDU process uses unenriched uranium to fuel our reactors.

Senator Eaton: Thank you for clarifying that for me.

Mr. Walker, we do this by delivering vitally important products, services and expertise required for Canada's global nuclear industry to thrive. Could you give me examples of products and services?

Mr. Walker: Surely I could do that.

Approximately a year ago, the Ontario Power Generation went to the Canadian Nuclear Safety Commission to indicate that it believed it could safely operate the Pickering nuclear power plant until 2020. That decision was based on fundamental work done at AECL to validate the remaining lifetime in the core workings within the nuclear vault of those reactors.

Senator Eaton: So the Pickering Nuclear Generating Station will be good until 2020?

Mr. Walker: That's correct. The scientific evidence to give OPG the basis for making that submission was generated at Chalk River through our science to be able to look at the remaining life left in what are called the pressure tubes, the infrastructure inside the reactor vault that actually holds the fuel bundles. They are critical to the operating life of these reactors.

We are currently also producing a number of innovative products that make CANDU plants around the world safe. As an example, we have the unique technology that allows us to turn hydrogen into water and to do so passively. Since hydrogen is a by-product that gets produced from time to time in nuclear reactions, it can be a hazard in the environment. In fact, the explosions that occurred at Fukushima plants were hydrogen explosions. Well, there has been an up-swing in the purchase of

M. McCauley : Exactement. C'est l'uranium que nous avons reçu des États-Unis au fil des ans. La plus grande part est actuellement stockée et gérée en toute sécurité aux laboratoires de Chalk River. Dans le cadre de ce programme, il est cependant prévu de rapatrier tout l'uranium hautement enrichi qui se trouve un peu partout dans le monde afin qu'il soit regroupé à un seul ou à quelques endroits sûrs. Là, l'uranium sera converti à une forme qui ne peut pas être exploitée par ceux que nous voulons empêcher de mettre la main sur ce matériau.

La sénatrice Eaton : Avons-nous des stocks d'uranium enrichi qui nous appartiennent et que nous gardons en lieu sûr? Que faisons-nous de nos propres stocks?

M. McCauley : Tout l'uranium enrichi que nous possédons vient des États-Unis.

La sénatrice Eaton : Nous n'enrichissons pas nous-mêmes de l'uranium?

M. McCauley : Non. Nous n'avons pas d'usines d'enrichissement au Canada. Le processus CANDU utilise des barreaux d'uranium non enrichi pour alimenter nos réacteurs.

La sénatrice Eaton : Je vous remercie de ces précisions.

Monsieur Walker, vous avez dit : « Nous atteignons cet objectif en offrant des produits, des services et de l'expertise d'une importance cruciale pour assurer la prospérité de l'ensemble de l'industrie nucléaire du Canada. » Pouvez-vous me donner des exemples de produits et de services?

M. Walker : Bien sûr.

Il y a environ un an, Ontario Power Generation s'est adressé à la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour lui dire qu'il pensait pouvoir exploiter la centrale nucléaire de Pickering en toute sécurité jusqu'en 2020. Cette décision était basée sur des recherches fondamentales menées à AECL pour confirmer la durée utile des éléments du cœur des réacteurs de Pickering.

La sénatrice Eaton : Ainsi, la centrale nucléaire de Pickering pourra fonctionner jusqu'en 2020?

M. Walker : C'est exact. Les données scientifiques qui ont servi de base à la demande d'OPG ont été produites à Chalk River, grâce à l'expérience que nous avons acquise dans la détermination de la durée utile restante de ce qu'on appelle les tubes de force, qui constituent l'infrastructure interne du caisson du réacteur où se trouvent les faisceaux de combustible. Ces éléments jouent un rôle critique dans la durée de vie de ces réacteurs.

De plus, nous réalisons actuellement quelques produits novateurs destinés à augmenter la sécurité des réacteurs CANDU construits dans différents pays. Par exemple, nous avons une technologie unique qui nous permet de transformer l'hydrogène en eau de façon passive. Comme l'hydrogène est un sous-produit occasionnel des réactions nucléaires, il constitue un risque environnemental. En fait, les explosions qui se sont produites à la centrale de Fukushima étaient dues à

AECL technology to install in the reactors around the world, because we're able to absorb the hydrogen and turn it into water without the need for electricity.

Those are but a few examples of where our technology is able to increase the life cycle, the safety and the economies of nuclear power plants — not only the CANDU fleet but reactors around the world.

Senator Eaton: And that will continue?

Mr. Walker: That will absolutely continue. In fact, the intent with this new business model is to create greater opportunities to commercialize our wealth of intellectual property to create economic opportunities for Canadian companies.

The Chair: Next is the deputy chair of the committee, Senator Smith.

Senator L. Smith: It's a fascinating area. I'm not sure if any of my colleagues are confused, but listening to the report — changing the way that AECL operates, restructuring the organization, your unique competitive advantage — your new operating model will only be implemented by 2015. That's my understanding. There is a lot of work going on now. Is it for the old model or the new model?

From a structural perspective, how does it work today and how will it work tomorrow?

My question comes down to measurements, which I think Senator Bellemare was looking at. Do you have a profit measure? Is that realistic in this business? When you talk about \$195 million here, \$450 million there, and the money is coming from the government, it gets confusing as to how all these pieces fit together. Where is the accountability?

There is a three-year \$450-million liability program achieving 93 per cent of the milestones. What are the milestones? Commercial customer revenues grew 33 per cent. A lot of good things are happening, but I haven't seen anything about the bottom line. Is there a bottom line in this industry so that there is ultimately accountability in terms of whether this thing is profitable? Obviously there is a huge potential for growth.

Mr. Walker: I will attempt to give you a sense of this. It is fair to say that we are in transition from an appropriated Crown corporation model into a private-sector model where we service the needs of customers.

Senator L. Smith: And the Crown corporation model is exactly what right now?

l'hydrogène. Eh bien, nous avons eu une augmentation sensible des ventes de la technologie EACL à installer dans les réacteurs un peu partout dans le monde. Grâce à cette technologie, nous pouvons absorber l'hydrogène et le transformer en eau sans utiliser de l'électricité.

Ce ne sont que quelques exemples des applications de notre technologie dans la prolongation du cycle de vie et l'augmentation de la sécurité et de la rentabilité des centrales nucléaires. Je ne parle pas seulement des réacteurs CANDU. Notre technologie peut servir dans tous les réacteurs du monde.

La sénatrice Eaton : Et cela continuera?

M. Walker : Absolument. En fait, il est prévu que le nouveau modèle d'affaires élargira les perspectives de commercialisation de notre abondante propriété intellectuelle, ce qui créera des occasions économiques pour les sociétés canadiennes.

Le président : C'est maintenant au tour du sénateur Smith, vice-président du comité.

Le sénateur L. Smith : C'est un domaine vraiment fascinant. Je ne sais pas si mes collègues ont tout compris, mais j'ai écouté vos comptes rendus concernant le mode de fonctionnement d'EACL, la restructuration de la société, votre avantage concurrentiel unique... Votre nouveau modèle de fonctionnement ne sera mis en œuvre qu'en 2015, si j'ai bien compris. Beaucoup de travail se fait actuellement. Est-ce dans le cadre de l'ancien ou du nouveau modèle?

D'un point de vue structurel, comment les choses se font-elles aujourd'hui et comment seront-elles faites demain?

Ma question se ramène donc à des mesures, un peu comme celle de la sénatrice Bellemare. Avez-vous un moyen de mesurer les profits? Est-il réaliste d'espérer en faire dans votre secteur? Vous parlez de 195 millions par-ci, de 450 millions par-là. Comme c'est l'argent des contribuables, je ne sais plus vraiment comment toutes les pièces s'imbriquent les unes dans les autres. Où est la responsabilité?

Nous avons un programme de responsabilités de 450 millions de dollars sur trois ans qui a permis de réaliser 93 p. 100 des objectifs. Quels sont ces objectifs? Les recettes commerciales ont augmenté de 33 p. 100. Il y a beaucoup de bonnes choses qui se produisent, mais je n'ai rien vu au sujet du résultat net. Y a-t-il dans votre secteur un résultat net qui permette de rendre compte des activités et de savoir si les opérations sont rentables? De toute évidence, le potentiel de croissance semble être énorme.

M. Walker : Je vais essayer de vous donner une bonne idée de la situation. Je dirai que nous sommes en transition parce que nous voulons passer d'un modèle de société d'État financée par des crédits budgétaires à un modèle du secteur privé dans lequel nous répondons aux besoins de la clientèle.

Le sénateur L. Smith : Le modèle de la société d'État représente exactement la situation d'aujourd'hui, n'est-ce pas?

Mr. Walker: The Crown corporation model has us serving third-party customers but looking back into the Government of Canada with a less rigorous process by which we are accountable to the government for the results we deliver to government. The new model will turn all the relationships between the Government of Canada and this new restructured entity into an accountable customer-supplier relationship.

Senator L. Smith: In the future, the model will have the Government of Canada —

Mr. Walker: And third parties. Those are the two big customer sets.

Senator L. Smith: And where does AECL fit?

Mr. Walker: Nuclear Laboratories' future business model is to keep those customers happy with the right results at the right price at the right schedule. We are now in the process of changing the way we operate to bring that rigorous customer focus to both the way we work for the government and for the private sector, and to look at the multiplier effect as we work for both — to allow companies we work with to turn the results of this work into economic growth.

Senator L. Smith: Is there a profit concept in that new model?

Mr. Walker: Yes, there will be. The key point here is that the incoming selected government-owned contractor-operator, or GoCo, will be incentivized to deliver results back to the Government of Canada at lower cost, to better schedule and at greater value. As the incentives are met, there will be a fee paid for realizing more.

In terms of the world of the third party, a formula will be set up through the negotiation of the contract by which the profit realized by creating wealth in the private sector will be shared with the Government of Canada.

That will all be sorted out as the contract gets negotiated.

Senator L. Smith: When new money is needed for facilities, development, upgrades, et cetera, will that be dealt with through the private entity or as the government serving as the banker for the group? How does that work?

You're talking \$195 million; that's a lot of money. How is that tied into that operating model, accountability? How is it repaid and how is it tied into the profit issue? It seems a little unclear at this time, especially if you're only going to implement this in 2015. If you're working on this now for 2015, what is it going to be?

Mr. Lafaille: Let us try it another way.

M. Walker : Dans le modèle de la société d'État, nous servons des tiers clients, mais notre relation avec le gouvernement du Canada se conforme à un processus qui n'est pas très rigoureux puisque nous rendons compte au gouvernement des activités auxquelles nous nous livrons à son service. Dans le nouveau modèle, toutes les relations entre le gouvernement du Canada et la nouvelle entité restructurée se caractériseront par une approche client-fournisseur avec reddition de comptes.

Le sénateur L. Smith : À l'avenir, le modèle mettra en rapport le gouvernement du Canada...

M. Walker : ... et des tiers. Ce seront les deux principaux groupes de clients.

Le sénateur L. Smith : Et où se situe EACL?

M. Walker : Le modèle d'affaires futur des laboratoires nucléaires aura pour objectif de satisfaire la clientèle en lui offrant les résultats voulus au bon prix et au bon moment. Nous sommes en train de changer notre mode de fonctionnement de façon à axer rigoureusement nos activités sur le client dans nos rapports tant avec le gouvernement qu'avec le secteur privé. Nous examinerons l'effet multiplicateur de notre travail... afin de permettre aux entreprises avec lesquelles nous collaborons de transformer les résultats de ce travail en croissance économique.

Le sénateur L. Smith : Le concept de profit fait-il partie de ce nouveau modèle?

M. Walker : Oui, il en fait partie. Le point important, c'est que le mode de fonctionnement choisi — entreprise publique-exploitation privée — comprendra des incitatifs pour encourager les entreprises en cause à produire des résultats pour le gouvernement du Canada à un prix moindre, dans de meilleurs délais et avec une plus grande efficacité. Et, une fois ces objectifs atteints, il y aura d'autres incitatifs pour encourager l'entrepreneur à aller encore plus loin.

Dans le contexte d'une tierce partie, le contrat négocié contiendra une formule pour le partage avec le gouvernement du Canada des bénéfices réalisés en créant de la richesse dans le secteur privé.

Tout cela sera défini dans le cadre de la négociation du contrat.

Le sénateur L. Smith : Si de nouveaux investissements sont nécessaires pour des installations, des travaux de développement, des mises à niveau et autres, seront-ils obtenus par l'entreprise privée, ou est-ce le gouvernement qui servira de banquier pour le groupe? Comment cela sera-t-il organisé?

Vous avez parlé de 195 millions de dollars. C'est beaucoup d'argent. Comment cela s'inscrira-t-il dans le modèle de fonctionnement du point de vue de la responsabilité? Comment ce montant sera-t-il remboursé et comment se rattache-t-il à la question des bénéfices? Tout cela semble incertain en ce moment, surtout quand vous dites que la mise en œuvre ne se fera qu'en 2015. Si vous y travaillez maintenant pour 2015, comment cela est-il organisé?

M. Lafaille : Je vais essayer de l'expliquer d'une autre façon.

Right now, the Crown corporation model is such that AECL reports to Parliament through the Minister of Natural Resources. Everything goes as a relationship between AECL and the portfolio ministry, so any requests for the 195 or others come to us and then go through the system.

In the new model, there will be a small oversight body that would have a contractual relationship with the private sector. So everything will be contractual as opposed to the Crown corporation model.

To your question about new funding and new activities required and how that will work, it will work through the clauses of the contract. If the private sector operating the labs says, "There is a need for a new building because this one is decaying, and we need a new building to do the science and technology from which we will have revenues," all of that will be specified in the contract.

The role of the small government agency overseeing the contract will be to say, "Does it make sense? Is their value for taxpayers? What is the private and public sector contribution? What model makes sense for that specific project?"

To build on Dr. Walker's comment, the value for taxpayers — well, we want to do this at the best price for taxpayers, so we will incentivize the contractor to come up with the best plan possible. We will hold the contractor accountable to specific performance measurements, schedules and budgets. The contractor will be paid based on performance. If they underperform, they will not get a fee for this work. If they over-perform and the government saves money, we can share some of the savings there.

This is what is different from the Crown corporation model. We cannot incentivize Crown corporations in the same way. Incentivizing contractors is at the heart of the GoCo model, with performance measurements to be able to specifically incentivize. If they are met, we know we are getting value for money. If they exceed expectations, we can share some of the savings and give incentive to the private sector to do better for the government.

Senator L. Smith: In the write-up on the second page, you talk about your "unique competitive advantage." Is your unique competitive advantage in the existing structure, or will it be in the new structure? What is your unique competitive advantage?

Mr. Lafaille: It will be in the new structure. It's about what I just said about being able, through the contract, to turn to the private sector contractor and say, "We have this need. Come up with the best plan possible for the taxpayers to deliver on this plan."

En ce moment, dans le modèle de la société d'État, EACL rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles. Tout se fait dans le cadre des relations entre EACL et le ministère, de sorte que les demandes concernant les 195 millions ou d'autres crédits passent chez nous, puis sont transmises dans le système.

Dans le nouveau modèle, il y aura un petit organisme de surveillance qui aura des relations contractuelles avec le secteur privé. Par conséquent, tout se fera sur une base contractuelle, contrairement à ce qui se fait dans le modèle de la société d'État.

Vous avez posé une question sur ce qui se passera si on a besoin de nouveaux fonds pour de nouvelles activités. Eh bien, tout sera prévu dans le contrat. Si l'entreprise privée qui s'occupe des laboratoires nous dit qu'elle a besoin d'un nouveau bâtiment parce que le bâtiment actuel est délabré et qu'il en faut un nouveau pour les travaux scientifiques et technologiques qui rapportent des revenus, la question sera réglée conformément aux dispositions du contrat.

Le rôle du petit organisme de surveillance du contrat consistera à poser les questions suivantes : « Cela est-il sensé? Est-ce une bonne utilisation de l'argent des contribuables? Quelles sont les contributions respectives du secteur privé et du secteur public? Quel est le modèle le plus rationnel pour ce projet particulier? »

Pour reprendre l'observation de M. Walker concernant la valeur du travail pour les contribuables, je dirai qu'il est évident que nous chercherons à obtenir des résultats au meilleur prix pour les contribuables. Nous essaierons donc d'inciter l'entrepreneur à produire le meilleur plan possible. Nous le tiendrons responsable de niveaux précis en matière de rendement, de délais et de budgets. Il sera payé en fonction des résultats. Si son rendement n'est pas assez bon, il n'obtiendra pas d'honoraires pour le travail. Si, au contraire, il dépasse les attentes et permet au gouvernement de réaliser des économies, nous en partagerons une partie avec lui.

Voilà de quelle façon le nouveau modèle se distingue de celui de la société d'État. Nous ne pouvons pas prévoir les mêmes incitatifs dans le cas d'une société d'État. Les incitatifs sont au cœur du modèle Ep-Ep, qui comporte des critères de rendement conçus spécialement en fonction des incitatifs. Si l'entrepreneur satisfait aux critères, nous saurons que nous en avons pour notre argent. S'il dépasse les attentes, nous pouvons lui laisser une part des économies réalisées de façon à inciter le secteur privé à faire encore mieux au service du gouvernement.

Le sénateur L. Smith : À la deuxième page de vos notes, vous parlez d'un « avantage concurrentiel unique ». Est-ce que cet avantage concurrentiel se situe dans la structure actuelle ou se retrouvera dans la nouvelle structure? Quel est cet avantage concurrentiel unique?

M. Lafaille : Il se situera dans la nouvelle structure. Comme je viens de le dire, nous serons en mesure, grâce au contrat, de dire à l'entrepreneur : « Voilà, nous avons ce besoin. Produisez un plan pour y répondre au meilleur prix possible pour les contribuables. »

Senator L. Smith: If I understand this, you're saying the unique competitive advantage is basically the new structure that will be implemented in 2015.

Mr. Lafaille: That's right.

Senator L. Smith: So it's a work-in-progress?

Mr. Lafaille: Yes.

Senator L. Smith: To say you have a unique competitive advantage, you need proof of the unique competitive advantage in terms of the actual operational efficiencies. I'm trying to understand. When you make a statement like that, it's a far-reaching statement that needs to have a track record and results.

I wasn't trying to put you in a corner, but was trying to understand how it fits together because there are some fairly important statements being made.

Mr. Lafaille: It is, you're right, a work-in-progress because it's a model that does not exist in Canada, so we are implementing an unprecedented model. We're learning from the experiences in the U.S. and the U.K., in terms of lessons learned, what works and what has not. We are building this model right now. We see the advantages of what will not be possible now with the Crown corporation model. The challenges and the opportunity are to make sure we implement the right model that will bring value for money for Canadians.

The Chair: Could I ask for a point of clarification to Senator L. Smith's question? Once you have this new model in place with contracts on the ground in Chalk River, what will be going on? You stopped the MAPLE. You're not going to start up that new type of reactor. This other is almost at the end of its life. Will the new contractor have an obligation with respect to the NRU, the National Research Universal reactor? Will the contractor have the obligation or the right to operate that?

Mr. Lafaille: The work of the contractor will be specified in a statement of work of the contract.

Basically there are three main missions. There is the waste and decommissioning mission, so there is a long-term plan, as we said. They will need to deliver on that.

The contractor will need to deliver science and technology services both to government to meet our own responsibilities to the public policy and third parties, as Dr. Walker said. Currently, laboratories are selling services to utilities and other third party customers. All that will be specified in the contract.

With respect to specific facilities, whether it is the NRU reactor or others, it will be based on the business case of operating these facilities to provide services both to government and third parties.

Le sénateur L. Smith : Si j'ai bien compris, vous dites que l'avantage concurrentiel unique réside essentiellement dans la nouvelle structure qui sera mise en œuvre en 2015.

M. Lafaille : C'est exact.

Le sénateur L. Smith : C'est donc un travail en cours.

M. Lafaille : Oui.

Le sénateur L. Smith : Pour dire que vous avez un avantage concurrentiel unique, vous devez pouvoir le prouver en vous fondant sur des résultats opérationnels réels. J'essaie de comprendre. Quand vous faites une telle déclaration, vous devez vous rendre compte qu'elle va très loin et qu'elle doit s'appuyer sur des résultats et des réalisations.

Je ne cherche pas à vous embarrasser, mais je veux comprendre comment les éléments s'imbriquent les uns dans les autres. En effet, vous faites des affirmations d'une assez grande portée.

M. Lafaille : Vous avez bien raison, c'est un travail en cours. Le modèle n'existe pas encore au Canada, de sorte que nous faisons un travail sans précédent. Nous tirons des enseignements de l'expérience acquise aux États-Unis et au Royaume-Uni, afin de déterminer ce qui marche et ce qui ne marche pas. Nous construisons ce modèle en ce moment même. Nous voyons les avantages de ce qu'il n'est pas possible de faire actuellement dans le modèle de la société d'État. Le défi est de s'assurer de mettre en œuvre le bon modèle qui assurera aux Canadiens une utilisation optimale de leur argent.

Le président : Je voudrais demander une précision faisant suite à la question du sénateur Smith. Une fois que vous aurez mis en place ce nouveau modèle et que vous aurez des contrats à Chalk River, qu'arrivera-t-il? Vous avez mis fin au projet MAPLE. Vous ne construirez pas ce nouveau type de réacteur. Le réacteur actuel arrive au terme de son cycle de vie. Est-ce que le nouvel entrepreneur aura des obligations relativement au réacteur NRU? Aura-t-il l'obligation de le faire fonctionner? Aura-t-il le droit de l'exploiter?

M. Lafaille : Le rôle de l'entrepreneur sera précisé dans l'énoncé des travaux du contrat.

Il y aura essentiellement trois grandes missions. Tout d'abord, la mission de déclasser et de gestion des déchets, qui fait partie d'un plan à long terme, comme nous l'avons dit. L'entrepreneur devra donc s'acquitter de cette mission.

Il devra également s'occuper des services scientifiques et technologiques à offrir, d'une part au gouvernement pour lui permettre d'assumer ses responsabilités dans le cadre de la politique publique et, de l'autre, à des tierces parties, comme l'a mentionné M. Walker. À l'heure actuelle, les laboratoires vendent des services aux organismes d'utilité publique et à d'autres clients. Tout cela sera prévu dans le contrat.

En ce qui concerne des installations particulières, qu'il s'agisse du réacteur NRU ou autre, il y aura une analyse de rentabilité afin de déterminer s'il est opportun de les exploiter pour offrir des

Right now the NRU is licensed until 2016, so there is a case to be made in terms of the future business case for the NRU post the current licensing cycle.

It depends on the needs of both the government and third parties for specific facilities at Chalk River.

The Chair: You do have a need for research. You do have a need for decommissioning. If you don't get it from Chalk River, you will get it from somewhere else. That hasn't been decided as to where that particular activity will take place?

Mr. Lafaille: It depends on the needs of government and the industry.

The Chair: You know the needs of government.

Mr. Lafaille: We know the needs of government. So there will be what we will call a science and technology federal program where, with a specific funding envelope and requirements, we will turn to the private sector contractor and say, "These are our needs; please provide us with the services for the best value-for-money proposals or plans."

The Chair: And we'll let you use our reactor in Chalk River to do that.

Mr. Lafaille: The private sector contractor will be in charge of operating all the facilities and the laboratories.

The Chair: That's what the contract would say. You will say, "These are the needs; please provide the service and, by the way, you can use our reactor in Chalk River to do that."

Mr. Lafaille: Yes, if there's a need and if the federal government has needs that would include using the reactor, there will be a discussion about using the reactor. If there is no need for it, then the private sector contractor will need to seek other customers for the reactor and will come back to the government in terms of the entire proposal for managing the labs, which facilities will be required and not required in the future.

The Chair: We're trying to clarify what's going on and I appreciate your comments.

Senator Gerstein: Dr. Walker, am I correct that AECL is one of a few major suppliers of medical isotopes in the world today? Is that a correct assumption on my part?

Mr. Walker: That's a correct assumption.

services au gouvernement et à des tiers. Pour le moment, le réacteur NRU fonctionne en vertu d'un permis valide jusqu'en 2016. Il faudra donc déterminer, en fonction d'une analyse de rentabilité, l'utilisation future du réacteur après l'expiration du permis.

Cela dépendra des besoins du gouvernement et de tierces parties relativement à des installations particulières de Chalk River.

Le président : Vous aurez toujours besoin de faire des recherches. Vous avez également des besoins en matière de déclassement. Si vous n'obtenez pas les services nécessaires des installations de Chalk River, vous devrez aller les chercher ailleurs. Aucune décision n'a encore été prise quant au lieu où se déroulera cette activité particulière?

M. Lafaille : Cela dépend des besoins du gouvernement et de l'industrie.

Le président : Vous connaissez les besoins du gouvernement.

M. Lafaille : Nous connaissons les besoins du gouvernement. Il y aura donc ce que nous appelons un programme fédéral de sciences et de technologie doté d'une enveloppe de financement et d'exigences particulières. Nous dirons alors à l'entrepreneur du secteur privé : « Voici ce dont nous avons besoin. Présentez-nous une proposition ou un plan visant à nous offrir ces services dans une optique d'optimisation des ressources. »

Le président : Et nous vous permettrons d'utiliser notre réacteur de Chalk River pour nous fournir ces services.

M. Lafaille : L'entrepreneur du secteur privé sera responsable de l'exploitation de toutes les installations et laboratoires.

Le président : C'est ce que dira le contrat. Vous direz donc : « Voilà en quoi consistent nos besoins. Veuillez nous donner les services nécessaires et, incidemment, vous pouvez vous servir de notre réacteur de Chalk River pour le faire. »

M. Lafaille : Oui. S'il y a un besoin, si le gouvernement fédéral a des besoins nécessitant l'utilisation du réacteur, cette utilisation fera partie des négociations. Si nous n'en avons pas besoin, l'entrepreneur devra aller chercher d'autres clients ayant besoin du réacteur, après quoi il présentera au gouvernement une proposition complète relativement à la gestion des laboratoires et aux installations qui seront ou ne seront pas nécessaires à l'avenir.

Le président : Nous essayons de préciser ce qui se passe. J'apprécie donc vos réponses.

Le sénateur Gerstein : Monsieur Walker, ai-je raison de penser qu'AECL est l'un des rares grands fournisseurs mondiaux d'isotopes médicaux? Est-ce bien le cas?

M. Walker : Oui, c'est le cas.

Senator Gerstein: My recollection is that several years ago — I can't remember exactly how many — there was a major problem that happen left Canada scrambling for medical isotopes. Is that also correct?

Mr. Walker: That's also correct.

Senator Gerstein: With that said, I noted in your performance highlights that you indicate, “We delivered 95 per cent of the demand from Nordion for medical isotopes” My question to you is: Percentages aren't a number. How does the number of deliveries of medical isotopes compare to what it was before the problem, and how has AECL maintained its position of what I understood was a relatively few people that manufactured these? When the problem arose, there was great difficulty in supplying Canadian needs, never mind anyone else. Can you take us through that?

Mr. Walker: I will attempt to do this. This is a complex file.

We're all aware and the first to recognize that the concept of medical isotopes was invented in Canada. The whole idea of how one can get isotopes out of a nuclear reactor and into patients in hospitals, that whole supply chain concept was pioneered in Canada. It is true that AECL, through partnership with Nordion, a company spun out of the AECL, is one of the major suppliers of a very specific medical isotope. We talk about the word “isotopes,” but there are many tens of isotopes used in various medical diagnostics and cancer treatments.

The one that is the workhorse is known as molybdenum-99, or moly-99, and that is the isotope that comes out of the reactor. NRU is shipped to Nordion and then in a FedEx like system, it is delivered through other suppliers to hospitals around the world where it is subsequently transformed into another very short lived isotope called technetium. That is the product that would be injected in patients for medical diagnostics. In that whole process, one has to recognize that time is of the essence. The half-life of the moly-99 isotope is 66 hours. The half-life of technetium is six hours. You have to get the isotopes produced and out of the reactor, to the distributor and around the world and into the hospital. Every time you do it, the inventory is decaying. One typically talks about how many. There is a unit of radioactivity called a curie and how many moly curies are we delivering around the world, and the measure is six days after the reactor.

Senator Gerstein: I appreciate your answer, but mine is not a scientific question. It is a financial question. What was AECL delivering — that's a dollar amount — prior to the problem and what is AECL now delivering after the problem?

Le sénateur Gerstein : Je me souviens qu'il y a plusieurs années — je ne me rappelle pas exactement combien —, nous avons connu un grave problème par suite duquel le Canada a dû faire des pieds et des mains pour se procurer des isotopes médicaux. C'est exact?

M. Walker : Oui, c'est encore exact.

Le sénateur Gerstein : Cela dit, je vois que vous avez déclaré dans votre exposé : « Nous avons satisfait à 95 p. 100 de la demande d'isotopes médicaux de Nordion... » Voici ce que j'ai à vous demander : les pourcentages ne sont pas des nombres. Comment se compare le nombre actuel de livraisons d'isotopes médicaux à ce qu'il était avant le grave problème dont je viens de parler? Est-ce qu'EACL a réussi à maintenir sa position parmi les rares fournisseurs d'isotopes? Lorsque le problème s'est posé, nous avons eu beaucoup de difficultés à satisfaire aux besoins canadiens, sans parler des besoins des autres. Pouvez-vous répondre à ces questions?

M. Walker : Je vais essayer de le faire. C'est un dossier complexe.

Nous sommes très conscients de la situation et sommes les premiers à reconnaître que la notion d'isotopes médicaux a été inventée au Canada. Le Canada a été un pionnier dans le domaine de la production d'isotopes dans un réacteur nucléaire pour les mettre à la disposition des hôpitaux ainsi que dans l'établissement de toute une chaîne d'approvisionnement à cet égard. Il est vrai qu'EACL, en partenariat avec Nordion, qui est une société dérivée d'EACL, est l'un des principaux fournisseurs d'un isotope médical très particulier. Nous parlons d'« isotopes », mais il y en a des dizaines et des dizaines qui sont utilisés pour faire différents diagnostics et pour traiter le cancer.

Toutefois, le principal isotope médical porte le nom de molybdène 99 ou moly 99. C'est l'isotope qui est produit par le réacteur NRU. Il est expédié à Nordion et, de là, il est distribué aux hôpitaux du monde, par l'entremise d'un système semblable à FedEx et d'autres fournisseurs. Dans les hôpitaux, le molybdène 99 est transformé en un autre isotope à très courte durée de vie appelé technétium. C'est ce produit qui est injecté dans l'organisme des patients à des fins diagnostiques. Dans tout ce processus, il faut se rendre compte que le temps joue un rôle vital. La demi-vie du molybdène 99 est de 66 heures, et celle du technétium est de 6 heures. Il faut donc produire le molybdène et le sortir du réacteur, puis l'envoyer au distributeur qui l'expédiera aux hôpitaux du monde entier. Pendant qu'on le fait, le produit se désintègre. On nous demande souvent quelle quantité nous livrons. Cela se mesure en unités de radioactivité appelées curies. On nous demande donc combien de curies de molybdène nous avons livrés partout dans le monde. Tout se passe dans les six jours qui suivent la sortie du réacteur...

Le sénateur Gerstein : Je vous remercie de votre réponse, mais je ne vous ai pas posé une question scientifique. J'étais à la recherche de renseignements financiers. Quelle était la valeur en dollars des livraisons d'EACL avant le problème et quelle est-elle maintenant?

Mr. Walker: In that process, today AECL supplies between 15 and 20 per cent of the global weekly demand for moly-99 around the world. In 2007, we were about 40 per cent. I would highlight for you, senator, that the lesson learned around the world when we had the forced outage of the NRU in 2009 is the vulnerability of such a high priority supply chain to a single point of failure.

When the NRU went down and you lost 40 per cent of the world supply, the world was in crisis because there wasn't alternative supply. One of the initiatives taken on, in fact led by Canada, was to diversify the supply chain to create other suppliers around the world that together can contribute, and with that also coordinate the scheduling of reactor maintenance outages so we don't end up with periods where multiple reactors are down.

Senator Gerstein: What I understand is we dropped from 40 per cent of the world's supply to 15 per cent of the world's supply.

Mr. Walker: That's correct.

Senator Gerstein: How does the 15 per cent we are supplying compare in actual dollars to the 40 per cent? In other words, the market may have increased; 15 per cent of the market today may be more than what 40 per cent was five or six years ago. How does the actual production compare in Canada today after the fixes had been put into the system? What is the actual production?

Mr. Walker: Senator, there are reasons that I cannot get into the actual dollars because of the commercial relationship with Nordion. I can tell you, however, that the price of the moly-99 isotope on the global market is a very competitive capitalist system, and the price of moly today is about the same as it was in 2007.

Senator Gerstein: Is there a shortage in the world today?

Mr. Walker: There is not.

Senator Gerstein: Thank you.

The Chair: Colleagues will recall we are dealing with Bill C-31, the budget implementation bill, which deals with Nordion and releases, if it's passed, the requirement in relation to shareholdings being Canadian. The same day the bill was filed, a U.S. company announced it would be most pleased to bid on becoming the majority shareholder of Nordion. That is all in the knowledge of this committee because we studied that particular situation. Nordion has a contract with Atomic Energy of Canada Limited for the supply of molybdenum-99.

We're all aware that there was a court case on that, which has been settled in your new model, and we would like to know where you're looking on that. In your model, will there be radioactive

M. Walker : À l'heure actuelle, EACL répond à 15 à 20 p. 100 de la demande hebdomadaire mondiale de molybdène 99. En 2007, nous étions aux alentours de 40 p. 100. Je vous ferai remarquer, sénateur, que l'arrêt forcé du réacteur NRU en 2009 nous a appris quelque chose au sujet de la vulnérabilité d'une chaîne d'approvisionnement aussi prioritaire à une défaillance ponctuelle.

Lorsque le réacteur NRU a été arrêté et qu'on a perdu 40 p. 100 de l'approvisionnement mondial, le monde a connu une période de crise parce qu'il n'y avait pas d'autres sources d'approvisionnement. L'une des mesures prises, en fait sous la direction du Canada, a consisté à diversifier la chaîne d'approvisionnement de façon à créer d'autres fournisseurs ailleurs dans le monde et à coordonner les arrêts de maintenance des réacteurs pour éviter que plusieurs ne soient hors service en même temps.

Le sénateur Gerstein : Ce que je retiens, c'est que nous sommes passés de 40 à 15 p. 100 de l'approvisionnement mondial.

M. Walker : C'est exact.

Le sénateur Gerstein : Comment ces 15 p. 100 se comparent-ils en dollars aux 40 p. 100? Autrement dit, le marché s'est peut-être développé, de sorte que les 15 p. 100 d'aujourd'hui pourraient bien représenter plus que les 40 p. 100 d'il y a cinq ou six ans. Comment la production actuelle du Canada se compare-t-elle à celle d'alors après les modifications apportées au système? Quelle est la production réelle?

M. Walker : Sénateur, j'ai de bonnes raisons de ne pas parler de valeur en dollars à cause des relations commerciales que nous avons avec Nordion. Je peux cependant vous dire que, dans un système capitaliste très concurrentiel, le prix du molybdène 99 sur le marché mondial est à peu près le même aujourd'hui qu'en 2007.

Le sénateur Gerstein : Y a-t-il actuellement une pénurie dans le monde?

M. Walker : Non.

Le sénateur Gerstein : Je vous remercie.

Le président : Mes collègues se souviendront que nous étudions le projet de loi C-31 sur l'exécution du budget, qui traite de Nordion et qui supprimera, s'il est adopté, les restrictions imposées sur l'achat des actions de la société par des non-Canadiens. Le jour même du dépôt du projet de loi, une société américaine a annoncé qu'elle serait très heureuse d'acquiescer un intérêt majoritaire dans Nordion. Le comité est au courant de ces détails parce qu'il a étudié la question. Nordion a un contrat avec EACL pour la fourniture de molybdène 99.

Nous savons tous que cette affaire a fait l'objet d'un procès qui a été réglé avec votre nouveau modèle. Nous aimerions donc vous demander quels sont vos projets à cet égard. Dans votre modèle,

isotopes produced? Is there an ongoing contract with Nordion that the new contractor who will be running things for AECL will be required to meet?

Mr. Walker: We currently have a supply arrangement with Nordion that goes until 2016 for moly-99. I would highlight that we produce other medical isotopes with Nordion and for other suppliers, and those contracts are not sunsetted in 2016. When it comes specifically to moly-99, the contract terms end in that year.

The Chair: Will it be up to the new contractor to determine whether it wishes to continue the relationship with Nordion? Or is the decision that that's just off the board, and once this contract is over, you're not interested in continuing it? It will be a revenue source for AECL in the future, unless you discontinue it. It's a question of whether you've decided to put that into the mix or not.

Mr. Lafaille: Maybe I can answer that question. I think what Dr. Walker said, there is a specific moly-99 question and other revenues. As a general rule, all existing contracts will be continued by the private sector company, and it will have to make a case that they are still bringing value to the government.

In terms of your specific question on moly-99, coming back to the question of what happened in 2009-10, the government has taken a number of actions. At the time of the decision, the government said it intended to cease the production of moly-99 by 2016.

The Chair: I recall that.

Mr. Lafaille: That's part of the current policy. There has been an investment in alternative technologies so that it could pick up and provide the alternative supply of technetium-99, which is really the end product used by doctors. The government has acted on that. That is the current policy of the Government of Canada.

Any future business in terms of isotopes, be it moly-99 or others, will need to have a business case brought to government to see if it makes sense or not.

The Chair: It will be part of the negotiations with respect to the private sector operated, government-owned relationship that Senator Smith was asking about. Is that correct?

Mr. Lafaille: That's correct.

[Translation]

Senator Chaput: I would like to obtain some clarifications on some of the questions other senators have asked. If I understand correctly, you are currently in transition, that is to say that the

la production des isotopes radioactifs sera-t-elle maintenue? Y a-t-il un contrat en cours avec Nordion que le nouvel entrepreneur qui s'occupera de la gestion des installations d'EAACL sera tenu de respecter?

M. Walker : Nous avons actuellement avec Nordion une entente d'approvisionnement en molybdène 99 qui va jusqu'en 2016. Je signale que nous produisons d'autres isotopes médicaux de concert avec Nordion et d'autres fournisseurs et que les contrats correspondants ne prendront pas fin en 2016. Toutefois, le contrat particulier du molybdène 99 arrivera à expiration cette année-là.

Le président : Appartiendra-t-il au nouvel entrepreneur de déterminer s'il souhaite maintenir ses relations avec Nordion? Ou bien a-t-on déjà décidé que tout est fini et qu'une fois le contrat arrivé à expiration, vous ne souhaitez pas poursuivre cette activité? Ce serait une source de revenus pour EAACL à l'avenir, à moins que vous ne décidiez d'y mettre fin. Cela fait-il partie de vos projets, oui ou non?

M. Lafaille : Je peux peut-être répondre à cette question. M. Walker a dit, je crois, qu'il y a la question précise du molybdène 99 et qu'il y a d'autres revenus. D'une façon générale, tous les contrats actuels seront maintenus par l'entrepreneur du secteur privé qui devra cependant établir, au moyen d'une analyse de rentabilité, s'ils présentent encore des avantages pour le gouvernement.

Pour ce qui est de votre question précise relative au molybdène 99, je note que le gouvernement avait pris un certain nombre de mesures après ce qui s'était passé en 2009-2010. À ce moment, il avait dit qu'il avait l'intention de mettre fin à la production du molybdène 99 d'ici 2016.

Le président : Je m'en souviens.

M. Lafaille : C'est un élément de la politique actuelle. Des investissements ont été faits dans des technologies différentes qui pourront assurer l'approvisionnement en technétium 99, qui est le produit final utilisé par les médecins. Le gouvernement a pris des mesures à cette fin. C'est la politique actuelle du gouvernement du Canada.

Toute activité future relative aux isotopes, qu'il s'agisse de molybdène 99 ou d'autres produits, devra faire l'objet d'une analyse de rentabilité pouvant permettre au gouvernement d'en déterminer les avantages.

Le président : Cela serait donc inclus dans les négociations avec le secteur privé dans le cadre du modèle entreprise publique-exploitation privée dont le sénateur Smith a parlé. C'est bien cela?

M. Lafaille : Oui.

[Français]

La sénatrice Chaput : J'aimerais obtenir des précisions quant aux questions que d'autres sénateurs ont déjà posées. Si je comprends bien, nous sommes actuellement en transition, à savoir

business model has yet to be developed. Will the government be retaining responsibility for the facilities, and for safety and security?

Mr. Lafaille: The government will retain ownership of the facilities, but the private sector will be responsible for ensuring that the regulatory licenses are respected, and will be responsible for management. It will be accountable to the regulatory agency.

Senator Chaput: Since the government will be retaining ownership of the facilities, if there are problems, if renovations have to be done and costs are incurred, will this be the government's responsibility, and it will have to ensure that the facilities are maintained properly?

Mr. Lafaille: To the extent that these facilities meet specific needs such as the management of nuclear waste or the provision of science and technology services, yes, this will be the government's responsibility. The private sector will manage the sites and will have to submit a business plan to the government proposing conditions regarding the renovations of these facilities or the construction of new ones in order to continue to provide service to clients.

Senator Chaput: But if renovations have to be done, the costs related to the facilities will remain the responsibility of the government?

Mr. Lafaille: It depends on the clients. If the client is an electricity company such as Bruce Power or others, it will have to pay its fair share if the facility is used to meet its needs. If it meets the needs of the Government of Canada, then, yes, the Government of Canada will pay for that portion.

Senator Chaput: Concerning the division purchased by SNC-Lavalin, what are the responsibilities of the SNC-Lavalin company at this time? Who does it report to?

Mr. Lafaille: It is a private entity that is accountable to its shareholders. There are now commercial links between CANDU Energy, for instance, and the laboratories, but these are purely contractual relations.

Senator Chaput: Excuse me, but what did SNC-Lavalin purchase, finally?

Mr. Lafaille: The commercial division of AECL that dealt with development, construction and servicing the nuclear reactors to produce electricity, including the CANDU reactors. The government kept the nuclear laboratories.

Senator Chaput: Will the appropriations requested in the supplementary estimates be allocated to maintaining activities such as those of the laboratories, or will they be used to facilitate the transition to the business model, or both?

Mr. Lafaille: Both. With your permission I will ask my colleague from AECL to provide you with more details.

que le modèle d'affaires sera à développer. Le gouvernement gardera-t-il toujours la responsabilité des installations et de la sécurité?

M. Lafaille : Le gouvernement restera propriétaire des installations, mais l'entité responsable de s'assurer que les permis réglementaires seront respectés sera le secteur privé, qui prendra en charge la gestion. C'est lui qui sera redevable à l'agence réglementaire.

La sénatrice Chaput : Si le gouvernement conserve les installations, qu'il y a des difficultés, qu'on a besoin d'effectuer des renovations ou que des coûts sont occasionnés, ce sera donc la responsabilité du gouvernement de s'assurer de conserver les installations à niveau?

M. Lafaille : Dans la mesure où ces installations servent à des besoins précis, soit pour le gouvernement pour faire la gestion des déchets ou pour fournir des services en sciences et technologies, oui. Le secteur privé, donc le gestionnaire des sites, devra apporter un plan d'affaires au gouvernement pour proposer les conditions sous lesquelles seront rénovées ces installations ou pour en construire de nouvelles, et ceci afin de continuer à desservir les clients.

La sénatrice Chaput : Mais le coût lié aux installations, si des renovations doivent être effectuées, sera toujours de la responsabilité du gouvernement?

M. Lafaille : Cela dépend des clients. Si le client est une compagnie d'électricité, comme la Bruce Power ou d'autres, il devra payer sa juste part lorsque l'installation sert à ses propres besoins. Si cela sert les besoins du gouvernement du Canada, alors, oui, le gouvernement du Canada paiera cette portion.

La sénatrice Chaput : Concernant la division achetée par SNC-Lavalin, quelles sont maintenant les responsabilités de la compagnie SNC-Lavalin? À qui est-elle redevable?

M. Lafaille : Il s'agit d'une entité privée redevable à ses actionnaires. Des liens commerciaux existent maintenant entre Candu Énergie et, par exemple, les laboratoires, mais il s'agit purement de relations contractuelles.

La sénatrice Chaput : Pardonnez-moi, mais qu'est-ce que SNC-Lavalin a acheté finalement?

M. Lafaille : La division commerciale d'EAEL qui s'occupait du développement, de la construction et du service des réacteurs nucléaires pour produire l'électricité, donc les réacteurs CANDU. Ce qui est demeuré au gouvernement, ce sont les laboratoires nucléaires.

La sénatrice Chaput : Concernant les sommes d'argent demandées dans le cadre du budget supplémentaire, seront-elles consacrées au maintien des activités telles les activités des laboratoires ou serviront-elles à faciliter la transition vers le modèle d'affaires, ou encore, pour les deux?

M. Lafaille : C'est pour les deux. Pour plus de précisions, je vais peut-être demander à mon collègue d'EAEL de répondre, si vous le permettez.

Mr. Walker: Most of the funds will be allocated to the continuation of programs and to investment in infrastructure. A small part of the funds will be used to create the surveillance entity mentioned by Mr. Lafaille; this will amount to approximately \$15 million. The rest will be used for daily operations.

Senator Chaput: Daily operations mean everything involving the current personnel and everything that is being done currently?

Mr. Walker: Absolutely.

Senator Chaput: Very well, thank you.

I have a final question for Mr. Lafaille. In your presentation you mentioned that AECL had created 10 new centres of excellence. Where are these centres located, and what are they exactly?

Mr. Lafaille: Mr. Walker would be in a better position to answer that.

Mr. Walker: This is one aspect of our transition which aims to focus the centres of excellence we have in the laboratories, which have a certain value to the clients, be they industry or government. In each of these centres, we have to consider the expertise, infrastructure, intellectual property, and partnerships. They contain a certain value.

[English]

Coupled with the new business model, this is the concept of competitive advantage. When customers come to the Nuclear Laboratories, it is because we're recognized as having certain expertise, and certain unique facilities that are appropriately priced and efficiently managed to meet customer needs.

However, one has to have clear precision on what one's value proposition is to ensure that one is renewing, investing and advancing the capabilities that will be critical for your customer base into the future.

So through those 10 centres of excellence, we are establishing the starting point. We expect the incoming GOCO will look at that, look at where it wants to take the business and decide whether these 10 will grow, sustain or perhaps some diminish, and go forward from that.

With that we think we are providing a strong foundation by which we will transition to the new business model.

Senator Chaput: What are they, exactly, and where are they?

Mr. Walker: Within the Nuclear Laboratories, these are virtual centres. You will not see a building. For example, we have world-class capabilities in irradiation services. A prime example of that is for production of medical isotopes. However, we offer a number of unique capabilities in Canada — in fact, the only place

M. Walker : La plupart des coûts seront consacrés à la continuation des programmes et à l'investissement dans l'infrastructure. Une petite part des fonds servira à la création de cette entité de surveillance mentionnée par M. Lafaille; il s'agit d'une somme d'environ 15 millions de dollars. Le reste servira aux opérations quotidiennes.

La sénatrice Chaput : Les opérations quotidiennes représentent le personnel en place et tout ce qui se fait actuellement?

M. Walker : Absolument.

La sénatrice Chaput : Très bien, merci.

J'ai une dernière question à poser à M. Lafaille. Dans votre présentation, vous avez mentionné qu'EACL a lancé 10 nouveaux centres d'excellence. Où ces centres sont-ils situés et en quoi consistent-ils?

M. Lafaille : Ce serait à M. Walker de répondre.

M. Walker : Il s'agit d'un aspect de notre transition qui vise à préciser les centres d'expertise que nous avons dans les laboratoires et qui ont une certaine valeur face aux clients, soit l'industrie ou le gouvernement. Dans chacun de ces centres, on doit considérer l'expertise, l'infrastructure, la propriété intellectuelle, les partenariats. On y retrouve une certaine valeur.

[Traduction]

Avec le nouveau modèle de fonctionnement, ils représentent notre avantage concurrentiel. Si les clients s'adressent aux laboratoires nucléaires, c'est qu'on nous reconnaît une certaine expertise et des installations uniques qui sont offertes à un prix raisonnable et sont efficacement gérées de façon à répondre aux besoins de la clientèle.

Toutefois, nous devons savoir avec précision en quoi consiste notre proposition de valeur afin de veiller à rénover, financer et promouvoir les capacités qui joueront un rôle critique pour notre clientèle de l'avenir.

Par conséquent, grâce à ces 10 centres d'excellence, nous établissons le point de départ. Nous nous attendons à ce que l'entrepreneur qui viendra dans le cadre du mode de fonctionnement Ep-Ep examine tout cela, détermine l'orientation à donner à l'entreprise et décide lesquels parmi les 10 centres seront développés, maintenus ou peut-être, dans certains cas, réduits. Les choses avanceront à partir de là.

Nous croyons qu'avec cela, nous jetons des fondations solides grâce auxquelles nous ferons la transition à notre nouveau modèle d'affaires.

La sénatrice Chaput : En quoi consistent exactement ces centres et où se trouvent-ils?

M. Walker : Ils se trouvent dans les laboratoires nucléaires. Il s'agit de centres virtuels. Ils ne sont pas situés dans un bâtiment particulier. Ainsi, nous avons des capacités de calibre mondial en services d'irradiation. Ces services servent en tout premier lieu à la production d'isotopes médicaux. Toutefois, nous offrons un

in Canada where one can irradiate materials to understand the effects of radiation on materials — and with that to generate commercial value or to address public policy needs.

There are very unique capabilities in modelling and simulation related to nuclear processes — what goes on inside power reactors — and critically those modelling and simulation capabilities are at the foundation of power utilities being able to demonstrate to the regulator that the way their reactors are operating will be safe when changes are made to the systems in their reactor.

We also have strengths in decommissioning technologies. How do you deal with the decommissioning of contaminated buildings safely and economically, going forward?

So we have 10 such centres. We have scientists, engineers and technologists associated with these centres. Each has a combination of unique scientific facilities and equipment. Each generates the unique intellectual property, and from that, we are able to offer to a customer set a menu of capabilities by which we attract business from the private sector or meet the needs of the Government of Canada.

Senator Chaput: Are all of those scientists, people and researchers in the same building, and are the 10 centres virtual?

Mr. Walker: Not quite. Oftentimes, they're associated with unique facilities, and around those facilities, there are times when buildings would contribute to more than one centre. But if you go to Chalk River, you can say, "This area over here is this centre of excellence, and this area over here is that centre of excellence." It's just hard to draw it on a map.

Senator Chaput: I'm trying to understand here; I'm sorry. Are there quite a few of those facilities, and are they across Canada or out of Canada?

Mr. Walker: This is largely the Chalk River site. There are still a few facilities at the Whiteshell site in Manitoba, but Chalk River is the largest science and technology facility in Canada. Some 3,000 people work there, and it has an impressive gamut of scientific facilities that are very special in the sense that they are able to operate with radioactive materials.

Senator Chaput: Chalk River is the largest one in Canada. Are there others in Canada besides Chalk River?

Mr. Walker: When it comes to the nuclear sector, no; it is the largest. There are other science facilities like TRIUMF that play into Canada's foundational capability in nuclear physics, but when it comes to nuclear power, AECL is the hub.

certain nombre de capacités uniques au Canada. En fait, EACL est la seule place du pays où on peut irradier des objets afin de comprendre les effets des radiations sur différents matériaux... et d'engendrer ainsi une valeur commerciale ou de satisfaire à des besoins de la politique publique.

Nous avons des capacités très particulières de modélisation et de simulation liées aux processus nucléaires — c'est-à-dire à ce qui se passe à l'intérieur des réacteurs —, des capacités qui sont essentielles pour permettre aux services publics d'électricité de prouver aux organismes de réglementation que le fonctionnement de leurs réacteurs restera sûr si des changements sont apportés aux systèmes internes.

Nous avons également des capacités en matière de technologie de déclassement. Comment peut-on désaffecter économiquement et en toute sécurité des bâtiments contaminés?

Nous avons donc 10 de ces centres. Nous avons des scientifiques, des ingénieurs et des technologues qui y travaillent. Chaque centre présente une combinaison unique d'installations et d'équipements scientifiques. Chacun engendre des éléments très particuliers de propriété intellectuelle. À partir de là, nous sommes en mesure d'offrir à nos clients toute une gamme de capacités qui permettent de décrocher des contrats du secteur privé ou de répondre aux besoins du gouvernement du Canada.

La sénatrice Chaput : Tous ces scientifiques, tous ces gens et tous ces chercheurs sont-ils logés dans un même édifice? Les centres sont-ils vraiment virtuels?

M. Walker : Pas tout à fait. Souvent, ils sont associés à des installations uniques, et il arrive que des bâtiments desservent plus d'un centre. Toutefois, si vous allez à Chalk River, on vous dira : « Cette zone, ici, c'est tel centre d'excellence, et cette zone, là-bas, c'est tel autre centre d'excellence. » Mais il serait difficile d'indiquer tout cela sur un plan.

La sénatrice Chaput : Je regrette, mais j'essaie de comprendre. Y a-t-il beaucoup de ces installations? Sont-elles éparpillées partout au Canada? Y en a-t-il à l'étranger?

M. Walker : C'est essentiellement au site de Chalk River. Il reste encore quelques installations au site de Whiteshell, au Manitoba, mais c'est à Chalk River que nous avons les plus importantes installations de sciences et de technologie du Canada. Quelque 3 000 personnes y travaillent. Il y a là un ensemble impressionnant d'installations scientifiques qui sont vraiment très spéciales parce qu'on peut y manipuler des matières radioactives.

La sénatrice Chaput : Chalk River est donc le plus grand site du Canada. Y a-t-il d'autres sites canadiens à part Chalk River?

M. Walker : Dans le secteur nucléaire, non, c'est le plus grand. Il y a d'autres installations scientifiques, comme TRIUMF qui joue un rôle fondamental dans les capacités canadiennes en physique nucléaire. Toutefois, en ce qui concerne l'énergie nucléaire, EACL est le noyau central.

[Translation]

Senator Rivard: I have two brief questions. AECL was sold to SNC-Lavalin in 2011, but we retained the management of nuclear waste and environmental protection.

Can you tell me what the yearly estimate would be for the responsibility of managing nuclear waste?

Mr. McCauley: The management of radioactive waste and the clean-up of contaminated sites are the responsibility of the Government of Canada. Most of this responsibility derives from the Cold War era, which preceded the creation of AECL, and the government decided to retain that responsibility.

Senator Rivard: What is the annual cost of managing the waste?

Mr. McCauley: For the current year, it is \$195 million.

Senator Rivard: We remember that nuclear power was popular at a certain point. However, the accident at Chernobyl more than 25 years ago was a first shock. It was said that the Russians had managed that situation poorly and that it could have been avoided.

Subsequently the tsunami in Japan created such a shock that a lot of countries are questioning nuclear energy and reconsidering coal or hydroelectricity.

SNC-Lavalin purchased the CANDU reactor department in 2011. Do you remember whether SNC-Lavalin purchased it before or after the Japanese disaster?

M. Lafaille: Afterwards.

Senator Rivard: We know that selling CANDU reactors is not like selling cars. Do you remember if SNC-Lavalin has sold any CANDU reactors to other countries since 2011? Do you think that the accident in Japan will discourage some countries from choosing nuclear energy and open up markets for CANDU reactors?

Mr. Lafaille: Generally speaking, there are many conditions that are considered in a decision as important as purchasing a nuclear reactor. There is no doubt that the Fukushima issue affected a number of countries.

But there are also economic conditions to consider. There is the cost of natural gas, the cost of coal. There are many factors to be considered.

As for your more specific question regarding Candu Energy or SNC-Lavalin, since 2011, they have been very active internationally and have seized opportunities in the United Kingdom, Romania, China and Argentina. They work actively to promote their technology and to try to sell it. To my knowledge, they have not yet concluded any contracts in that regard.

[Français]

Le sénateur Rivard : J'ai deux brèves questions. EACL a été vendue à SNC-Lavalin en 2011, mais a conservé la gestion des déchets nucléaires et la protection de l'environnement.

Pouvez-vous me dire quelle est l'estimation annuelle liée à cette responsabilité de la gestion des déchets nucléaires?

M. McCauley : La gestion des déchets radioactifs et l'assainissement des sites contaminés sont de la responsabilité du gouvernement du Canada. La plus grande partie de cette responsabilité provient de l'ère de la guerre froide qui a précédé la création d'EACL, et le gouvernement du Canada a décidé de maintenir cette responsabilité.

Le sénateur Rivard : Quel est le coût annuel lié à la gestion des déchets?

M. McCauley : Pour l'année en cours, c'est 195 millions.

Le sénateur Rivard : On se souvient que le nucléaire, à une certaine époque, était populaire. Par contre, lors de l'accident de Tchernobyl, il y a plus de 25 ans, on a eu un premier choc. On disait que les Russes avaient mal géré cette situation qui aurait pu être évitée.

Par contre, le tsunami au Japon a créé un tel choc que beaucoup de pays remettent en question l'énergie nucléaire au profit du charbon ou de l'hydroélectricité.

On voit que SNC-Lavalin a acheté le département des réacteurs CANDU en 2011. De mémoire, est-ce que SNC-Lavalin l'a acheté avant ou après l'incident du Japon?

M. Lafaille : Après.

Le sénateur Rivard : On sait très bien qu'on ne vend pas des CANDU comme on vend des voitures. Vous souvenez-vous si, depuis 2011, SNC-Lavalin a vendu des réacteurs CANDU à d'autres pays? Croyez-vous que l'accident du Japon va dissuader certains pays de choisir l'énergie nucléaire et ouvrir les marchés pour les réacteurs CANDU?

M. Lafaille : De manière générale, il y a plusieurs conditions qui président à la prise d'une décision aussi importante qu'acheter un réacteur nucléaire. Il est certain que la question de Fukushima a joué dans beaucoup de pays.

Mais il y a des conditions économiques aussi. Il y a le prix du gaz naturel, le prix du charbon. Il y a plusieurs facteurs à considérer.

Quant à votre question plus précise sur Candu Énergie ou SNC-Lavalin, depuis 2011, ils ont été très actifs sur la scène internationale en saisissant les occasions au Royaume-Uni, en Roumanie, en Chine et en Argentine. Ils travaillent activement à essayer de promouvoir leur technologie et à essayer de la vendre. À ma connaissance, ils n'ont pas encore conclu de contrat à cet effet.

In certain niche markets where countries still wish to purchase nuclear reactors, they are active. The Government of Canada is no longer responsible, now; this is really their undertaking.

Senator Rivard: I agree with you, but on the other hand, when SNC-Lavalin produces these CANDU reactors, with Canadian labour, there will be important economic spinoffs for Canada. So it is to be hoped for that other countries will continue to purchase nuclear reactors and that we will not go back to the stone age, with coal.

Mr. Lafaille: I would like to add something. In the contract between AECL and Candu Energy, royalties were supposed to be paid to the federal government. So we have a vested interest in the success of this undertaking.

The Chair: Two other senators would have some questions. If you could answer briefly, that would be appreciated. But if a written answer is necessary, you may do that also.

Senator Hervieux-Payette: There was a problem regarding insurance coverage which was not sufficient for damages in the case of incidents. Has that issue been resolved?

Mr. McCauley: A bill is currently being studied in Parliament with respect to that.

Senator Hervieux-Payette: Will this increase the coverage?

Mr. McCauley: Yes, from \$75 million to \$1 billion.

Senator Hervieux-Payette: Mr. Walker, the École Polytechnique de Montréal told us that it has a world-class research centre. Is this one of your centres of excellence?

M. Walker: Yes, absolutely, it is one of our key partners in Montreal. We cooperate with 35 universities throughout Canada.

Senator Hervieux-Payette: I asked you if it was a centre of excellence.

M. Walker: It is one of our many centres, in fact. We have dealings with the École Polytechnique in the area of nuclear engineering and nuclear chemistry, among others.

Senator Hervieux-Payette: Has the conflict with Argentina regarding maintenance been resolved? There was an issue in Argentina with regard to the maintenance of the CANDU reactor; I know that the Argentinians were not very pleased with the service Canada provided.

Mr. Lafaille: You are probably referring to the renovation of the CANDU reactor in Argentina. There is contract between Candu Energy and the Argentinian government to rebuild that reactor.

Dans certaines niches où les pays souhaitent encore acheter des réacteurs nucléaires, ils sont actifs. Maintenant, ce n'est plus le gouvernement du Canada qui est responsable, c'est vraiment leur entreprise.

Le sénateur Rivard : Je suis d'accord avec vous, mais d'un autre côté, quand SNC-Lavalin va produire ces CANDU, avec la main-d'œuvre canadienne, il y aura des retombées économiques importantes pour le Canada. Il est donc à souhaiter que les autres pays continuent d'acheter des réacteurs nucléaires et que l'on ne revienne pas à l'âge de pierre avec le charbon.

M. Lafaille : J'aimerais apporter une précision. Dans le contrat entre EAEL et Candu Énergie, il y avait des redevances pour le gouvernement fédéral. On a donc intérêt à ce que ce soit fructueux.

Le président : Deux autres sénateurs veulent poser des questions. Si vous pouviez donner une réponse assez brève, ce serait apprécié. Mais s'il est nécessaire d'envoyer une réponse écrite, on peut le faire également.

La sénatrice Hervieux-Payette : Il y avait un problème de couverture d'assurance qui ne couvrait pas suffisamment les dommages lors d'incidents. Est-ce que cette question a été réglée?

M. McCauley : Un projet de loi est actuellement étudié au Parlement à cet effet.

La sénatrice Hervieux-Payette : Est-ce que cela va augmenter la couverture?

M. McCauley : Oui, de 75 millions à un milliard de dollars.

La sénatrice Hervieux-Payette : Monsieur Walker, l'École Polytechnique de Montréal était venue dire qu'elle avait un centre de recherche de pointe de classe mondiale. Est-ce qu'il s'agit de l'un de vos centres d'excellence?

M. Walker : Oui, absolument, c'est un de nos partenaires clés à Montréal. Nous collaborons avec 35 universités à travers le Canada.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je vous ai demandé si c'était un centre d'excellence.

M. Walker : Cela fait partie de plusieurs de nos centres, en fait. Les domaines du génie nucléaire et de la chimie nucléaire comptent pour une partie de nos relations avec l'École Polytechnique.

La sénatrice Hervieux-Payette : Le conflit qui sévissait en Argentine pour l'entretien a-t-il été réglé? Il y avait en Argentine un problème avec l'entretien du réacteur CANDU; je sais que les Argentins n'étaient pas très contents du service offert par le Canada.

M. Lafaille : Vous évoquez probablement la rénovation du réacteur CANDU existant en Argentine. Un contrat est en place entre Candu Énergie et le gouvernement argentin pour la réfection de ce réacteur.

To my knowledge, this is proceeding in a satisfactory manner. I think that some time went by before the contract was signed; it was signed in 2011 and Candu Energy is now responsible for completing this project to rebuild the reactor.

Senator Bellemare: The answer to my question could be long, and you may send it to us in writing.

The private sector is going to manage operations; the government will retain ownership, but the operations will be carried out by the private sector and will be remunerated in keeping with performance. I wondered if there were links with performance; at a given point, people want to perform well, but how will you separate the risks from that?

Are you going to have a provision for risk management in the contract? Sometimes short-term performance can increase medium and long-term risk, and the government could be held responsible. I just want to ensure that there will be some management of risk sharing.

Mr. Lafaille: That is an excellent question. That is a risk we observed in the United States and in Great Britain, when we visited the sites and spoke to the government people who dealt with the contracts. There can be a specific incentive to deliver a project on time to make a profit, but a project that is not subject to the same kind of incentive could be put on the back burner, and on balance, the government could be the loser.

That is one of the real risks we are very much aware of. In order to ensure that we will not be subject to this kind of game, there have to be performance indicators in the contract linked to the overall management of all of the research activities, so as to respect some minimal performance standards.

Then we can look for specific projects where additional savings could be realized and allow for more innovation. The point is to try to find a balance between overall management and the management of certain specific projects.

Senator Bellemare: Will the employees be staying there?

Mr. Lafaille: The employees will be transferred to the private sector, but their expertise will still be required. These employees are generally highly qualified to manage and operate the nuclear facility, and the new operator will need them.

The Chair: Are they unionized?

Mr. Lafaille: Yes, there are several unions at AECL.

Senator Bellemare: And all of that is going to be transferred?

Mr. Lafaille: Yes, and Dr. Walker is in charge of the transition currently.

À ma connaissance, cela se poursuit de manière convenable. Je pense qu'un certain temps s'est écoulé avant que le contrat soit signé à l'époque; il a été signé en 2011 et Candu Énergie est maintenant responsable de mener à bien ce projet de réfection du réacteur.

La sénatrice Bellemare : La réponse à ma question pourrait être longue et peut donc nous parvenir par écrit.

Le secteur privé s'occupera des opérations; le gouvernement restera propriétaire, mais les opérations seront effectuées par le secteur privé et seront rémunérées selon la performance. Je me suis demandé s'il y avait des liens avec la performance; à un moment donné, on veut bien performer, mais comment les risques sont-ils séparés?

Allez-vous prévoir au contrat pour les éléments de gestion du risque? Quelquefois, la performance à court terme peut accentuer le risque à moyen et à long termes, et c'est le gouvernement qui peut en être tenu responsable. Je veux donc m'assurer d'une gestion du partage du risque.

M. Lafaille : C'est une excellente question. C'est un risque que nous avons pu observer aux États-Unis et en Grande-Bretagne lorsque nous sommes allés visiter les sites et que nous avons parlé aux gens du gouvernement qui s'occupent de ces contrats. On peut avoir un incitatif précis à rendre à terme un projet selon des échéances pour gagner un profit, mais le projet qui n'est pas assujéti au même type d'incitatifs pourrait être laissé pour compte et le gouvernement, quand on fait l'équilibre des deux, se retrouverait perdant.

C'est l'un des risques réels dont on est très conscient. Pour s'assurer de n'être pas sujet à ce genre de jeu, il faut qu'il y ait au contrat des indicatifs de performance sur la gestion globale de toutes les activités de recherche afin de respecter les normes minimales en termes de performance.

On peut ensuite s'attarder à trouver quels sont les projets spécifiques sur lesquels on pourrait peut-être effectuer des épargnes supplémentaires et permettre plus d'innovation. On cherche donc à obtenir un équilibre entre la gestion globale et la gestion de certains projets spécifiques.

La sénatrice Bellemare : Les employés vont-ils demeurer là?

M. Lafaille : Les employés seront transférés au secteur privé, mais la compétence sera toujours requise. Ces employés sont habituellement hautement qualifiés pour gérer et opérer le bâton nucléaire, et le nouvel opérateur aura besoin d'eux.

Le président : Sont-ils syndiqués?

M. Lafaille : Oui, il existe plusieurs syndicats à AECL.

La sénatrice Bellemare : Et tout cela sera transféré?

M. Lafaille : Oui, et le Dr Walker s'occupe de la transition actuellement.

[English]

The Chair: Thank you very much for being here. We have gone 15 minutes over the designated time, but you can see there's a lot of interest in what you're doing. We know you are in a transition mode, and we look forward to talking to you again as that becomes more definite.

I apologize for the delay, Treasury Board; we kept you waiting. However, we're better informed now than we would have been if we hadn't.

In this second hour, we're pleased to welcome officials from Expenditure Management Sector of the Treasury Board of Canada Secretariat, officials with whom we have met before and we will look forward to continuing to meet with: Bill Matthews, Assistant Secretary; Marcia Santiago, Executive Director; and George Samiotis, Director.

Mr. Matthews, you have introductory remarks. We have been provided with a deck of your slides.

[Translation]

Bill Matthews, Assistant Secretary, Expenditure Management Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: Good morning everyone, and thank you. As you have already mentioned, I am joined by two colleagues to reply to your questions. We will begin with a fairly brief presentation to give you an overview of Supplementary Estimates (A) for 2014-15.

[English]

We will go through our usual presentation. At the end of it, if you are agreeable, there are a lot of items in the Supplementary Estimates (A) relating to different bridges. I thought I would turn it to Marcia to walk through the various places, because they show up in different organizations, depending on the bridge we're talking about.

I will give you the run-through of where it all shows up, if that's agreeable.

The Chair: That is agreeable.

Mr. Matthews: I will start on slide 3. It's the usual structure in terms of the document. Supplementary Estimates (A) has the major items, and I will be spending time going through each of those on subsequent slides. Also, at the front of the Supplementary Estimates (A) document, you will see the largest changes to individual votes by percentage to give you a sense of what is happening.

There is a section on new votes and authorities. I will highlight for you there that we have a new organization appearing for the first time in the estimates documents: The Windsor-Detroit Bridge Authority is receiving funds for the first time, so that is in there.

[Traduction]

Le président : Nous vous sommes très reconnaissants de votre présence au comité. Nous avons dépassé de 15 minutes le temps prévu, mais vous avez sans doute constaté que nous nous intéressons beaucoup à ce que vous faites. Nous savons que vous êtes en mode de transition, et nous serons très heureux de vous revoir une fois que les choses seront mieux définies.

Je voudrais m'excuser du retard auprès des représentants du Conseil du Trésor. Nous vous avons fait attendre, mais nous sommes maintenant mieux informés que nous ne l'aurions été autrement.

Dans la seconde heure de notre réunion, nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue aux responsables du Secteur de la gestion des dépenses au Secrétariat du Conseil du Trésor, que nous avons déjà rencontrés et que nous espérons revoir encore. Il s'agit de Bill Matthews, secrétaire adjoint; Marcia Santiago, directrice exécutive; et George Samiotis, directeur.

Monsieur Matthews, vous avez un exposé préliminaire à présenter. Les membres du comité ont reçu un exemplaire de vos diapositives.

[Français]

Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Bonjour à tous et merci. Comme vous l'avez déjà mentionné, deux collègues m'accompagnent pour répondre à vos questions. Nous débiterons par une présentation assez courte pour expliquer les grandes lignes concernant le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'année 2014-2015.

[Traduction]

Nous présenterons notre exposé habituel. À la fin, si cela vous convient, nous pourrions aborder les nombreux postes du Budget supplémentaire (A) traitant des différents ponts. J'ai pensé qu'il serait bon de céder la parole à Marcia qui passera en revue les différents postes qui sont inscrits sous différentes organisations, selon le pont dont il s'agit.

Si vous le permettez, je vous montrerai où tout cela se trouve.

Le président : D'accord.

M. Matthews : Je commence par la diapo 3. C'est la structure habituelle du document. Le Budget supplémentaire (A) comprend des postes principaux. Je consacrerai un certain temps à l'examen de chacun sur les diapos suivantes. De plus, à la première page du document du budget supplémentaire, vous verrez le pourcentage de changement de chaque crédit, ce qui vous donnera une bonne idée de ce qui se passe.

Il y a une section sur les nouveaux crédits et autorisations. Je vous signale que vous y trouverez un nouvel organisme qui apparaît pour la première fois dans les documents budgétaires. Il s'agit de l'Autorité du pont Windsor-Detroit, qui recevra des fonds pour la première fois.

Then we get into the details by organization. I will remind you that only the organizations requesting funds show up in the supplementary estimates. There are 16 of those. If you don't see a particular department in here, it means there are no funds for that organization in Supplementary Estimates (A).

The Chair: Sixteen out of how many?

Mr. Matthews: Sixteen out of 130.

The Chair: Thank you.

Mr. Matthews: I will also remind senators that on the Treasury Board of Canada Secretariat website, there is additional information on statutory forecasts and information on planned spending by both strategic outcome and program. We also have the budgetary expenditures by standard objects and then transfers between organizations. That continues to be online on the Treasury Board of Canada Secretariat website, if it's of interest to you.

Slide number 4 is our usual explanation of budgetary, non-budgetary, voted and statutory items. We do have a non-budgetary amount of \$44.4 million in Supplementary Estimates (A) on the far right of that slide. A reminder that non-budgetary are things like loans that will get paid back to the fiscal framework, so there's really no long-term impact on the fiscal framework if things go as planned. The \$44.4 million in question here are loans to Aboriginal claims groups to allow them to participate in existing negotiations that are already under way for settlement. Again, those are loans.

On the voted side, we have \$2.4 billion in budgetary spending, and I will go through the major items related to that spending. We have a small amount of \$11.4 million related to statutory, and that is contributions to employee benefits. It is just \$11.4 million, so unless there are questions, that's all I will say about that this morning and we will focus on the big items.

With slide 5, my usual warning is it's too early in the year to compare to previous years and then we do it anyway.

Then you will see Supplementary Estimates (A). I will flag for senators that Supplementary Estimates (A) is \$2.4 billion in voted. That is higher than Supplementary Estimates (A) was last year, which was \$1.1 billion. In fact, if you go back in history, this \$2.4 billion is really a return to more normal levels. Supplementary Estimates (A) in 2013-14 was unusually low, so you're seeing more of a return to previous levels. It was \$2.1 billion in 2012-13, and that's kind of the normal level.

Nous arrivons ensuite aux détails par organisme. Je vous rappelle que seuls les organismes qui ont demandé des fonds sont mentionnés dans les budgets supplémentaires. Il y en a 16. Si vous constatez qu'un ministère particulier est absent, vous pourrez en conclure qu'aucune somme n'est prévue pour lui dans le Budget supplémentaire (A).

Le président : Il y en a 16 sur combien?

M. Matthews : C'est 16 sur 130.

Le président : Je vous remercie.

M. Matthews : Je rappelle également aux sénateurs qu'ils peuvent trouver sur le site web du Secrétariat du Conseil du Trésor des renseignements supplémentaires sur les prévisions et de l'information sur les dépenses prévues par résultat stratégique et par programme. Vous trouverez également les dépenses budgétaires par article courant de dépense et les transferts entre organismes. Tout cela figure encore sur notre site web, si cela vous intéresse.

La diapo 4 présente les chiffres habituels pour les dépenses budgétaires et non budgétaires ainsi que pour les postes votés et les postes législatifs. Nous avons dans le Budget supplémentaire (A) des dépenses non budgétaires de 44,4 millions de dollars. C'est à l'extrême droite de la diapo. Je vous rappelle que les dépenses non budgétaires consistent en choses telles que les prêts, qui sont remboursés au cadre financier, de sorte que celui-ci ne subit aucune répercussion à long terme si les choses suivent leur cours comme prévu. Les 44,4 millions sont des prêts consentis à des groupes autochtones ayant des revendications afin de leur permettre de participer aux négociations en cours en vue d'un règlement. Je répète que ce sont des prêts.

Au chapitre des postes votés, nous avons 2,4 milliards de dollars de dépenses budgétaires. Je vais passer en revue les principaux éléments de ce chiffre. Nous avons un petit montant de 11,4 millions de dollars dans les postes législatifs. Il s'agit des contributions aux avantages sociaux des employés. Comme c'est un petit montant, c'est tout ce que j'en dirai ce matin à moins qu'il n'y ait des questions. Je concentrerai donc mes explications sur les postes importants.

Pour la diapo 5, je vais vous servir mon avertissement habituel : il est encore trop tôt dans l'année pour faire des comparaisons avec les années précédentes, mais nous allons le faire quand même.

Vous verrez ensuite le Budget supplémentaire (A). Je signale aux sénateurs que le budget prévoit 2,4 milliards de dollars de postes votés. Ce chiffre est plus élevé que celui du Budget supplémentaire (A) de l'année dernière, qui s'élevait à 1,1 milliard. En fait, en regardant les années précédentes, vous constaterez que les 2,4 milliards représentent en fait un retour à la normale parce que le Budget supplémentaire (A) de 2013-2014 était exceptionnellement bas. En effet, il était de 2,1 milliards en 2012-2013, ce qui représente à peu près le niveau normal.

The trend here, as we have discussed many times, is that statutory spending is increasing. That relates mostly to the Health Transfer as well as increases in our programs related to elderly benefits. The trend on voted amounts is downward, and we will see if that trend continues as the year goes on.

Slide 6 is largely a pictorial representation of the same thing. What we're showing on the far left of this slide is the 2013-14 total estimates in billions, so that would include the mains, Supplementary Estimates (A), (B) and (C), and we're comparing those to the Main Estimates and Supplementary Estimates (A) for the current fiscal year, 2014-15.

You will see, like I mentioned on the previous slides, that government transfers are up over last year's total. Public debt is basically the same amount as it was for last year, and operating and capital is lower at this point, but a reminder that we do have Supplementary Estimates (B) and (C) still to come at a later date. We will see what that brings us.

On slides 7 and 8, we have the major voted items. I will walk you through these. I suspect most of your questions will relate to these items.

The first item on this list is Employment and Social Development Canada, \$500 million. That is an annual amount that goes out to 2019-20 of \$500 million. It replaces the Labour Market Development Agreements, so that's new funding there.

The second item on this list is the Jacques Cartier and Champlain Bridges. As I mentioned, Marcia will walk us through the various places that bridge funding shows up in this document, but this is money for repairs and maintenance of the federal structures in Montreal, at \$253.7 million. That ties back to a Budget 2014 announcement of \$378 million over two years. This is the first piece of that.

The third item on this list is PPP Canada, so that's the P3 Canada Investment Fund of \$200 million. That relates to the sixth round of applications for P3 Canada. Those are merit-based applications, and we're happy to take questions on how that fund works, but it relates to a Budget 2013 announcement.

The next two items on this list, Atomic Energy of Canada Limited — I understand they were here just before us — \$195 million related to the lab operations for medical isotopes as well as some infrastructure upgrades for Chalk River, which are to meet ongoing safety requirements.

That's \$195 million, as is the next item on this list, and that's not a mistake. It is the same amount of \$195 million but for different things. This one is the Natural Resources Canada Nuclear Legacy Liabilities Program. That's planned spending

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, la tendance des postes législatifs est à la hausse. Cela est surtout attribuable au transfert relatif à la santé et à l'augmentation du financement de nos programmes d'aide aux personnes âgées. La tendance des postes votés est à la baisse. Nous verrons si cette tendance se maintient pendant le reste de l'année.

La diapo 6 est essentiellement une représentation graphique de la même chose. Vous pouvez voir à l'extrême gauche le total des budgets de 2013-2014 en milliards de dollars. Ce total comprend le budget principal ainsi que les Budgets supplémentaires (A), (B) et (C). Tout cela est comparé au budget principal et au Budget supplémentaire (A) de l'exercice courant 2014-2015.

Comme je l'ai mentionné en passant en revue les diapos précédentes, vous verrez que les transferts sont en hausse par rapport au total de l'année dernière. La dette publique est essentiellement la même tandis que le fonctionnement et le capital sont inférieurs pour le moment. Je vous rappelle qu'il y aura des budgets supplémentaires (B) et (C) plus tard dans l'année. Nous verrons alors ce qu'il en est.

Sur les diapos 7 et 8, nous avons les principaux postes votés. Je vais les passer en revue avec vous car j'imagine que la plupart de vos questions porteront là-dessus.

Le premier poste de la liste concerne Emploi et Développement social Canada et s'élève à 500 millions de dollars. C'est un montant annuel qui se maintiendra à 500 millions jusqu'en 2019-2020. Il remplace les ententes sur le développement du marché du travail. Il s'agit donc de nouveaux fonds.

Le deuxième poste de la liste concerne les ponts Jacques-Cartier et Champlain. Comme je l'ai mentionné, Marcia passera en revue les différents endroits du document où paraissent les fonds destinés aux ponts. Les 253,7 millions paieront les réparations et l'entretien des structures fédérales à Montréal. Cela se rattache à l'annonce faite dans le budget 2014, qui prévoyait 378 millions sur deux ans. Ce montant représente donc la première tranche.

Le troisième élément de la liste, PPP Canada, prévoit 200 millions de dollars pour le Fonds PPP Canada. Ce poste est lié à la sixième série de demandes présentées à PPP Canada. Il s'agit de demandes fondées sur le mérite. Nous serons heureux de répondre à vos questions concernant le fonctionnement de ce fonds qui se rattache à une annonce faite dans le budget 2013.

Les deux postes suivants comprennent Énergie atomique du Canada limitée — je crois savoir que les représentants de la société ont comparu juste avant nous — qui doit recevoir 195 millions de dollars pour les opérations des laboratoires, l'approvisionnement en isotopes médicaux et des travaux de mise à niveau d'infrastructures à Chalk River, à des fins courantes de sécurité.

Il y a donc 195 millions de dollars, tout comme le poste suivant de la liste. Ce n'est pas une erreur. Il s'agit du même montant de 195 millions, mais pour des fins différentes. Le second est destiné au financement du Programme des responsabilités nucléaires

related to environmental liabilities. The vast majority of nuclear cleanup costs relate to Chalk River, but there is some for labs in Manitoba as well. That's \$195 million.

Then you will see the Office of Infrastructure Canada, the new Building Canada Fund, of \$142.2 million.

Lastly on this slide, there is an item that you have seen before here: Indian Affairs and Northern Development Canada: First Nations Water and Wastewater Action Plan, \$136.3 million. That relates to funding to develop protocols and standards related to water and waste water, as well as some projects to install indoor plumbing in some communities in northern Manitoba.

Flipping over to slide 8, just to continue this list, again an item you have seen before, senators, with Foreign Affairs, Trade and Development. This is the Canadian High Commission consolidation. This funding of \$133.6 million relates to the renovations for the high commission and leasehold extensions. Again, you will remember that we sold McDonald House for roughly \$565 million some time ago. This work to consolidate and prepare the high commission and official residence is really funded out of the proceeds from the sale of McDonald House, but the way parliamentary authorities work, the money from the sale goes into the Consolidated Revenue Fund, and then to spend it, we actually have to vote the department some money.

Second on this list is another item for Indian Affairs and Northern Development. This relates to the remediation of federal contaminated sites, \$127.7 million. Indian Affairs is responsible for 112 contaminated sites, but this funding actually relates primarily to two sites, the Faro and the Giant mine sites in the northern part of the country. That funding relates specifically to those two.

Then we have the Office of Infrastructure Canada, another bridge item, the new bridge for the St. Lawrence, \$119.8 million.

VIA Rail funding for incremental pension requirements is an item you have seen before, so it is another top-up to the pension fund. We can speak about why that is necessary, if that's of interest.

Lastly, there is the Government of Canada's final contribution to the decontamination costs related to the Lac-Mégantic disaster, which is \$95 million on that front.

héritées de Ressources naturelles Canada. Ce sont des dépenses prévues liées aux responsabilités environnementales. L'essentiel des coûts de nettoyage nucléaires se rattache à Chalk River, mais il y a aussi des montants pour des laboratoires au Manitoba. Voilà pour les 195 millions.

Il y a ensuite le Bureau de l'infrastructure du Canada et le nouveau Fonds Chantiers Canada qui recevront 142,2 millions de dollars.

Le dernier poste de cette diapo concerne Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : 136,3 millions de dollars destinés au Plan d'action pour la gestion de l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations. Le financement servira à l'élaboration de normes et de protocoles relatifs à l'eau potable et aux eaux usées ainsi qu'à la réalisation de quelques projets pour l'installation de canalisations intérieures dans certaines collectivités du nord du Manitoba.

Nous allons maintenant regarder la suite de cette liste sur la diapo 8. Nous avons encore une fois un poste que vous avez déjà vu, sénateurs : Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, 133,6 millions de dollars pour le regroupement des activités diplomatiques du haut-commissariat du Canada à Londres. Ce financement servira à la rénovation du haut-commissariat et à la prolongation d'un bail. Vous vous souviendrez sans doute du fait que nous avons vendu la maison Macdonald pour environ 565 millions de dollars il y a quelque temps. Les travaux nécessaires au regroupement des activités diplomatiques et à la remise en état du haut-commissariat et de la résidence officielle seront en fait financés sur le produit de la vente de la maison Macdonald. Toutefois, pour se conformer aux autorisations parlementaires, le produit de la vente est versé au Trésor. Ensuite, pour le dépenser, il faut accorder de nouveaux crédits au ministère.

Le deuxième poste de la liste appartient encore à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, qui demande 127,7 millions de dollars pour la restauration de sites fédéraux contaminés. Affaires autochtones est responsable de 112 sites contaminés, mais ce financement vise essentiellement deux sites, ceux des mines Faro et Giant, dans le nord du pays.

Nous avons ensuite le Bureau de l'infrastructure du Canada, qui demande 119,8 millions de dollars pour le nouveau pont du Saint-Laurent.

Le Fonds pour les besoins supplémentaires en matière de pension de VIA Rail est un autre poste que vous avez déjà vu. Il s'agit d'un financement complémentaire du fonds de pension. Nous pouvons vous parler des raisons pour lesquelles ces crédits sont nécessaires si cela vous intéresse.

Enfin, il y a la contribution finale de 95 millions de dollars du gouvernement du Canada aux coûts de décontamination faisant suite à la catastrophe de Lac-Mégantic.

Those are the major voted items. I suspect many of your questions will relate to them, so I thought I would give you a bit of background.

Changing gears, on slide 9, we have spoken at this committee before about something called the expenditure database, which is a database on the TBS website where you can go and find spending history and projected spending. It is searchable by department. It still exists, but we have renamed it. We have added human resources data to that database, so if you actually went there, you would see people management information from 2010-11 going forward, employment by province, age of employees and average length of tenure. Because we have gone beyond just spending data, we thought we needed to rename it. It is now called the Treasury Board Secretariat InfoBase. If you happen to be searching for it, we thought we should flag for you that we have renamed it.

We will continue to add data to this database. You will see information related to public accounts for the year most recently closed once it is available, as well as information from the quarterly reports of departments as they become available. In addition, we are still always searching for ways to make it more usable and more searchable, so you may see some changes on that front as well.

Lastly, just to wrap up on slide 10 before I turn it over to Marcia, we have \$2.4 billion in budgetary voted expenditures related to 16 departments and agencies. As mentioned in previous appearances, these documents support the appropriation bill you will be asked to vote on related to supplementary estimates.

With that, I will turn it over to Marcia to give us a walk-through of where you find the various items on bridges.

[Translation]

Marcia Santiago, Executive Director, Expenditure Management Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: Mr. Chair, members of the committee, with your permission I would like to go over the main items regarding the federal bridges in this budget.

More specifically, three organizations are requesting supplementary votes totalling more than \$379 million, as the government announced in Budget 2014.

Most of these funds will be allocated to the Société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée and to the Office of Infrastructure of Canada for bridges and other federal structures in Montreal.

As has been widely reported, several of these structures are aging rapidly and are in an advanced state of deterioration, especially the Champlain Bridge.

Ce sont les principaux postes votés. J'imagine qu'ils feront l'objet de la plupart de vos questions. J'ai donc pensé qu'il serait utile de vous donner quelques renseignements pour situer le contexte.

Nous allons poursuivre avec la diapo 9. Nous avons déjà parlé au comité de ce que nous appelions la base de données des dépenses. C'est une base de données placée sur le site web du SCT dans laquelle vous pouvez trouver l'historique et les projections des dépenses. On peut y faire des recherches par ministère. La base de données existe encore, mais nous l'avons rebaptisée. Nous avons ajouté des données sur les ressources humaines qui permettent de trouver des renseignements sur la gestion du personnel depuis 2010-2011 : emploi par province, âge des employés et ancienneté moyenne. Comme nous sommes allés au-delà des simples données financières, nous avons cru bon de donner un nouveau nom à la base de données. Elle s'appelle maintenant l'InfoBase du Secrétariat du Conseil du Trésor. Nous avons cru bon de vous signaler le changement de nom pour le cas où vous iriez y faire des recherches.

Nous continuerons à ajouter des données à l'InfoBase. Vous y trouverez des renseignements liés aux comptes publics de l'exercice le plus récent aussitôt qu'ils seront disponibles, ainsi que l'information figurant dans les rapports trimestriels des ministères. De plus, nous cherchons des moyens de rendre la base de données encore plus utile et de faciliter les recherches, de sorte que vous pourriez noter des changements à cet égard.

Enfin, je vais terminer avec la diapo 10 avant de céder la parole à Marcia. Pour récapituler, nous avons 2,4 milliards de dollars de dépenses budgétaires votées liées à 16 ministères et organismes. Comme nous l'avions mentionné lors de comparutions précédentes, ces documents appuient le projet de loi de crédits relatif aux budgets supplémentaires sur lequel vous serez appelés à voter.

Je vais maintenant laisser Marcia vous donner un aperçu des différents postes concernant les ponts.

[Français]

Marcia Santiago, directrice exécutive, Secteur de la gestion des dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Monsieur le président, membres du comité, si vous me le permettez, j'aimerais reprendre brièvement les principaux postes relatifs aux ponts fédéraux présentés dans ce budget.

Plus précisément, trois organisations proposent des crédits supplémentaires totalisant plus de 379 millions de dollars, comme le gouvernement l'a annoncé dans le budget de 2014.

La plus grande partie de ces fonds sera versée à la Société des Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et au bureau d'Infrastructure Canada pour les ponts et les autres structures fédérales de Montréal.

Comme on l'a largement raconté, plusieurs de ces structures vieillissent rapidement et sont à des stades avancés de détérioration, surtout le pont Champlain.

[English]

First, Infrastructure Canada is requesting close to \$120 million in these supplementary estimates to begin work on the planned replacement of the Champlain Bridge, specifically land acquisition, planning and procurement for the project. Eventually, this work will include a new Nuns' Island Bridge as well as reconstruction and widening of the highway, but the \$120 million being requested is only for the portion of the funding that the department intends to spend this fiscal year.

In addition, Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated, the Crown corporation, is requesting \$254 million for operating costs, repair and maintenance of existing structures. This includes urgently required safety repairs on the Champlain Bridge and the construction of a temporary bridge causeway to replace the Nuns' Island Bridge. There are also other funds going toward structures maintained by the same Crown corporation, but the majority of this funding is intended for Champlain and the Nuns' Island replacement.

Finally, an item for \$5.6 million is included in these estimates for activities to be undertaken in this fiscal year to establish the Windsor-Detroit Bridge Authority, which is the new organization that Mr. Matthews mentioned earlier. The transition of responsibilities from Transport Canada is expected to take 12 to 18 months, following which time the bridge authority will conclude planning activities and move on to overseeing a public-private partnership, or P3, procurement process.

To sum up, these three items supporting federal bridges make up a horizontal theme not normally captured in either the publication or in our horizontal initiatives database posted online. However, as they represent about 15 per cent of the authority sought in these estimates, we thought this short summary could help in your study.

The Chair: Do you have a list of all the bridges that are exclusively in Canada, not the ones at border crossings, which are federal responsibility?

Mr. Matthews: I do not have an exclusive list. There are about 500 bridges, but the organizations that would maintain those are Parks Canada, the National Capital Commission. Public Works is involved, as is Transport Canada and its related Crown corporations. The major bridges receiving funding that are not international in nature are the Montreal bridges we're speaking about today, but there are many other small bridges.

The Chair: I'm familiar with the bridge across the harbour in Saint John, New Brunswick, and I know how much the federal government wanted to get out of that. Can I assume all the bridges here in Ottawa-Hull are all federal government bridges?

[Traduction]

Premièrement, Infrastructure Canada demande près de 120 millions de dollars dans ce budget supplémentaire pour lancer les travaux de remplacement du pont Champlain et, plus particulièrement, pour acheter les terrains nécessaires, planifier le projet et organiser le processus d'approvisionnement. À un moment donné, les travaux comprendront un nouveau pont pour L'Île-des-Sœurs, de même que la reconstruction et l'élargissement de l'autoroute, mais les 120 millions de dollars demandés ne représentent que la part du financement que le ministère a l'intention de dépenser au cours du présent exercice.

De plus, la société d'État Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. demande 254 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement, la réparation et l'entretien des structures existantes. Cela comprend les réparations urgentes qu'il faut faire pour assurer la sécurité du pont Champlain ainsi que la construction d'un pont-jetée temporaire pour remplacer le pont de L'Île-des-Sœurs. Il y a aussi des fonds destinés à des structures entretenues par la même société d'État, mais la plus grande partie de ce financement ira au pont Champlain et au remplacement du pont de L'Île-des-Sœurs.

Nous avons enfin dans ce budget supplémentaire un poste de 5,6 millions de dollars pour les activités à entreprendre dans le présent exercice afin d'établir l'Autorité du pont Windsor-Detroit. C'est le nouvel organisme que M. Matthews a mentionné tout à l'heure. Le transfert des responsabilités de Transports Canada à l'autorité devrait se faire dans les 12 à 18 prochains mois, après quoi l'autorité terminera les activités de planification et passera à la supervision d'un processus d'approvisionnement P3, c'est-à-dire en partenariat public-privé.

Pour récapituler, je dirai que ces trois postes de financement des ponts fédéraux constituent un thème horizontal qu'on ne voit ordinairement ni dans cette publication ni dans notre base de données en ligne sur les initiatives horizontales. Toutefois, comme ils représentent près de 15 p. 100 des crédits demandés dans ce budget supplémentaire, nous avons cru bon d'inclure ce bref résumé à votre intention.

Le président : Avez-vous une liste de tous les ponts situés exclusivement au Canada — sans compter les ponts des postes frontaliers — qui relèvent du gouvernement fédéral?

M. Matthews : Je n'ai pas cette liste. Il y a quelque 500 ponts dont l'entretien relève de Parcs Canada, de la Commission de la capitale nationale, de Travaux publics, de Transports Canada et de ses sociétés d'État. Les principaux ponts financés qui ne soient pas de nature internationale sont les ponts montréalais dont nous parlons aujourd'hui. Il y a cependant beaucoup d'autres petits ponts.

Le président : Je connais bien les ponts qui enjambent le port de Saint John, au Nouveau-Brunswick. Je sais aussi à quel point le gouvernement fédéral voulait s'en débarrasser. Puis-je supposer que tous les ponts de la région Ottawa-Hull relèvent du gouvernement fédéral?

Mr. Matthews: I'm not sure. I haven't got the exclusive list.

The Chair: Can I assume the bridge in Kelowna, British Columbia — really like a floating bridge — is the federal government?

Mr. Matthews: Generally speaking, anything that's interprovincial you can sort of assume is federal in nature.

The Chair: Like these bridges in Montreal.

Mr. Matthews: They're unique. Can I get you a list of all 500?

The Chair: That would be helpful.

Mr. Matthews: I don't think I can get all 500, but the major ones I'm sure we can get for you.

The Chair: That would be helpful. See if you can include in that why we're building a bridge to Nuns' Island. It seems most peculiar to me.

Mr. Matthews: You have to look back; it's historical. I'll generalize. Some of the bridges relate to the Port of Montreal, a federally owned property. Other works there are related to the construction of the St. Lawrence Seaway, which was a federal project as well. You have to look to history to understand why we own them.

The Chair: I'll get it from you later, not as a witness.

Senator Hervieux-Payette: It's being built now, but to have access to the new bridge they have to —

The Chair: This is Nuns' Island?

Senator Hervieux-Payette: Yes, that's what you asked. They have to deviate. They cannot use the old one.

[Translation]

Senator Bellemare: My first question is about Employment and Social Development Canada and the \$500 million labour market development agreement, funds which, according to you, are included in Supplementary Estimates (A). This is not new money as such, since that agreement expired in 2014. Were these \$500 million statutory previously? Because now, since the agreement has expired and was renewed, the funds are in the supplementary estimates?

Mr. Matthews: Thank you for your question, senator.

[English]

The labour market development agreements were in place from 2007 to 2014. You're right. These agreements are now over and have been replaced by the Canada Job Fund. The Canada Job Fund funding is voted in nature.

M. Matthews : Je n'en suis pas sûr. Je n'ai pas la liste exclusive.

Le président : Puis-je supposer que le pont de Kelowna, en Colombie-Britannique — qui n'est en réalité qu'un pont flottant — relève aussi du gouvernement fédéral?

M. Matthews : D'une façon générale, on peut supposer que tout ce qui est interprovincial relève de la responsabilité fédérale.

Le président : Comme les ponts de Montréal...

M. Matthews : Ils sont très particuliers. Puis-je vous transmettre la liste des 500 ponts?

Le président : Ce serait utile.

M. Matthews : Je ne pense pas pouvoir réunir l'ensemble des 500 ponts, mais je suis sûr de pouvoir vous transmettre une liste des principaux ouvrages.

Le président : Ce serait utile. Pouvez-vous essayer d'y inclure les raisons pour lesquelles nous construisons un pont à L'Île-des-Sœurs? Cela me semble assez bizarre.

M. Matthews : Il faut remonter dans le passé. Les raisons sont historiques. D'une façon générale, certains des ponts sont liés au port de Montréal, qui appartient au gouvernement fédéral. D'autres ouvrages sont liés à la construction de la voie maritime du Saint-Laurent, qui était aussi un projet fédéral. Il faut examiner les faits historiques afin de comprendre les raisons pour lesquelles le gouvernement fédéral est propriétaire de ces ponts.

Le président : J'en reparlerai avec vous plus tard, mais non à titre de témoin.

La sénatrice Hervieux-Payette : Le pont est actuellement en construction, mais pour y accéder, il faut...

Le président : Parlez-vous de L'Île-des-Sœurs?

La sénatrice Hervieux-Payette : Oui, c'est ce que vous avez demandé. Il faut construire une déviation. On ne peut pas se servir du vieux pont.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Ma première question porte sur Emploi et Développement social Canada et l'entente sur le marché du travail de 500 millions de dollars, fonds qui, selon vous, se trouvent dans le Budget supplémentaire des dépenses (A). Il ne s'agit pas de nouveaux fonds comme tels, car cette entente est venue à terme en 2014. Est-ce que ces 500 millions se trouvaient auparavant dans le volet législatif? Parce que, maintenant, comme l'entente est tombée et qu'elle a été renouvelée, on retrouve les fonds dans les suppléments?

M. Matthews : Merci pour votre question, sénatrice.

[Traduction]

Les ententes sur le développement du marché du travail étaient en vigueur entre 2007 et 2014. Vous avez raison. Elles ont maintenant pris fin et ont été remplacées par le Fonds canadien pour l'emploi, qui est financé par des crédits votés.

Do you remember if it was statutory or voted?

Ms. Santiago: I can't.

Mr. Matthews: I can't recall if the predecessor was voted or statutory.

In the funding you've got \$500 million; \$490 million is grants and contributions and will flow to the provinces, and roughly \$9 million is for the department for operations of these funds. This new arrangement is six years in length, so you will see them out like this for each of the next six years, \$500 million a year.

[Translation]

Senator Bellemare: My second question is about the percentages. On page 1 of 7 of Supplementary Estimates (A), we can see, as you said, the increase which is now in percentage form of the spending authorities proposed to date. I note that, in several cases, these percentages are quite high.

When we look at the real expenditures, we know that the government has made a lot of efforts to reduce its expenses, and in the budget, when it is tabled, it is clear that budgetary expenditures are still inferior to the real expenses in total. Here, a few organizations have asked for additional amounts.

My question is the following: when we analyze budgetary expenditures over time, do we see a real decrease in budgetary expenditures or, through the supplements, do the departments increase the authorized votes so that budgetary expenditures have changed little? Here we have figures for 2012-13 and 2013-14, but that is not a sufficiently long horizon to get a better grasp of the evolution of budgetary expenditures.

Mr. Matthews: I thank you for the question. The figures in Supplementary Estimates (A) are going to increase the figures in the main expenditures.

[English]

The supplementary estimates certainly increase spending authorities over what is in the Main Estimates. You'll see in many of these new items there is a link back to which budget the funding was announced in. So you'll see PPP Canada was Budget 2013. What we're dealing with here is a timing issue. The vast majority of spending here was previously announced in budgets. The odd time we hit urgent spending that was not foreseen in a budget, but generally speaking it relates to a previous budget, so we're not increasing spending over a budget.

Budget 2014-15, on an accrual basis, was forecasting government spending of roughly \$280 billion.

Vous souvenez-vous s'il s'agissait de crédits législatifs ou votés?

Mme Santiago : Non, je ne m'en souviens pas.

M. Matthews : Je ne me rappelle pas si le programme précédent était financé par des crédits législatifs ou votés.

Dans le budget supplémentaire, 500 millions de dollars sont prévus : 490 millions en subventions et contributions qui iront aux provinces, et environ 9 millions destinés au ministère pour l'administration de ces fonds. Le nouvel arrangement s'étendra sur six ans, de sorte que vous verrez la même chose dans chacune des six prochaines années, à raison de 500 millions par an.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Ma deuxième question porte sur les pourcentages. À la page 1 de 7, en français, du Budget supplémentaire des dépenses (A), on voit, comme vous l'avez dit, l'augmentation maintenant en pourcentage des autorisations proposées à ce jour. Je constate que, dans plusieurs cas, ces pourcentages sont assez élevés.

Lorsqu'on regarde les dépenses réelles, on sait que le gouvernement a fait beaucoup d'efforts pour contenir ses dépenses, et dans le budget, lorsqu'il est déposé, il est évident que les dépenses budgétaires sont toujours inférieures aux dépenses réelles au total. Ici, quelques organismes ont demandé des sommes supplémentaires.

Ma question est la suivante : quand on analyse dans le temps les dépenses budgétaires, est-ce qu'on voit une réduction réelle des dépenses budgétaires ou si, à travers les suppléments, les ministères en viennent à voir augmenter les crédits autorisés, de telle sorte que les dépenses budgétaires ont peu changé? Ici, on a 2012-2013 et 2013-2014, mais ce n'est pas un horizon assez grand pour mieux voir l'évolution des dépenses budgétaires.

M. Matthews : Je vous remercie pour la question. Les chiffres dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) vont faire augmenter les chiffres dans le plan des dépenses principales.

[Traduction]

Les budgets supplémentaires font évidemment monter les autorisations de dépenses par rapport à leur niveau dans le Budget principal des dépenses. Vous verrez, pour la plupart de ces nouveaux postes, qu'il y a un renvoi au budget dans lequel le financement avait été annoncé. Ainsi, vous verrez que le financement de PPP Canada avait été annoncé dans le budget 2013. Nous avons affaire ici à une question de temps. En grande majorité, les dépenses qui figurent dans ce document ont été annoncées dans des budgets précédents. Il arrive, mais très rarement, que nous ayons des dépenses urgentes qui n'avaient pas été prévues dans un budget, mais, d'une façon générale, chaque poste se rattache à un budget précédent. Cela signifie que nous n'augmentons pas les dépenses par rapport au budget.

Sur une base de comptabilité d'exercice, le budget 2014-2015 prévoyait des dépenses approximatives de 280 milliards de dollars.

I know estimates are on a cash basis so it's different, but we are now including Supplementary Estimates (A) at about \$240 million or just under. Last year, 2013-14, for total authorities I believe we were at about \$260 million, so we're still under that. The spending in here is not spending that was foreseen in the budget. It's spending plans that were included in previous budgets and in fact the department is now ready to spend some money.

[Translation]

Senator Bellemare: Why was this not included in the Main Estimates, then?

Mr. Matthews: It is the role of Treasury Board to include that in the Main Estimates or the supplementary estimates. We have to convince the minister responsible for Treasury Board that the department has already done all of the planning to determine exactly how the money will be spent.

[English]

You can have an idea in a budget. We're going to spend X. That's fine. Before it hits the estimates documents, you have to be able to come into Treasury Board and say, "Here is in detail what we're going to spend; here are our performance measures and how we will measure them." That sometimes takes two or three years — not always, but it can.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Does the second item, on page 4, regarding the Jacques-Cartier and Champlain Bridges, not concern new bridges at all, but current structures?

Mr. Matthews: Yes, it concerns existing bridges.

[English]

Marcia also mentions there are funds in another spot in the estimates for the new bridge, but the funds I referred to on slide 7 are for the maintenance of the infrastructure maintained by Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: This morning on the news they said that the Mercier Bridge was dangerous and that it will require a lot of work. We have a certain responsibility regarding the Mercier Bridge in Montreal as well. Does that mean that those repairs will be in a supplementary estimate during the year, if there is an agreement on repairs? You do not even need to be an engineer to see it, when you see the bridge, you can see the rust. You have to say your prayers before crossing it.

Je sais que les budgets des dépenses sont présentés en mode de comptabilité de caisse et sont donc différents. Toutefois, le Budget supplémentaire (A) prévoit en gros 240 millions de dollars ou un peu moins. L'année dernière, en 2013-2014, les autorisations totales s'élevaient, je crois, à environ 260 millions. Par conséquent, nous sommes encore au-dessous de ce chiffre. Les dépenses figurant ici n'avaient pas été prévues dans le budget. Elles découlent de plans de dépenses liés à des budgets antérieurs, mais ce n'est que maintenant que le ministère est prêt à dépenser l'argent.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Pourquoi n'était-ce pas dans le Budget principal alors?

M. Matthews : C'est le rôle du Conseil du Trésor d'inclure cela dans le Budget principal ou le Budget supplémentaire des dépenses. On doit convaincre le ministre du Conseil du Trésor que le ministère a déjà fait toute la planification pour déterminer exactement comment on va dépenser l'argent.

[Traduction]

Le budget vous donne une idée générale : nous allons dépenser le montant X. Très bien. Avant que ce montant ne figure dans un budget des dépenses, il faut se présenter devant le Conseil du Trésor et dire : « Voici le détail de ce que nous allons dépenser, voici nos critères de rendement et voici comment nous avons l'intention de les mesurer. » Ce processus peut prendre deux ou trois ans. Pas toujours, mais cela arrive.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Le deuxième point, à la page 4, en ce qui concerne les ponts Jacques-Cartier et Champlain, ne traite pas du tout de nouveaux ponts, mais des structures actuelles?

M. Matthews : Oui, c'est pour les ponts actuels.

[Traduction]

Marcia dit aussi qu'il y a des fonds pour le nouveau pont à un autre endroit des prévisions budgétaires, mais les crédits que j'ai mentionnés en expliquant la diapo 7 sont destinés à l'entretien des infrastructures relevant de la société des Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.

[Français]

La sénatrice Hervieux-Payette : Ce matin, aux nouvelles, on a déclaré que le pont Mercier était dangereux et qu'il devra s'y faire énormément de travaux. Nous avons une certaine responsabilité en ce qui concerne le pont Mercier, à Montréal aussi. Cela veut dire que cela viendrait dans un budget supplémentaire au cours de l'année si nous nous sommes entendus sur la réfection? Il n'est même pas besoin d'être ingénieur pour le constater lorsqu'on voit le pont et la rouille sur le pont. On fait notre acte de contrition avant de le traverser.

I would like to know if we are going to revisit this file with a supplementary estimate. I would like to know how the file evolves; what is the process?

[English]

Mr. Matthews: For the senators who may be less familiar with the Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated, that corporation is responsible for numerous pieces of infrastructure. I will run through the list of what they're responsible for.

That corporation has responsibility for the Jacques Cartier Bridge, the Champlain Bridge and the related ice control structure; the Nuns' Island bridge, the existing one, not the temporary one; the Honoré-Mercier Bridge, the Bonaventure Expressway; Highway 15; and Melocheville Tunnel. Those are the main pieces of infrastructure that that corporation maintains.

As for the maintenance dollars that are being voted on here, the vast majority is for the Champlain Bridge, but those maintenance dollars can be used for any one of those infrastructure pieces. So if the bridge corporation decides they need additional funding beyond what's here to do maintenance work this year, they could come back on a future supplementary estimates, but the breakdown of how this \$253.6 million will be spent could be across the various pieces of infrastructure.

You mentioned the Honoré-Mercier Bridge. I know there has been re-decking work going on for a number of years, and that work is continuing. Let's not forget this corporation has base funding in the Main Estimates, additional funding in Supplementary Estimates (A); if more is needed, they could conceivably come back in a future supplementary estimates, but I'm not aware of any plans to do that.

Their Main Estimates funding in 2014-15 was \$146.1 million. That is their base, and we're topping that up through Supplementary Estimates (A) with an additional \$253.6 million.

That brings your year-to-date total up to around \$400 million for that corporation.

[Translation]

On the next page, page 8, you can see the following: Office of Infrastructure of Canada, new bridge for the St. Lawrence. Are they talking about the new Champlain Bridge? Given the wording in the document, one cannot tell whether this concerns the new Champlain Bridge: \$119 million.

[English]

Mr. Matthews: It's a replacement for the Champlain Bridge. It's the new bridge for the St. Lawrence, so it will be a replacement for the Champlain Bridge.

J'aimerais savoir si on reviendra sur ce dossier avec un budget supplémentaire. J'aimerais connaître le processus de l'évolution du dossier.

[Traduction]

M. Matthews : Je voudrais dire, à l'intention des sénateurs qui ne connaissent peut-être pas très bien Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc., que cette société d'État est responsable de nombreux éléments d'infrastructure. Je vais essayer de vous donner la liste de ces éléments.

Elle s'occupe du pont Jacques-Cartier, du pont Champlain et de son estacade de protection contre les glaces, du pont de L'Île-des-Sœurs — il s'agit du pont existant et non du pont temporaire —, du pont Honoré-Mercier, de l'autoroute Bonaventure, de l'autoroute 15 et du tunnel de Melocheville. Ce sont les principaux éléments d'infrastructure dont l'entretien relève de la société.

Pour ce qui est des fonds d'entretien sur lesquels vous êtes appelés à voter, l'essentiel est destiné au pont Champlain, mais les fonds peuvent servir à la maintenance de n'importe lequel de ces éléments d'infrastructure. Ainsi, si la société décide qu'elle a besoin de fonds allant au-delà de ce qui est mentionné ici pour des travaux d'entretien à réaliser cette année, elle pourrait revenir à la charge dans un budget supplémentaire futur. Toutefois, les 253,6 millions de dollars prévus ici peuvent être répartis entre l'ensemble de ces éléments d'infrastructure.

Vous avez mentionné le pont Honoré-Mercier. Je sais que la réfection du tablier est en cours depuis plusieurs années et que les travaux se poursuivent. N'oublions pas que la société dispose d'un financement de base dans le Budget principal des dépenses et d'un financement additionnel dans le Budget supplémentaire (A). Si elle a besoin d'autres fonds, il est concevable qu'elle puisse en demander dans des budgets supplémentaires futurs, mais je ne suis au courant d'aucun projet en ce sens.

La société dispose d'un financement de base de 146,1 millions de dollars dans le Budget principal des dépenses 2014-2015. Nous y ajoutons 253,6 millions dans le Budget supplémentaire (A).

Cela porte le total cumulatif de l'année à environ 400 millions de dollars.

[Français]

Quand on arrive à la page suivante, la page 8, on voit ceci : bureau d'Infrastructure Canada, nouveau pont pour le Saint-Laurent. Parle-t-on du nouveau pont Champlain? De la façon dont c'est écrit dans le document, on ne sait pas s'il s'agit du nouveau pont Champlain : 119 millions de dollars.

[Traduction]

M. Matthews : C'est pour le remplacement du pont Champlain. Le document parle d'un nouveau pont pour le Saint-Laurent. Il s'agit donc du remplacement du pont Champlain.

I'm sure senators are aware that the initial intent was to bring that bridge into service in 2021. That has been advanced to 2018 because of the condition of the Champlain Bridge. That bridge also includes the new permanent structure for Nuns' Island, so when we talk about the Champlain Bridge, it's the big bridge to replace the Champlain as well as the replacement of the existing Nuns' Island Bridge.

The temporary Nuns' Island Bridge, the causeway, is supposed to be in service by 2015. That's not included in this part, so it's confusing.

Senator Hervieux-Payette: The Office of Infrastructure Canada just made a calculation, but are they the ones that will be supervising? Will the realization of the bridge be done by a private enterprise?

Mr. Matthews: The intent is to explore a private-public partnership to construct it. That has been discussed. The Office of Infrastructure Canada is getting the funding for this work. At a later date, one could decide something different. If you think about the Windsor-Detroit bridge, there has been a decision made to create a new authority for that bridge. One could imagine the same thing happening for this one, but at this stage, the Office of Infrastructure Canada is receiving the funding.

Senator Hervieux-Payette: You cannot confirm to us whether there will be a request for proposal and interest in the qualification of firms that will build that bridge. I was told it was going to happen within a few months.

Mr. Matthews: Regarding the actual proposal, I can't speak in terms of time. I know they're well advanced in their work. The funding for Infrastructure Canada this year relates to acquiring land because they will need the buy land to put the new bridge on, moving some utilities around, and the procurement process.

The Chair: We will have Infrastructure Canada here tomorrow.

Mr. Matthews: The funding supports the procurement process, but in terms of timelines, I can't speak to later on.

Senator Eaton: I guess I feel very frustrated because I see three items in your supplements, 44.4, all Aboriginal Affairs — 44.4 to repay \$136.3 million for waste water and \$127.7 million for contaminated places.

It's always hard because we don't know what other departments are spending. We get no overall feeling. It seems to be a little amount here and there, out of Indian and Northern Affairs, out of Natural Resources, out of you.

Les sénateurs savent, j'en suis sûr, que l'intention initiale était de mettre ce pont en service en 2021, mais la date a été avancée à 2018 à cause de l'état du pont Champlain. Ce pont comprend aussi la nouvelle structure permanente de L'Île-des-Sœurs, de sorte que lorsqu'on parle du pont Champlain, on désigne le grand pont qui remplacera aussi bien le pont Champlain que le pont actuel de L'Île-des-Sœurs.

Le pont-jetée temporaire de L'Île-des-Sœurs est censé être mis en service en 2015. Cela n'est pas compris dans cette partie, ce qui est un peu déroutant.

La sénatrice Hervieux-Payette : Le Bureau de l'infrastructure a simplement fait un calcul. Sera-t-il chargé de la supervision? La construction du pont sera-t-elle réalisée par une entreprise privée?

M. Matthews : L'intention est d'étudier la possibilité d'un partenariat public-privé pour la construction du pont. La question a fait l'objet de discussions. Le Bureau de l'infrastructure obtient le financement nécessaire à cette fin. Plus tard, il se pourrait qu'une décision différente soit prise. Dans le cas du pont Windsor-Détroit, il a été décidé de créer une nouvelle autorité. On peut imaginer la même chose dans ce cas, mais, pour le moment, c'est le Bureau de l'infrastructure qui reçoit le financement.

La sénatrice Hervieux-Payette : Vous ne pouvez pas nous confirmer qu'il y aura une lettre d'intérêt ou un appel de propositions en vue de la sélection des entreprises qui construiront le pont. On m'avait dit que cela se ferait dans les quelques prochains mois.

M. Matthews : En ce qui concerne l'appel proprement dit, je ne peux rien dire des délais. Je sais que le travail est avancé. Le financement prévu pour Infrastructure Canada cette année est destiné à l'acquisition de terrains pour le nouveau pont, au déplacement de services publics et au processus d'approvisionnement.

Le président : Nous entendrons des représentants d'Infrastructure Canada demain.

M. Matthews : Le financement doit servir au processus d'approvisionnement, mais je ne peux pas vous donner des détails au sujet des délais.

La sénatrice Eaton : Je me sens très frustrée parce que je vois trois postes relevant tous d'Affaires autochtones dans votre budget supplémentaire : 44,4 millions à rembourser, 136,3 millions pour le traitement des eaux usées et 127,7 millions pour les sites contaminés.

C'est toujours difficile parce que nous ne savons pas ce que les autres ministères dépensent. Nous n'avons pas une idée globale. Nous avons l'impression qu'il y a un petit montant par-ci venant d'Affaires indiennes et du Nord canadien et un autre par-là venant de Ressources naturelles Canada ou de chez vous.

How could we finally get a graph where we can see everything, all the money that goes? Because this country is under constant scrutiny from places like the United Nations and First Nations peoples themselves. We're not spending enough money or giving enough money. There is too much oversight.

How does one gather, as a senator, whether they have a case or not? We have these three wonderful estimates here that amount to close to \$250 million or \$300 million, but what do we put it against?

Mr. Matthews: In the Supplementary Estimates (A), those three items you flagged all go to the same department. If you're looking for the document page number in Supplementary Estimates (A), it's 2-7 in the English version, and I'll make sure it's the same in the French version.

Senator Eaton: Is that the total amount that goes to First Nations in a year?

Mr. Matthews: No, that's the total amount to that department.

In Supplementary Estimates (A), the funds that you have mentioned, the three projects, are all going to one department.

[Translation]

In the French version, it is on page 2-3.

[English]

That gives you the profile for one department.

However, Mr. Chair, the senator has raised a point that she would like to see the total funding for First Nations, and that does cross multiple departments, Health Canada being the obvious one. We are trying to improve our horizontal reporting to get at these things. I believe since the last time we were here, we provided senators with a breakdown of First Nations spending that crosses all departments, so it's something we're trying to do better on.

Senator Eaton: I'm sorry. I didn't get that.

The Chair: This is information reflected in our report, and it is there. We haven't adopted the report yet, but there is some information in the report, which we appreciate your help on.

Mr. Matthews: It's a valid question.

Senator Callbeck: Thank you for being here and for your overview.

I want to ask about the Office of Infrastructure Canada on 2-13. Down at the bottom, it says "Small Communities Fund" and the amount is \$12 million. It says "Provincial-Territorial

Aurons-nous jamais un graphique sur lequel nous pourrions voir l'ensemble, avec tout l'argent de toutes provenances? Le Canada est soumis à une surveillance constante par des organismes tels que les Nations Unies et par les Premières Nations elles-mêmes. On nous dit que nous ne dépensons pas ou ne donnons pas assez d'argent. Il y a beaucoup trop de surveillance

Comment les sénateurs peuvent-ils savoir si ces critiques sont fondées ou non? Nous avons ici trois merveilleuses prévisions totalisant 250 ou 300 millions de dollars, mais à quoi pouvons-nous comparer ces montants?

M. Matthews : Dans le Budget supplémentaire (A), les trois postes que vous avez mentionnés appartiennent tous au même ministère. Vous pouvez le voir dans le document du Budget supplémentaire (A) à la page 2-7 de la version anglaise. Je vais vérifier pour m'assurer que c'est la même chose dans la version française.

La sénatrice Eaton : Est-ce le total de ce que les Premières Nations recevront pour un an?

M. Matthews : Non, c'est le total de ce ministère particulier.

Dans le Budget supplémentaire (A), les trois postes que vous avez mentionnés figurent tous sous un seul ministère.

[Français]

Dans la version française, c'est à la page 2,3.

[Traduction]

Cela vous donne le profil pour un seul ministère.

Toutefois, monsieur le président, la sénatrice vient de dire qu'elle souhaite voir le financement total des Premières Nations, qui relève d'un certain nombre de ministères, notamment Santé Canada. Nous essayons d'améliorer nos rapports horizontaux afin de régler ce genre de problème. Je crois que, depuis la dernière fois où nous avons comparu devant le comité, nous avons fourni aux sénateurs une ventilation des dépenses destinées aux Premières Nations pour l'ensemble des ministères. Bref, c'est un domaine dans lequel nous essayons de faire mieux.

La sénatrice Eaton : Je regrette, mais je n'ai pas compris la dernière intervention.

Le président : Il s'agit de renseignements qui figurent dans notre rapport. Nous ne l'avons pas encore adopté, mais les renseignements y sont. Nous vous remercions de l'aide que vous nous avez donnée à cet égard.

M. Matthews : C'était une question parfaitement justifiée.

La sénatrice Callbeck : Je vous remercie de votre présence au comité et de l'aperçu que vous nous avez présenté.

J'ai des questions à poser au sujet du Bureau de l'infrastructure du Canada, page 2-8. Vers la fin de la page, on peut voir « Fonds des petites collectivités » avec un montant de 12 millions de

Infrastructure Component — Small Communities Fund.” Is that \$12 million all going to small communities, in other words, with populations less than 100,000?

Mr. Matthews: Under this fund there’s a distinct carve-out for communities with populations of less than 100,000, and that \$12.7 million is that piece, yes.

Senator Callbeck: That’s in Supplementary Estimates (A). What is the total amount in this New Building Canada Fund that will go to small communities?

Mr. Matthews: The New Building Canada Fund promised about \$53 billion over 10 years.

George Samiotis, Director, Treasury Board of Canada Secretariat: The amount of \$964 million is earmarked.

Senator Callbeck: For small communities?

The Chair: Over ten years, did you say?

Mr. Samiotis: Correct.

Senator Callbeck: There is a lot of concern being expressed in the press about this program, certainly in the Atlantic area, that municipalities still really don’t know the details of all the criteria for these projects. It is a big concern because we’re into the construction season right now, and they still haven’t got all the details. That is what I’m reading in the press.

Are there any agreements that have been signed in any of the provinces with the feds?

Mr. Matthews: I believe there is one in Alberta. I’m recollecting a project in Edmonton. I will turn to George.

So there is one signed in Alberta.

Mr. Samiotis: It’s a light rail transit project in Edmonton.

Mr. Matthews: That being said, these agreements are difficult to work out. It is federal-provincial-municipal. The questions on details and how you apply are probably better asked to the department than to us.

Senator Callbeck: There are three here. There are national and regional projects, and then there is the national infrastructure component. Do there have to be three agreements with the provinces on this?

Mr. Matthews: There is more than one. There are three flavours of funding.

First, there is the national infrastructure component, and that is not allocated by province. Those are projects of national significance.

dollars. L’inscription complète est « Infrastructures provinciales et territoriales — Fonds des petites collectivités ». Les 12 millions en question iront-ils entièrement aux petites collectivités, c’est-à-dire à des localités dont la population est inférieure à 100 000 habitants?

M. Matthews : Dans le cadre de ce fonds, il y a effectivement un montant réservé aux collectivités de moins de 100 000 habitants. Dans ce cas, le montant est bien de 12,7 millions de dollars.

La sénatrice Callbeck : Ce montant figure dans le Budget supplémentaire (A). Quel montant total sera prélevé sur le nouveau Fonds Chantiers Canada à l’usage des petites collectivités?

M. Matthews : Le nouveau Fonds Chantiers Canada doit dépenser environ 53 milliards de dollars sur 10 ans.

George Samiotis, directeur, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : Le montant réservé est de 964 millions de dollars.

La sénatrice Callbeck : Pour les petites collectivités?

Le président : Vous avez bien dit que c’est pour 10 ans?

M. Samiotis : C’est exact.

La sénatrice Callbeck : Les médias font état d’une grande inquiétude au sujet de ce programme. C’est certainement le cas dans la région de l’Atlantique où les municipalités ne connaissent pas encore les détails des critères établis pour les projets. C’est une grave préoccupation parce que la saison a déjà commencé dans le secteur de la construction et que les détails ne sont pas encore connus. C’est en tout cas ce que je lis dans la presse.

Est-ce que des ententes ont déjà été signées avec certaines provinces?

M. Matthews : Je crois qu’une entente a été signée avec l’Alberta. Je me souviens d’un projet à Edmonton. Je vais demander à George.

Alors, oui, une entente a été signée avec l’Alberta.

M. Samiotis : Il s’agit d’un projet de train léger pour le transport en commun à Edmonton.

M. Matthews : Cela dit, ces ententes sont difficiles à suivre parce qu’elles font intervenir le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations locales. Pour connaître les détails et la façon de présenter des demandes, vous feriez peut-être mieux de vous adresser au ministère compétent.

La sénatrice Callbeck : Je vois ici trois postes. Il y a des projets nationaux et régionaux et un volet d’infrastructures nationales. Faut-il conclure trois ententes avec les provinces à ce sujet?

M. Matthews : Il y a plus d’une entente puisqu’il y a trois formes de financement.

Premièrement, nous avons le volet des infrastructures nationales, qui engloberait les projets ayant une portée nationale.

The second component is the provincial-territorial infrastructure. That one is an allocation based by province, and the projects in that case are jointly selected between the various levels of government. The criteria are economic growth, clean environment and strong communities. Those are the ones where you have to get agreement between the various levels of government on what will be funded. I expect the comments you have seen in the press relate to how to access the funds.

Then you have the small communities, which is another component as well.

Senator Callbeck: The other area I wanted to ask about is Employment and Social Development, which is on page 2-3. The \$500 million is going to the Canada job Fund. Part of that is for the Canada Job Grant. Where does that stand right now? I know there was a lot of concern expressed about that by the provinces; they didn't have the authority to contribute and they weren't consulted. Has there been an agreement with the provinces?

Mr. Matthews: There are three components. The first is the Canada Job Grant, and that is cost shared between the governments. There is an agreement in principle, or an MOU, with all provinces and territories. Some agreements have been finalized.

Ms. Santiago: As of the first week of May, four agreements have been signed with Ontario, Manitoba, Alberta and B.C.

Senator Callbeck: That's a six-year.

The other question I should have asked was on Infrastructure as well. With respect to the gas tax, is there money for gas tax in that?

Mr. Matthews: I'll have to get back to you on that one. Can we come back to that later?

Senator Callbeck: Sure.

[Translation]

Senator Rivard: I would have a few questions concerning the additional funds needed for pension funds at VIA Rail. I suppose that if we have to add \$101.6 million to the pension fund, the last actuarial forecast must be over a billion. I suppose the answer is probably that the expected deficit is going to be more than a billion dollars.

[English]

Mr. Matthews: A bit of background on VIA Rail before I get to that specific question. VIA Rail is a Crown corporation and must follow the private sector regulations in legislation for funding its pension plan. The way that works, under the Pension Benefits Standards Act, is where you have a deficit, you have five years to fund the deficit. We have seen an amount for VIA Rail before and we will likely see a bit in the future, but going down.

Le deuxième volet est celui des infrastructures provinciales et territoriales. Dans ce cas, l'argent est réparti par province et les projets sont choisis conjointement par les différents ordres de gouvernement. Les critères comprennent la croissance économique, un environnement propre et des collectivités fortes. Pour ces projets, les différents ordres de gouvernement doivent s'entendre sur ce qu'il convient de financer. Je suppose que les comptes rendus que vous avez vus dans la presse portaient sur la façon d'accéder à ces fonds.

Il y a enfin le Fonds des petites collectivités, qui forme un autre volet distinct.

La sénatrice Callbeck : J'ai aussi des questions à poser sur Emploi et Développement social, page 2-12. Les 500 millions de dollars sont destinés au Fonds canadien pour la création d'emplois. Une partie du montant ira à la Subvention canadienne pour l'emploi. Où en sommes-nous à cet égard? Je sais que les provinces se sont beaucoup inquiétées. Elles n'avaient pas le pouvoir de contribuer et n'ont pas été consultées. Le gouvernement fédéral a-t-il conclu une entente avec les provinces?

M. Matthews : Il y a trois composantes. La première est la Subvention canadienne pour l'emploi dont le coût est partagé entre les gouvernements. Il y a un accord de principe ou un protocole d'entente avec l'ensemble des provinces et des territoires. Quelques accords ont été finalisés.

Mme Santiago : Dans la première semaine de mai, quatre ententes ont été signées avec l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

La sénatrice Callbeck : Ce sont des ententes de six ans.

Mon autre question portait également sur Infrastructure Canada. Y a-t-il quelque chose dans ce budget supplémentaire qui a trait à la taxe sur l'essence?

M. Matthews : Je vais devoir vous transmettre une réponse à ce sujet. Pouvons-nous vous envoyer une réponse plus tard?

La sénatrice Callbeck : Bien sûr.

[Français]

Le sénateur Rivard : J'aurais quelques questions concernant les besoins supplémentaires pour les fonds de pension chez VIA Rail. Je suppose que si on doit ajouter 101,6 millions de dollars au fonds de pension, la dernière prévision actuarielle doit sûrement être supérieure à un milliard. Je suppose que la réponse est probablement que le déficit prévu va dépasser le milliard de dollars.

[Traduction]

M. Matthews : Je vais essayer de vous donner quelques renseignements généraux sur VIA Rail avant d'aborder cette question précise. VIA Rail est une société d'État. Elle doit donc se conformer à la législation et à la réglementation du secteur privé pour ce qui est du financement de son régime de pension. En vertu de la Loi sur les normes de prestation de pension, si une entreprise a un déficit, elle dispose d'une période de cinq ans pour le

If you look at VIA Rail's annual report and financial statements, they show a liability of \$43.7 million for their pension plan. That's down significantly from the previous year.

We're expecting the contribution this year to be around \$100 million for the employer. Basically over the five years, two or three years back and a couple of years forward, you will see the deficit made up. It's expected the annual contribution from the federal government to make up that deficit will be decreasing in future years because VIA's pension assets are performing better since the recession. So payments are still required but they are going down.

[Translation]

Senator Rivard: Is the current plan a defined benefit plan?

[English]

Mr. Matthews: The current system is defined contribution, pre-determined benefits. There have been changes made to the plan to make it more affordable. They have moved to a greater employee share of cost-sharing in terms of premiums, but the actual arrangement in question here is defined benefit.

[Translation]

Senator Rivard: Currently, is the employer-employee contribution rate approximately 50-50?

[English]

Mr. Matthews: It has moved towards 50 per cent employer-employee as most Crowns have moved to a new cost-sharing arrangement.

[Translation]

Senator Rivard: They are not there yet. They are tending toward 50-50. As in most public pension funds, whether at the municipal, provincial or federal levels, there are deficits caused by the old defined benefit plans.

Barring a miracle, unless the stock market yields about ten per cent per year for the next ten years, all public organizations are heading toward a deficit that will have to be paid. We are also going to have to change the defined benefit plans and especially the employer-employee percentage, otherwise we are going to hit a wall. That was just a comment.

comblent. Nous avons déjà vu d'autres montants destinés à VIA Rail et nous en verrons probablement d'autres à l'avenir, mais ils devraient baisser.

Si vous examinez le rapport annuel et les états financiers de la société, vous y trouverez un passif de 43,7 millions de dollars attribuable au régime de pension. Il y a une baisse sensible par rapport à l'année précédente.

Nous nous attendons à ce que la contribution de l'employeur pour cette année se situe aux alentours de 100 millions de dollars. Sur une période de cinq ans — les deux ou trois dernières années et les deux prochaines —, le déficit devrait avoir été épongé. Il est prévu que la contribution annuelle du gouvernement fédéral à l'élimination du déficit baissera à l'avenir parce que le rendement de l'actif du régime s'améliore depuis la récession. Par conséquent, il y a encore des paiements à effectuer, mais ils seront décroissants.

[Français]

Le sénateur Rivard : Le régime actuel est-il un régime à prestations déterminées?

[Traduction]

M. Matthews : Le régime actuel se fonde sur des cotisations et des prestations déterminées. Il a été modifié afin qu'il devienne plus abordable. La part des employés dans le partage des coûts — sous forme de primes — a été majorée, mais c'est encore un régime à prestations déterminées.

[Français]

Le sénateur Rivard : Présentement, est-ce que le pourcentage de contribution entre employeur et employé est d'environ 50 p. 100?

[Traduction]

M. Matthews : Le pourcentage a évolué vers les 50 p. 100. La plupart des sociétés d'État ont adopté un nouvel arrangement de partage des coûts.

[Français]

Le sénateur Rivard : Ils n'y sont pas rendus. Ils tendent de faire 50-50. On peut dire que, comme la plupart des fonds de pension publics, que ce soit aux niveaux municipal, provincial ou fédéral, il y a des déficits causés par les anciens systèmes à prestations déterminées.

À moins d'un miracle, que la bourse performe à environ 10 p. 100 par année pour les 10 prochaines années, tous les organismes publics se dirigent vers un déficit qu'on devra combler. Il faudra également changer le mode de prestations déterminées et, surtout, le pourcentage employeur-employé, sinon on se dirige vers un mur. C'était un commentaire.

[English]

Mr. Matthews: Not all pension plans are the same in terms of how they perform, so VIA is the only Crown corporation plan that required funding from the federal government in terms of their pension plan.

The pressure on pension plan liabilities was around two things. The big one was the drop in the stock market. Plans have recovered, but that takes time to work its way through the system.

The second piece is the longevity of employees. Employees are living longer, and that will have an impact over time.

These are long-term liabilities, so the stock market eventually does correct itself. The gains or losses that were incurred during the recession have worked their way through, and you'll see better performance.

Marcia has an answer on the gas tax.

Ms. Santiago: The short answer is no, there is nothing directly for the gas tax in the supplementary estimates.

The Gas Tax Fund is a statutory payment of close to \$2 billion that was listed in our online annex on statutory forecasts in the Main Estimates.

However, Infrastructure Canada, in these supplementary estimates, is getting something in the order of \$44 million in operating costs. That includes a small portion to administer the Gas Tax Fund.

[Translation]

Senator Chaput: I would like to refer you to page 2-10, regarding the Indian Residential Schools Truth and Reconciliation Commission. We see there were two transfers from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada allocated to the operational needs of the commission and to the expenditures related to the production of reports.

These are additional requirements, and I presume the commission does not spend all of these funds in the same year.

[English]

Mr. Matthews: You are correct. These represent transfers from other organizations. The Indian Residential Schools Truth and Reconciliation Commission — do you want to look at their base funding from the Main Estimates?

These are transfers. It is not new money in terms of things requiring voting by Parliament, because the amounts are new but Parliament does have to approve transfers. These are transfers

[Traduction]

M. Matthews : Les régimes de pension n'ont pas tous le même rendement. En fait, VIA Rail est la seule société d'État dont le régime de pension a dû être financé par le gouvernement fédéral.

Les pressions qui se sont exercées en ce qui a trait au passif des régimes de pension avaient deux origines. La plus importante est la chute des cours boursiers. Les régimes se sont rétablis, mais cela prend du temps.

Le second facteur tient à la longévité des employés, qui vivent plus longtemps. Avec le temps, cela se répercute sur les régimes de pension.

Il s'agit d'un passif à long terme, de sorte que les cours boursiers finiront bien par s'équilibrer. Les gains et les pertes qui se sont produits pendant la récession se sont déjà manifestés. Les rendements devraient donc augmenter à l'avenir.

Marcia a une réponse à donner au sujet de la taxe sur l'essence.

Mme Santiago : Très brièvement, la réponse est non. Rien dans le budget supplémentaire n'est directement lié à la taxe sur l'essence.

Le Fonds de la taxe sur l'essence consiste en un paiement législatif de près de 2 milliards de dollars, qui figure dans notre annexe en ligne sur les prévisions réglementaires du Budget principal des dépenses.

Toutefois, Infrastructure Canada obtient, dans ce budget supplémentaire, un montant approximatif de 44 millions de dollars pour des frais de fonctionnement. Une petite part de ce montant ira à l'administration du Fonds de la taxe sur l'essence.

[Français]

La sénatrice Chaput : Je vous réfère à la page 2-10 de la version française, la Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens. On voit ici deux transferts du ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord consacrés aux besoins de fonctionnement de la Commission et aux dépenses reliées à la production de rapports.

Ce sont des besoins supplémentaires, et je présume que la commission ne dépense pas le total de ces sommes dans une année.

[Traduction]

M. Matthews : Vous avez raison. Ce sont des transferts venant d'autres organisations. La Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens... Voulez-vous connaître son financement de base, qui figure dans le Budget principal des dépenses?

Ce sont des transferts. Il ne s'agit pas de nouveaux crédits sur lesquels le Parlement doit voter, mais le Parlement doit quand même approuver les transferts. Ce sont des crédits provenant

coming in from other organizations which in effect supplement the Main Estimates of the organization. I have just realized I'm staring right at their Main Estimates number in front of me.

To start the year, "Indian Residential Schools" at the top of the page, if you look down to "Total Budgetary Expenditures," the first column says "Previous Estimates to Date." That would be the Main Estimates amount, and now we're supplementing that with these transfers.

On the far right you get the "Proposed Authorities to Date," which is the Main Estimates plus adjustments in supplementary estimates.

[Translation]

Senator Chaput: That is the total?

Mr. Matthews: That is the total, yes.

Senator Chaput: Is that for one year? Or for five years? Does it recur year after year?

[English]

Mr. Matthews: In terms of the transfers?

Ms. Santiago: The mandate was extended. It was originally expected to expire this June. That's why they started with only a partial amount of money in mains, but it has been extended by one year until June 2015 to allow time for the finalization and the translation of the report.

[Translation]

Senator Chaput: I now refer you to page 2-7, Indian Affairs and Northern Development.

Every year, there are additional requirements for the management of the First Nations Water and Wastewater Action Plan. Does someone, somewhere, ensure that the file is progressing and that there are results? Every year I ask the same question, but I should really put it to the Department of Indian Affairs.

When I see this amount coming back every year for the renewal of the action plan, I always wonder if there is someone who is checking the amounts allocated to treatment and maintenance. Is someone examining the results? At a certain point, will all of the First Nations have access to clean drinking water?

Mr. Matthews: Thank you for the question. You are correct, the First Nations Water and Wastewater Action Plan was launched in 2008 and continues today.

d'autres organisations qui s'ajoutent au financement de base de la commission prévu dans le Budget principal des dépenses. Je viens tout juste de réaliser que j'ai le chiffre du budget principal devant les yeux.

Sous « Commission de vérité de réconciliation » au sommet de la page, vous verrez un peu plus bas de la rubrique « Total des dépenses budgétaires ». Dans la première colonne, il y a « Budgets des dépenses précédents à ce jour ». Ici, c'est le montant prévu dans le Budget principal des dépenses. Maintenant, nous le majorons grâce à ces transferts.

À l'extrême droite, il y a la colonne « Autorisations proposées à ce jour », qui donne la somme du Budget principal des dépenses et des rajustements prévus dans le budget supplémentaire.

[Français]

La sénatrice Chaput : C'est le total?

M. Matthews : C'est le total, oui.

La sénatrice Chaput : Est-ce que cela est prévu pour un an? Pour cinq ans? Est-ce que cela se répète année après année?

[Traduction]

M. Matthews : Parlez-vous des transferts?

Mme Santiago : Le mandat de la commission a été prolongé. Elle était censée terminer ses travaux ce mois-ci. C'est pour cette raison qu'elle avait commencé avec une fraction du montant qui aurait normalement dû figurer dans le Budget principal des dépenses. Toutefois, le mandat a été prolongé d'un an jusqu'en juin 2015 pour laisser à la commission le temps de terminer son rapport et de le faire traduire.

[Français]

La sénatrice Chaput : Je vous réfère maintenant à la page 2-3 de la version française, Affaires indiennes et Développement du Nord Canada.

Chaque année, il y a des besoins supplémentaires pour la gestion du Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux. Est-ce que quelqu'un, quelque part, s'assure que le dossier avance et qu'il y a des résultats? Je pose la question chaque année, mais c'est au ministère des Affaires indiennes que je devrais la poser.

Quand je vois revenir cette somme chaque année pour le renouvellement du plan d'action, je me demande toujours s'il y a quelqu'un qui vérifie les sommes consacrées au traitement et à l'entretien. Est-ce qu'on examine les résultats? Est-ce que, à un moment donné, toutes les Premières Nations auront accès à de l'eau potable?

M. Matthews : Je vous remercie pour la question. Vous avez raison, le Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux a commencé en 2008 et il se poursuit encore aujourd'hui.

[English]

In Budget 2014, the decision was made to extend the program for another two years, so an additional \$323.4 million over two years. You are seeing part of that this fiscal year. The efforts are very much around not only infrastructure but also capacity building, setting protocols and standards and training. So it is not just building infrastructure.

If you are looking for performance information on how the program is performing, I would say two things. The first is that the decision to continue the program is a signal that they're getting results. You can look to the department's Report on Plans and Priorities and Departmental Performance Report; that's exactly what that is for is, to get information on the progress they're making.

The Chair: We have gone over our time, but we have gained some time. We want to thank you very much.

I want honourable senators to understand the point that was made by Mr. Matthews that the previous two witnesses, AECL and Public Works; it was \$195 million each. It is unfortunate it was the same number; some of the questions sounded like people were assuming it is the same amount.

Mr. Matthews: You are right. It is the same dollar figure but two different \$195 million figures for two different purposes.

The Chair: We want to thank you. Senator Eaton was asking a question with respect to total expenditures for Northern Development and Aboriginal Affairs. We have that in our report that we will be reviewing, but it is based on the information you were able to provide us.

We continue to have interest in these horizontal items so we can see how much is going to various departments on a subject matter. We would encourage you to continue to update that. It is \$10.8 billion through various departments.

We will be meeting this afternoon at 2:30 in room 160-S, and we're starting Bill C-31 and the reports from other committees. We have two committees coming: Legal and National Defence. What I would like to do is look at the report that came up through Senator Eaton's question. It is the second interim report, and it is the basis for main supply.

We have to get this report in. It's been circulated to everybody, and so if you are happy with it, subject to any small typographical errors and those changes, then we can adopt and file that one.

[Traduction]

Dans le budget 2014, le gouvernement a décidé de prolonger le programme de deux autres années en lui attribuant un montant supplémentaire de 323,4 millions de dollars pour deux ans. Vous voyez la partie de ce financement affectée au présent exercice. Les efforts déployés ne se limitent pas à l'infrastructure. Ils s'étendent aussi à la création de capacités, à la définition de protocoles et de normes et à la formation. L'argent ne sert donc pas seulement à construire des installations.

Si vous cherchez des données de rendement pour savoir si le programme donne des résultats, j'ai deux choses à vous dire. Premièrement, la décision de poursuivre le programme indique que des résultats sont obtenus. Vous pouvez examiner le rapport sur les plans et les priorités du ministère ainsi que son rapport ministériel sur le rendement. C'est justement à cela que servent ces rapports : obtenir des renseignements sur les progrès accomplis.

Le président : Nous avons dépassé le temps prévu, mais cela nous fait gagner du temps. Nous voulons vous exprimer nos remerciements les plus sincères.

Honorables sénateurs, je voudrais comprendre ce que M. Matthews a dit des deux témoins précédents, EAEC et Travaux publics. Le montant inscrit était de 195 millions de dollars pour chacun des deux organismes. Il est malheureux que ce soit le même nombre. Certaines des questions donnaient l'impression que les gens pensaient qu'il s'agissait du même montant.

M. Matthews : Vous avez raison. Le chiffre est le même, mais ce sont deux montants différents de 195 millions, dont chacun doit servir à un but différent.

Le président : Nous tenons à vous remercier. La sénatrice Eaton a posé une question au sujet des dépenses totales d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Nous avons ces renseignements dans notre rapport, que nous devons encore revoir. Ils se basent sur l'information que vous avez pu nous transmettre.

Nous continuerons à nous intéresser à ces thèmes horizontaux afin de savoir tout ce que les différents ministères consacrent à un sujet particulier. Nous vous encourageons à continuer à améliorer ce système. Le montant est de 10,8 milliards de dollars pour les différents ministères.

Nous nous retrouverons cet après-midi à 14 h 30 dans la salle 160-S. Nous entreprendrons l'étude du projet de loi C-31 et des rapports des autres comités. Nous en attendons deux, venant des affaires juridiques et constitutionnelles et de la défense nationale. J'aimerais que nous examinions le rapport qui a été mentionné dans le cadre de la question de la sénatrice Eaton. Il s'agit du deuxième rapport intérimaire, qui servira de base au principal projet de loi de crédits.

Nous devons étudier ce rapport. Il a été distribué à tout le monde. Si vous en êtes satisfaits, à part d'éventuelles petites erreurs typographiques et ces changements, nous pourrions l'adopter et le déposer.

Senator Chaput: This afternoon?

The Chair: This afternoon. So bring that one with you. We can deal with our report with respect to C-31 tomorrow evening.

That is all for now.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, May 27, 2014

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2:34 p.m. to study the subject matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

Senator Joseph A. Day (Chair) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this afternoon we will continue our study of the subject matter of Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

[*English*]

Honourable senators will recall that five other committees looked at parts of Bill C-31, in addition to the work of National Finance on the subject matter of portions of Bill C-31. Various committees had designated portions of the subject matter of Bill C-31 mandated for pre-study by the Senate as a whole. When the bill comes to the Senate, which likely will be in a week or two, it will be referred to the National Finance Committee, which will be expected to deal with all clauses including those looked at by other committees. It is for that reason we requested some help from other committees. We have their reports, but we would like to understand better what they studied.

From the Senate Standing Committee on Legal and Constitutional Affairs, we are very pleased to welcome a former member of this committee, Senator Runciman, chair, and Senator Baker, deputy chair. They will discuss the subject matter of those elements contained in Part 6, Division 5, clauses 164 and 165 entitled “Judges Act.” In the English version, it is at page 131 of the budget implementation bill.

I would ask colleagues to give us an overview of the purpose of these clauses and their views, if any, in relation thereto.

Hon. Bob Runciman, Chair, Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, as an individual: Thank you very much, Mr. Chair and members of the committee. I see you’re keeping your witnesses at a safe distance. It is good to be here. We appreciate the invitation.

La sénatrice Chaput : Cet après-midi?

Le président : Cet après-midi. Apportez donc celui-là avec vous. Nous nous occuperons demain soir de notre rapport concernant le C-31.

C’est tout pour le moment.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 27 mai 2014

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd’hui, à 14 h 34, pour étudier la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d’autres mesures.

Le sénateur Joseph A. Day (président) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs et sénatrices, cet après-midi nous allons continuer notre étude de la teneur du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d’autres mesures.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, vous vous rappellerez qu’en plus du Comité des finances nationales, cinq autres comités ont examiné des parties du projet de loi C-31. Le Sénat avait demandé à divers comités de faire une étude préalable de certains éléments du projet de loi C-31. Lorsque le projet de loi sera déposé au Sénat, probablement dans une ou deux semaines, il sera renvoyé au Comité des Finances nationales, qui devra examiner tous les articles, y compris ceux ayant fait l’objet d’une étude préalable par d’autres comités. C’est donc pour cette raison que nous avons demandé l’aide des autres comités. Nous avons leurs rapports, mais nous aimerions mieux comprendre les dispositions dont ils ont été saisis.

Nous sommes heureux d’accueillir aujourd’hui un ancien membre du comité, le sénateur Runciman, président du Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles, ainsi que le sénateur Baker, vice-président du même comité. Ils discuteront de la teneur des éléments contenus aux articles 164 et 165 de la section 5 de la partie 6 qui concernent la Loi sur les juges. Dans la version anglaise, cela se trouve à la page 131 du projet de loi d’exécution du budget.

Je demanderais donc à nos collègues de nous donner un aperçu de l’objet de ces dispositions ainsi que leurs opinions à leur sujet.

L’honorable Bob Runciman, président, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, à titre personnel : Merci beaucoup, monsieur le président, et mesdames et messieurs les membres du comité. Je vois que vous gardez vos témoins à distance. Je suis ravi d’être ici aujourd’hui et je vous remercie de votre invitation.

On Wednesday, April 9, 2014, the committee received an order of reference to study the subject matter of some elements of Bill C-31. Specifically the Senate requested our committee to examine the provisions related to the Judges Act that are contained in Division 5 of Part 6 of the bill. We were asked to conduct public hearings and report our findings to the Senate by June 19 so that both the Senate and your committee could consider the evidence and the comments that we gathered on this part of the bill. I will summarize what the division proposes to do. A very straightforward amendment is proposed.

The federal government appoints and pays the salaries and pensions of Superior Court level judges in the provinces and territories under the terms of the Constitution Act, 1867. The number of these positions to be funded by the federal government is set out by jurisdiction in the Judges Act.

In the February budget, the federal government allocated \$4.4 million over two years to fund six additional federally appointed judges, four in Quebec and two in Alberta. The budget states that this is in recognition of increases in the number of complicated, high-profile criminal and civil cases that have caused significant delays in conducting hearings at the Superior Court level in those provinces. The additional positions are intended to reduce those delays and ensure that criminal charges are not being dropped because they cannot be heard in a timely way.

Division 5 of Part 6 of the bill correspondingly amends the Judges Act to increase the number of judges of the Superior Court of Quebec and the Court of Queen's Bench of Alberta. We heard from Justice Canada officials who outlined the amendments proposed and explained the reasons for them. The committee also heard from the Canadian Bar Association, which supports the proposed amendments. We also invited the Attorney General of Quebec, the Attorney General of Alberta, the Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs and the Barreau du Québec to appear. However, they did not do so during our public hearings.

Some committee members raised questions about the consistency of the criteria applied by Justice Canada to requests made by the provinces for additional judges. The committee was nonetheless supportive of the elements of Division 5 of Part 6 of Bill C-31 that would make the necessary amendments to the Judges Act. We included these comments in our report to the Senate, which was tabled May 13. We have brought with us a copy of all the briefs and submissions as well as the unrevised transcripts of our meetings for your committee's consideration.

Perhaps the deputy chair has additional comments.

Hon. George Baker, Deputy Chair, Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, as an individual: No, basically you have covered the matter, except to point out that in

Le mercredi 9 avril dernier, le comité a reçu un ordre de renvoi le chargeant d'étudier la teneur de certains éléments du projet de loi C-31. Plus particulièrement, le Sénat lui demandait d'examiner les dispositions portant sur la Loi sur les juges prévues à la section 5 de la partie 6 du projet de loi. On nous a demandé de tenir des audiences publiques et de faire rapport de nos conclusions au Sénat le 19 juin 2014 au plus tard pour que le Sénat et le comité puissent examiner les faits et les observations recueillis au sujet de cette partie précise du projet de loi d'exécution du budget. Je vais résumer brièvement ce que prévoit cette section du projet de loi. Nous y proposons un amendement très simple.

Le gouvernement fédéral nomme les juges de la Cour supérieure des provinces et des territoires et pourvoit à leurs traitements et pensions aux termes de la Loi constitutionnelle de 1867. Les autorités compétentes établissent le nombre de ces postes financés par le gouvernement fédéral en vertu de la Loi sur les juges.

Dans le budget de février 2014, le gouvernement fédéral a octroyé 4,4 millions de dollars sur deux ans pour la création de six nouveaux postes de juge de nomination fédérale, quatre au Québec et deux en Alberta. Selon le budget, cette augmentation est justifiée par le nombre de causes criminelles et civiles complexes et médiatisées qui ont grandement retardé la tenue des audiences des cours supérieures de ces provinces. Les postes supplémentaires visent à réduire ces retards, assurant ainsi que les causes sont entendues en temps opportun et que des accusations ne sont pas abandonnées en raison du retard des audiences.

La section 5 de la partie 6 du projet de loi C-31 modifie en conséquence la Loi sur les juges afin d'augmenter le nombre des juges de la Cour supérieure du Québec et de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta. Le comité a entendu des représentants de Justice Canada, qui ont présenté les amendements proposés à la section 5 de la partie 6 du projet de loi C-31 et en ont expliqué les raisons. Il a aussi entendu l'Association du Barreau canadien, qui appuie les amendements. Le comité a aussi invité le procureur général de l'Alberta, la procureure générale du Québec, le Commissariat à la magistrature fédérale ainsi que le Barreau du Québec. Cependant, ils n'ont pas participé aux audiences publiques du comité.

Des membres du comité ont soulevé des questions sur la cohérence des critères que Justice Canada applique aux demandes de nomination de juges supplémentaires présentées par les provinces, mais le comité a néanmoins appuyé les éléments de la section 5 de la partie 6 du projet de loi C-31 qui apporteraient les modifications nécessaires à la Loi sur les juges et a inclus ces observations dans son rapport au Sénat, déposé le mardi 13 mai dernier. J'ai apporté des exemplaires des mémoires, ainsi que la transcription non éditée des réunions du comité, pour examen.

Le vice-président aurait peut-être quelque chose à ajouter.

L'honorable George Baker, vice-président, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, à titre personnel : Non, essentiellement, vous avez fait le tour du sujet.

Division 5, the Judges Act, the salary of \$288,100 is actually a little bit over \$300,000 a year per Superior Court judge, as of April 1. Please keep that in mind.

It says here 144 puisne judges of the court. Puisne judges simply refers to all judges who are not the chief justice of the court.

The two provinces involved, Quebec and Alberta, had requested more judges than they received, but they are happy with the numbers that they did receive. I think, chair, this was the evidence we heard.

One observation is that some committee members were concerned about the consistency of the criteria employed by Justice Canada in approving these amounts of monies for the salaries. Let's not forget that the provinces pay for the office spaces and the provinces pay for the court facilities. The institutional resources are paid for out of the provincial budget and not the federal budget. It is understandable that, in requesting these judges, the provinces have to consider what their budgets are. Some members were concerned about the consistency because of what the chair pointed out and what is in your budget speech, which is to ensure that criminal charges are not being dropped because they cannot be heard in a timely fashion.

That, as you know, Mr. Chair, is due to section 11(b) of the Charter, and this only applies to criminal matters, in which you have a situation where a court cannot, for one reason or another, properly dispose of that case within a reasonable period of time. The time of the case runs from the moment that you are arraigned for plea until the end of your sentencing.

The Supreme Court of Canada, as you are aware, Mr. Chairman, has laid out in *Askov* in 1990 and in *Morin* in 1992 the specific time periods that are justifiable for institutional delay and other types of delay. Any delay beyond that can be judged to be unreasonable and the criminal charges are all dropped.

You see in each province this pattern. We're making the laws more complicated, Mr. Chairman, as you know, on Parliament Hill. It takes longer in some of these complicated cases to adjudicate them properly within a period of time, so pre-trial arguments are made, and charges are just dropped. That's the particular problem that this legislation you are considering today as part of the budget seeks to address.

Some members of the committee were saying, well, just a minute now. In New Brunswick, where you are from, Mr. Chair, they have cases all the time that are thrown out because they're not prosecuted within a period of time. The only thing I would point out is that it is not always because of the lack of judges or judicial spaces. It could be because of time constraints that are alleged to be caused by the Crown or by the police in a particular matter.

Vous n'avez toutefois pas mentionné qu'à la section 5, la Loi sur les juges, le salaire de 288 100 \$ correspond en fait à un peu plus de 300 000 \$ par année par juge de la Cour supérieure à partir du 1^{er} avril. Veuillez garder ça en tête.

On dit ici qu'il y a 144 juges puînés. On parle ici de tous les juges qui ne sont pas des juges en chef.

Les deux provinces concernées, le Québec et l'Alberta, avaient demandé davantage de juges qu'elles n'en ont obtenus, mais elles sont tout de même satisfaites, d'après ce qu'on nous a dit.

Certains membres du comité ont soulevé des préoccupations quant à la cohérence des critères employés par Justice Canada lorsqu'il s'agit d'approuver ces salaires. Il ne faut pas oublier que les provinces paient les locaux et les installations des tribunaux. Les ressources institutionnelles sont payées à même le budget provincial et non pas le budget fédéral. On comprend donc qu'en demandant ces juges, les provinces doivent tenir compte de leur propre budget. Certains membres du comité ont exprimé des réserves à propos de la cohérence des critères appliqués aux demandes de nomination puisque, comme notre président l'a signalé et comme en fait état le discours sur le budget, les postes supplémentaires visent à assurer que les accusations criminelles ne soient pas abandonnées faute d'avoir été entendues en temps opportun.

Comme vous le savez, monsieur le président, cette mesure découle de l'alinéa 11b) de la Charte et elle s'applique uniquement aux affaires criminelles, lorsqu'un tribunal ne peut, pour une raison ou une autre, régler l'affaire dans un délai raisonnable. Le délai ici couvre la période à partir de l'enregistrement du plaidoyer jusqu'à la détermination de la peine.

La Cour suprême du Canada, comme vous le savez, monsieur le président, a déterminé dans les arrêts *Askov* de 1990 et *Morin* de 1992, la longueur tolérée des délais institutionnels ou tout autre type de délai. Un délai trop long peut être jugé déraisonnable et toutes les accusations criminelles peuvent être abandonnées.

Nous observons cette tendance dans chacune des provinces. Comme vous le savez, monsieur le président, nous rendons les lois plus complexes sur la Colline du Parlement. Par conséquent, il faut plus de temps pour rendre une décision dans des cas compliqués; des accusations sont donc portées, mais elles finissent par être abandonnées. C'est le problème que le projet de loi à l'étude vise à régler.

Certains membres du comité ont dit : un instant! Au Nouveau-Brunswick, d'où vous venez, monsieur le président, il y a constamment des accusations qui sont abandonnées parce que les causes n'ont pas été entendues en temps opportun. Je tiens à signaler que ce n'est pas toujours attribuable à un manque de juges ou d'installations. Il peut y avoir des contraintes de temps qui découlent du travail de la Couronne ou des policiers.

Those are all the comments I have.

The Chair: Thank you very much, Senator Runciman and Senator Baker. I have honourable senators who may have some follow-up questions perhaps for clarification or otherwise.

[Translation]

Senator Rivard: Thank you for your appearance; I read your recommendations attentively. I am surprised to see that the Attorneys General of Alberta and Quebec, as well as the Quebec Bar, did not make an appearance. I suppose that they are the ones who made the request to the Department of Justice, and that they probably did not want to come to reiterate or justify the request. I believe the minister had everything he needed to make the recommendation, correct?

[English]

Senator Runciman: The indication given to us was that they were content with the decision that Justice had made with respect to the four and two appointments. If they had had any significant concerns, my view is that they would have made an effort to respond in some fashion, whether it was an appearance before the committee or in writing, which did not occur.

[Translation]

Senator Rivard: So there was no appearance and no written report. They did not appear.

Senator Runciman: No.

Senator Rivard: My last point is going to make a lot of people smile, I suspect. Since 2006, the budget has been rechristened and is now known as the Economic Action Plan. In your report, you only refer to the “budget”. What is the legal term? Is it “the budget” or is the term “Economic Action Plan” strictly used when the budget is brought down?

[English]

Senator Runciman: Noted.

The Chair: That’s as close to a “yes” or “no” we have had in a long time.

Senator Callbeck: Thank you for appearing and for your explanation. I take it really there were no concerns. You say the committee members raised questions about the consistency of the criteria but, as far as the witnesses that came before you, there were no concerns raised.

Senator Runciman: George can elaborate if he wishes. I think the bar was supportive of the original application from the provinces, the six and four requests which were reduced to four and two. Overall, they were supportive of the amendment. I

C’est tout ce que j’avais à dire.

Le président : Merci beaucoup, messieurs les sénateurs Runciman et Baker. Je sais qu’il y a des sénateurs qui aimeraient poser des questions ou peut-être obtenir des précisions.

[Français]

Le sénateur Rivard : Merci de votre comparution; j’ai lu avec attention vos recommandations. Maintenant, je suis surpris de voir que les procureurs généraux de l’Alberta et du Québec ainsi que le Barreau du Québec ne se sont pas présentés. J’ose supposer que ce sont eux qui ont fait la demande au ministère de la Justice, et qu’ils ne voulaient probablement pas venir répéter ou justifier la demande. J’ai l’impression que le ministre avait tout ce qu’il fallait pour faire la recommandation, n’est-ce pas?

[Traduction]

Le sénateur Runciman : Ce qu’on nous a dit, c’est qu’ils étaient satisfaits de la décision prise concernant les nominations supplémentaires. S’il y avait eu des préoccupations importantes, à mon avis, on nous l’aurait dit en comité ou on nous l’aurait écrit, mais cela ne s’est pas produit.

[Français]

Le sénateur Rivard : Donc il n’y a eu ni comparution ni rapport écrit. Ils ne se sont pas présentés.

Le sénateur Runciman : Non.

Le sénateur Rivard : Le dernier point fera sourire beaucoup de personnes, je suppose. Depuis 2006, nous avons rebaptisé le budget qui s’appelle maintenant le Plan d’action économique. Dans votre rapport, vous faites seulement allusion au « budget ». Quant au terme légal, est-ce que c’est « le budget » ou est-ce que la nouvelle appellation « Plan d’action économique » s’emploie strictement lorsque nous présentons ledit budget?

[Traduction]

Le sénateur Runciman : Bien noté.

Le président : C’est la réponse qui ressemble le plus à un « oui » et à un « non » que nous avons entendue depuis longtemps.

La sénatrice Callbeck : Je vous remercie de comparaître aujourd’hui et de nous donner ces explications. Si je comprends bien, on n’a pas vraiment soulevé de préoccupations. Vous dites que certains membres du comité ont exprimé des réserves à propos de la cohérence des critères, mais ce n’est pas le cas des témoins.

Le sénateur Runciman : George pourrait vous en dire davantage s’il le désire. Je pense que le Barreau appuyait la demande initiale des provinces, c’est-à-dire les six et quatre juges supplémentaires, qui ont plutôt été réduits à quatre et à deux. En

believe my recollection is their only criticism, if you will, was the fact that they did support the original numbers in the application.

Senator Callbeck: Okay, thank you.

Senator Baker: In fact, they made it very clear to us that no other province had requested additional judicial resources. No other province had requested. Now, that's not to say that the chief justices of the Superior Courts in the provinces didn't ask the provincial government for more resources. It is just that the provincial government didn't ask the federal government to pay for any more salaries.

Senator Callbeck: Okay. Thank you.

The Chair: Just as a point of clarification, in clause 165, the 57 other judges of the Court of Queen's Bench, is that for both Alberta and Quebec?

Senator Runciman: Is that the supernumerary judges we're talking about?

Senator Baker: No.

The Chair: This is Division 5, clause 165, and it is just an amendment to the act, obviously. It is going up to 57. Could you tell us how many, and is that the combination of just those two provinces?

Senator Baker: Yes. As you know, Mr. Chair, some provinces have what is called the Court of Queen's Bench. You are well aware of that.

The Chair: Yes.

Senator Baker: Other provinces call it the Superior Court. So you would have the Court of Queen's Bench in three provinces, that I recall, and in seven provinces you would have the Superior Court of that province.

The Chair: Okay.

Senator Baker: In the province of Ontario it is the Superior Court. It is not the Supreme Court. There is the Superior Court of Ontario and the court of Ontario, but they mean here to make a distinction between Superior Courts as distinct from Courts of Queen's Bench. Same court, same issues. It is just that it is called differently in the different provinces, but salaries are paid for by the federal government. Again, it is a little over \$300,000 and not the \$288,000 you have shown.

The Chair: Can you explain that to us, Senator Baker?

Senator Baker: The budget was presented in February, as I understand it. On April 1, there was a scheduled increase in the salaries of all Superior Court judges, all Courts of Queen's Bench Judges, the Tax Court of Canada judges and the Federal Court of

gros, les témoins étaient favorables à la modification. Si je me souviens bien, leur seule critique, si vous voulez, c'est le fait qu'on a obtenu moins de juges que ce qu'on avait demandé.

La sénatrice Callbeck : D'accord, merci.

Le sénateur Baker : En fait, ils nous ont dit clairement qu'aucune autre province n'avait demandé des ressources judiciaires additionnelles. Aucune autre province n'a fait une demande semblable. Maintenant, cela ne veut pas dire pour autant que les juges en chef des cours supérieures provinciales n'ont pas demandé à leur gouvernement provincial davantage de ressources. Cela veut simplement dire que les gouvernements provinciaux n'ont pas demandé au gouvernement fédéral des salaires supplémentaires.

La sénatrice Callbeck : D'accord. Merci.

Le président : À titre de précision, à l'article 165, les 57 autres juges de la Cour du Banc de la Reine, est-ce pour l'Alberta et le Québec?

Le sénateur Runciman : Est-il question des juges surnuméraires?

Le sénateur Baker : Non.

Le président : Il s'agit simplement d'une modification à la loi, évidemment, que l'on retrouve à l'article 165 de la section 5. Le nombre sera porté à 57. Est-ce que c'est seulement pour ces deux provinces?

Le sénateur Baker : Oui. Comme vous le savez bien, monsieur le président, certaines provinces ont ce qu'on appelle la Cour du Banc de la Reine.

Le président : En effet.

Le sénateur Baker : Les autres provinces l'appellent la Cour supérieure. Il y a donc trois provinces, si je ne me trompe pas, qui ont une Cour du Banc de la Reine et sept provinces qui ont une Cour supérieure.

Le président : D'accord.

Le sénateur Baker : En Ontario, on retrouve une Cour supérieure. Ce n'est pas la Cour suprême. Il y a la Cour supérieure de l'Ontario et la Cour de l'Ontario, mais ici, on veut faire la distinction entre les cours supérieures et les cours du Banc de la Reine. Il s'agit de la même instance et des mêmes dossiers — ce sont simplement des appellations différentes d'une province à l'autre —, et les salaires sont versés par le gouvernement fédéral. Les salaires sont les mêmes et, comme je le disais tout à l'heure, ils s'élèvent à un peu plus de 300 000 \$ et ne correspondent pas aux 288 000 \$ affichés ici.

Le président : Pouvez-vous nous expliquer ça, sénateur Baker?

Le sénateur Baker : Le budget a été présenté en février, si je ne m'abuse. Le 1^{er} avril, il y avait une augmentation prévue aux salaires de tous les juges des cours supérieures, des cours du Banc de la Reine, de la Cour canadienne de l'impôt et de la Cour

Canada judges. That scheduled increase came into effect on April 1, so that figure should read 300,008; \$300,008 is what they receive as a base salary starting April 1.

The Chair: Presumably when this budget implementation bill passes, it will be retroactive to the date of the announcement, which is before April 1, so there will be another increase for these judges. One they got April 1 and the other, when this bill passes, will take them back before April 1.

Senator Baker: Let's hope that it's \$300,000 and not \$288,100.

The Chair: Is the \$4.4 million noted in your report, in the government's budget, is that just an indication of how much it is going to cost for this increase?

Senator Baker: That's for the additional judges. As I understand it, that's a separate vote in the budget.

The Chair: Were there any questions on any of those points?

Can you refresh our memory as to how many new judges there are in the Court of Queen's Bench? Fifty-seven is a new number. What was it previously?

Senator Baker: I'm not too sure. Quebec would be the Superior Court.

The Chair: The effect of these amendments is that there will be 144 puisne judges of the Superior Court, which is a new number; and 57 other justices for Courts of Queen's Bench in other provinces, which is a new number. Each of them will receive an increase at the time of the announcement to \$288,100; and that will increase to \$300,008.

The Chair: Seeing no other questions, it is for me to thank you both for taking the time to help us so that we're ready for clause-by-clause consideration of the bill.

Senator Baker: Thank you.

The Chair: We're very pleased now to welcome the Chair, Senator Lang, and the Deputy Chair, Senator Dallaire, of the Standing Senate Committee on National Security and Defence. We will deal with the subject matter of those elements contained in Part 6, Division 1, clauses 102 to 105 entitled "Payments — Veterans Affairs," found at page 84; and Part 6, Division 7, clauses 168 to 171, entitled "National Defence Act," found at page 133. These are in the English version.

Senator Lang, we have a copy of your report before us.

Hon. Daniel Lang, Chair, Standing Senate Committee on National Security and Defence, as an individual: Thank you, Mr. Chair. My colleague commented when we sat down that we almost need binoculars. You are a long way down there. At any rate, we shouldn't be too long.

fédérale du Canada. Cette augmentation est entrée en vigueur le 1^{er} avril, par conséquent, ce chiffre devrait se lire 300 008 \$. C'est le salaire qu'ils reçoivent depuis le 1^{er} avril.

Le président : Lorsque le projet de loi d'exécution du budget sera adopté, je suppose que ce sera rétroactif à la date de l'annonce, qui est avant le 1^{er} avril; il y aura donc une autre augmentation pour ces juges. Une au 1^{er} avril et une autre rétroactive, lorsque le projet de loi sera adopté.

Le sénateur Baker : Espérons que ce sera les 300 000 \$ et non pas les 288 100 \$.

Le président : Est-ce que les 4,4 millions de dollars indiqués dans votre rapport figurent dans le budget du gouvernement ou s'ils ne font qu'indiquer les coûts de cette augmentation?

Le sénateur Baker : C'est pour les juges supplémentaires. D'après ce que je comprends, il s'agit d'un autre crédit dans le budget.

Le président : Y avait-il des questions à ce sujet?

Pourriez-vous nous rafraîchir la mémoire quant au nombre de nouveaux juges nommés à la Cour du Banc de la Reine? Cinquante-sept est le nouveau nombre. Combien y avait-il auparavant?

Le sénateur Baker : Je ne suis pas certain. Au Québec, c'est une Cour supérieure.

Le président : Grâce à ces modifications, il y aura 144 juges puinés de la Cour supérieure, ce qui est le nouveau nombre; et 57 autres juges pour la Cour du Banc de la Reine des autres provinces. Chacun d'entre eux recevra une augmentation au moment de l'annonce. Leur salaire passera de 288 100 \$ à 300 008 \$.

Le président : Comme il n'y a pas d'autres questions, je tiens à vous remercier tous les deux de nous avoir consacré de votre temps afin que nous soyons prêts à procéder à l'étude article par article du projet de loi.

Le sénateur Baker : Merci.

Le président : Nous sommes très heureux d'accueillir le président et le vice-président du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, messieurs les sénateurs Lang et Dallaire. Nous allons traiter de la teneur des éléments contenus aux articles 102 à 105 de la section 1 de la partie 6, intitulés « Paiements — Anciens combattants », qui figurent à la page 84; et aux articles 168 à 171 de la section 7 de la partie 6 qui concernent la « Loi sur la défense nationale » et qui se trouvent à la page 133 de la version anglaise.

Sénateur Lang, nous avons une copie de votre rapport.

L'honorable Daniel Lang, président, Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, à titre personnel : Merci, monsieur le président. Comme mon collègue l'a fait remarquer, nous aurions presque besoin de jumelles. Vous êtes loin. Quoi qu'il en soit, cela ne devrait pas être très long.

I would like to report that we have no observations or amendments proposed by the Committee on National Security and Defence.

As was stated, our committee was authorized to examine the subject matter of the elements contained in Divisions 1 and 7 of Part 6 of Bill C-31. Because it dealt with veterans, the committee had the formal review done by the Subcommittee on Veteran Affairs, chaired by my colleague Senator Dallaire. We divided it into two parts. I will deal with the first part with regard to the proposed amendments to the National Defence Act. It was very straightforward.

The amendments recognize the historic names of the Royal Canadian Navy, the Canadian Army and the Royal Canadian Air Force, while at the same time preserving the integration and unification achieved under the Canadian Forces Reorganization Act. They also provide for the designation of rank and circumstances of use as prescribed in regulation made by the Governor-in-Council.

We had witnesses from the Department of National Defence and the Royal Canadian Legion. The Legion was supportive of the recommended changes here for your consideration. Being a committee on finance, you would want to know whether there was any monetary question put in this part of the amendment. The question was put when the witnesses appeared before the committee. It was indicated that if there were any financial commitments, they could be done totally in-house. They were not asking for more money as far as that amendment is concerned.

I now pass the floor over to Senator Dallaire in respect of the payments that have been asked for to compensate for deductions where amendments are being put forward for the Canadian Forces Members and Veterans Re-establishment and Compensation Act, the War Veterans Allowance Act and the Civilian War-related Benefits Act.

Hon. Roméo Dallaire, Deputy Chair, Standing Senate Committee on National Security and Defence, as an individual: Bill C-31 brings two of the new pension benefits to veterans under the New Veterans Charter in line with a decision that was taken regarding disability pensions under the old charter/pension act imposed by the courts in the *Manuge* case. Where previously people were having deducted from their disability pensions an amount of earnings equivalent to that pension, that has been terminated. It is dated May 29, 2012, for the New Veterans Charter, and the decision on *Manuge* was implemented in 2013. It has resolved the cases of 4,500 veterans, which ultimately has cost about \$600 million. The New Veterans Charter amounts are much lower because at this time the readjustment affects only hundreds of veterans.

Tout d'abord, je tiens à signaler que le Comité de la sécurité nationale et de la défense n'a aucune observation ni aucune modification à proposer.

Comme on l'a déjà dit, notre comité a été autorisé à examiner la teneur des éléments contenus aux sections 1 et 7 de la partie 6 du projet de loi C-31. Étant donné que ces dispositions traitaient des anciens combattants, le comité a demandé au Sous-comité des anciens combattants, présidé par mon collègue, le sénateur Dallaire, de procéder à l'examen officiel. Nous l'avons divisé en deux parties. Je vais vous parler de la première partie qui porte sur les modifications à la Loi sur la défense nationale. C'était très simple.

Les modifications reconnaissent les noms historiques de la Marine royale canadienne, de l'Armée canadienne et de l'Aviation royale canadienne tout en préservant l'intégration et l'unification réalisées en vertu de la Loi sur la réorganisation des forces canadiennes et afin que les désignations de grade et leur cas d'emploi soient par règlement du gouverneur en conseil.

Nous avons fait comparaître des représentants du ministère de la Défense nationale et de la Légion royale canadienne. La légion était en faveur des modifications recommandées. Étant donné que vous êtes le comité des finances, j'imagine que vous aimeriez savoir s'il y avait des questions monétaires liées à cette partie. On a posé la question aux témoins qui ont comparu devant le comité. On nous a dit que tous les engagements seraient assumés par le ministère. Il n'a pas demandé de fonds supplémentaires en ce qui concerne cette modification.

Je vais maintenant céder la parole au sénateur Dallaire au sujet du versement des sommes pour compenser les déductions faites à certaines allocations et prestations dues au titre de la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes, de la Loi sur les allocations aux anciens combattants et de la Loi sur les prestations de guerre pour les civils.

L'honorable Roméo Dallaire, vice-président, Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, à titre personnel : Le projet de loi C-31 modifie deux des nouvelles prestations de retraite offertes aux anciens combattants en vertu de la Nouvelle Charte des anciens combattants pour refléter une décision qui a été prise concernant les pensions d'invalidité aux termes de l'ancienne Charte et de l'ancienne Loi sur les pensions par les tribunaux dans l'arrêt *Manuge*. On a cessé de déduire de leur pension d'invalidité un montant de gains équivalent à cette pension. Cela s'est fait en date du 29 mai 2012 pour la Nouvelle Charte des anciens combattants, la décision dans l'affaire *Manuge* a été mise en œuvre en 2013. Cela a permis de régler le cas de 4 500 anciens combattants, ce qui a coûté 600 millions de dollars. Pour ce qui est de la Nouvelle Charte des anciens combattants, les montants sont beaucoup moins élevés puisque cette fois, le réajustement touche seulement une centaine d'anciens combattants.

It also helps to bring into line two very old disability pensions: the War Veterans Allowance Act, 1930; and the Civilian War-related Benefits Act, 1946. The second one might be of particular interest because it involved civilians, not those in uniform, who were committed to the war effort, many of them overseas, like nurses, members of the Red Cross and the Knights of Columbus. Many were getting disability pensions because they had been injured overseas. The compensation and benefits they received were deducted from that amount.

The government decided it wouldn't go retroactive to 1930 or 1946, and you can imagine the scale involved. We recognize that these were veterans of World War I, World War II and Korea, who are fewer in number today, of course.

There will be some question raised about retroactivity with regard to the New Veterans Charter. Although we have recognized, by court order May 2012, that the process should be changed, we're going retroactive to May 29, 2012, for all those under the New Veterans Charter. People under the old charter or pension act will be treated separately under a different scenario.

It seems complicated, but essentially the government has made it fair, much fairer, that all earnings loss benefits will not be deducted from disability pensions, as it is two separate things. As an example, if someone under the disability pension was getting, let's say, \$4,000 a month but then was getting compensation for pain and suffering for \$1,500 a month, one was deducted from the other and not added to the other. In fact, his original pension went from \$4,000 to \$2,500, but then we gave him the other amount, \$1,500, and brought him back to \$4,000 where, in fact, he should be getting \$5,500. So the *Manuge* decision has finally solved that. It was a pain in the backs of veterans for decades, so it was a worthy initiative.

The current New Veterans Charter number we estimate is about 19.2 million to cover that back pay.

The Chair: Thank you, Senator Dallaire.

Can you tell us what the magic was of May 29, 2012?

Senator Dallaire: I nearly used those same words. We had both the Director General of Policy from Veterans Canada and of course the people from the Legion who also had analyzed it. Although it was recommended that we should go back to the April 2006 date of implementing the New Veterans Charter, the government staff, because of the significance of bringing together these four, nearly five, different pension processes, particularly under the New Veterans Charter, felt that they couldn't administratively be fair all the way around unless they picked a

Il est utile également d'aligner deux très vieilles pensions d'invalidité : celle de la Loi sur les allocations des anciens combattants adoptée en 1930; et celle de la Loi sur les prestations de guerre pour les civils adoptée en 1946. La deuxième pourrait présenter un intérêt particulier, car elle concerne les civils, et non les militaires, qui ont contribué à l'effort de guerre. Bon nombre se sont retrouvés à l'étranger en tant qu'infirmières, membres de la Croix-Rouge et membres des Chevaliers de Colomb et recevaient une pension d'invalidité pour avoir été blessé à l'étranger. Les indemnités et avantages qu'ils recevaient étaient déduits de leur pension d'invalidité.

Le gouvernement a décidé que le changement ne serait pas rétroactif à 1930 ou à 1946; vous pouvez vous imaginer l'ampleur de la tâche que cela aurait imposée. Nous sommes conscients qu'il est question ici d'anciens combattants de la Première Guerre mondiale, de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée; ils sont de moins en moins nombreux.

La rétroactivité par rapport à la Nouvelle Charte des anciens combattants soulèvera certaines questions. Malgré le fait qu'une ordonnance judiciaire formulée en 2012 reconnaisse que le processus doit changer, ce changement sera rétroactif au 29 mai 2012 pour ceux qui sont assujettis à la Nouvelle Charte des anciens combattants. Ceux qui sont assujettis à la vieille charte ou à la loi sur les pensions verront leurs dossiers traités séparément selon un processus différent.

Ça peut paraître complexe, mais, essentiellement, le gouvernement a rendu le processus plus juste. Dorénavant, les allocations pour perte de revenus ne seront pas déduites des pensions d'invalidité, car il s'agit de deux choses différentes. Par exemple, auparavant, si un ancien combattant touchait une pension mensuelle d'invalidité de 4 000 \$, disons, ainsi qu'une indemnisation pour préjudice moral de 1 500 \$ par mois, cette dernière était déduite de la pension d'invalidité. Donc, la pension d'invalidité passait de 4 000 \$ à 2 500 \$, et un montant de 1 500 \$ était ensuite envoyé à l'ancien combattant, ce qui ramenait son montant mensuel à 4 000 \$, alors qu'il aurait dû recevoir 5 500 \$. La décision *Manuge* a finalement réglé ce problème. Cette situation tourmentait les anciens combattants depuis des décennies. C'était donc une initiative louable.

On estime à environ 19,2 millions de dollars la somme nécessaire pour couvrir la rétroaction en vertu de la Nouvelle Charte des anciens combattants.

Le président : Merci, sénateur Dallaire.

Quel a été le tournant, le 29 mai 2012?

Le sénateur Dallaire : J'ai presque utilisé le même terme. Le directeur des politiques à Anciens Combattants Canada et, bien entendu, les représentants de la Légion ont analysé la question. Même si la recommandation était d'appliquer les changements rétroactivement à avril 2006, date de l'entrée en vigueur de la Nouvelle Charte des anciens combattants, en raison de l'effort nécessaire pour regrouper ces quatre voire ces cinq processus différents de pension, notamment en vertu de la Nouvelle Charte des anciens combattants, le personnel du gouvernement était

date that was reasonable to meet the challenges of the different pensions, and that's why they're only going back to 2012. It is not an overtly satisfactory response. It is very much an administrative fairness response perceived by bureaucratic staffing.

The Chair: Was April 12 the day of the *Manuge* decision?

Senator Dallaire: No, it was May 1, 2012.

The Chair: There's nothing we can tie to May 29, 2012?

Senator Dallaire: It is all process.

Senator Lang: Perhaps I could add to this. There was a period of time between when the government announced their intentions until when legislation was passed. So subsequently it was felt that the day of the announcement should be the day that these particular benefits were to come into effect. That's why it is going retroactive to that day when the actual announcement was made, because of the fact that in some cases I think the legislation was even delayed for whatever reasons. There is a reason for the retroactivity and to have a set period of time.

The Chair: Thank you.

I'm looking at Part 6, Division 1, clause 102, and they talk about the period that began on May 29, 2012, and ended on September 30, 2012. That's just one day.

Senator Dallaire: Because it was implemented.

The Chair: On that day?

Senator Dallaire: Yes, the next day. So it stopped. They were not doing —

The Chair: They were not doing it anymore.

Senator Dallaire: They actually implemented it even before we went through this. We're just cleaning up some of that retroactivity.

Senator Lang: It will be a great benefit to quite a number of veterans. The Legion appeared before us, and their membership were quite pleased to see that obviously as one of the issues they have been bringing forward.

The Chair: The *Manuge* case was the reason that this is being implemented.

Senator Dallaire: Yes.

The Chair: Who brought the *Manuge* case to court? Do we know?

Senator Dallaire: Him, *Manuge*.

The Chair: He was an accountant that lived downtown?

d'avis qu'il ne pouvait traiter équitablement tous les dossiers sur le plan administratif à moins de fixer une date raisonnable permettant de surmonter les difficultés relatives aux différents régimes. C'est la raison pour laquelle le changement sera rétroactif à 2012. Ce n'est pas une réponse très satisfaisante. C'est davantage une question d'équité administrative du point de vue du personnel administratif.

Le président : La décision *Manuge* a-t-elle été rendue le 12 avril?

Le sénateur Dallaire : Non, le 1^{er} mai 2012.

Le président : Donc, il n'y a rien qui se rattache au 29 mai 2012?

Le sénateur Dallaire : Il s'agit d'une date dans le processus.

Le sénateur Lang : J'ajouterais une chose. Il y a eu un laps de temps entre le moment où le gouvernement a annoncé ses intentions et l'adoption de la loi. Par conséquent, on a cru bon de faire l'annonce le jour où les changements allaient entrer en vigueur. C'est la raison pour laquelle les changements seront rétroactifs à la date à laquelle ils ont été annoncés, car l'adoption de la loi a été retardée pour diverses raisons. Il y a une raison pour laquelle la rétroactivité a été fixée pour cette période.

Le président : Merci.

L'article 102, à la section 1 de la partie 6, parle d'une période commençant le 29 mai 2012 et se terminant le 30 septembre 2012. Ce n'est qu'une seule journée.

Le sénateur Dallaire : Parce que le changement est entré en vigueur.

Le président : Ce jour-là?

Le sénateur Dallaire : Le jour suivant. Donc, tout s'est arrêté. On n'allait pas...

Le président : Cela a réglé le problème.

Le sénateur Dallaire : En fait, les changements ont été mis en œuvre avant que le processus soit terminé. On ne fait que régler certains détails concernant la rétroactivité.

Le sénateur Lang : Ce sera très avantageux pour un grand nombre d'anciens combattants. Les représentants de la Légion qui sont venus témoigner, ainsi que leurs membres, sont très heureux, car c'est un problème qu'ils ont soulevé.

Le président : Ces changements ont été apportés à la suite de la décision *Manuge*.

Le sénateur Dallaire : Oui.

Le président : Qui a déposé la plainte devant les tribunaux? Le sait-on?

Le sénateur Dallaire : C'est lui, M. *Manuge*.

Le président : C'est un comptable qui vit au centre-ville?

Senator Dallaire: No, a veteran, but he was supported by thousands of veterans. In my previous duties as the ADM in personnel, I remember the incredible fights of trying to bring the legal beagles to accept the premise that this was an erroneous methodology, and we were getting absolutely nowhere.

This government actually did react ultimately to what was ordered by the courts, and that's one thing, but all the rest of what's in C-31 is bringing all the other pension programs in line with that and have already been implemented, but now we're just seeking the funding for the retroactivity.

Senator Lang: For the record, it should be pointed out that this decision before you was discretionary. It wasn't ordered by the court to go back in retroactivity, but it was felt that it would be the fairest thing to do in view of the time of the announcement.

The Chair: The only issue that we might take with this would be the choosing of when it came into effect, how far back retroactively.

Senator Lang: That's right.

The Chair: But we're all in support of the court decision.

Senator Dallaire: Yes, and the retroactivity, as Senator Lang indicated, was a political decision. The bureaucrats felt that was a manageable date also. The Legion did indicate that it will be worried about some comments, of course, regarding going back to April 1, 2006.

The Chair: Thank you.

Senator Lang, just to confirm, at page 133, this change to the National Defence Act, was this prompted by anything in particular? Is this housekeeping, or is this back to the future? Why was this necessary?

Senator Lang: One can argue whether it was necessary or not, but it was a decision that was taken from the point of view of looking at the history of our military and to bring back into effect the names for our various parts of the military so that they could go back in time as members and as the public to recognize the historic significance of those that have served in the past. It was a political decision that was taken. Actually, the decision itself was taken a number of years ago, and this actually puts it into effect.

Senator Dallaire: I was the first class to graduate under the new unification uniforms. We have had forces now for the last 45 years under this rank structure, the current one. This one is bringing us back to pre-unification rank structures, both in titles, names and accouterments. It is very similar to the British system that existed and that we had adopted and that we had been using up until unification. All of that is coming back.

The Chair: Thank you very much for that.

Le sénateur Dallaire : Non, c'est un ancien combattant qui avait le soutien de milliers d'autres anciens combattants. Lorsque j'étais SMA, je me souviens des luttes incroyables qui ont été menées pour tenter de convaincre les avocats que la méthodologie était erronée et que nous n'allions nulle part.

En fin de compte, le gouvernement a réagi à l'ordonnance judiciaire. Le projet de loi C-31 ne fait qu'aligner les autres régimes de pension à l'ordonnance et à ce qui a déjà été mis en œuvre. Maintenant, nous cherchons à obtenir les fonds nécessaires pour la rétroactivité.

Le sénateur Lang : Il est important de souligner que cette décision fut discrétionnaire. La rétroactivité n'a pas été imposée par les tribunaux. Les responsables étaient d'avis que c'était la chose équitable à faire au moment de l'annonce.

Le président : Le seul point de discordance serait peut-être la date choisie pour la rétroactivité.

Le sénateur Lang : C'est exact.

Le président : Mais, nous appuyons tous la décision du tribunal.

Le sénateur Dallaire : Oui, et comme l'a souligné le sénateur Lang, la rétroactivité est une décision politique. Aussi, les fonctionnaires étaient d'avis qu'il s'agissait d'une date acceptable. La Légion a déjà indiqué qu'elle s'inquiétait de certains commentaires formulés, bien entendu, en ce qui a trait à la rétroaction au 1^{er} avril 2006.

Le président : Merci.

Le sénateur Lang, j'aimerais confirmer une chose. À la page 133, le changement proposé à la Loi sur la défense nationale découle-t-il d'un événement en particulier? Est-ce simplement de la gestion courante ou un retour vers le futur? Pourquoi cela est-il nécessaire?

Le sénateur Lang : On peut se demander si nécessaire, mais cette décision a été prise en fonction de l'histoire de nos forces militaires et pour redonner aux divers groupes de nos forces militaires leur nom de façon à ce que les membres et le public reconnaissent l'importance historique de ceux qui ont servi leur pays. Il s'agit d'une décision politique. D'ailleurs, la décision elle-même a été prise il y a plusieurs années. Cet article ne fait que la mettre en vigueur.

Le sénateur Dallaire : Je faisais partie de la première classe à graduer après l'unification des uniformes. La structure hiérarchique actuelle dans les Forces canadiennes est en vigueur depuis maintenant 45 ans. Cet article propose de réinstaurer la structure hiérarchique préunification, tant au chapitre des titres que des noms et des attributs. Ça ressemble beaucoup au système britannique qui existait auparavant et que nous utilisions avant l'unification. Nous ramenons l'ancien système.

Le président : Merci beaucoup pour cette explication.

Senator Eaton: Just to follow up, Senator Dallaire, that means there will be commanders in the navy, captains in the army?

Senator Dallaire: No, a commander in the navy is a lieutenant-colonel in the army.

Senator Eaton: That's what I meant.

Senator Dallaire: Sorry.

Senator Eaton: That's fine. You will go back to wearing a naval uniform. In other words, if I look at somebody, I can tell right away who they belong to?

Senator Dallaire: The Mulroney government in 1986 brought in the three uniforms from the original, what used to be called CF green, and at a tune of about 46 million. The air force got its air force blue back, the navy got its navy dark blue back, and the army stayed with what was then adjusted to be the rifle green, which is an honorary colour for rifle regiments. What we're doing now is sorting out the rank accoutrements on that.

Senator Eaton: On those uniforms?

Senator Dallaire: On those uniforms to bring them back in line with what used to be before unification, which was built on the British model, which was fine. That's the model we had.

With that also, however, the names comes back, so you will have squadron commander in the air force, which is a lieutenant-colonel. He or she is a commander in the navy, and he or she is a lieutenant-colonel in the army. All those terms will come back. They will do a great job of confusing the civilians, and we're quite happy about that.

Senator Eaton: There was great discussion, I remember, although I was quite a young person at the time, that it was very demoralizing to the military when unification took away their uniforms and their ranks.

Senator Dallaire: Yes.

Senator Eaton: This has obviously been greeted with by enthusiasm by the ranks?

Senator Dallaire: Unification essentially pretty closely killed the soul of the army, the navy and the air force by trying to turn it into a marine corps. It just threw the militia regiments mostly, who fought the dress codes all the time, that they were able to work their way back in. In 1986, when the three uniforms were officially brought back in, there was a big debate on whether or not the 46 million was worth it or not. The question was how much of a percentage increase of operational effectiveness in organizations that build on cohesion and esprit de corps and ethos is being given to the forces with the uniforms. Is it a 10 per cent increase in operational effectiveness, 20 per cent, because they feel more pride? Many of us debated that it was a significant increase.

La sénatrice Eaton : J'aurais une question complémentaire, sénateur Dallaire. Cela signifie qu'il y aura des commandants dans la marine et des capitaines dans l'armée?

Le sénateur Dallaire : Non, dans l'armée, le grade correspondant à celui de commandant dans la marine est un lieutenant-colonel.

La sénatrice Eaton : C'est ce que je voulais dire.

Le sénateur Dallaire : Pardonnez-moi.

La sénatrice Eaton : Ça va. Vous allez recommencer à porter un uniforme de la marine. Autrement dit, en regardant un militaire, je pourrais savoir immédiatement à quel groupe il appartient.

Le sénateur Dallaire : En 1986, le gouvernement Mulroney a réinstaurer les trois uniformes originaux, que l'on appelait le vert des FC, au coût de 46 millions de dollars. L'armée de l'air a retrouvé le bleu et le noir, la marine, le bleu foncé, et la couleur de l'uniforme de l'armée de terre a été ajustée au vert foncé, la couleur originale des régiments de carabiniers. Cet article propose d'ajuster les attributs en conséquence.

La sénatrice Eaton : Sur les uniformes actuels?

Le sénateur Dallaire : Oui, de façon à retrouver le système préunification qui reposait sur le modèle britannique. C'est le modèle que nous utilisons, et ça fonctionnait.

Toutefois, nous ramènerons également les noms des grades originaux. Donc, l'armée de l'air retrouvera le commandant d'escadron, ce qui correspond au grade de lieutenant-colonel. Le grade correspondant dans la marine est commandant et, dans l'armée de terre, c'est lieutenant-colonel. Tous ces noms seront utilisés de nouveau. Cela sèmera la confusion chez les civils, et ça nous fait plaisir.

La sénatrice Eaton : Même si j'étais très jeune à l'époque, je me souviens d'un débat important selon lequel l'unification entraînait une démolisation des effectifs, car on leur retirait leur uniforme et leurs grades.

Le sénateur Dallaire : Effectivement.

La sénatrice Eaton : Ce retour aux sources a certainement été accueilli avec enthousiasme?

Le sénateur Dallaire : L'unification a pratiquement détruit l'âme de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air, car elle tentait de les réunir sous un corps des marines. Cette décision a simplement renversé les régiments de la milice, eux qui ont toujours contesté les codes vestimentaires, mais ils ont pu être réintégrés. En 1986, lorsque les trois uniformes ont été réinstaurés, il y a eu un énorme débat à savoir si l'investissement de 46 millions de dollars en valait la peine. La question était de savoir quel était l'impact, en pourcentage, des uniformes sur l'efficacité opérationnelle, la cohésion, l'esprit de corps et l'éthos. Permettaient-ils d'accroître l'efficacité opérationnelle de 10 p. 100, de 20 p. 100 simplement parce qu'ils jouaient sur la fierté des membres? Nous étions nombreux à prétendre que l'impact était considérable.

With these rank structures, however, we now have nearly nobody left who wore the old uniform, the old rank structures, because they all grew up in the new rank structures. There's a debate. Some of them prefer staying with the current one. Others are quite happy to go to the old ones. There will be a bit of a mishmash in that debate, but it is not pejorative because what it is doing, however, is recognizing the three services as distinct elements upon which you can build your regimental or affiliation pride and thus be, I think, at a higher level of performance.

The Chair: I have no other senators who have indicated an interest in participating. You have explained it well. We understand the bottom line is that your committee, which has studied both of these divisions, is supportive of the initiatives in here.

Senator Lang: That's correct.

The Chair: Thank you very much.

Colleagues, if I could have a motion to go in camera for a short while, I can explain to you where we're going from here. Senator Callbeck, thank you.

And then a motion that staff can stay. Senator Bellemare, thank you.

Colleagues, we will go in camera.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Wednesday, May 28, 2014

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 6:39 p.m. to study the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2015.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, tonight we will continue our study of Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2015.

[*English*]

Our committee began consideration of the Supplementary Estimates (A) yesterday, when we heard from officials from Treasury Board, as well as from Natural Resources and from Atomic Energy of Canada Limited. This evening, we will continue that study by hearing from a few other departments with some of the larger appropriations. In our first panel this evening, we will hear from Employment and Social Development Canada, Alain P. Séguin, Chief Financial Officer, and Paul Thompson, Senior Assistant Deputy Minister, Skills and Employment Branch. And from PPP Canada Inc., we have Greg Smith, Chief Financial Officer and Vice President of Finance, Risk and Administration.

En vertu de la structure hiérarchique actuelle, presque aucun militaire actuellement en service n'a porté les vieux uniformes et servi sous l'ancienne structure hiérarchique; la plupart n'ont connu que la nouvelle structure hiérarchique. Cette question soulève des débats. Certains préfèrent conserver la structure hiérarchique actuelle, alors que d'autres sont heureux de retrouver l'ancienne. Il y aura une certaine divergence d'opinions, mais ce n'est pas péjoratif, puisque ce changement reconnaît les trois groupes distincts sur lesquels on peut bâtir une fierté régimentaire, ce qui, à mon avis, permettra d'accroître le rendement.

Le président : J'ai épuisé ma liste d'intervenants. Vous avez bien expliqué le dossier. Nous comprenons qu'en fin de compte, votre comité, qui a étudié ces sections, appuie les initiatives proposées.

Le sénateur Lang : C'est exact.

Le président : Merci beaucoup.

Chers collègues, j'aimerais que quelqu'un propose une motion pour poursuivre à huis clos. Je vous expliquerai alors la raison. La sénatrice Callbeck propose la motion. Merci.

J'aimerais également que quelqu'un propose une motion pour permettre aux membres du personnel de rester. La sénatrice Bellemare propose la motion. Merci.

Chers collègues, nous allons maintenant poursuivre à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le mercredi 28 mai 2014

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 39, pour étudier le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, ce soir, nous allons continuer notre étude du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

[*Traduction*]

Notre comité a commencé son étude du Budget supplémentaire des dépenses (A) hier, et des représentants du Conseil du Trésor, de Ressources naturelles Canada et d'Énergie atomique du Canada Limitée sont venus témoigner. Ce soir, nous continuons notre étude et d'autres témoins comparaissent devant nous. Il sera question de certains des plus importants crédits. Dans la première partie de la séance, nous accueillons des représentants d'Emploi et Développement social Canada : le dirigeant principal des finances, M. Alain P. Séguin; et le sous-ministre adjoint principal de la Direction générale des compétences et de l'emploi, M. Paul Thompson. Nous accueillons également

Shall we begin with Employment and Social Development Canada? You have some introductory remarks, and then I will move to Mr. Smith.

Alain P. Séguin, Chief Financial Officer, Employment and Social Development Canada: Thank you, Mr. Chair. Just a few introductory remarks. Good evening, members of the committee. I am pleased to appear before you in my capacity as the chief financial officer at Employment and Social Development Canada. I'm accompanied by Paul Thompson. As you heard, he's the senior assistant deputy minister of Skills and Employment Branch at ESDC.

[Translation]

The department I represent helps Canadians at crucial stages in their lives, whether they are still in school or raising a family, looking for a job or retiring from the workforce. The department is responsible for delivering high quality services that are timely and accessible, through Service Canada.

[English]

We also have the mandate to maintain strong, productive, healthy and competitive workplaces within the federal jurisdiction, through the Labour Program.

Allow me to offer the committee an overview of ESDC's portion of the 2014-15 Supplementary Estimates (A), tabled on May 14, 2014.

[Translation]

As you know, Supplementary estimates (A) present information on spending requirements that were either not sufficiently developed in time for inclusion in the Main Estimates or have subsequently be refined to account for developments in particular programs and services.

[English]

The 2014-15 Supplementary Estimates (A) for ESDC amount to \$485 million. For ESDC, an adjustment of \$500 million is requested in these supplementary estimates to fund the new Canada Job Fund, including the Canada Job Grant announced in Budget 2013.

[Translation]

The Canada Job Grant will ensure direct employer involvement and investment in the skills training system, helping address Canada's skills shortages while assisting

M. Greg Smith, dirigeant principal des finances et vice-président des finances, de la gestion du risque et de l'administration de PPP Canada Inc. Est-ce que ce sont les représentants d'Emploi et Développement social Canada qui commenceront? Vous ferez votre exposé, et ce sera ensuite au tour de M. Smith.

Alain P. Séguin, dirigeant principal des finances, Emploi et Développement social Canada : Merci, monsieur le président. Je n'ai que quelques remarques préliminaires. Mesdames et messieurs les membres du comité, bonsoir. Je suis heureux d'être ici aujourd'hui en tant que dirigeant principal des finances d'Emploi et Développement social Canada. Je suis accompagné par M. Paul Thompson. Comme vous le savez déjà, il est sous-ministre adjoint principal de la Direction générale des compétences et de l'emploi à ESDC.

[Français]

Le ministère que je représente vient en aide aux Canadiennes et aux Canadiens à des étapes clés de leur vie, qu'ils soient aux études, occupés à élever une famille, à la recherche d'un emploi ou sur le point de prendre leur retraite. Le ministère est chargé de fournir en temps opportun des services de haute qualité et accessibles par l'entremise de Service Canada.

[Traduction]

Nous avons aussi pour mandat de maintenir des milieux de travail dynamiques, productifs, sains et concurrentiels au sein de l'administration fédérale grâce au Programme du travail.

J'aimerais donner au comité un aperçu de la part d'EDSC dans le Budget principal des dépenses (A) de 2014-2015 qui a été déposé le 14 mai 2014.

[Français]

Comme vous le savez, le Budget supplémentaire des dépenses (A) présente de l'information sur les besoins relatifs aux dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal des dépenses ou qui ont ultérieurement été précisés afin de tenir compte de l'évolution de programmes et de services particuliers.

[Traduction]

La part d'EDSC dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2014-2015 s'élève à 485 millions de dollars. Pour ESDC, un rajustement de 500 millions de dollars est demandé dans le Budget supplémentaire des dépenses afin de financer le nouveau Fonds canadien pour l'emploi, y compris la Subvention canadienne pour l'emploi annoncée dans le budget de 2013.

[Français]

La Subvention canadienne pour l'emploi fera en sorte que les employeurs participent et investissent directement dans le système de formation axée sur les compétences, ce qui contribuera à

workers in obtaining the skills they need for available jobs.

[English]

Also, \$30 million will be transferred over two years, \$15 million for 2014-15 and 2015-16, from the Youth Employment Strategy program to the National Research Council. The National Research Council delivers the Industrial Research Assistance Youth Employment Program under Career Focus. Given that this very successful programming already aligns with the priority of providing job experience to youth in high demand fields, Budget 2014 announced that \$30 million would be provided to the NRC to support youth internships in small and medium-sized enterprises undertaking technical research and development projects.

I hope this very high-level overview has given you a better understanding of our Supplementary Estimates (A), and my colleague and I will be happy to answer questions.

[Translation]

Greg Smith, Chief Financial Officer and Vice President of Finance, Risk and Administration, PPP Canada Inc.: Mr. Chair, thank you for inviting me to speak to you today. I am pleased to be representing PPP Canada, and to answer any questions that you may have with respect to Supplementary Estimates (A).

[English]

My appearance before you today comes at a time of great importance, a milestone really, for PPP Canada Inc. — its five year anniversary and the beginning of the second piece of the P3 Canada Fund, a \$1.2-billion fund and merit-based program designed to incent innovation in P3s, as well as to encourage inexperienced governments to consider P3s in public infrastructure procurements.

When I appeared before you in March 2011, PPP Canada had just closed applications for round three of funding. Today, we are currently accepting applications for round six, and we have committed the entire \$1.2 billion allotted over the past five years. The replenishment of the P3 Canada Fund through 2018-19 will allow PPP Canada to run four more annual rounds of funding in addition to round six.

Our first five years of operation saw us commit the \$1.2 billion in strategic investments, leveraging more than \$6.4 billion in public infrastructure. We have announced the funding of

remédier à une pénurie de compétences au Canada tout en aidant les travailleurs à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour occuper les emplois disponibles.

[Traduction]

En outre, des fonds de 30 millions de dollars seront transférés, sur deux ans — 15 millions en 2014-2015 et 15 millions en 2015-2016 —, du programme de la Stratégie emploi jeunesse au Conseil national de recherches Canada. Le Conseil national de recherches exécute le Programme emploi jeunesse relevant du Programme d'aide à la recherche industrielle, dans le cadre d'Objectif carrière. Étant donné que ces programmes très fructueux s'inscrivent déjà dans la priorité consistant à faire en sorte que les jeunes acquièrent une expérience de travail dans des domaines à forte demande, le gouvernement a annoncé dans le budget de 2014 que 30 millions de dollars seraient octroyés au CNR à l'appui des stages à l'intention des jeunes dans les petites et moyennes entreprises qui entreprennent des projets techniques de R-D.

J'espère que cet aperçu vous aide à mieux comprendre la part du Budget principal des dépenses (A) qui relève de notre ministère, et mon collègue et moi serons maintenant heureux de répondre à vos questions.

[Français]

Greg Smith, dirigeant principal des finances et vice-président, Finances, gestion du risque et administration, PPP Canada Inc. : Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir invité à m'adresser à vous aujourd'hui. J'aurai l'honneur de représenter PPP Canada, ainsi que de répondre à toutes les questions que vous souhaitez soulever au sujet du Budget supplémentaire des dépenses (A).

[Traduction]

Ma comparution d'aujourd'hui marque une date très importante, une étape même, pour PPP Canada, car il s'agit du cinquième anniversaire de notre société d'État et du début de la deuxième tranche du Fonds PPP Canada, un fonds de 1,2 milliard de dollars destiné à financer un programme basé sur le mérite, ayant été conçu pour encourager l'innovation dans le domaine des PPP et pour aider les gouvernements moins expérimentés à considérer la possibilité de confier des projets d'infrastructure publique à des partenariats public-privé.

Lors de ma dernière comparution, en mars 2011, PPP Canada venait tout juste de clôturer sa troisième ronde de demandes de fonds. Nous acceptons présentement des demandes dans le cadre de sa sixième ronde et avons engagé l'intégralité des fonds de 1,2 milliard de dollars nous ayant été alloués au cours des cinq dernières années. Le renouvellement du Fonds PPP Canada jusqu'à l'exercice 2018-2019 permettra à PPP Canada de lancer une ronde annuelle supplémentaire sur quatre ans, outre la sixième ronde.

Au cours de ses cinq premières années d'exploitation, notre société d'État a confirmé avoir effectué des investissements stratégiques s'élevant à 1,2 milliard de dollars, engendrant la

20 projects spread throughout eight provinces and territories. Our business has matured and grown dramatically. PPP Canada's expertise now spans along three business lines: P3 knowledge development and sharing; advancing federal P3s; and advancing provincial, territorial, municipal and First Nations P3s.

PPP Canada continues to invest in knowledge development and sharing to reinforce its brand as a leading source of expertise. The work is focused on five broad areas: P3 tools and guides for clients and staff, sector and case studies, broad-based P3 studies, external knowledge-sharing activities and, finally, internal knowledge-sharing activities.

The publication of P3 tools and guides remains a dominant focus for the corporation and includes a series of documents to enable federal, provincial, territorial, municipal and First Nations clients to develop and execute P3 projects. It also includes tools for PPP Canada staff to enable them to provide expertise and advice to clients and to conduct fulsome analysis on projects. It allows staff to conduct their work in a more constructive and systematic manner.

Just recently, PPP Canada published five guides and tools and is preparing to publish a suite of tools targeted directly to federal clients. This suite will provide government departments with a beginning-to-end handbook, starting with assessing the P3 suitability of a project and ending with best practices to ensure a successful procurement. We've seen great success with our federal business line and are working hard towards becoming an integral part of the capital delivery service of the Government of Canada.

Since 2011, all federal departments and agencies with an infrastructure project that creates an asset with a lifespan of more than 20 years and having a capital cost of \$100 million or more must be screened by PPP Canada to determine whether a P3 is a suitable procurement option.

Once a federal project is screened as viable, PPP Canada staff work closely with project managers in the preparation of their procurement options analysis and business case. As the Government of Canada's centre of expertise on P3s, the corporation has become a trusted P3 adviser.

mobilisation de plus de 6,4 milliards de dollars destinés à l'infrastructure publique. Nous avons annoncé le financement de 20 projets dans 8 provinces et territoires. Nos opérations se sont développées et perfectionnées considérablement et l'expertise de PPP Canada s'est répartie entre les trois secteurs d'activité suivants : le développement et le partage des connaissances sur les PPP; l'avancement des partenariats public-privé fédéraux; et l'avancement des partenariats public-privé provinciaux, territoriaux, municipaux et des Premières Nations.

PPP Canada continue d'investir dans le développement et le partage des connaissances sur les PPP afin d'affirmer son expertise en la matière. Les activités de ce secteur se répartissent en cinq domaines généraux : l'élaboration d'outils et de guides sur les PPP mis à la disposition de nos clients et de notre personnel; les études de cas et sectorielles; les études de grande envergure sur les PPP; les opérations de partage des connaissances externes; et, finalement, les opérations de partage des connaissances internes.

La publication de guides et de manuels occupe une place prédominante au sein de notre société d'État et s'articule autour d'une série de documents destinés à aider nos clients des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et des Premières Nations à développer et à exécuter des projets menés à terme par des partenariats public-privé. On élabore également des outils permettant aux employés de PPP Canada de partager leur expertise avec nos clients et de leur prodiguer conseils et avis, puis des outils leur permettant d'analyser en profondeur les projets. Cela permet au personnel de s'acquitter de ses fonctions d'une manière plus constructive et systématique.

PPP Canada vient tout juste de publier cinq guides et outils didactiques, puis se consacre, en ce moment, à l'élaboration d'une série d'outils à l'intention de nos clients fédéraux, dans le but d'offrir aux différents ministères un manuel complet sur les PPP, en commençant par l'analyse de faisabilité de leur projet par un PPP, pour terminer avec les pratiques exemplaires devant servir de base à la réussite de toute passation de marché. Nous avons connu un excellent succès dans nos opérations du secteur fédéral et nous travaillons assidûment pour faire partie intégrante des services d'approvisionnement en capital-risque du gouvernement du Canada.

Depuis 2011, tous les ministères et toutes les agences du gouvernement fédéral consacrés à la réalisation d'un projet dont la durée de vie est de 20 ans ou plus et dont le coût est d'au moins 100 millions de dollars, doivent faire l'objet d'un examen de présélection auprès de PPP Canada, afin de déterminer si le projet peut être exécuté avec succès par un PPP.

Une fois que les membres du personnel de PPP Canada ont déterminé qu'un projet fédéral est réalisable, ils travaillent en étroite collaboration avec les gestionnaires du projet à la préparation de l'analyse des modèles d'approvisionnement et à l'élaboration du dossier d'affaires. En tant que centre d'expertise sur les PPP au sein du gouvernement du Canada, notre société d'État est devenue une source fiable de savoir-faire en la matière.

We are currently providing advisory services to Transport Canada on the new bridge over the St. Lawrence, the largest P3 in Canadian history. We will soon be engaged in another large project, the Detroit River international crossing.

I already mentioned the success that we have enjoyed with the P3 Canada Fund, and I must use the word “success” appropriately today because our third business line was just recently expanded. Under Economic Action Plan 2013, it was announced that a new P3 screen would be put in place under the New Building Canada Fund to include all project funding applications with total eligible costs of over \$100 million to assess their viability for P3 procurement. We have sustained our growth through flexible and resilient structures with the capacity to evolve alongside the corporation.

Since incorporation in 2009, we have worked towards building a high-performing corporation with extremely skilled and qualified staff and ensuring the implementation of sound processes, procedures and policies. This includes sound fiscal management, adherence to Government of Canada policies and guidelines, ensuring responsible management of our three business lines and effective performance management.

Excellence is continuous. Efforts must be ongoing to ensure the achievement of good results over the long term. PPP Canada is a dynamic and evolving organization committed to operating within our public policy mandate and our resource allowance.

When we last spoke in 2011, the corporation was only two years old. Since then, we’ve matured. Over the years our staff complement has grown from approximately a dozen to over 50, and we are still growing, looking to attract the best and brightest minds and retaining top-level talent. We strive to be one of the best-managed federal organizations. We’ve built a solid track record of success during our first five years, and we see maintaining this trajectory into the future.

As with any organization constantly seeking innovative ways of improving performance and efficiency, much work remains to be done in all of our business lines and potential new avenues to explore.

I look forward to hearing from you and welcome your questions.

Senator Gerstein: Thank you for being in front of us. Mr. Smith, I’m interested in the remarks you’ve made. If I may, I’m going to deal with the second, third and fourth paragraphs of your opening remarks.

The one item that is consistent in each of the paragraphs is I believe you’ve got \$1.2 billion. I’m not sure. In the first paragraph you talk about the second tranche; in the third paragraph you talk

PPP Canada procède actuellement à la prestation de services-conseils à Transports Canada au sujet du nouveau pont traversant le Saint-Laurent. Il s’agit du PPP de plus grande envergure dans l’histoire du Canada. Nous comptons également entreprendre bientôt un autre mégaprojet : le passage international traversant la rivière Detroit.

Comme je l’ai déjà mentionné, nous avons connu de grandes réussites grâce au Fonds PPP Canada. Et je dois employer le terme « réussites » avec justesse aujourd’hui, car notre troisième secteur d’activité vient justement d’être amplifié. En effet, dans notre Plan d’action économique de 2013, on a annoncé la mise en place d’un nouvel examen de présélection permettant de déterminer si des projets dont les dépenses éligibles dépassent les 100 millions de dollars peuvent être exécutés avec succès par un PPP. Nous avons connu une croissance soutenue grâce à la souplesse et à la résistance de notre administration, ce qui nous a permis d’évoluer harmonieusement avec notre société d’État.

Depuis sa constitution en 2009, PPP Canada s’efforce de devenir une société d’État au rendement supérieur, dotée d’effectifs hautement compétents et qualifiés, ainsi que de mettre en place de bonnes procédures et politiques pour assurer notamment une saine gestion fiscale, une application conforme des politiques et des directives du gouvernement du Canada, une gestion responsable de nos trois secteurs d’activité et une gestion efficace du rendement.

Nous continuons de viser l’excellence et des résultats supérieurs à long terme. PPP Canada est un organisme dynamique et en pleine évolution, engagé à mener ses opérations en toute conformité avec son mandat d’intérêt public et les ressources lui ayant été attribuées.

La dernière fois que je me suis adressé à vous, en 2011, cela ne faisait que deux ans que notre société d’État existait. Aujourd’hui, trois ans plus tard, nous sommes passés d’une équipe d’environ 12 personnes à plus de 50, et nous continuons de nous développer, de nous doter des employés les plus brillants et de retenir les plus talentueux. PPP Canada s’efforce de devenir un des organismes fédéraux les mieux administrés. Notre feuille de route, au cours de nos cinq premières années, est jalonnée de succès et nous comptons nous maintenir sur cette trajectoire.

Comme tout organisme cherchant constamment de nouveaux moyens d’augmenter son rendement et son efficacité, il nous reste encore du travail à faire pour perfectionner nos secteurs d’activité et pour explorer de nouvelles possibilités.

Je serai ravi de répondre à vos questions.

Le sénateur Gerstein : Monsieur Smith, je vous remercie de votre présence. Je voudrais parler de vos observations. Si vous me le permettez, j’aimerais revenir aux deuxième, troisième et quatrième paragraphes de votre exposé.

L’élément qui revient dans chacun des paragraphes, c’est le montant de 1,2 milliard de dollars qui vous a été alloué. Je ne suis pas sûr de comprendre. Dans le premier des trois paragraphes,

about in round six you've committed; and in the third paragraph you say you have announced 20 projects. I don't understand any of it.

What are the 20 projects? Where are they? Who are our partners? What is the current status? Are they in the ground, in process or are they completed? Do you give gifts, grants or loans? Thank you.

Mr. Smith: That was one question with many parts. Let me begin. We do have a list of projects, and I could go through them, Mr. Chair, or we could provide that.

Senator Gerstein: Just give us an example of a couple of them so we have some idea of what it is you're dealing with.

Mr. Smith: Sure.

The Chair: Except you are undertaking to provide us with that.

Mr. Smith: We have the list of the 20 projects, and we'll provide that. It has all the locations, the size of the project and the model that's used for all the announced projects.

Let me back up a bit. The original fund for PPP Canada was \$1.2 billion, and that was the first tranche.

Senator Gerstein: And you got the money?

Mr. Smith: That's correct.

Senator Gerstein: You got the \$1.2 billion and it was in your account, as I recall?

Mr. Smith: That's correct. For the purposes of the P3 Canada Fund, PPP Canada is a non-agent Crown. Therefore, for us to commit funds to projects, the government has chosen to advance us the \$1.2 billion and we then invest that money in a way to achieve capital preservation. That allows us to actually sign financial contractual arrangements with the projects that we are supporting, knowing that the cash is in our bank to pay those project commitments when they come due.

So the first \$1.2 billion has been advanced to us, and that supports the 20 projects that we'll provide you the list of.

Budget 2013 provided a replenishment of \$1.2 billion, and that's what's included. The first year's appropriation for that is what's included in the \$200 million that you're seeing in supplementary.

Senator Gerstein: How much of the \$1.2 billion in the first tranche has actually gone out of the account?

Mr. Smith: Cash out the door is probably about \$30 million.

Senator Gerstein: In five years, \$30 million out of \$1.2 billion?

vous parlez de la deuxième tranche; dans le troisième paragraphe, vous parlez de la sixième ronde; et dans le troisième paragraphe, vous dites avoir annoncé 20 projets. Je ne comprends rien de tout cela.

Quels sont les 20 projets? Où seront-ils menés? Qui sont nos partenaires? Où en est-on? Les projets sont-ils à l'étape de démarrage, en cours ou terminés? Faites-vous des dons, des subventions ou des prêts? Merci.

M. Smith : Un certain nombre de questions ont été posées. Je vais commencer. Nous avons une liste de projets, et je pourrais vous les énumérer, monsieur le président, ou nous pourrions vous fournir la liste.

Le sénateur Gerstein : Donnez-moi seulement quelques exemples pour que nous ayons une idée de vos activités.

M. Smith : Bien sûr.

Le président : Toutefois, vous voulez nous fournir l'information.

M. Smith : Nous avons la liste des 20 projets, et nous vous la fournirons. Elle contient tous les renseignements sur le lieu, la taille et le modèle utilisé pour tous les projets annoncés.

Permettez-moi d'y revenir. À l'origine, le fonds pour PPP Canada était de 1,2 milliard de dollars, et c'était la première tranche.

Le sénateur Gerstein : Et vous avez obtenu l'argent?

M. Smith : C'est exact.

Le sénateur Gerstein : Si je me souviens bien, ce montant de 1,2 milliard de dollars était dans votre compte, n'est-ce pas?

M. Smith : C'est exact. Pour ce qui est du Fonds PPP Canada, PPP Canada est une société d'État non mandataire. Donc, pour que nous puissions engager des fonds pour des projets, le gouvernement a décidé de nous avancer les 1,2 milliard de dollars que nous investissons de façon à préserver le capital. Cela nous permet de signer des ententes contractuelles pour les projets que nous soutenons, sachant que l'argent est dans notre compte afin d'engager les fonds le temps venu.

Ainsi, le premier montant de 1,2 milliard de dollars nous a été avancé, et il soutient les 20 projets qui figurent sur la liste que nous vous fournissons.

Le budget de 2013 comprenait un renouvellement de 1,2 milliard de dollars, et c'est ce qui est inclus. Le crédit de la première année, c'est ce qui est inclus dans le montant de 200 millions de dollars que vous voyez dans le Budget supplémentaire des dépenses (A).

Le sénateur Gerstein : Combien d'argent sur ces 1,2 milliard, de la première tranche, a été retiré du compte?

M. Smith : C'est probablement environ 30 millions de dollars.

Le sénateur Gerstein : En cinq ans, 30 millions sur 1,2 milliard de dollars?

Mr. Smith: The \$30 million has gone out the door. You'll have to remember that with P3 projects a lot of planning has to go into developing. We make our commitment. It probably could be up to a year-and-a-half to two-year process that the city, the province, or whomever is going to go through their RFQ, their RFP process. Then they will choose their preferred proponent, then the shovels go into the ground and whatever construction takes, it could be another two or three years.

With the federal money that is given to us, and in an effort to transfer all of the construction risk associated with on-time delivery and on-budget delivery, we do not pay our contribution until substantial completion, when that asset is done and is starting to provide service to the public.

Senator Gerstein: I'm sorry, Mr. Chair, if I'm asking too many questions here on my time.

The Chair: We're all interested.

Senator Gerstein: Just so I understand what you've said, \$1.2 billion went over in 2010, and of that \$1.2 billion you have spent \$30 million, so, if I do the addition, I think you've got a billion something still sitting in the account five years later.

Mr. Smith: The first \$1.2 billion was provided to us over a five-year period. You would have seen those in your Main Estimates documents on an annual basis. That money is sitting in our bank accounts, and you'll see it in our audited financial statements. That money serves as the backdrop to support the financial commitments that we are making to those 20 projects. Our full commitments total \$1.2 billion.

We have commitments to projects and, other than the \$30 million that we've paid out in cash, we have the remaining cash sitting there for those 20 projects we've committed to.

Senator Gerstein: The monies that you give out, they're grants, loans or forgivable loans? Give us some idea of what it is that you're passing out, how you participate. Do you take equity?

Mr. Smith: No.

Senator Gerstein: How does it work?

Mr. Smith: Our financial arrangements are with the procuring jurisdiction, so we are supporting them with a non-repayable contribution, for the most part, in support of their cost to procure that asset.

I say "for the most part" because if cash and profits are being generated from that asset through user fees or whatever and if there is a return of capital to the procuring jurisdiction, we will share in that return of capital to the extent that we contributed to the project. For the most part they're non-repayable, but they could become repayable. We monitor those projects and will monitor those projects in the future to see if there has been a return of capital.

M. Smith : Les 30 millions ont été versés. N'oubliez pas que dans le cadre des projets de PPP, une grande partie de la planification est liée au développement. Nous prenons l'engagement. Le processus d'appel d'offres ou de demande de proposition peut prendre de un an et demi à deux ans à la ville, à la province, peu importe. Par la suite, le promoteur est choisi, les travaux démarrent, et on en a encore pour deux ou trois ans selon le projet.

Compte tenu des fonds fédéraux qui nous sont alloués, et dans le but de transférer tous les risques liés à la construction correspondant à l'échéancier et au budget, nous ne versons pas notre contribution tant que la construction n'est pas à un stade d'achèvement substantiel, lorsqu'on commence à fournir des services au public.

Le sénateur Gerstein : Monsieur le président, je m'excuse si je pose trop de questions.

Le président : Cela nous intéresse tous.

Le sénateur Gerstein : Je veux m'assurer d'avoir bien compris ce que vous avez dit. Le montant de 1,2 milliard est passé en 2010, et sur ce montant, vous avez dépensé 30 millions de dollars. Si je fais le calcul, il reste encore plus d'un milliard dans votre compte, cinq ans plus tard.

M. Smith : La première tranche de 1,2 milliard nous a été versée sur cinq ans. On peut le voir dans les documents budgétaires de chaque année. Cet argent se trouve dans nos comptes, et vous le constaterez en consultant nos états financiers vérifiés. Il sert à soutenir nos engagements financiers pour les 20 projets. Le montant total de nos engagements est de 1,2 milliard de dollars.

Nous nous sommes engagés à soutenir d'autres projets et, mis à part les 30 millions que nous avons payés, nous avons le reste du montant pour financer les 20 projets.

Le sénateur Gerstein : Les sommes que vous versez sont-elles des subventions, des prêts ou des prêts-subventions? Donnez-nous une idée de ce que vous distribuez, de la façon dont vous participez. Prenez-vous une participation?

M. Smith : Non.

Le sénateur Gerstein : Comment cela fonctionne-t-il?

M. Smith : C'est avec l'entité acheteuse que nous concluons des ententes financières, et nous l'aidons à payer les coûts de l'approvisionnement au moyen d'une contribution non remboursable, de façon générale.

Je dis « de façon générale » parce que si le bien génère des profits — par exemple grâce à frais d'utilisation — et que l'entité acheteuse obtient un revenu du capital, nous obtenons une partie proportionnelle à notre contribution au projet. De façon générale, la contribution est non remboursable, mais elle peut devenir remboursable. Nous surveillons les projets et nous le ferons à l'avenir pour voir s'il y a un revenu du capital.

Senator L. Smith: To follow up, I have a supplementary to Senator Gerstein's question. You mentioned that \$30 million plus the rest of the \$1.2 billion is committed to 20 projects. Is that correct?

Mr. Smith: Correct.

Senator L. Smith: When will these projects come into force in terms of when you disperse that money? Over how long a period of time will that be?

Mr. Smith: Out to 2018.

Senator L. Smith: If I understand correctly, by 2018 that money will be into projects that are operational?

Mr. Smith: Yes. When you say "money into," we will only pay when the asset reaches substantial completion and the asset is providing services to the public. That distribution of cash is planned between now and 2018-19.

Senator L. Smith: What type of projects are they? Are they infrastructure projects? Are they businesses or a combination of, so we understand? You mentioned that you're going to invest in a bridge over the St. Lawrence River, which is interesting, and the Detroit-Windsor bridge, which we all understand. Are the 20 projects fixed structures, or are they a combination of structure and infrastructure and/or a form of business?

Mr. Smith: I should clarify one thing. Under the P3 Canada Fund, the only eligible recipients are provinces, municipalities, First Nations and the territories. That money cannot go into federal projects. We have another business line, as I was saying. Our federal business line is to support federal departments and agencies when they're considering their public infrastructure needs. We do not fund that. The departments have to fund that. We are part of the transfer payment system to provinces, municipalities and territories. For them to procure, it has to be public infrastructure and a public benefit, such as roads.

The earlier question was to give you an example. The Chief Peguis Trail in Winnipeg is one project that has reached substantial completion. It was completed by the private sector one year earlier than planned because they decided it was to their benefit to get that piece of infrastructure up and running as quickly as possible. It was done significantly faster than it would have been done under public sector procurement and has been up and running for two years.

The second project is in Lac La Biche, northern Alberta. The waste treatment facility is in operation; and we've contributed to that project. As well, we've made a commitment of \$200 million to the Edmonton light rail project, which is worth \$1.8 billion in total.

Le sénateur L. Smith : J'ai une autre question qui est liée à celle du sénateur Gerstein. Vous avez dit que les 30 millions et ce qui reste du 1,2 milliard de dollars servent à financer les 20 projets, n'est-ce pas?

M. Smith : C'est exact.

Le sénateur L. Smith : Quand distribuerez-vous l'argent, et sur combien de temps?

M. Smith : Sur une période allant jusqu'en 2018.

Le sénateur L. Smith : Si je comprends bien, d'ici 2018, l'argent sera versé dans des projets en service?

M. Smith : Oui. Vous dites qu'il « sera versé »; aucun paiement n'est effectué avant le quasi-achèvement du projet et le début de la prestation de services au public. La distribution de l'argent se fera d'ici 2018-2019.

Le sénateur L. Smith : De quel type de projets s'agit-il? S'agit-il de projets d'infrastructure? Pour que nous puissions comprendre, s'agit-il d'entreprises ou d'un mélange des deux? Vous avez dit que vous allez investir dans un pont qui enjambe le Saint-Laurent, ce qui est intéressant, et dans le pont entre Detroit et Windsor, ce que nous comprenons tous. Les 20 projets sont-ils des structures fixes ou un mélange de structure et d'infrastructure ou d'une forme d'entreprise?

M. Smith : Je devrais préciser quelque chose. Dans le cadre du Fonds PPP Canada, les seuls bénéficiaires admissibles sont les provinces, les municipalités, les Premières Nations et les territoires. L'argent ne peut pas être investi dans des projets fédéraux. Comme je le disais, nous avons un autre secteur d'activité. Du côté du fédéral, il s'agit de soutenir les ministères et les organismes fédéraux lorsqu'ils examinent leurs besoins en matière d'infrastructure publique. Nous ne finançons pas cela. Cela revient aux ministères. Nous faisons partie du système de paiements de transfert pour les provinces, les municipalités et les territoires. Pour eux, il doit s'agir d'une infrastructure publique dont bénéficiera la population, comme des routes.

La question précédente était un exemple. Le projet de la route Chief Peguis, à Winnipeg, a atteint le stade d'achèvement substantiel. Le secteur privé l'a réalisé un an plus tôt que prévu, parce qu'il a vu que plus tôt il le terminait et plus tôt la route était carrossable, plus c'était à son avantage. Il a réalisé les travaux beaucoup plus rapidement que ne l'aurait fait le secteur public, et la route est en service depuis deux ans.

Le second projet était à Lac La Biche, dans le nord de l'Alberta. L'usine de traitement des déchets est en exploitation, et nous avons contribué à ce projet. De même, nous avons engagé 200 millions de dollars dans le projet de train léger d'Edmonton, dont la valeur totalise 1,8 milliard de dollars.

Senator L. Smith: What is the measurement of success for your organization? If there are say three measurements of success, what would they be so that we can understand? Your report was very positive and upbeat, but how do you measure what you're doing so that we can define what success means for your organization?

Mr. Smith: Before I answer, I'll give you some of the best practices followed in Canadian P3s. The procuring jurisdiction will go through an RFQ process and normally select three bidders. Those three bidders will go through an RFP process. They will evaluate, choose a preferred proponent, and enter into significant contractual arrangements with that private sector that last for 25 or 30 years. Construction begins, and at the end of construction, normally there is a substantial completion payment. The rest of the financing for that project is done by the private sector. The private sector pension funds or life insurance companies are providing their due diligence on the developing contractor because they will get paid only if they provide the service to the public. That's how the cash flows.

One of the best practices is when you reach what's called "financial close." When you've actually signed the contractual arrangements with the preferred proponents, we demand that the procuring jurisdiction make public their value-for-money analysis. Our measure would be the value for money that was generated by doing the P3. That is a comparison on an analytical basis using sophisticated discounted cash flow techniques to say what the cost of the P3 is versus the public sector comparator. If the P3 costs less, then the delta is the value for money. On the six projects that have made public their value-for-money analysis on their websites, there is an average of 12 per cent value for money. The other 14 projects are in various stages of procurement and cannot make those numbers public yet because they could impact the competitive process of the RFP.

Senator L. Smith: One of the measures is the value for money. Another one would be your ability to leverage. If you invest \$200 million in a project and you are able to get two other investors who put in another \$600 million or \$800 million, you have your measurement. Leveraging is another one.

Mr. Smith: In my remarks I noted that our \$1.2 billion has leveraged \$6.4 billion in public infrastructure.

Senator L. Smith: On the first tranche.

Mr. Smith: On those 20 projects.

Senator L. Smith: For the next tranche, do you try to increase that amount? You had \$1.2 billion leverage \$6.4 billion so on your second tranche, do you want to leverage \$7.4 billion? You know what I'm saying, in terms of increasing your objectives so that your successes build over time.

Le sénateur L. Smith : Par quels critères votre organisation mesure-t-elle sa réussite? S'il y en avait trois, quels seraient-ils, pour que nous puissions comprendre? Votre rapport était très positif et très optimiste, mais comment mesurez-vous vos réalisations, pour que nous puissions définir ce que la réussite signifie pour votre organisation?

M. Smith : Avant de répondre, je vais énumérer certaines des pratiques exemplaires des partenariats public-privé canadiens. L'entité acheteuse choisit normalement trois soumissionnaires au moyen d'un processus de demande de qualification. Ces trois soumissionnaires répondent ensuite à une demande de propositions. L'entité évalue les soumissionnaires, choisit le mieux-disant et conclut avec cette entreprise du secteur privé des contrats importants d'une durée de 25 à 30 ans. La construction commence. À la fin des travaux, un paiement a normalement lieu à l'achèvement substantiel de l'ouvrage. Le secteur privé pourvoit au reste du financement du projet. Les caisses de retraite du secteur privé ou les assureurs-vie aiguillonnent l'entrepreneur chargé des travaux, parce qu'ils ne seront payés que s'ils fournissent le service au public. Cela montre que l'argent circule.

L'une des pratiques exemplaires se situe à la clôture des comptes. À la signature des contrats avec les soumissionnaires retenus, nous exigeons que l'entité acheteuse rende publique son analyse du rapport qualité-prix. Notre critère de mesure serait la valeur produite, en argent, du partenariat public-privé. Il s'agit d'une comparaison analytique employant des techniques sophistiquées d'actualisation de la valeur nette qui permet de déterminer quel serait le coût du partenariat par rapport à celui du comparateur du secteur public. Si le partenariat public-privé coûte moins, la différence représente le rapport qualité-prix. Les responsables des six projets qui ont rendu publiques leurs analyses du rapport qualité-prix sur leur site web obtiennent un rapport qualité-prix moyen de 12 p. 100. Les 14 autres projets se trouvent à diverses étapes de l'acquisition. On ne peut pas rendre publics ces chiffres, pour le moment, parce qu'ils pourraient influencer sur le processus d'appel à la concurrence qu'est la demande de propositions.

Le sénateur L. Smith : L'un des critères est le rapport qualité-prix. Un autre serait l'effet de levier que vous êtes capable de développer. Si vous investissez 200 millions de dollars dans un projet et que vous parvenez à amener deux autres investisseurs à y mettre 600 ou 800 millions, voilà votre critère, cet effet de levier.

M. Smith : Dans mes remarques, j'ai fait observer que notre 1,2 milliard avait permis l'investissement de 6,4 milliards dans les infrastructures publiques.

Le sénateur L. Smith : Pour la première tranche.

M. Smith : Pour ces 20 projets.

Le sénateur L. Smith : Pour la prochaine tranche, essayez-vous de faire plus? Votre 1,2 milliard a développé un effet de levier de 6,4 milliards. Pour la deuxième tranche, voulez-vous aller chercher 7,4 milliards? Vous savez ce que je veux dire, augmenter vos objectifs pour graduellement accumuler les succès.

Mr. Smith: Perhaps. I'll give you the third measure. We talked about making the model available to other jurisdictions. If a jurisdiction has not considered the P3 model, then we can show them how they can generate value. That's another measure. Dealing and promoting the model to inexperienced jurisdictions or jurisdictions that have done P3s but not in a certain sector. They may have done a transportation project but not a water waste water project. We can move them into different sectors or new jurisdictions. We have many new jurisdictions. You'll see the city of Sudbury on the list.

The measures are value for money, leveraging and promoting the use of the model to the extent that we can create new sectors or bring new jurisdictions to the table. Those would be our measures of success.

The Chair: That was a good grounding of the issues. It's important, with all due respect, that you try to give us quick answers. If you've a more fulsome answer that you can give us in writing, then we would be pleased to receive that from you. I would like to get all of the senators' questions on the record. Each senator can think in terms of three minutes for question and answer.

[Translation]

Senator Bellemare: My first question is for the representatives of Employment and Social Development Canada. The \$500 million in Supplementary Estimates (A) were funds that were already there for agreements with the provinces. This is money that comes from the government's consolidated revenue.

We know that slightly different agreements were signed with Quebec and the other provinces. We also know that funds for the Canada Job Grant do not account for this entire amount of \$500 million, but for a portion that will be financed over time.

How are you going to ensure that businesses contributed to skills training and development in the different provinces?

That is the objective. Are the provinces going to be checking that, or will you do it? Are you going to ensure that we are not funding training that was already being given, that is to say training that would have taken place in any case?

Paul Thompson, Senior Assistant Deputy Minister, Skills and Employment Branch, Employment and Social Development Canada: Thank you for that question.

[English]

As it pertains to the transfers to provinces, these were indeed from the continuation of existing revenues that were from the consolidated revenue funding that expired at the end of the

M. Smith : Peut-être. Je vais vous donner le troisième critère. Nous avons parlé de rendre le modèle accessible à d'autres entités. Si une entité n'a pas envisagé d'adopter le modèle du partenariat public-privé, nous pouvons lui montrer qu'il peut produire de la valeur. C'est un autre critère. Faire la promotion du modèle et le faire adopter par des entités inexpérimentées ou qui ont utilisé le modèle, mais non dans un certain secteur. Elles peuvent l'avoir utilisé dans un projet de transports, mais non dans un projet d'eau potable et d'eaux usées. Ces partenariats peuvent être adoptés dans différents secteurs ou en différents endroits. Nous avons beaucoup de nouveaux clients. Vous verrez que Sudbury figure sur la liste.

Les éléments de mesure sont la valeur de l'argent, ainsi que l'utilisation et la promotion du modèle dans la mesure où il est possible de créer de nouveaux secteurs ou d'attirer de nouveaux territoires à la table. Ce sont nos indicateurs de succès.

Le président : C'est une très bonne explication. En toute déférence, il serait important de donner des réponses brèves. Si vous avez des réponses plus détaillées à nous fournir, nous serions heureux de les recevoir par écrit. J'aimerais que tous les sénateurs qui désirent intervenir puissent le faire. Chacun devra réfléchir à ses questions en tenant compte du fait qu'il ne dispose que de trois minutes.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Ma première question s'adresse aux représentants d'Emploi et Développement social Canada. En ce qui concerne les quelque 500 millions de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses (A), il s'agit d'argent qu'on avait déjà pour les ententes avec les provinces. C'est de l'argent qui provient des revenus généraux du gouvernement.

On sait que des ententes un peu différentes ont été signées, avec Québec et les autres provinces. On sait aussi que l'argent pour les subventions pour le Canada, ce n'est pas tout le montant de 500 millions, mais c'est une partie qui sera financée au fur et à mesure.

Comment allez-vous vous assurer que les entreprises ont participé à la formation et au développement des compétences dans les différentes provinces?

C'est l'objectif. Est-ce que ce sont les provinces qui vont faire cette vérification ou est-ce que c'est vous? Est-ce que vous allez vous assurer que ce n'est pas de la formation qui se donnait déjà et qu'on finance, finalement, de la formation qui aurait eu lieu par ailleurs?

Paul Thompson, sous-ministre adjoint principal, Direction générale des compétences et de l'emploi, Emploi et Développement social Canada : Je vous remercie pour cette question.

[Traduction]

En ce qui concerne les transferts aux provinces, ces fonds proviennent effectivement de fonds existants du Trésor qui ont expiré à la fin du dernier exercice. Ces fonds sont mis à la

previous fiscal year and are being made available to provinces in the form of the new Canada Job Fund. As part of that, as you correctly point out, a portion of the \$500 million available is to be dedicated to the Canada Job Grant, which is the employer-driven portion. We are working with the provinces to finalize all the negotiations. We're optimistic those will be completed soon. It will be the provinces that will deliver and be responsible for achieving the level of employer commitment with respect to the delivery of the program. It will be delivered by the provinces, not by the federal government.

[Translation]

Senator Bellemare: As for the private-public partnerships, as you no doubt know, Quebec had a PPP agency which was set up in 2004 by Monique Jérôme-Forget; it was dismantled in 2009 for all sorts of reasons I am not really aware of.

That agency had a mandate that was very similar to yours. We know it was not successful in Quebec, although it was supposed to create a lot of partnership projects. It met approximately 10 per cent of its objectives.

Do you know any of the reasons that would explain the failure of that Quebec agency? Have you taken steps to protect yourself against those features so that you have better success?

[English]

Mr. Smith: I'll start by saying I'm not sure I agree that Infrastructure Quebec failed. There was a significant number of P3s, from A25 to A30 to CHUM to University Hospital. There were many P3s in Quebec that started around 2004 and have reached financial close or are in construction, and some have finished. I think there has been some success in Quebec.

In the most recent past, there was a change in policy so there was a basically shutdown of the P3 model. With the new government, there appears to be some interest in P3s, so we're hopeful it comes back again. Again, for the money that we give to other provinces and municipalities, we wait for them to apply to our fund, so making sure that they're successful is to make sure they're aware of the model and how it works. That's how we would hope for their success.

[Translation]

Senator Bellemare: So, you are aware of the attempts that were made.

The Chair: Senator, your three minutes are up.

disponibilité des provinces par l'entremise du Fonds du Canada pour la création d'emplois. Dans le cadre de ce transfert, comme vous l'avez souligné, une partie des 500 millions de dollars disponibles est affectée à la Subvention canadienne pour l'emploi et correspond à la partie de l'employeur. Nous travaillons avec les provinces afin de terminer les négociations et avons bon espoir que celles-ci seront bientôt terminées. Ce sont les provinces qui assureront la prestation du programme, et non le gouvernement fédéral, et il reviendra à elles d'atteindre le niveau d'engagement de l'employeur nécessaire à la prestation du programme.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Pour ce qui est des partenariats privé-public, comme vous le savez sans doute, le Québec avait une agence PPP qui avait été mise en place en 2004 par Monique Jérôme-Forget et dont on a fermé les portes en 2009 pour toutes sortes de raisons que je ne connais pas vraiment.

Cette agence avait un mandat très semblable au vôtre. On sait que cela n'a pas eu de succès au Québec, alors que cela devait créer plein de projets en partenariat. Environ 10 p. 100 des objectifs ont été atteints.

Avez-vous pris connaissance des raisons qui expliquent un peu les déboires de cette agence pour le Québec? Est-ce que vous vous êtes prémunis contre ces caractéristiques pour connaître un peu plus de succès?

[Traduction]

M. Smith : D'abord, je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre affirmation selon laquelle Infrastructures Québec fut un échec. Un nombre considérable de PPP ont été conclus, comme ceux de l'autoroute 25, de l'autoroute 30 et du CHUM, l'hôpital universitaire. De nombreux PPP se sont amorcés en 2004 au Québec et ont épuisé leur budget ou sont encore en cours. Certains sont terminés. Je crois que ce programme a connu un certain succès.

Plus récemment, il y a eu un changement de politique, ce qui a mis un terme au modèle PPP. Toutefois, le nouveau gouvernement semble ouvert aux PPP. Nous avons donc bon espoir qu'ils seront de nouveau utilisés. Encore une fois, avant de transférer l'argent aux provinces et aux municipalités, nous attendons qu'elles en fassent la demande, afin de nous assurer qu'elles connaissent le modèle et son fonctionnement de façon à ce que leur projet réussisse. C'est ainsi que nous espérons contribuer à leur succès.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Donc, vous êtes conscients des expériences qui ont été faites.

Le président : Sénatrice, vos trois minutes sont écoulées.

[English]

Senator Hervieux-Payette: Am I right in thinking that, by providing funding, your main task is to provide some expertise for the realization of these projects in partnership with the private sector?

Mr. Smith: No. Our client is the public sector, the procuring jurisdiction, whether that's a province, municipality, territory.

Senator Hervieux-Payette: I understand that. I'm saying in a public-private partnership, the owner of the project at the end of day won't be the federal government; it will be the private sector.

Mr. Smith: No. In the P3 model, the procuring jurisdiction always owns and continues to own the infrastructure asset. It's recorded on the financial statements of the public sector, and the care and custody are returned back to the procuring jurisdiction.

In the case of Chief Peguis, the private sector will run and maintain and snowplow and everything on that road for 25 years. At the end of 25 years, they have to say "Here you go, City of Winnipeg. Here's your asset. You're responsible for it now." The contractual arrangement details out the state that you're going to hand back that asset in for the care and custody of the procuring jurisdiction.

Senator Hervieux-Payette: I was under the impression, probably from my Quebec experience, that the private sector was involved, so that's why —

Mr. Smith: The private sector is involved in designing, constructing, operating, maintaining and financing, but the asset remains in the procuring jurisdiction.

Senator Hervieux-Payette: Before, during and after. Before, do you look at design for the cost, the calendar and make sure that we have value for money? During, do you do the quantity surveying and also cost control? And after, do you monitor the maintenance?

Mr. Smith: The costing ahead of time? We have published a costing estimate. It's on our website. When you're costing these transactions, our advice is that you have got to be at about a 30 per cent design in order to get to a plus or minus 15 per cent costing. You need that kind of costing surety when you go into your procurement. We make sure and we help the procuring jurisdiction to get their cost estimates in line so that their business case is sound before they go to the market. We also do market soundings to make sure the market is ready to accept the transaction.

During. In fact, the beauty of a P3 is to transfer to the private sector. Whatever it costs you, if prices go up, that's all to your account. There is no auditing of what it's actually costing the private sector. That's transferring that risk to them. They just have to deliver the asset in accordance with the contractual arrangements.

[Traduction]

La sénatrice Hervieux-Payette : Ai-je raison de dire qu'en fournissant le financement, votre principale responsabilité consiste à fournir également une certaine expertise à la réalisation de ces projets en partenariat avec le secteur privé?

M. Smith : Non. Notre client, c'est le secteur public, celui qui lance l'appel d'offres, que ce soit une province, une municipalité ou un territoire.

La sénatrice Hervieux-Payette : Je comprends. Ce que je dis, c'est que dans un PPP, le responsable du projet ne sera pas le gouvernement fédéral; ce sera le secteur privé.

M. Smith : Non. Dans le modèle PPP, celui qui lance l'appel d'offres demeure responsable du projet et propriétaire de l'infrastructure. Cela est précisé dans les états financiers du secteur public. L'entretien et la responsabilité relatifs à l'infrastructure reviennent au territoire qui lance l'appel d'offres.

Dans le cas du chef Peguis, le secteur privé assurera l'entretien et le déneigement de la route pour une période de 25 ans. À la fin de cette période, cette responsabilité sera transférée à la Ville de Winnipeg. L'entente contractuelle précise l'état dans lequel l'infrastructure doit être remise aux territoires ayant fait l'appel d'offres.

La sénatrice Hervieux-Payette : Sans doute en raison de mon expérience au Québec, je pensais que le secteur privé était propriétaire.

M. Smith : Le secteur privé participe à la conception, la construction, le fonctionnement, le maintien et le financement, mais l'actif appartient à l'autorité qui en fait l'acquisition.

La sénatrice Hervieux-Payette : Avant la mise en œuvre, examinez-vous la conception et le calendrier pour être certains que nous en avons pour notre argent? Durant la construction, établissez-vous l'avant-métré et contrôlez-vous les coûts? Après le projet, surveillez-vous la maintenance?

M. Smith : Concernant les coûts prévus avant la construction, nous publions un devis sur notre site Internet. Nous conseillons d'avoir terminé environ 30 p. 100 de la conception pour que la marge d'erreur dans l'évaluation des transactions s'élève à environ 15 p. 100. Il faut compter sur une évaluation valable pour procéder à l'acquisition. Nous veillons avec l'autorité compétente à la conformité des devis pour que le projet soit viable, avant de chercher les entrepreneurs. Nous sondons également le marché pour être certains que des entrepreneurs pourront accepter la transaction.

L'avantage des P3, c'est que le risque est transféré au secteur privé durant la construction. Même si les prix augmentent, tout lui est facturé. Les coûts assumés par le secteur privé ne sont pas vérifiés. Le risque lui est transféré. Le secteur privé doit simplement livrer l'actif conformément aux contrats.

Afterwards, there has to be significant monitoring, and we participate in a management committee with, say, the City of Winnipeg, and our key there is to make sure they have the resources in place, the people, to make sure they understand and can manage the long-term commitments, where the biggest part is making sure that the private sector is performing. If they don't perform, deduct their payments.

Senator Mockler: Mr. Smith, you've mentioned about the P3s. One of the first P3s in the history of Canada was in the early 1990s in New Brunswick. Of the P3s we have now, are there any projects on the table for the province of New Brunswick among those 20 projects you mentioned earlier?

Mr. Smith: Yes. The Saint John Safe Clean Drinking Water Project was announced a few months ago, and we are working with the City of Saint John. They are just getting into their RFQ process and developing their RFPs. They have had meetings with the construction industry down there, and the construction industry is really excited to get into that project. That's been announced and should be unfolding.

Senator Mockler: It's noted in my discussion with P3s that there could be strict penalties that can be imposed for poor performance. Have we had those from the organization in areas that some have performed as per standard?

Mr. Smith: The poor performance happens when the asset is in service and providing those services, so it's after construction has been completed. We only really have the two examples. But I can tell you that, in Winnipeg, almost the second payment, the private sector did not deliver the as-built drawings on time, and they got dinged. There is a lot of incentive for the private sector to comply with the contractual arrangements.

Senator Callbeck: Thank you for coming this evening. Two quick questions: For the Canada Job Grant, how many provinces have signed with the federal government?

Mr. Thompson: At present, senator, we have four agreements concluded with provinces, but the negotiations are proceeding very well with the remaining jurisdictions. We are optimistic that —

Senator Callbeck: That's Manitoba, Ontario —

Mr. Thompson: British Columbia and Alberta.

Senator Callbeck: Mr. Smith, you mentioned, about projects, that \$100 million or more must be screened by PPP Canada to determine whether a P3 is a suitable procurement option. A new procedure has been put in place here, hasn't it? I was reading in the press, on May 26, about this program being altered to require these projects to go through a mandatory and binding vetting process to determine whether private participation was required, and that process will delay things by six to 18 months. Is this new with round 6?

Après le projet, il faut effectuer une surveillance considérable. Nous siégeons au comité de gestion, par exemple, avec la Ville de Winnipeg. Nous nous assurons que le secteur privé a les ressources et le personnel en place et qu'il comprend et peut gérer ses engagements à long terme. Le principal défi consiste à garantir le bon rendement du secteur privé. En cas de problème, un montant sera déduit des paiements qui lui sont versés.

Le sénateur Mockler : Monsieur Smith, un des premiers P3 de l'histoire du Canada a été réalisé au début des années 1990, au Nouveau-Brunswick. Parmi les 20 projets de P3 à l'étude dont vous avez parlé, y en a-t-il qui concernent cette province?

M. Smith : Oui, le projet Eau potable saine et propre a été annoncé il y a quelques mois, et nous travaillons avec la Ville de Saint John. Le processus lié à la demande de prix vient de s'amorcer, et les demandes de propositions sont en cours d'élaboration. La ville a tenu des réunions avec l'industrie de la construction, qui est très enthousiaste. Le projet a été annoncé et devrait être mis en œuvre.

Le sénateur Mockler : J'ai remarqué dans mes discussions sur les P3 que vous pouvez imposer des sanctions sévères en cas de mauvais rendement. Avez-vous imposé de telles sanctions dans des secteurs où d'autres entreprises ont respecté les normes?

M. Smith : Le mauvais rendement concerne les services donnés pour un actif en fonction, dont la construction est terminée. Nous ne connaissons que deux exemples, mais à Winnipeg, nous avons réduit le deuxième paiement au secteur privé, qui n'a pas livré les dessins de récolement dans les temps impartis. Nous encourageons fortement le secteur privé à respecter les contrats.

La sénatrice Callbeck : Merci d'être ici ce soir. J'ai deux questions brèves. Combien de provinces ont signé l'entente sur la subvention canadienne pour l'emploi avec le gouvernement fédéral?

M. Thompson : À l'heure actuelle, madame la sénatrice, nous avons conclu des ententes avec quatre provinces, mais les négociations se déroulent très bien avec les autres. Nous sommes optimistes.

La sénatrice Callbeck : Vous parlez du Manitoba, de l'Ontario...

M. Thompson : De la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

La sénatrice Callbeck : Monsieur Smith, vous avez dit que PPP Canada doit contrôler 100 millions de dollars ou plus liés aux projets en P3 pour établir s'il s'agit d'options d'acquisition valables. Il s'agit d'une nouvelle procédure, n'est-ce pas? J'ai lu dans les journaux du 26 mai que le programme a été modifié pour établir, à l'aide d'un processus de validation obligatoire et contraignant, si la participation du privé est nécessaire aux projets. Ce processus va retarder les projets de 6 à 18 mois. S'agit-il d'un nouveau critère dans la ronde 6?

Mr. Smith: I think the article that you are referring to is on the New Building Canada Fund of Infrastructure Canada. Budget 2013 said that the applicants to Infrastructure Canada for funding, if they had a project over \$100 million, would have to be screened for P3 viability. So we provide that service to Infrastructure Canada. That's probably better asked of the group that's coming afterwards.

Senator Callbeck: But there has been no change with your fund?

Mr. Smith: For our fund, we accept applications, and we start our call in April. It closes in June. We'll accept applications from anyone, and we screen them on a merit basis. What you're referring to is part of the New Building Canada Fund.

[Translation]

Senator Rivard: We know that traditionally, Quebec was responsible for the labour force training program. Quebec did not want to opt into that program and there was an agreement during the last election. Has that agreement had a positive impact on the budget of the Canadian government?

My second question is for the representatives of PPP Canada. In your presentation you alluded to the Detroit National River crossing. Are you referring to the bridge and the custom facilities? A few weeks ago I read and heard that President Obama did not want to participate financially in the cost of equipment for customs control of goods.

Is it true that this is a dispute over close to half a billion dollars? And in your opinion, how will it end?

[English]

Mr. Thompson: I mentioned that we have reached four agreements with provinces. There is also, in addition to that, an agreement with the Government of Quebec, which doesn't include the Canada Job Grant, and it recognizes the long-standing employer engagement. So the objectives of the job grant are already enshrined in legislation and in the program delivery structure of the Government of Quebec. In recognition of that, there is an ongoing agreement with the previous funds from the labour market agreement. That, as I say, doesn't include the job grant portion.

Mr. Smith: The Detroit River crossing is a federal project. The government announced that it would be a P3, and it is the bridge. We are providing advice to Transport Canada on the P3 aspects of that project, but the scope of the project, the customs plazas or where they are, is best asked of Transport Canada, who is responsible for that project.

[Translation]

Senator Chaput: Is PPP Canada incorporated?

M. Smith : Je pense que l'article dont vous parlez porte sur le Nouveau Fonds Chantiers Canada d'Infrastructure Canada. Le budget de 2013 exige de contrôler la viabilité des projets en P3 de plus de 100 millions de dollars pour lesquels les promoteurs demandent des fonds au ministère. Nous fournissons ce service à Infrastructures Canada. Il serait sans doute préférable de poser la question au groupe de témoins suivant.

La sénatrice Callbeck : Mais aucun changement n'a été apporté à votre fonds?

M. Smith : Pour notre fonds, nous acceptons les demandes d'avril à juin. Nous les acceptons toutes, puis nous les filtrons en fonction du mérite. Vous faites référence à un aspect du Nouveau Fonds Chantiers Canada.

[Français]

Le sénateur Rivard : On sait que le Québec, traditionnellement, avait la responsabilité du programme de formation de main-d'œuvre. Le Québec ne voulait pas embarquer dans ce programme, et il y a eu une entente lors de la dernière campagne électorale. Est-ce que cette entente a un impact positif pour le budget du gouvernement du Canada?

Ma deuxième question s'adresse aux représentants de PPP Canada. Dans la version française de votre présentation, vous faites allusion au passage frontalier traversant la rivière Détroit. Est-ce qu'on doit comprendre qu'il s'agit du pont et des installations douanières? J'ai lu et entendu, il y a quelques semaines, que le président Obama ne voulait pas participer financièrement aux coûts des équipements liés au contrôle des marchandises.

Est-ce vrai qu'il s'agit d'un litige qui frôle le demi-milliard de dollars? Et selon vous, comment cela se terminera-t-il?

[Traduction]

M. Thompson : Je répète que nous avons conclu des ententes avec quatre provinces. De plus, nous avons signé une entente avec le gouvernement du Québec qui ne comprend pas la subvention canadienne pour l'emploi et qui reconnaît l'engagement de longue date des employeurs. Les objectifs de la subvention sont déjà stipulés dans la loi et dans la structure de prestation de programme du gouvernement du Québec. Les fonds précédents prévus dans l'entente sur le marché du travail sont donc pris en compte. Je répète que la subvention pour l'emploi est exclue.

M. Smith : Le gouvernement fédéral a annoncé que son projet de pont sur la rivière Détroit serait réalisé en P3. Nous conseillons Transports Canada sur les aspects liés au P3. Mais concernant la portée du projet, les complexes douaniers ou ce genre de questions, il vaut mieux s'adresser à Transports Canada, qui est responsable du projet.

[Français]

La sénatrice Chaput : Est-ce que PPP Canada est incorporé?

[English]

Mr. Smith: Yes, our legal name is PPP Canada Inc.

[Translation]

Senator Chaput: Do you report to a department?

[English]

Mr. Smith: The chair reports to the Minister of Finance.

[Translation]

Senator Chaput: Have you turned down any projects?

[English]

Mr. Smith: We accept applications, and we hold those applications and work with them to mature the projects, ultimately making an investment decision. If not, we ask those applicants to reapply for the next round. It's up to them to reapply, and they are then re-evaluated on our merit principle.

[Translation]

Senator Chaput: You publish guides, tools and even manuals for your federal clients. How much time do you spend preparing and publishing these guides and tools for federal clients? I presume those are other departments?

[English]

Mr. Smith: We had developed a lot of the tools that we have for the P3 Canada Fund, which is our transfer payment program. We then modified them and adapted those for the federal P3s. So we've learned from the fund side of things, and we're applying that knowledge and that learning to develop the federal tools.

It's hard to say. It could be one, one and a half full-time equivalents to develop those over a period of time. They're in final editing for publication very shortly.

The Chair: I have two senators left, and we are in overtime now.

Senator Eaton: I'm not quite sure I understand what private means. Do you consider something like the TTC in Toronto private? Would you consider the AC private? If it's municipally owned is that considered private?

Senator Neufeld: Of the 20 projects, if I heard you correctly, you expect that some of them will pay a dividend — I'll use that term — or something that PPP Canada expects to get back. Can you tell me, of those 20 projects, how many do you expect will maybe return some money to the federal government? The rest

[Traduction]

M. Smith : Oui, notre dénomination sociale est PPP Canada Inc.

[Français]

La sénatrice Chaput : Est-ce que vous relevez d'un ministère?

[Traduction]

M. Smith : Le président doit rendre des comptes au ministère des Finances.

[Français]

La sénatrice Chaput : Y a-t-il des projets que vous avez refusés?

[Traduction]

M. Smith : Nous acceptons et conservons les demandes, nous travaillons avec les promoteurs pour améliorer les projets et, au bout du compte, nous décidons d'investir ou non. Si le projet est refusé, nous les invitons à soumettre une nouvelle demande durant la ronde de financement suivante. Les promoteurs sont libres de présenter à nouveau leur projet, qui est réévalué selon le principe du mérite.

[Français]

La sénatrice Chaput : Vous publiez des guides, des outils et même des manuels pour vos clients fédéraux. Combien de temps attribuez-vous à l'élaboration et à la publication de ces guides et de ces outils pour les clients fédéraux? Ce sont d'autres ministères, je présume?

[Traduction]

M. Smith : Nous avons élaboré bien des outils pour le Fonds PPP Canada, qui est notre programme de paiement de transfert. Nous les avons ensuite modifiés et adaptés aux P3 fédéraux. Nous appliquons donc nos connaissances et nos apprentissages sur le financement pour concevoir les outils fédéraux.

C'est difficile à dire. L'élaboration demande peut-être de 1 à 1,5 équivalent temps plein durant un certain temps. Les outils sont rendus à la révision finale et seront publiés très bientôt.

Le président : Il reste deux sénateurs, et le temps est maintenant écoulé.

La sénatrice Eaton : Je ne suis pas sûre de comprendre ce que l'on entend par privé. Considérez-vous la TTC de Toronto ou l'AC comme des organisations privées? Une entité qui appartient à la ville est-elle privée selon vos critères?

Le sénateur Neufeld : Si j'ai bien compris, vous vous attendez à ce que certains des 20 projets rapportent des fonds à PPP Canada. À votre avis, combien de ces projets vont rembourser une partie des investissements du gouvernement fédéral? Les autres projets ne seraient, en somme, que des subventions. Comment se fait la

would be just more or less straight grants. How are those grants allocated across the country? Are they fairly allocated from west to east? That would be my question.

The Chair: Who wants to answer the private question first?

Mr. Smith: I guess TTC is public. The private would be the economy sector that is actually trying to generate profits and privately owned. They are the providers of the services that are being procured.

Senator Eaton: What about waste management, water treatment plants?

Mr. Smith: Those are all examples of public infrastructure, and what the P3 does is go into a procurement process and select the best private sector consortium that can provide that service in the long term. They have to bid, and they will select the best one.

The Chair: Can you answer Senator Neufeld's question?

Mr. Smith: When I provide the list of the projects, you will see the distribution. I will say, though, that it is a merit-based program that we have, so we accept applications and assess them based on readiness, how new it is, how innovative, whether it is an inexperienced jurisdiction and all those kinds of criteria. That's how we select. There is no allocation. We do the best project in the round.

The Chair: Will it be obvious for us, when we look at the list, as to how many of the projects involve Aboriginal communities?

Mr. Smith: Yes.

The Chair: Colleagues, unfortunately we have run out of time. I know there is a lot of interest. This is only Supplementary Estimates (A); there are Supplementary Estimates (B) and (C) as well. We also have jurisdiction to deal with the Main Estimates throughout the year.

Thank you very much.

We are pleased to welcome officials from Public Safety Canada and Infrastructure Canada to complete testimony on Supplementary Estimates (A).

From Public Safety Canada we welcome Mr. Mark Perlman, Chief Financial Officer and Assistant Deputy Minister, Corporate Management Branch; and Shawn Tupper, Assistant Deputy Minister, Emergency Management and Programs Branch. From Infrastructure Canada we welcome David Cluff, Assistant Deputy Minister, Corporate Services Branch; Mr. Jeff Moore, Assistant Deputy Minister, Policy and Communications; and Ms. Thao Pham, Assistant Deputy Minister, Federal Montreal Bridges. They have their own assistant deputy minister now.

répartition des subventions au pays? Est-elle plutôt équitable entre l'Ouest et l'Est?

Le président : Qui veut répondre à la question sur les organisations privées, en premier?

M. Smith : Je dirais que la TTC est publique. Une organisation privée fait partie du secteur économique qui cherche à engranger des profits et elle appartient à des intérêts privés. Le secteur privé fournit les services que nous achetons.

La sénatrice Eaton : Qu'en est-il des usines de traitement des déchets et d'épuration d'eau?

M. Smith : Ce sont tous des exemples d'infrastructure publique. Un P3, c'est un processus d'acquisition dans lequel nous sélectionnons un consortium du secteur privé qui peut fournir les services à long terme. Nous sélectionnons les meilleures propositions venant des entreprises.

Le président : Pouvez-vous répondre à la question du sénateur Neufeld?

M. Smith : Lorsque je vous remettrai la liste des projets, vous pourrez examiner la répartition. Mais je précise que notre programme se fonde sur le mérite. Nous acceptons les demandes et les évaluons selon l'état de préparation, la nouveauté, l'innovation, le possible manque d'expérience de l'autorité et tous ces critères. Voilà comment nous sélectionnons les projets. Nous ne cherchons pas à les répartir. Nous choisissons le meilleur projet soumis durant la ronde.

Le président : La liste présente-t-elle clairement les projets qui concernent les communautés autochtones?

M. Smith : Oui.

Le président : Chers collègues, nous manquons malheureusement de temps. Je sais que la question vous intéresse beaucoup. Nous n'en sommes qu'au Budget supplémentaire des dépenses (A) et nous devons aussi examiner les Budgets supplémentaires (B) et (C). Nous avons également le mandat d'étudier le Budget principal au cours de l'année.

Merci beaucoup.

Nous sommes heureux d'accueillir les représentants de Sécurité publique du Canada et d'Infrastructure Canada pour terminer les témoignages sur le Budget supplémentaire des dépenses (A).

Nous souhaitons la bienvenue à Mark Perlman, dirigeant principal des finances et sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion ministérielle, et Shawn Tupper, sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion des urgences et des programmes, Sécurité publique du Canada; David Cluff, sous-ministre adjoint, Direction générale des services ministériels, Jeff Moore, sous-ministre adjoint, Politique et Communications, et Thao Pham, sous-ministre adjointe, Ponts fédéraux de Montréal, Infrastructure Canada. Les ponts fédéraux de Montréal ont désormais leur propre sous-ministre adjointe.

Could I ask Public Safety if you have some introductory remarks and, if so, who will be your spokesperson?

[*Translation*]

Mark Perlman, Chief Financial Officer and Assistant Deputy Minister, Corporate Management Branch, Public Safety Canada: Honourable senators, I am pleased to be here on behalf of Public Safety Canada. I am joined by Shawn Tupper, Assistant Deputy Minister of the Emergency Management and Programs Branch.

[*English*]

The 2014-15 Supplementary Estimates (A) for the Public Safety portfolio are brief this year, consisting of a \$95-million increase in grants and contributions for one specific program. As this committee may be aware, the damages associated with the tragic events of the train derailment and explosion in Lac-Mégantic were quite extensive.

[*Translation*]

Although Public Safety Canada typically works to help in the recovery from major natural disasters, the magnitude of this particular event resulted in the government committing to share 50 per cent of the costs with the Province of Quebec.

[*English*]

Since man-made disasters are ineligible under the Disaster Financial Assistance Arrangements, or the DFAA, Public Safety received authority in July of 2013 to establish a specific contribution program.

Through the 2013-14 Supplementary Estimates (B), Public Safety provided the first \$25 million for its share of costs associated with response and recovery. This was in addition to the \$30 million Quebec received through the Canada Economic Development for Quebec Regions for economic recovery. The Quebec government's preliminary estimate of decontamination costs has been established at a further \$190 million. Recognizing the burden this would place on the Government of Quebec, the Prime Minister pledged to provide \$95 million, or 50 per cent of this, to help decontaminate depleted soil and water of that community.

If these estimates are approved, a payment of up to \$95 million will be provided to the Province of Quebec within six months of our receiving the detailed cost estimates.

Les fonctionnaires de Sécurité publique du Canada ont-ils un exposé à présenter? Le cas échéant, qui sera votre porte-parole?

[*Français*]

Mark Perlman, dirigeant principal des finances et sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion ministérielle, Sécurité publique Canada : Honorables sénateurs, je suis heureux d'être ici au nom de Sécurité publique Canada. Je suis accompagné de M. Shawn Tupper, sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion des urgences et des programmes.

[*Traduction*]

Le Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2014-2015 pour le portefeuille de la Sécurité publique est assez bref cette année. Il prévoit une augmentation de 95 millions de dollars en subventions et contributions pour un programme précis. Comme les membres du comité le savent peut-être, les dégâts découlant de la tragédie du déraillement et de l'explosion d'un train à Lac-Mégantic sont très lourds.

[*Français*]

Bien que Sécurité publique Canada aide généralement aux efforts de rétablissement à la suite de catastrophes naturelles, le gouvernement s'est engagé à partager 50 p. 100 des coûts avec la province du Québec, en raison de l'ampleur de cette tragédie en particulier.

[*Traduction*]

Comme les catastrophes causées par l'homme ne sont pas admissibles au titre des Accords d'aide financière en cas de catastrophe, les AAFCC, Sécurité publique Canada a obtenu, en juillet 2013, l'autorisation d'établir un programme de contribution spécifique.

Dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2013-2014, Sécurité publique Canada a versé le premier paiement de 25 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral pour les coûts associés aux mesures d'intervention et de rétablissement. Ce montant s'ajoute à la somme de 30 millions de dollars que le Québec a reçus par l'entremise de Développement économique Canada pour les régions du Québec pour la relance économique. D'après les estimations préliminaires du gouvernement du Québec, les travaux de décontamination coûteraient un autre montant de 190 millions de dollars. Reconnaissant l'ampleur du fardeau que ce montant imposerait au gouvernement du Québec, le premier ministre a promis un montant de 95 millions de dollars, soit 50 p. 100 des coûts supplémentaires, pour aider à payer les coûts de décontamination du sol et des eaux polluées de cette communauté.

Si le budget est approuvé, un montant maximal de 95 millions de dollars sera versé à la province de Québec dans les six mois suivant la réception d'une estimation détaillée des coûts.

[Translation]

In summary, this funding request will allow Public Safety Canada to continue our important work, while ensuring we are using Canadian taxpayers' money in a cost-effective manner.

[English]

Thank you for your time. We would be pleased to answer any questions you may have.

David Cluff, Assistant Deputy Minister, Corporate Services Branch, Infrastructure Canada: Good evening, Mr. Chair and committee members. I'm pleased to be part of a panel appearing before you today. I'm joined by Jeff Moore, Assistant Deputy Minister, Policy and Communications; and Thao Pham, Assistant Deputy Minister, Federal Montreal Bridges.

This evening I would like to provide you with an update on our activities as they relate to the New Building Canada Plan and the new bridge for the St. Lawrence. I will also highlight Infrastructure Canada's Supplementary Estimates (A), where these items appear prominently.

The past decade has seen the delivery of an exceptional level of infrastructure investments across the country.

[Translation]

In 2007, the original 7-year \$33-billion Building Canada Plan was introduced to allow provinces, territories and municipalities to undertake long-term infrastructure planning.

In 2009, the \$4-billion Infrastructure Stimulus Fund was developed to support job creation at the height of the global economic crisis.

Through these and other infrastructure initiatives, over 43,000 projects have been supported across the country.

[English]

The \$53 billion New Building Canada Plan builds on these important investments. The plan includes the Community Improvement Fund, consisting of the Federal Gas Tax Fund and the incremental Goods and Services Tax Rebate for Municipalities.

The federal gas tax, as you know, provides \$2 billion every year to municipalities for their local projects. The federal gas tax has been indexed at 2 per cent per year in \$100 million increments starting this April, which means it is expected to grow by \$1.8 billion over the next decade.

[Français]

En résumé, cette demande de financement permettrait à Sécurité publique Canada de poursuivre son important travail, tout en utilisant les deniers publics de façon économique et efficace.

[Traduction]

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé, et je répondrai à vos questions avec plaisir.

David Cluff, sous-ministre adjoint, Direction générale des services ministériels, Infrastructure Canada : Bonsoir, monsieur le président et messieurs, mesdames les membres du comité. Je suis heureux de faire partie du groupe qui compare aujourd'hui devant vous. Je suis accompagné aujourd'hui par M. Jeff Moore, sous-ministre adjoint, Direction générale des politiques et des communications, et par Mme Thao Pham, sous-ministre adjointe, Ponts fédéraux de Montréal.

Ce soir, je souhaite faire le point sur les activités d'Infrastructure Canada relatives au Nouveau Plan Chantiers Canada et au nouveau pont sur le Saint-Laurent. Je mettrai aussi l'accent sur le Budget supplémentaire des dépenses (A) d'Infrastructure Canada, dont ces postes occupent une part importante.

Au cours de la dernière décennie, des investissements exceptionnels en infrastructure ont été mis en œuvre dans tout le pays.

[Français]

En 2007, on a introduit le plan Chantiers Canada original assorti d'une enveloppe de 33 milliards de dollars sur sept ans, pour permettre aux provinces, aux territoires et aux municipalités d'entreprendre une planification à long terme des infrastructures.

En 2009, le Fonds de stimulation de l'infrastructure, de 4 milliards de dollars, a été développé en vue de soutenir la création d'emplois au plus fort de la crise économique mondiale.

Dans le cadre de ces programmes et d'autres initiatives en matière d'infrastructure, on a appuyé plus de 43 000 projets dans l'ensemble du pays.

[Traduction]

Le Nouveau Plan Chantiers Canada de 53 milliards de dollars s'ajoute à ces importants investissements. Le plan comprend le Fonds d'amélioration des collectivités, qui se compose du Fonds de la taxe sur l'essence fédéral et du remboursement additionnel de la taxe sur les produits et services aux municipalités.

Le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral fournit chaque année 2 milliards de dollars aux municipalités pour leurs projets locaux. Depuis le mois d'avril dernier, le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral a été indexé à 2 p. 100 par année, avec des augmentations applicables par tranche de 100 millions, ce qui signifie qu'il augmentera de 1,8 milliard de dollars durant la prochaine décennie.

The plan also includes the \$14-billion New Building Canada Fund that will support projects of national, regional and local significance that promote economic growth, job creation and productivity. In this \$14 billion there is \$1 billion dedicated specifically to projects in communities of less than 100,000 residents. Also part of the plan, P3 Canada Fund has been renewed with \$1.25 billion over five years, and this funding is managed by PPP Canada.

As well, existing federal infrastructure programs continue to support over 2,500 ongoing or new infrastructure projects across Canada during 2014 alone. Under our existing infrastructure programs there remains \$6 billion in funding that continues to flow across the country.

[Translation]

Infrastructure Canada is also responsible for the management and delivery of one of the largest infrastructure projects in North America: the new bridge for the St. Lawrence corridor project in Quebec.

Replacing the existing Champlain Bridge, one of the busiest in Canada, the new bridge for the St. Lawrence will have six vehicular traffic lanes, a dedicated mass transit corridor and a multi-use pathway. The project also provides for the replacement of the Nuns' Island Bridge as well as approximately four kilometres of urban highway infrastructure.

A rigorous financial and technical analysis confirmed that a public-private partnership would be the most cost-effective method to deliver the project within an accelerated timeline.

[English]

The Government of Canada is committed to having the new bridge open by 2018 and the rest of the corridor completed by 2020.

As you are aware, Infrastructure Canada's Supplementary Estimates (A) were tabled in Parliament during the week of May 12. They include an increase of \$312.7 million in new authorities, bringing the total available funding for us from \$3.3 billion to \$3.6 billion for 2014-15.

The additional funding is divided in the following manner: first, \$142.2 million in contribution funding for the New Building Canada Fund for the 2014-15 construction season — program funding for future construction seasons will be secured through upcoming parliamentary allocation processes; second, \$93.2 million in capital funding for preparatory work for the new bridge for the St. Lawrence corridor project; third, \$71.1 million in operating funding to implement the New Building Canada Fund to manage existing programs and for

Le plan comprend également le Nouveau Fonds Chantiers Canada, de 14 milliards de dollars, qui vise à soutenir des projets d'importance nationale, régionale et locale favorisant la croissance économique, la création d'emplois et la productivité. Il inclut aussi 1 milliard de dollars spécifiquement consacrés aux projets réalisés dans des collectivités de moins de 100 000 habitants. Toujours dans le cadre de ce plan, le Fonds des partenariats public-privé Canada de 1,25 milliard de dollars sur cinq ans a été renouvelé. Ce fonds est administré par PPP Canada.

De plus, pour la seule année 2014, les programmes fédéraux d'infrastructure existants continuent de soutenir plus de 2 500 projets d'infrastructure nouveaux ou en cours, partout au Canada. Il reste 6 milliards de dollars en financement que nous allons continuer à verser partout au pays dans le cadre de nos programmes d'infrastructure actuels.

[Français]

Infrastructure Canada est également responsable de la gestion et de la mise en œuvre de l'un des plus grands projets d'infrastructure en Amérique du Nord : le projet de corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent, au Québec.

Le nouveau pont au-dessus du Saint-Laurent remplacera l'actuel pont Champlain, qui est l'un des ponts les plus achalandés du Canada; il comprendra six voies de circulation routière, un corridor réservé au transport en commun et une piste multifonctionnelle. Le projet comprend également le remplacement du pont de l'Île-des-Sœurs ainsi qu'environ quatre kilomètres d'infrastructure routière en milieu urbain.

Une analyse financière et technique rigoureuse a confirmé que la méthode la plus efficace pour mettre en œuvre le projet selon un calendrier accéléré serait d'avoir recours à un partenariat public-privé.

[Traduction]

Le gouvernement du Canada s'est engagé à ce que le nouveau pont soit ouvert d'ici 2018 et à ce que le restant du corridor soit achevé d'ici 2020.

Comme vous le savez, le Budget supplémentaire de dépenses (A) d'Infrastructure Canada a été déposé au Parlement durant la semaine du 12 mai. On y prévoit une augmentation de 312,7 millions de dollars en nouvelles autorisations, ce qui fait grimper de 3,3 à 3,6 milliards de dollars le financement disponible pour 2014-2015.

Les fonds additionnels seront répartis comme suit : premièrement, un financement sous forme de contribution de 142,2 millions de dollars pour le Nouveau Fonds Chantiers Canada, pour la saison de construction 2014-2015 — le financement de programme pour les saisons de construction ultérieures se fera par le biais des prochains processus d'attribution des crédits parlementaires; deuxièmement, on prévoit 93,2 millions de dollars de financement d'immobilisations pour les travaux de préparation du projet de

the new bridge for the St. Lawrence corridor project; and fourth, \$6.2 million in statutory funding, which covers the employee benefits associated with the administrative funding I mentioned.

Infrastructure Canada has a strong track record of delivering federal infrastructure funding. Since the launch of the New Building Canada Fund on March 28, we have signed and announced four agreements with provinces and territories for a renewed federal Gas Tax Fund. Just this week, we announced the first major project since the launch of the New Building Canada Fund, the Edmonton light rail system. Minister Ambrose announced that the government has set aside up to \$150 million under the New Building Canada Fund for this project. Moving forward, we will continue to work with our partners, the provinces and territories to identify new projects for funding under this fund.

Thank you again for inviting us here today. We are pleased to answer your questions.

Senator Eaton: Mr. Cluff, the federal Gas Tax Fund provides \$2 million every year to municipalities for their local projects. Is it a matching fund?

Mr. Cluff: I believe not; it's \$2 billion to the municipalities.

Senator Eaton: Is it allocated by province? Is it allocated on merit?

Mr. Cluff: There is a national distribution by province, and there's a distribution inside the province to the municipalities. Each municipality knows what it's going to get.

Senator Eaton: What would the City of Toronto get this year?

Jeff Moore, Assistant Deputy Minister, Policy and Communications, Infrastructure Canada: I don't know the answer to that question, but we certainly can get it for you.

Senator Eaton: Senators represent different provinces, so perhaps you could send us the breakdown for each province, and send me the breakdown for Toronto within Ontario.

Mr. Cluff: That will be no problem.

The Chair: There's a per capita figure in there, is there not?

Mr. Cluff: It's based on the census. That's how the allocation to the provinces is done.

Senator Eaton: It's by population.

corridor du nouveau pont sur le Saint-Laurent; troisièmement, 71,1 millions de dollars de fonds de fonctionnement pour mettre en œuvre le Nouveau Fonds Chantiers Canada, les programmes existants et le projet de corridor du nouveau pont sur le Saint-Laurent; et quatrièmement, 6,2 millions de dollars de financement prévu par la loi pour financer les régimes d'avantages sociaux des employés associés au financement d'administration dont j'ai parlé.

Infrastructure Canada jouit d'une solide réputation pour ce qui est de mettre en œuvre le financement fédéral pour l'infrastructure. Depuis le lancement du Nouveau Fonds Chantiers Canada, le 28 mars dernier, nous avons annoncé et signé quatre ententes avec des provinces et des territoires relativement au Fonds fédéral de la taxe sur l'essence renouvelé. Déjà cette semaine, nous avons annoncé le premier grand projet depuis le lancement du Nouveau Fonds Chantiers Canada, soit le réseau de train léger sur rail à Edmonton. La ministre Ambrose a annoncé que le gouvernement réservait pour ce projet un montant maximal de 150 millions de dollars dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada. Nous continuerons de travailler avec nos partenaires, les provinces et les territoires afin de cerner davantage de nouveaux projets à financer dans le cadre de ce fonds.

Encore une fois, je vous remercie de nous avoir invités aujourd'hui. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

La sénatrice Eaton : Monsieur Cluff, le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence fournit 2 milliards de dollars par an aux municipalités pour les aider à financer leurs projets locaux. S'agit-il d'un financement de contrepartie?

M. Cluff : Je ne le crois pas, non. Il s'agit d'un financement de 2 milliards de dollars aux municipalités.

La sénatrice Eaton : L'argent est-il réparti par province? La répartition se fait-elle en fonction du mérite?

M. Cluff : Il y a une répartition nationale par province, puis une répartition provinciale par municipalité. Chaque municipalité sait combien elle va recevoir.

La sénatrice Eaton : Quelle sera la part de Toronto cette année?

Jeff Moore, sous-ministre adjoint, Politiques et communications, Infrastructure Canada : Je ne connais pas la réponse à cette question, mais nous pouvons assurément la trouver pour vous.

La sénatrice Eaton : Les sénateurs représentent différentes provinces, alors vous pourriez peut-être nous faire parvenir la répartition des montants par province, et m'envoyer cette information pour Toronto avec les chiffres pour l'Ontario.

M. Cluff : Vous les aurez.

Le président : Il y a aussi des montants par habitant là-dedans, n'est-ce pas?

M. Cluff : La répartition par province se fait en fonction des chiffres du recensement.

La sénatrice Eaton : Selon la population.

Mr. Cluff: Yes, by population.

Senator Eaton: How many projects of national significance will be funded with the requested funding this year?

Mr. Cluff: That's very difficult to say because projects of national significance can vary considerably in size. You could have one project for \$1 billion or four projects at \$250 million, so what you get in and what you approve will determine the number of projects that are funded.

Mr. Moore: The National Significance Component is merit-based.

Senator Eaton: Do you have an upper limit as to how much you will allocate to any one province? Is there a ceiling?

Mr. Moore: There is no particular allocation at a provincial level for the National Infrastructure Component under the New Building Canada Fund. It's a merit-based program, so we receive and review applications, which is different from the Provincial-Territorial Infrastructure Component.

Senator Eaton: Have you been receiving applications under the New Canada Building Fund?

Mr. Moore: Yes, we have.

Senator Eaton: When will we hear about them?

Mr. Moore: As I said, we have the New Building Canada Fund with two components: the national component and the provincial-territorial component. As Mr. Cluff mentioned, we announced our first project under the provincial-territorial component.

Senator Eaton: That's lovely for Alberta. I was thinking nationally. When will we hear about something of national significance?

Mr. Moore: The national component is merit-based, so it depends what comes in. We have to assess the projects.

Senator Eaton: Things are coming in.

Mr. Moore: Things are coming in under the national component as well as the Provincial-Territorial Infrastructure Component.

Senator L. Smith: Mr. Perlman, do the folks at Public Safety and Emergency Preparedness have a \$100-million fund in that total budget for any natural disaster? We discussed this last year. For Lac-Mégantic, the Prime Minister has committed \$95 million because of the scope of the damage. One of the new issues coming up is getting a track built around the town so it doesn't go through the main part of the town, which probably is going to cost a significant amount of money.

M. Cluff : Oui, selon la population.

La sénatrice Eaton : Combien de projets d'envergure nationale le financement demandé servira-t-il à financer cette année?

M. Cluff : C'est très difficile à dire, car la taille des projets d'envergure nationale varie considérablement de l'un à l'autre. Il peut y avoir un projet de 1 milliard de dollars ou quatre de 250 millions de dollars. Le nombre de projets financés dépend des projets qui seront soumis et approuvés.

M. Moore : Le volet concernant l'importance de l'infrastructure sur le plan national est basé sur le mérite.

La sénatrice Eaton : Le financement accordé à une province donnée est-il limité? Y a-t-il un plafond?

M. Moore : Aux termes du Nouveau Fonds Chantiers Canada, aucun montant particulier n'est prévu quant au financement accordé aux provinces dans le cadre du volet Infrastructures nationales. Il s'agit d'un programme basé sur le mérite. Alors nous étudions les demandes qui nous sont soumises, ce qui est différent du volet Infrastructures provinciales-territoriales.

La sénatrice Eaton : Avez-vous reçu des demandes pour le Nouveau Fonds Chantiers Canada?

M. Moore : Oui.

La sénatrice Eaton : Quand en entendra-t-on parler?

M. Moore : Comme je l'ai dit, nous avons le Nouveau Fonds Chantiers Canada, qui comprend deux volets : le volet national et le volet provincial-territorial. Comme l'indiquait M. Cluff, nous avons annoncé notre premier projet pour le volet provincial-territorial.

La sénatrice Eaton : C'est tant mieux pour l'Alberta. Je pensais plutôt à un projet de portée nationale. Quand entendrons-nous parler d'un projet d'importance nationale?

M. Moore : Le volet national est basé sur le mérite, alors cela dépendra des projets qui nous seront soumis et que nous évaluerons.

La sénatrice Eaton : Vous recevez des propositions.

M. Moore : Nous recevons des propositions tant pour le volet national que pour le volet provincial-territorial.

Le sénateur L. Smith : M. Perlman, est-ce que les gens de la Sécurité publique et de la Protection civile ont prévu un fonds de 100 millions de dollars dans leur budget pour les catastrophes naturelles de toute nature? Nous avons parlé de cela l'an dernier. Pour Lac-Mégantic, étant donné l'ampleur de la catastrophe, le premier ministre a affecté un montant de 95 millions de dollars. L'un des derniers enjeux relatifs à cette catastrophe est l'aménagement d'une voie ferrée qui contournerait la ville afin d'éviter que les trains continuent de passer au centre-ville, ce qui va probablement coûter pas mal de sous.

If you've got \$100 million in that slush fund for major or sudden disasters, are you going to increase that amount? It seems that with climate change and other things happening we're guaranteed to have more disasters that are not man-made. I know the disaster at Lac-Mégantic was man-made, but we're stepping up for the first phase of cleanup; and they will probably come back for more money. Once we've given them \$95 million, how do we address the second part, which will be the whole development of that track around the town?

Mr. Perlman: I'll start and then turn it over to my colleague. The \$100 million is a notional amount so that we're not going back for minor amounts. It's for natural disasters, not man-made disasters, as you mentioned. This was one of the elements we discussed last year on that. In the Main Estimates there were amounts to deal with disasters that we knew would go out this year. Another \$662 million on top of the \$100 million has been put into our Main Estimates to deal with that.

Maybe Shawn can speak to the detour of the railway.

Shawn Tupper, Assistant Deputy Minister, Emergency Management and Programs Branch, Public Safety Canada: I want to be clear, senator, that the money that we have, which is under the Disaster Financial Assistance agreements, would never be transferred in response to Lac-Mégantic because it is exclusively for natural disasters, which that wasn't. Indeed, that money escalates as is necessary. We have cycled funding for natural disaster assistance, which is predicated on the work we do with the provinces. We have good intelligence and good partnerships with the provinces. We understand their needs on a cyclical basis through each fiscal year, so those numbers are adjusted as necessary in terms of the level of need, given the range of disasters we might confront in any given year.

Lac-Mégantic was a one-off program effectively, and the government has announced \$95 million for decontamination. That is based on the initial estimate of cost that we received from the Quebec government. That is our current commitment. We've established a working group with the Quebec government that is co-chaired by the two governments. We're working together through that as we look at the costs as they start coming in. The difficulty with many of these responses is that it takes so long to get the work done and to understand what the costs are. These are our initial understandings of what the costs may be, and this is the commitment as it currently stands.

Si vous avez 100 millions de dollars dans cette réserve pour des catastrophes d'envergure ou des catastrophes inattendues, allez-vous augmenter ce montant? Avec les changements climatiques et toutes les autres choses qui arrivent, il semble assuré que nous allons voir de plus en plus de catastrophes non causées par l'homme. Je sais que la tragédie de Lac-Mégantic est d'origine humaine, mais nous avons été là pour la première étape du nettoyage; et ils vont probablement revenir nous demander plus d'argent. Une fois que nous leur avons donné 95 millions de dollars, comment doit-on envisager la deuxième étape, c'est-à-dire l'aménagement de cette voie ferrée contournant la ville?

M. Perlman : Je vais commencer, puis laisser mon collègue continuer. Les 100 millions de dollars sont un montant nominal; cela nous évite à revenir pour des petits montants. Comme vous l'avez dit, cette réserve est pour les catastrophes naturelles et non pour celles qui sont causées par l'homme. C'est d'ailleurs l'un des aspects dont nous avons parlé l'an dernier. Dans le Budget supplémentaire des dépenses, il y avait des montants pour faire face aux catastrophes dont nous savions qu'ils allaient devoir être dépensés cette année. Nous avons donc ajouté 662 millions de dollars aux 100 millions déjà prévus.

Shawn pourrait prendre la relève pour parler du réaménagement de la voie ferrée.

Shawn Tupper, sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion des urgences et des programmes, Sécurité publique Canada : Monsieur le sénateur, je veux être parfaitement clair à ce sujet : l'argent dont nous disposons en vertu des accords d'aide financière en cas de catastrophe ne serait jamais transféré pour les besoins de Lac-Mégantic puisqu'il est réservé aux catastrophes naturelles, ce qui n'est pas le cas de Lac-Mégantic. Effectivement, ce montant est bonifié selon les besoins. Nous avons un financement cyclique pour l'aide en cas de catastrophes naturelles, qui se fonde sur le travail que nous effectuons avec les provinces. Nous avons de bonnes sources de renseignements et de bons partenariats avec les provinces. Nous comprenons leurs besoins cycliques tout au long de l'année financière. Ces chiffres sont donc ajustés au besoin en fonction des ressources requises, et de l'étendue des catastrophes auxquelles nous pourrions avoir à répondre chaque année.

Lac-Mégantic a effectivement fait l'objet d'un programme exceptionnel, et le gouvernement a annoncé une somme de 95 millions de dollars pour la décontamination. Ce montant a été établi en fonction de l'évaluation des coûts que nous avons reçue du gouvernement du Québec. Notre engagement actuel se limite à cela. Avec le gouvernement du Québec, nous avons mis sur pied un groupe de travail coprésidé par les deux gouvernements. C'est dans le cadre de cette instance que nous collaborons pour examiner les coûts au fur et à mesure que nous en prenons connaissance. Le problème de ce genre d'intervention, c'est que le travail se fait très lentement et qu'il est difficile de comprendre à quoi correspondent les coûts. Alors, la somme prévue est fonction de notre compréhension initiale de ce que cela pourrait coûter, et c'est à cette somme que se chiffre notre engagement actuel.

Senator L. Smith: Once you commit to spending \$2.5 million to contribute to the study to develop the plans, you may be on the hook for more.

Mr. Tupper: The issues around the rail are being dealt with by Transport Canada. They are not included in the work we're doing on decontamination, which is focused on cleanup.

Senator L. Smith: In your report, you announced the amounts in the infrastructure program in terms of 2007 and 2009. Has all that money been spent? Senator Gerstein has been fantastic in another committee in terms of money that has been reprofiled. Are you guys into reprofiling? Has all the money been spent from prior years' commitments? There is a big number from 2007 to present, and then there's a new \$53 million or \$54 million fund. Has all that money that was previously set aside been spent on infrastructure projects, or is it reprofiled into the new kitty?

Mr. Cluff: If your question is whether this new is money, the answer is yes, it is new money. Now I'll answer your question with more detail.

The 2009 money, which was part of Canada's Economic Action Plan, was by and large put into programs with very limited life. The spending started in 2009 and ended in 2012. That was part of a condition that it had to be spent in that very short time.

Money from previous infrastructure programs, like 2007 and even ones before that, was not time-limited in the same way. When I said that there is \$6 billion still left to be spent, I was referring to all those previous programs where there is still money left.

Now, the money by and large has been allocated to projects, and it's a question of those projects being delivered, doing the final reporting, releasing the holdback and so on. There is a small amount that is residual and has not been reprofiled out of that pot, but there is reprofiling each year because of the notion of lapsing. If we don't spend the full amount that we save this year by the end of the year, then it's carried forward to the following year. It's totally independent of where does the \$53 billion come from. It's all new money.

Senator L. Smith: The projects themselves you said are short term or short life. Does that mean, if they're infrastructure programs, that they're not going to have a long life, or is it just the timing of the project?

Mr. Cluff: The projects had to be constructed in a short period. The projects themselves would last as normal.

Le sénateur L. Smith : Dès qu'on s'engage à dépenser 2,5 millions de dollars pour contribuer à l'étude qui servira à élaborer les plans, on peut s'attendre à ce que d'autres demandes viennent.

M. Tupper : C'est Transports Canada qui s'occupe des questions ayant trait à la voie ferrée. Ce ministère ne prend pas part aux travaux de décontamination, lesquels visent avant tout à faire un nettoyage.

Le sénateur L. Smith : Dans votre rapport, vous avez présenté les montants pour le programme des infrastructures pour les années 2007 et 2009. Cet argent a-t-il été tout dépensé? Dans un autre comité, le sénateur Gerstein a réussi quelque chose de fantastique pour la réaffectation des fonds. Est-ce une chose que vous envisagez? L'argent prévu pour les engagements des années passées a-t-il été dépensé au complet? On voit un chiffre considérable pour la période de 2007 jusqu'à maintenant, puis un nouveau fonds de 53 ou 54 millions de dollars. Est-ce que tout l'argent qui avait été mis de côté a été dépensé sur des projets d'infrastructure ou s'il a été réaffecté à de nouveaux besoins?

M. Cluff : Si vous voulez savoir s'il s'agit d'argent frais, la réponse est oui. Maintenant, je vais répondre plus en détail à votre question.

L'argent de 2009, qui faisait partie du Plan d'action économique du Canada, a été consacré en très grande partie à des programmes d'une durée de vie très limitée. Les dépenses ont commencé en 2009 et ont pris fin en 2012. L'une des conditions était effectivement que l'argent devait être dépensé très rapidement.

L'argent des programmes d'infrastructure antérieurs — comme ceux de 2007 et d'autres encore plus anciens — n'était pas assujéti à une condition temporelle, du moins, pas de la même façon. Lorsque j'ai dit qu'il y avait encore 6 milliards de dollars à dépenser, je faisais allusion à tous ces programmes antérieurs qui n'ont pas tout dépensé.

Or, cet argent a été en très grande partie affecté à des projets. Il s'agit donc de mettre ces projets en œuvre, de produire les rapports définitifs, de libérer l'argent retenu et ainsi de suite. Il y a un petit montant que l'on pourrait qualifier de résiduel qui n'a pas été réaffecté et qui est resté dans sa réserve d'origine. Mais, des ressources sont réaffectées chaque année en raison du concept de péremption. Les fonds prévus pour cet exercice qui ne seront pas utilisés d'ici la fin de l'exercice seront reportés à l'exercice suivant. Cela n'a rien à voir avec la provenance de ces 53 milliards de dollars. Tout cet argent est de l'argent frais.

Le sénateur L. Smith : Mais lorsque vous parlez de ces projets à court terme ou à durée de vie limitée, si ce sont des programmes d'infrastructure, cela concerne-t-il leur durée de vie proprement dite ou le moment où le projet doit aller de l'avant?

M. Cluff : Les projets doivent être mis sur pied en peu de temps. Le projet lui-même aura une durée normale.

Senator Callbeck: I thank all of you for coming this evening. I want to ask about the new Canada fund. This was announced in Budget 2013, with great fanfare. Ever since, municipalities have been asking for the details so they would know what projects were eligible. Finally, a year later, March 28, they got some of the details three days before the program was to start.

They still are expressing great concern about the lack of details, that they didn't get all the information. I know that the Atlantic Mayors' Congress not long ago passed a unanimous motion expressing concern about the lack of information.

What's the problem here? This program was announced in 2013. Here we are, way over a year later. It's an important program because it creates so many jobs, and those jobs are needed. Municipalities are concerned that they're going to lose the whole construction season this year. Could you comment on that, please?

Mr. Moore: Thank you for the question. I'll start by talking about the actual fund itself, because there are two components. The first component is the National Infrastructure Component, which I spoke about and which is a \$4-billion fund. That fund is a merit-based program that is administered by the federal government. We actually have a process in place, material on our website and materials that can help potential applicants in terms of how to apply to the program.

The other part relates to the Provincial-Territorial Infrastructure Component, which is actually allocation-based. Each province and territory gets a base amount of funding plus a per capita allocation. The way that component works is that the federal government will work with each province and territory to identify priority projects for each of their respective jurisdictions.

When the program was launched on March 28, the minister and others engaged with their counterparts to talk about the modalities of the program and how the program was going to work. At the same time, we also shared application guides and business guides, all the information that would be required for potential proponents to make an application to the province. We also have information on our website with respect to those guides, and also with respect to if there is a potential applicant, who they contact at the provincial or territorial level to submit a project.

A good example that we have is with Manitoba. Manitoba took all of our material with respect to PTIC and adapted it for their own use and started their own formal application process with municipalities and others in terms of the national New Building Canada Fund, so it's an example of what one of many provinces and territories has done to engage municipalities and other potential applicants.

La sénatrice Callbeck : Je vous remercie tous d'être venus ici ce soir. Mes questions portent sur le Nouveau Fonds Chantiers Canada. C'est une mesure qui a été annoncée en grande pompe dans le Budget 2013. Depuis ce temps, les municipalités demandent plus de détails afin de savoir quels projets sont admissibles. Et voilà qu'un an plus tard, soit le 28 mars, on finit par leur donner certains détails trois jours avant la date prévue pour le début du programme.

Elles se disent encore grandement contrariées par le manque de détails, par le fait qu'on ne leur a pas donné toute l'information. Je sais que le Congrès des maires de la région de l'Atlantique a récemment adopté une motion unanime pour exprimer son irritation au sujet du manque d'information.

Où est le problème? Ce programme a été annoncé en 2013. Plus d'un an s'est écoulé depuis. C'est un programme important, car il permet de créer de très nombreux emplois, des emplois dont nous avons grandement besoin. Les municipalités s'inquiètent, car elles pressentent qu'elles vont perdre toute la saison de construction de cette année. Pouvez-vous nous dire quelque chose à ce sujet?

M. Moore : Merci de cette question. Je vais commencer en vous parlant du fonds proprement dit, car il comporte deux volets. Le premier est le volet Infrastructures nationales, dont j'ai parlé, et qui est un fond de 4 milliards de dollars. Ce fonds est un programme basé sur le mérite administré par le gouvernement fédéral. Il y a effectivement un processus en place à cet égard; de l'information est disponible sur notre site web et les postulants potentiels peuvent trouver de la documentation pour les aider à présenter une demande.

Le deuxième volet est consacré aux infrastructures provinciales-territoriales, et l'affectation des fonds se fait en fonction des populations. Chaque province et territoire reçoit un financement de base établi en fonction d'un montant par habitant. Dans le cadre de ce volet, le gouvernement fédéral travaillera avec chaque province et territoire afin de cerner les projets prioritaires qui les intéressent.

Lorsque le programme a été lancé, le 28 mars, le ministre et d'autres ont rencontré leurs homologues des provinces et territoires afin de discuter du fonctionnement et des modalités du programme. Au même moment, nous avons aussi mis en circulation des guides pour la préparation des demandes et des guides opérationnels, soit toute l'information dont les postulants potentiels peuvent avoir besoin pour présenter une demande à la province. Nous avons aussi de l'information sur notre site web au sujet de ces guides, ainsi que la liste des personnes à contacter dans les provinces et territoires à l'intention des postulants potentiels.

Un bon exemple que nous pouvons donner est celui du Manitoba. Le Manitoba a pris toutes les informations et toute la documentation que nous avons produites au sujet du volet Infrastructures provinciales-territoriales et les a adaptées à ses propres besoins, créant à cette fin son propre processus officiel de présentation de demande à l'intention des municipalités et d'autres, dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada.

Senator Callbeck: You say that the information was given on March 28. Some information was given, but it's very obvious, if you read the press in Atlantic Canada, where I'm from, that there are real problems with this program. They can't get answers. As I say, it's important. It creates a lot of jobs.

There is another aspect of this that I read about yesterday in the press, and I'll quote:

. . . provincial, territorial and municipal officials say they are also worried about missing this year's construction season, pushing the start of work into 2015 or beyond.

Those delays have been aggravated by a last-minute bombshell from federal officials: that provinces and territories, not Ottawa, would now be responsible for setting up the systems needed to process applications for municipal spending plans across Canada.

Is that right? When was this bombshell dropped?

Mr. Moore: If you look at the entire architecture of the New Building Canada Plan, we have various components. One key component is the Gas Tax Fund. We already have money flowing under the existing Gas Tax Fund agreements, which the municipalities can take advantage of. We're beginning to sign agreements with provinces and territories now. In fact, we've already signed four agreements with respect to the Gas Tax Fund to move forward for the next five years, and negotiations are progressing very well with the rest of the provinces and territories. That's one piece of the \$53 billion, which is actually worth almost \$22 billion. That's actually already working in terms of the New Building Canada Plan.

We also have the National Infrastructure Component. As I said, we're starting to get applications with respect to that program. We're getting applications as well under the Provincial-Territorial Infrastructure Proponent. The money is working. People are applying. We have announced projects under PTIC — Edmonton LRT being a good example of that.

Senator Callbeck: Was it changed, as it says here? Provinces and territories, not Ottawa, would be responsible for setting up the systems. Was there an understanding before that that Ottawa was going to set up the systems?

Alors, c'est un exemple de ce que nombre de provinces et territoires ont fait pour susciter l'intérêt des municipalités et d'autres postulants potentiels.

La sénatrice Callbeck : Vous avez dit que l'information avait été rendue publique le 28 mars. Une partie de l'information a été donnée, mais, selon ce qu'en dit la presse du Canada atlantique — là d'où je viens —, il semble évident que ce programme est loin d'être au point. On ne peut pas obtenir de réponses à nos questions. Et je le répète : c'est important, car beaucoup d'emplois pourraient être créés.

Il y a aussi un autre aspect à cela. Voici ce que je lisais, hier, dans les journaux à cet égard :

[...] les fonctionnaires provinciaux, territoriaux et municipaux se disent aussi inquiets de rater la saison de construction de cette année, et d'avoir à repousser le début des travaux en 2015 ou à une date ultérieure.

Ces retards ont été aggravés par une annonce des fonctionnaires fédéraux, qui a eu l'effet d'une bombe. On apprenait en effet à la dernière minute que les provinces et les territoires — et non Ottawa — étaient désormais chargés de mettre en place les systèmes nécessaires au traitement des demandes présentées dans le cadre des plans de dépenses des municipalités à l'échelle du pays.

Est-ce bien vrai? Quand cette annonce-choc a-t-elle été faite?

M. Moore : L'architecture du Nouveau Fonds Chantiers Canada comprend différentes composantes. L'un des éléments clés est le Fonds de la taxe sur l'essence. Nous avons déjà de l'argent qui circule en vertu des ententes existantes aux termes du Fonds de la taxe sur l'essence, et les municipalités peuvent s'en prévaloir. Nous commençons maintenant à signer des ententes avec les provinces et les territoires. En fait, nous avons déjà signé quatre ententes relatives au Fonds de la taxe sur l'essence qui portent sur les cinq prochaines années, et les négociations avec les autres provinces et territoires progressent très bien. C'est une partie des 53 milliards de dollars — il s'agit en fait d'un peu moins de 22 milliards de dollars. Cette partie du Nouveau Fonds Chantiers Canada est déjà à l'œuvre.

Il y a aussi le volet Infrastructures nationales. Comme je l'ai dit, nous commençons à recevoir des demandes à cet égard. Nous recevons aussi des demandes pour le volet Infrastructures provinciales-territoriales. L'argent est au travail. Les gens soumettent des demandes. Nous avons annoncé des projets dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada — le réseau de train léger sur rail, à Edmonton, en est un bon exemple.

La sénatrice Callbeck : Le changement dont parle la presse a-t-il eu lieu? Est-ce exact de dire que ce sont les provinces et les territoires, et non Ottawa, qui devront mettre sur pied les systèmes pour traiter les demandes? Y avait-il précédemment une entente voulant que ce soit Ottawa qui soit chargé de mettre ces systèmes en place?

Mr. Moore: It's actually a structure that was already in place previous to the New Building Canada Fund or plan, under the Building Canada Fund 2007. That was a structure that we were actually using with provinces and territories, where provinces and territories would identify priority projects under that legacy program, I guess you could say. It's not a process that's unfamiliar to jurisdictions that we're working with.

What we're doing with the new plan is we're actually building on those existing processes and structures that are already in place with respect to the Provincial-Territorial Infrastructure Component, for example. They each have their own allocation that they have to manage, and that represents the federal contribution. It's up to them to decide what process they want to put in place in terms of receiving applications. For instance, do they want to create their own specific process related to the New Building Canada Fund, such as the example of Manitoba, or do they want to use their existing capital planning processes that they have in place with municipalities? There are a lot of options are available to provinces and territories in terms of receiving applications.

Senator Callbeck: There are a lot of options, but was there an understanding that Ottawa was going to be responsible here? According to this article, as it says, it's a last-minute bombshell. So is that right or not?

Mr. Moore: We've been having consultations with provinces, territories and the Federation of Canadian Municipalities for the last year and a half, I would say. We've been working through with them what their expectations would be of the program, and in February, actually, the Prime Minister announced what the general framework of the New Building Canada Plan and fund would look like. Since February, there has been an understanding — at a high level, I would say, but still an understanding — of how these programs would function. Since February, we've been engaging very closely with all of the provinces and territories, the FCM and other key stakeholders in terms of trying to sort out what the other details of the programs would be and how those programs would work. There has been constant engagement, I would say, in the last year and a half. Announcements have been made as the engagement has been progressing, and a lot of the systems that were previously in place can be used in terms of the new programs. A lot of the fundamentals, I would say —

Senator Callbeck: They really found out in February that they were going to be responsible, not Ottawa. Right?

Mr. Moore: That's when the announcement was made — in February — in terms of the framework of the program.

Senator Callbeck: I have other questions.

The Chair: I'll put you down for round two. I have a little list building here.

M. Moore : C'est en fait une structure qui était déjà en place avant le nouveau fonds ou plan chantiers Canada, soit depuis le Fonds Chantiers Canada de 2007. C'était une structure dont nous nous servions avec les provinces et les territoires, en vertu de laquelle les provinces et territoires devaient cerner les projets prioritaires aux termes de ce programme de legs, si l'on peut l'appeler ainsi. Pour les administrations avec lesquelles nous travaillons, ce n'est pas un processus nouveau.

Dans le cadre du nouveau plan, nous perfectionnons les processus et la structure déjà en œuvre en ce qui concerne le volet Infrastructures provinciales et territoriales, par exemple. Ils ont chacun leurs propres affectations qu'ils doivent gérer, et cela représente la contribution fédérale. Il leur revient de décider quels processus ils veulent mettre en œuvre pour recevoir une demande. Par exemple, souhaitent-ils créer leurs propres processus liés au nouveau Fonds Chantiers Canada, comme dans l'exemple du Manitoba, ou souhaitent-ils utiliser leurs processus de planification des immobilisations qui sont déjà en œuvre avec les municipalités? De nombreux choix sont offerts aux provinces et aux territoires pour recevoir les demandes.

La sénatrice Callbeck : Il y a de nombreux choix, mais avait-on compris qu'Ottawa allait être responsable? Selon cet article, il s'agit d'une révélation-choc faite à la dernière minute. Donc, est-ce vrai ou non?

M. Moore : Au cours de la dernière année et demie, nous avons mené des consultations auprès des provinces, des territoires et de la Fédération canadienne des municipalités. Nous avons déterminé leurs attentes envers le programme et, en février dernier, le premier ministre a annoncé à quoi ressemblerait le cadre général du nouveau plan Chantiers Canada et du nouveau Fonds Chantiers Canada. Depuis février dernier, on a convenu — à un niveau élevé, j'en conviens, mais on a tout de même convenu — de la façon dont ces programmes fonctionneraient. Depuis février, nous avons travaillé étroitement avec toutes les provinces et les territoires, et avec la FCM et d'autres intervenants clés pour tenter de déterminer les autres détails du programme et le fonctionnement de ces programmes. Nous avons été en communication constante avec ces intervenants, selon moi, pendant la dernière année et demie. Les annonces ont été faites dans le cadre de cette communication, et de nombreux systèmes déjà en œuvre peuvent être utilisés pour les nouveaux programmes. De nombreux éléments de base, à mon avis...

La sénatrice Callbeck : Les intervenants ont vraiment appris en février dernier qu'ils allaient être responsables, et non Ottawa. Est-ce exact?

M. Moore : C'est à ce moment-là qu'on a fait l'annonce — c'est-à-dire en février — au sujet du cadre du programme.

La sénatrice Callbeck : J'ai d'autres questions.

Le président : Je vais mettre votre nom sur la liste pour la deuxième série de questions. J'ai plusieurs autres intervenants.

[Translation]

Senator Bellemare: I was happy to hear the answers provided to the questions put by senator Callbeck, because, seen from the outside, indeed, Infrastructure Canada and all of these programs seem quite complex. There are criteria by province, funds by source of income, and in each of those funds, sometimes there are normed programs. Am I correct?

[English]

Mr. Moore: There are various elements to the plan itself, so it's good to have an understanding of what that plan looks like. For example, we have the Community Improvement Fund, under the plan, which involves the Gas Tax Fund, as well as the GST rebate. The other key element we have is the P3 Canada Fund, which you heard about previously, and then we also have the third component, or key component, of the plan, which is the New Building Canada Fund. Under that fund, there are two components — the National Infrastructure Component and the Provincial-Territorial Infrastructure Component. So there are various elements to that plan.

[Translation]

Senator Bellemare: Are there other, more specific programs within each of those components?

M. Moore: There is one other which I can talk about a little.

[English]

Under the Provincial-Territorial Infrastructure Component, we have funding for national regional projects, so, under the \$10-billion allocation for the Provincial-Territorial Infrastructure Component, we have \$9 billion set aside for projects of national or regional significance. We also have a billion dollars set aside for small communities, so those are communities with a population of less than 100,000.

[Translation]

Senator Bellemare: I am not concerned about the nature of the programs. When a government administers a lot of programs, it is more difficult to manage. The projects have to meet program criteria, and sometimes, envelopes are closed.

In your case, are the envelopes closed? Can there be a revision or an accommodation from one envelope to another in a given year, or are envelopes really dedicated to each program? I used to manage federal and provincial labour programs. Each of them had their standards. There were needs, but it was difficult to spend the money because often, standards were too strict. That created problems. We changed the way we did things, but that is the way things worked in the past; there were hundreds of programs, with criteria. I get the impression, listening to you, that

[Français]

La sénatrice Bellemare : J'étais contente d'entendre les réponses données aux questions posées par la sénatrice Callbeck, parce que, de l'extérieur, effectivement, Infrastructure Canada et tous les programmes, cela semble assez complexe. Il y a des critères par province, des fonds par source de revenus, et dans chacun de ces fonds-là, parfois il y a des programmes qui sont normés. Est-ce que mon affirmation est correcte?

[Traduction]

M. Moore : Il y a différents volets dans le plan, et il est donc utile de comprendre leur fonctionnement. Par exemple, dans le cadre du plan, nous avons le Fonds d'amélioration des collectivités, qui touche au Fonds de la taxe sur l'essence, ainsi qu'au remboursement de la TPS. L'autre volet clé est le Fonds P3 Canada, dont vous avez entendu parler, et nous avons un troisième volet, ou un volet clé, c'est-à-dire le nouveau Fonds Chantiers Canada. Ce fonds a deux volets — le volet Infrastructures nationales et le volet Infrastructures provinciales-territoriales. Il y a donc divers éléments.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Y a-t-il d'autres programmes plus spécifiques encore dans chacune de ces composantes?

M. Moore : Il y en a un autre dont je peux parler un peu.

[Traduction]

Dans le cadre du volet Infrastructures provinciales-territoriales, nous offrons du financement pour les projets nationaux et régionaux et dans le cadre des 10 milliards de dollars affectés au volet Infrastructures provinciales-territoriales, nous avons prévu 9 milliards de dollars pour des projets d'importance nationale ou régionale. Nous avons également prévu un milliard de dollars pour les petites collectivités, c'est-à-dire celles dont la population compte moins de 100 000 habitants.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Ma préoccupation ne concerne pas la nature des programmes. Lorsqu'un gouvernement administre beaucoup de programmes, c'est plus difficile à gérer. Il faut que les projets répondent aux critères des programmes et, parfois, les enveloppes sont fermées.

Dans votre cas, les enveloppes sont-elles fermées ou peut-il y avoir une révision ou un aménagement qui peut se faire d'une enveloppe à l'autre à l'intérieur d'une année, ou si c'est vraiment chaque programme? J'ai géré des programmes de main-d'œuvre fédéraux et provinciaux. Ils avaient chacun leurs normes. Il y avait des besoins, mais on avait de la difficulté à dépenser l'argent, parce que, souvent, les normes étaient trop contraignantes. Cela crée des problèmes. On a changé cette façon de faire, mais c'est ainsi que cela fonctionnait dans le passé; il y avait des centaines de

something similar is being re-created at Infrastructure Canada. Is that a mistaken impression?

[English]

Mr. Moore: Let me talk about the funding first. You're right in that you can't take any money from the \$22 billion set aside for the Gas Tax Fund, for example, and put it into the P3 Canada Fund or into the National Infrastructure Component, unless, of course, there was cabinet direction to do so. So the programs we have are the programs we have, with the money that we have attached to them. Also, I would say that, in some of the components, yes, there are some nuances in terms of the eligibility criteria. For the most part, the eligible recipients can be the same with some small nuances, and in terms of, I would say, the nature of projects that we can support, those can be different, too. So, under the Gas Tax Fund, for example, we have a vast number of eligible categories of types of projects we can support, whereas, under the National Infrastructure Component, we have seven categories, for example. So the types of projects we can fund can differ from component to component of the New Building Canada Plan.

[Translation]

Senator Bellemare: Do you often refuse projects because they do not meet your criteria?

[English]

Mr. Moore: The programs have just been launched, so I can't really comment on that yet.

[Translation]

Senator Bellemare: What leveraging effect do you expect to have on the Canadian economy thanks to federal investment?

[English]

Mr. Moore: If you're talking about leveraging, I would say that if you look at the eligible cost, we can go as high as 33 per cent, 33.3 per cent, in terms of our maximum contribution, but there are some exceptions to that. For example, if it's a project in the territories, we can fund up to 75 per cent of the project. If it's a transit project or if it's a provincially owned highway, for example, we can go up to 50 per cent. So the norm is 33.3, with some exceptions as I've just outlined.

[Translation]

Senator Bellemare: If there were an economic crisis like the one in 2007, would you be ready to roll out major investment projects so that we could get out of the crisis as well as we did in 2007-08?

programmes avec des critères. On a l'impression, lorsqu'on vous entend, que c'est un peu ce qui est en train de se créer à Infrastructure Canada. Ai-je une mauvaise impression?

[Traduction]

M. Moore : Permettez-moi tout d'abord de parler du financement. Vous avez raison, car nous ne pouvons pas prendre une partie des 22 milliards de dollars prévus pour le Fonds de la taxe sur l'essence, par exemple, et l'affecter au Fonds P3 Canada ou au volet Infrastructures nationales, à moins, évidemment, qu'une directive du Cabinet soit donnée en ce sens. Donc les programmes que nous avons, avec les sommes qui leur sont affectées, sont ceux avec lesquels nous devons travailler. De plus, dans certains des volets, oui, il y a des nuances en ce qui concerne les critères d'admissibilité. La plupart des bénéficiaires admissibles peuvent être les mêmes, avec quelques nuances, et la nature des projets que nous pouvons appuyer peut également présenter quelques différences. Il s'ensuit que dans le cadre du Fonds de la taxe sur l'essence, par exemple, nous pouvons appuyer un grand nombre de catégories de types de projets admissibles, alors que dans le volet Infrastructures nationales, nous avons sept catégories. Les types de projets que nous pouvons financer peuvent donc être différents d'un volet à l'autre dans le nouveau plan Chantiers Canada.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Vous arrive-t-il souvent de refuser des projets parce qu'ils ne répondent pas à vos critères?

[Traduction]

M. Moore : Les programmes viennent tout juste d'être mis en œuvre, et je ne peux donc pas commenter là-dessus.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Quel effet de levier dans l'économie canadienne vous attendez-vous à avoir grâce à l'investissement fédéral?

[Traduction]

M. Moore : Si vous parlez de mise à profit, je dirais qu'en ce qui concerne les coûts admissibles, notre contribution maximale peut aller jusqu'à 33 p. 100, c'est-à-dire 33,3 p. 100, mais il y a quelques exceptions. Par exemple, s'il s'agit d'un projet dans les territoires, nous pouvons financer jusqu'à 75 p. 100 de ce projet. S'il s'agit d'un projet de transport en commun ou d'une autoroute provinciale, par exemple, nous pouvons aller jusqu'à 50 p. 100. La norme est donc de 33,3 p. 100, avec les exceptions que je viens de mentionner.

[Français]

La sénatrice Bellemare : S'il y avait une crise économique comme celle qu'on a connue en 2007, seriez-vous prêt à déployer des projets d'investissement d'envergure pour qu'on s'en sorte aussi bien qu'en 2007-2008?

[English]

Mr. Moore: That's a good question. I don't think I could answer that. I don't think I have that authority. It would be a question for the government of the day, I believe.

Senator Neufeld: Just a couple of questions about the bridge across the St. Lawrence. How does that compare in size to the new bridge that was built in British Columbia across the Fraser to replace or augment the Port Mann Bridge? I think that's eight lanes or maybe even more. Is this bridge currently under construction? You'll have to help me here a little bit because in here you say you are going to have it open by 2018. That's only a few years from now. It will be exciting if it's open in three years, and I just wonder how you'll do that. The last part of that question is, how many bridges is the federal government responsible for that require an assistant deputy minister? Not that you shouldn't have one; I'm just interested. It says "assistant deputy minister, federal Montreal bridges."

Thao Pham, Assistant Deputy Minister, Federal Montreal Bridges, Infrastructure Canada: Thank you, senator, for that question. Actually, I'll start with the second part of your question, and that is in relation to where we are with respect to building the bridge. As you know, Minister Lebel announced a couple of months ago, in December, actually, that because of the state of the Champlain Bridge, we have to accelerate the construction of the new bridge. Indeed, the target is to have the new bridge in operation, open for traffic, by the end of 2018. So we have launched the procurement process. We are under an extremely accelerated timeline, and the way we have launched this project is that we're going to do it by a public-private partnership. We have started the procurement process to select the best bidder, who will start construction in summer 2015.

The procurement process, as I indicated, started in March of this year, with a request for qualifications. We have received, in the last couple of weeks or so, submissions from the best builders internationally but also in Canada. We are in the process of selecting the top three respondents, and then we're going to move on to the next stage of the procurement process in July of this year. So, a couple of months from now, we're going to start discussing with the three highest-ranking respondents, and then in spring 2015 we will have the winning bidder in place to start early work but also start construction.

Indeed, it is a very ambitious timeline, but we have met each milestone up until now, so that's the reason. We will continue to work full-time.

The other element of why we are very hopeful we can deliver this project is that an interdepartmental team has been pulled together since the fall of 2013 comprised of staff from Infrastructure Canada, Transport Canada, Public Works and

[Traduction]

M. Moore : C'est une bonne question. Je ne crois pas pouvoir y répondre. Je n'ai pas la compétence nécessaire. Je crois qu'il faudrait plutôt poser la question au gouvernement en place.

Le sénateur Neufeld : J'ai quelques questions au sujet du pont qui traverse le fleuve Saint-Laurent. Comment sa taille se compare-t-elle à celle du nouveau pont qui a été construit en Colombie-Britannique pour traverser le fleuve Fraser et remplacer ou augmenter le pont de Port Mann? Je crois qu'il a huit voies ou peut-être même plus. Ce pont est-il actuellement en construction? Il faudrait que vous m'aidiez à cet égard, car ici, vous dites qu'il sera ouvert en 2018. C'est dans quelques années. Ce serait vraiment bien s'il pouvait être ouvert dans trois ans, et je me demande seulement comment vous allez y arriver. La dernière partie de ma question, c'est combien de ponts sous la responsabilité du gouvernement fédéral exigent-ils d'une sous-ministre adjointe? Je ne dis pas que vous ne devriez pas en avoir une; c'est seulement que la question m'intéresse. C'est écrit « sous-ministre adjointe, Ponts fédéraux de Montréal. »

Thao Pham, sous-ministre adjointe, Ponts fédéraux de Montréal, Infrastructure Canada : Merci, monsieur le sénateur, de votre question. En fait, je vais commencer par la deuxième partie de votre question, c'est-à-dire où nous en sommes avec la construction du pont. Comme vous le savez, le ministre Lebel a annoncé il y a quelques mois, en décembre, qu'en raison de l'état du pont Champlain, nous devons accélérer la construction du nouveau pont. En effet, l'objectif est d'ouvrir ce pont à la circulation d'ici la fin de 2018. Nous avons donc lancé le processus d'approvisionnement. Nous fonctionnons avec un calendrier accéléré à l'extrême, et nous avons entrepris ce projet dans le cadre d'un partenariat public-privé. Nous avons lancé le processus d'approvisionnement pour sélectionner le meilleur soumissionnaire, qui commencera les travaux de construction à l'été 2015.

Le processus d'approvisionnement, comme je l'ai indiqué, a débuté en mars dernier avec une demande de qualification. Nous avons reçu, au cours des dernières semaines, des soumissions des meilleurs constructeurs à l'échelle internationale, mais également au Canada. Nous sommes en train de sélectionner les trois meilleurs répondants, et nous entamerons ensuite la prochaine étape du processus d'approvisionnement en juillet. Donc, dans quelques mois, nous commencerons à discuter avec les trois meilleurs répondants, et au printemps 2015, le soumissionnaire retenu pourra commencer les travaux préliminaires, mais également les travaux de construction.

Il s'agit effectivement d'un calendrier très ambitieux, mais nous avons atteint tous les jalons jusqu'à maintenant, et c'est la raison pour laquelle nous faisons cela. Nous continuerons de travailler à temps plein.

L'autre élément qui explique pourquoi nous pensons que nous pouvons livrer ce projet, c'est qu'une équipe interministérielle a été formée à l'automne 2013. Cette équipe est formée de représentants d'Infrastructure Canada, de Transports Canada,

Government Services Canada, as well as PPP and Justice Canada. It is a team of approximately 100 professionals and experts in each of the areas, and we are working full-time on this project.

In relation to the Port Mann Bridge in British Columbia, that bridge belongs to the B.C. government, as you probably know. It is also managed by a Crown corporation, and it was built and operated as a P3 as well. The costs for that bridge project were \$3.3 billion, and the design and construction costs were around \$2.5 billion. I will have to get back to you on the technical specs of the comparison between the two bridges because I don't have that with me.

However, for the new bridge for the St. Lawrence, we're talking about not only the bridge that will run about approximately 3.5 kilometres, but we're also talking about a corridor. For those of who know the Montreal region, we're also going to widen Autoroute 15, which is the exit to Champlain Bridge. It is now a four-lane highway, and we will widen that into six lanes for safety reasons. There is a bottleneck right now, so we're going to make sure we have a world-class corridor. It is a bridge, but it's also a four-kilometre widening of the highway.

Maybe just to quickly touch on why there is an assistant deputy minister, as you can imagine it is because of the complexity of this project. Also, my responsibility is to provide oversight and coordination with The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated to ensure there is close collaboration. As you can imagine, when construction begins it will require lots of communication and coordination with JCCBI.

Senator Neufeld: What is the estimated cost to build the Champlain Bridge? You're going to complete in three years, and you probably won't even start in the spring, so it will be less than three years, probably two and half if you're lucky. What is the estimated cost?

Ms. Pham: The estimated cost for construction, but also for the operation of the bridge over 30 years, has been estimated to be between \$3 billion and \$5 billion. With the exact costs of the construction but also the maintenance and operation over the 30-year period, we will know those exact numbers once we have the bidders' final numbers.

Currently, as I indicated before, we are in a competitive tendering process, so the final numbers will be known in the next six months or so.

Senator Neufeld: We just had PPP Canada here, and they said they were contributing \$200 million to light rail transit in Edmonton, valued at \$1.6 billion. I see in your remarks the government has set aside up to \$150 million under the New Building Canada Fund. Do I understand that PPP Canada is

de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ainsi que de PPP Canada et du ministère de la Justice. L'équipe compte environ 100 professionnels et spécialistes dans tous les domaines, et nous travaillons à temps plein sur ce projet.

En ce qui concerne le pont de Port Mann en Colombie-Britannique, comme vous le savez probablement déjà, il appartient au gouvernement de cette province. Il est également géré par une société d'État, et il a été construit et exploité dans le cadre d'un PPP. Les coûts liés à ce projet de pont s'élevaient à 3,3 milliards de dollars, et la conception et la construction ont coûté environ 2,5 milliards de dollars. Je devrai vous faire parvenir les détails techniques comparatifs pour les deux ponts, car je ne les ai pas en main.

Toutefois, en ce qui concerne le nouveau pont sur le Saint-Laurent, nous ne parlons pas seulement du pont, qui fera environ 3,5 kilomètres, mais également d'un corridor. Pour ceux qui connaissent la région de Montréal, nous allons aussi élargir l'autoroute 15, à la sortie du pont Champlain. Il s'agit actuellement d'une autoroute à quatre voies, et nous allons l'élargir à six voies pour des raisons de sécurité. En ce moment, il y a un goulot d'étranglement et nous allons veiller à en faire un corridor de classe mondiale. C'est un pont, mais c'est également un élargissement de quatre kilomètres de l'autoroute.

Brièvement, en ce qui concerne la raison pour laquelle il y a une sous-ministre adjointe, comme vous pouvez l'imaginer, c'est en raison de la complexité du projet. De plus, je suis responsable d'assurer la surveillance et la coordination avec la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée afin d'assurer une collaboration étroite. En effet, lorsqu'on commencera les travaux de construction, il faudra déployer de grands efforts de communication et de coordination avec les PJCCI.

Le sénateur Neufeld : À combien estime-t-on le coût de la construction du pont Champlain? Vous terminerez la construction en trois ans, et vous ne commencerez probablement pas les travaux au printemps, et il vous restera donc moins de trois ans, probablement deux ans et demi si vous êtes chanceux. À combien estime-t-on le coût?

Mme Pham : On estime que la construction, mais également de l'exploitation du pont pendant 30 ans, coûtera de 3 à 5 milliards de dollars. Nous connaissons les coûts exacts liés à la construction, ainsi qu'à l'entretien et à l'exploitation du pont pour une période de 30 ans, lorsque nous connaissons les offres finales des soumissionnaires.

En ce moment, comme je l'ai indiqué plus tôt, nous sommes dans le processus concurrentiel d'appel d'offres, et les coûts seront connus au cours des six prochains mois.

Le sénateur Neufeld : Nous venons d'entendre des représentants de PPP Canada, et ils ont dit qu'ils versaient 200 millions de dollars au service de train léger d'Edmonton, évalué à 1,6 milliard de dollars. Je vois dans votre exposé que le gouvernement a prévu 150 millions de dollars dans le cadre du

coming in with \$200 million, Infrastructure Canada is coming in with another \$150 million, which would be \$350 million? Is that correct?

Mr. Moore: I believe it's \$250 million from P3 Canada —

Senator Neufeld: You said \$200 million.

Mr. Moore: It's \$250 million, and \$150 million from Infrastructure Canada.

Senator Neufeld: So it's \$250 million —

Mr. Moore: It's \$400 million. That's the federal contribution, yes.

Senator Neufeld: That answers my question. It's interesting that Mr. Smith didn't know it was \$250 million.

The Chair: It's never been entirely clear to me why the federal government has a responsibility with respect to the Champlain and Jacques Cartier bridges, going from Montreal Island to the south shore, yet if you go over the Fraser River it's a provincial responsibility. What are the criteria that determine that?

Senator Neufeld: We did it on our own.

The Chair: What is it that creates the responsibility? Is this just an historic fact? Is that what we're living with here?

Ms. Pham: Indeed. It's the only instance in Canada where the federal government owns bridges that are entirely within a province because of historical reasons, namely the fact that the seaway was built and then the government decided back in the 1960s to build the bridges to go over the seaway. Therefore we have retained property and ownership of those bridges, and those are the only reasons why. It is indeed the only instance in Canada.

The Chair: Am I correct that in a P3 project you need cash flow afterwards to satisfy all of the arrangements that have been made? Does that mean that there are likely to be tolls on this bridge again to create this cash flow?

Senator L. Smith: We can get the mayor to come in and answer that question.

Ms. Pham: Actually, the government indicated that the Champlain Bridge will be replaced and the new bridge will have tolls.

Senator Neufeld: Further to that, when you say that's the only place where the federal government is responsible for bridges, the Alaska Highway, which I'm quite familiar with, is owned totally by the federal government, maintained, and has dozens of bridges on it. Can you clarify what you said for me? That travels 1,500 miles.

nouveau Fonds Chantiers Canada. Dois-je comprendre que PPP Canada investira 200 millions de dollars et qu'Infrastructure Canada investira 150 millions de dollars, ce qui fera un total de 350 millions de dollars? Est-ce exact?

M. Moore : Je crois qu'il s'agit de 250 millions de dollars de P3 Canada...

Le sénateur Neufeld : Vous avez dit 200 millions de dollars.

M. Moore : Il s'agit de 250 millions de dollars, et de 150 millions de dollars d'Infrastructure Canada.

Le sénateur Neufeld : Il s'agit donc de 250 millions de dollars...

M. Moore : C'est 400 millions de dollars. C'est la contribution du gouvernement fédéral, oui.

Le sénateur Neufeld : Cela répond à ma question. Il est intéressant que M. Smith ne savait pas qu'il s'agissait de 250 millions de dollars.

Le président : Je n'ai jamais clairement compris pourquoi le gouvernement fédéral est responsable des ponts Champlain et Jacques Cartier, qui relient l'île de Montréal à la rive sud, mais que si on traverse le fleuve Fraser, c'est une responsabilité provinciale. Quels sont les critères qui déterminent cela?

Le sénateur Neufeld : Nous l'avons fait de notre propre chef.

Le président : Quels sont les facteurs qui créent cette responsabilité? S'agit-il seulement d'un fait historique? Est-ce la raison?

Mme Pham : En effet. C'est le seul exemple au Canada où le gouvernement fédéral est propriétaire de ponts qui sont situés entièrement dans une province pour des raisons historiques, c'est-à-dire que la voie maritime a été construite et que le gouvernement a ensuite décidé, dans les années 1960, de construire des ponts pour la traverser. Ainsi, nous avons conservé la propriété de ces ponts, et c'est la seule raison. Il s'agit en effet d'un exemple unique au Canada.

Le président : Ai-je raison de dire que dans le cadre d'un projet P3, il faut ensuite des flux de trésorerie pour respecter tous les arrangements qui ont été pris? Cela signifie-t-il qu'il y aura probablement des péages sur ce pont pour créer ce flux de trésorerie?

Le sénateur L. Smith : Nous pourrions inviter le maire à comparaître et à répondre à cette question.

Mme Pham : En fait, le gouvernement a indiqué que le pont Champlain sera remplacé et que le nouveau pont aura des péages.

Le sénateur Neufeld : En plus, lorsque vous dites que c'est le seul endroit où le gouvernement fédéral est responsable de ponts, j'aimerais préciser que la route de l'Alaska, que je connais très bien, appartient au complet au gouvernement fédéral, qui l'entretient, et cette route a des douzaines de ponts. Pourriez-vous clarifier cela? La route fait 1 500 milles.

Ms. Pham: Actually, the federal government has ownership of bridges, but only in those situations where those bridges cross provinces. For example, the Confederation Bridge belongs to the federal government because it crosses two provinces. Also an international crossing, so for example eventually the Detroit River international crossing will belong to the federal government.

Whereas if you have a bridge or infrastructure, a road, that is located entirely within a province, it is under provincial jurisdiction.

Senator Neufeld: Actually, it's not. The Alaska Highway is under federal jurisdiction, regulated, maintained and rebuilt on a constant basis by the federal government.

Ms. Pham: I will have to get back to you on that, senator.

The Chair: Would that run from B.C. to Yukon?

Senator Neufeld: It begins in Dawson Creek and was built during the war, all the way to Alaska. So it travels through British Columbia for 600 miles, it travels through the Yukon almost that much, until it reaches the border at mile 1,202 in Alaska. There are 1,202 miles in British Columbia and Yukon that's owned by the federal government, bridges and all. There are lots of bridges.

The Chair: The point Ms. Pham was making is that's provincial-territorial, like the P.E.I. bridge. This highway goes from British Columbia into Yukon.

Ms. Pham: That's right, because it crosses boundaries, exactly. If it is agreeable to the committee, I can certainly get that information for you.

The Chair: That would be great, any information you can provide. I'm hoping that when Mr. Moore goes back to his office he'll take that chart off the wall that has all the different infrastructure programs, and one is a plan and then it's a fund, and give us indication of how they all are tied together with an amount per year. That would be helpful for us.

Senator Eaton: It will be helpful for next year, too, when we can pin him again.

Mr. Moore: We will provide something for you.

Senator Callbeck: I have a question on the Small Communities Fund. Recreational facilities, are they eligible for that fund?

Mr. Moore: Yes, they are.

Senator Callbeck: Thank you.

Mme Pham : En fait, le gouvernement fédéral est propriétaire des ponts, mais seulement lorsqu'ils relient différentes provinces. Par exemple, le pont de la Confédération appartient au gouvernement fédéral, car il relie deux provinces. De la même façon, un passage international, par exemple le passage international de la rivière Detroit, appartiendra au gouvernement fédéral.

Toutefois, si un pont ou une infrastructure, ou une route, est situé entièrement à l'intérieur d'une province, c'est de compétence provinciale.

Le sénateur Neufeld : En fait, ce n'est pas vrai. La route de l'Alaska est de compétence fédérale, et le gouvernement fédéral l'entretient et la reconstruit continuellement.

Mme Pham : Je devrai vous revenir là-dessus, monsieur le sénateur.

Le président : Cette route relie-t-elle la Colombie-Britannique au Yukon?

Le sénateur Neufeld : Elle commence à Dawson Creek et elle a été construite pendant la guerre, jusqu'en Alaska. Donc elle traverse la Colombie-Britannique sur 600 milles, et ensuite elle couvre presque la même distance dans le Yukon, jusqu'à ce qu'elle atteigne la frontière, au mille 1 202, en Alaska. Il y a donc 1 202 milles de cette route en Colombie-Britannique et au Yukon qui appartiennent au gouvernement fédéral, y compris les ponts. Il y a beaucoup de ponts.

Le président : Le point que faisait valoir Mme Pham, c'est que cette structure est provinciale-territoriale, tout comme le pont de l'Île-du-Prince-Édouard. En effet, cette route traverse la Colombie-Britannique et le Yukon.

Mme Pham : C'est exact, car la route traverse des frontières. Si les membres du comité le souhaitent, je peux certainement obtenir des renseignements à cet égard.

Le président : Ce serait excellent. Nous prendrons tous les renseignements que vous pouvez nous fournir. J'espère que lorsque M. Moore retournera dans son bureau, il décrochera du mur le tableau qui montre les différents programmes d'infrastructure, et que l'un d'entre eux est un plan et l'autre un fonds, et qu'il nous donnera des précisions sur la façon dont tous ces programmes sont liés, ainsi que sur les sommes annuelles qui y sont affectées. Cela nous aiderait beaucoup.

La sénatrice Eaton : Cela nous sera également utile l'an prochain, lorsqu'il comparaitra à nouveau.

M. Moore : Nous vous ferons parvenir quelques renseignements.

La sénatrice Callbeck : J'ai une question sur le Fonds des petites collectivités. Les installations récréatives sont-elles admissibles à ce fonds?

M. Moore : Oui.

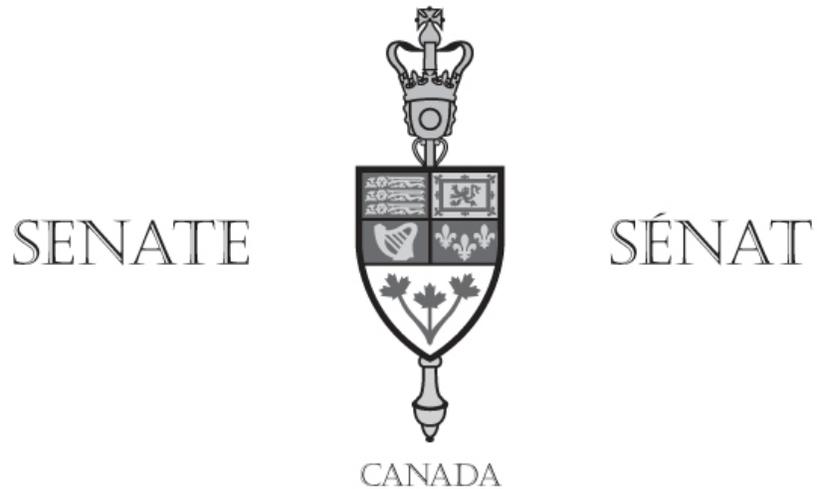
La sénatrice Callbeck : Merci.

The Chair: Round two goes fast sometimes. Thank you very much for being here and helping our understanding. Mr. Perlman, we didn't have too many questions for you tonight, but we'll have you here again. You've been here before. Thank you very much.

(The committee adjourned.)

Le président : Parfois, la deuxième série de questions passe très rapidement. Merci beaucoup d'avoir comparu et de nous avoir aidés à mieux comprendre le sujet. Monsieur Perlman, nous ne vous avons pas posé beaucoup de questions aujourd'hui, mais vous comparâtes à nouveau. Vous avez déjà comparu auparavant. Merci beaucoup.

(La séance est levée.)



**SECOND INTERIM REPORT ON
*2014–15 MAIN ESTIMATES***

Standing Senate Committee on National Finance

NINTH REPORT

Chair
Honourable Joseph A. Day

Deputy Chair
Honourable Larry Smith

MAY 2014

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION.....	4
1. FOREIGN AFFAIRS, TRADE AND DEVELOPMENT CANADA	5
1.1 Amalgamation of the Canadian International Development Agency and Foreign Affairs and International Trade Canada	5
1.2 Departmental Role	6
1.3 Departmental Estimate	7
1.3.1 Quick Release Mechanism	7
1.3.2 Savings Identified in the Spending Review Launched in the 2012 Federal Budget	7
1.3.3 Real Property Management.....	7
1.4 Changes to Voted and Statutory Items	8
1.5 Employees in Canada and Abroad	8
2. NATIONAL DEFENCE CANADA	8
2.1 Departmental Estimates.....	8
2.2 New Program Alignment Architecture	9
2.3 Five New Programs Introduced in the <i>2014–15 Main Estimates</i>	9
2.3.1 Defence Combat and Support Operations (Amount sought: \$1.36 billion)	9
2.3.2 Defence Services and Contributions to Government (Amount sought: \$408 million).....	9
2.3.3 Defence Ready Force Element Production (Amount sought: \$3.04 billion)	10
2.3.4 Defence Capability Element Production (Amount sought: \$13.1 billion)	10
2.3.5 Defence Capability Development and Research (Amount sought: \$326.3 million)	10
2.4 Arctic/Offshore Patrol Ships	10
3. TRANSPORT CANADA	11
3.1 Departmental Estimates.....	11
3.2 Investments in the Transportation System and in Safety and Oversight.....	11
4. CITIZENSHIP AND IMMIGRATION CANADA	12
4.1 Departmental Estimates.....	12
4.2 Passport Program	12
4.3 Temporary Foreign Worker Program	13
4.4 Biometrics	13
4.5 Savings Resulting from the Spending Review Launched in the 2012 Federal Budget	13
4.6 Citizenship and Immigration Applications	13
4.7 Canada-Quebec Accord	14
4.8 Electronic Travel Authorization	14
4.9 Roadmap for Official Languages	14
4.10 International Experience Canada Program	14
5. DEPARTMENT OF CANADIAN HERITAGE.....	14
5.1 Departmental Role	14
5.2 Departmental Estimates.....	15
5.3 2015 Pan and Parapan American Games	15
5.4 150 th Anniversary of the Charlottetown Conference.....	16
5.5 Canada Periodical Fund	16
5.6 Estimates for Canadian Heritage portfolio organizations	16
5.6.1 Canadian Museum of History.....	16
5.6.2 Canadian Museum of Immigration at Pier 21	16
5.6.3 Canadian Museum for Human Rights	17

6.	HEALTH CANADA.....	17
6.1	Departmental Estimates.....	17
6.1.1	Savings Identified in the 2012 Federal Budget	18
6.1.2	Health Canada Funding for Services	18
6.1.3	Health Canada Funding for First Nations and the Inuit.....	18
6.1.4	Statutory Items.....	18
6.2	2014 Federal Budget Initiatives	18
6.3	Performance Management Framework for the British Columbia Tripartite Framework Agreement.....	19
7.	INSTITUTIONS REGULATED BY THE OFFICE OF THE SUPERINTENDENT OF FINANCIAL INSTITUTIONS	20
7.1	Estimates of the Office of the Superintendent of Financial Institutions	20
7.2	Fees charged by the Office of the Superintendent of Financial Institutions	20
7.3	Relationship between the Office of the Superintendent of Financial Institutions and the Financial Sector	21
8.	INDUSTRY CANADA.....	21
8.1	Departmental Estimates.....	21
8.2	Grants and Contributions	22
9.	PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA	23
9.1	Departmental Estimates.....	23
9.2	Canada Lands Company	23
9.3	Real property Funding	23
	FOLLOW-UP ON OUTSTANDING ISSUES FROM THE INTERIM REPORT ON THE 2014–15 MAIN ESTIMATES.....	25
1.	CANADA'S TAX DEBT	25
2.	FEES FOR COLLECTING PROVINCIAL AND TERRITORIAL TAXES.....	25
3.	DECREASED BUDGET FOR THE TAXPAYER AND BUSINESS ASSISTANCE PROGRAM	25
4.	TOTAL FUNDING ALLOCATED TO FIRST NATIONS AND INUIT COMMUNITIES.....	25
5.	FUNDING FOR WATER SUPPLY SYSTEMS	26
6.	SAVINGS ACHIEVED BY ABORIGINAL AFFAIRS AND NORTHERN DEVELOPMENT CANADA THROUGH THE SPENDING REVIEW LAUNCHED IN THE 2012 FEDERAL BUDGET	26

INTRODUCTION

The Standing Senate Committee on National Finance (the Committee) held three meetings in April 2014 for its study of the *2014–15 Main Estimates*. The Committee heard testimony from twenty-two witnesses from eight federal departments and from three non-governmental organizations. This is the Committee's second report on these estimates.

On 9 April 2014, the Committee welcomed officials from Foreign Affairs, Trade and Development Canada, National Defence and Transport Canada:

Foreign Affairs, Trade and Development Canada

- Nadir Patel, Assistant Deputy Minister and Chief Financial Officer, Corporate Planning, Finance and Information Technology; and
- Arun Thangaraj, Director General, Financial Resource Planning and Management Bureau.

National Defence

- Rear-Admiral Patrick Finn, Chief of Staff, Materiel Group;
- Kevin Lindsay, Chief Financial Officer; and
- Major-General Ian C. Poulter, Chief of Program.

Transport Canada

- André Lapointe, Assistant Deputy Minister, Corporate Services, and Chief Financial Officer.

On 29 April 2014, the Committee heard from three more departments: Citizenship and Immigration Canada, Canadian Heritage and Health Canada. The following officials represented these departments:

Citizenship and Immigration Canada

- Paul Armstrong, Director General, Centralized Processing Region;
- Tony Matson, Assistant Deputy Minister/Chief Financial Officer; and
- Catrina Tapley, Associate Assistant Deputy Minister, Strategic and Program Policy.

Canadian Heritage

- Robert Hertzog, Chief Financial Officer and Director General, Financial Management Branch; and
- Colleen Swords, Deputy Minister, Financial Management Branch.

Health Canada

- Sony Perron, Acting Senior Assistant Deputy Minister, First Nations and Inuit Health Branch; and
- Jamie Tibbetts, Assistant Deputy Minister and Chief Financial Officer, Chief Financial Officer Branch.

On 30 April 2014, the Committee heard testimony from representatives of organizations regulated by the Office of the Superintendent of Financial Institutions in order to learn more about the Office's role. The organizations appearing were the TD Bank Group, the Canadian Bankers Association and Manulife Bank and Trust. Officials from Industry Canada and Public Works and Government Services Canada appeared before the Committee at the same meeting. The representatives of these organizations and departments were as follows:

TD Bank Group

- Kent Andrews, Senior Vice President, Regulatory Risk and Risk Capital Assessment.

Canadian Bankers Association

- Debbie Crossman, Director, Financial Affairs; and
- Darren Hannah, Acting Vice President, Policy and Operations.

Manulife Bank and Trust

- Christopher Elgar, Chief Risk Officer.

Industry Canada

- Robert Dunlop, Assistant Deputy Minister, Science and Innovation Sector;
- David Enns, Chief Financial Officer, Corporate Management Sector; and
- Iain Stewart, Assistant Deputy Minister, Strategic Policy Sector.

Public Works and Government Services Canada

- Alex Lakroni, Chief Financial Officer, Finance and Administration Branch; and
- Pierre-Marc Mongeau, Assistant Deputy Minister, Real Property Branch.

In addition, the Committee received responses from some departments to questions raised during its preliminary study of the *2014–15 Main Estimates* in March 2014. A summary of these responses is provided in the last section of this report.

1. Foreign Affairs, Trade and Development Canada

1.1 Amalgamation of the Canadian International Development Agency and Foreign Affairs and International Trade Canada

The officials from Foreign Affairs, Trade and Development Canada discussed how the new department was created by the amalgamation of the Canadian International Development Agency and Foreign Affairs and International Trade Canada, as provided by Bill C-60.¹ The Committee learned that much

¹ Bill C-60, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 21, 2013 and other measures, was introduced in Parliament on 21 March 2013 and received Royal Assent on 26 June 2013.

work has been done to harmonize the financial management processes, structures, systems and resources of the two organizations since the amalgamation.

In response to a question from the Committee, the officials explained that, from their perspective, the amalgamation in late June 2013 went smoothly and the new department has been working very well so far. The amalgamation resulted in synergies between the two organizations, but little overlap or duplication.

The officials continued their testimony by discussing the current projects arising from the amalgamation. Fully integrating all of the two organizations' systems is, as expected, taking some time. Given the department's 130 different initiatives and corporate functions, some of the transformations stemming from the amalgamation have already been completed, while others have not.

The Committee was also told that, for policy implementation purposes, the new department has developed a new organizational structure under which employees from the department's various business lines are working together.

As for human resources, the department's senior management is aware that employees may have concerns and experience anxiety during such an amalgamation. To address the situation, the department is working diligently to communicate effectively with its employees. The amalgamation has also opened up new training and career development opportunities.

The officials also highlighted the opportunity provided by the amalgamation to incorporate the two organizations' best practices into the new department. For example, the new department will adopt the fiduciary risk assessment for every dollar spent that the Canadian International Development Agency used before the amalgamation.

Finally, the officials told the Committee that it is too early to tell how much money the amalgamation has cost or saved. However, they specified that one-time costs were necessary to implement systems changes.

1.2 Departmental Role

According to the officials, the role of Foreign Affairs, Trade and Development Canada is to manage diplomatic and consular relations with foreign governments and international organizations. Through 172 missions in 105 countries, the department:

- engages in dialogue and cooperation with international players to advance Canada's political and economic interests;
- improves and maintains market access for Canadian businesses;
- delivers consular services and travel information to Canadians;
- supports global peace and stability;
- leads coordinated Canadian responses to crises and natural disasters abroad;
- alleviates global poverty; and
- enhances prosperity and stability in the developing world.

1.3 Departmental Estimate

According to the *2014–15 Main Estimates*, the new department's total budget in 2014–2015 will be \$5.3 billion, a net increase of \$3.0 billion over the 2013–2014 budget of the former department, Foreign Affairs and International Trade Canada. The main reason for this increase is the transfer of appropriations from the Canadian International Development Agency following the amalgamation.

The other major changes to the new department's estimates include the following increases:

- \$120.0 million for the crisis pool quick release mechanism to facilitate Canada's response to international crises and disasters requiring multilateral action; and
- \$19.3 million for assessed contributions to international organizations in foreign currencies, mainly owing to currency fluctuations.

These increases are partly offset by the following decreases:

- \$70.4 million resulting from the transfer of the Passport Program to Citizenship and Immigration Canada; and
- \$52.3 million from savings identified by the spending review launched in the 2012 federal budget.

1.3.1 Quick Release Mechanism

The Committee took an interest in the total budget for the quick release mechanism. The officials explained that this budget, which totals \$120 million, is a portion of the \$400-million crisis pool established following the 2004 tsunami that affected a number of countries, including Indonesia, Sri Lanka, India, the Maldives, Thailand and Somalia. Before their amalgamation, Foreign Affairs and International Trade Canada and the Canadian International Development Agency had respective budgets of \$20 million and \$100 million for this initiative, which provides for large-scale multilateral responses to major international crises.

1.3.2 Savings Identified in the Spending Review Launched in the 2012 Federal Budget

The officials discussed the savings identified by the spending review launched in the 2012 federal budget, which were achieved over three years. Fiscal year 2014–2015 is the third and final year of the reductions and the year in which the last portion of savings, totalling \$52.3 million, will be achieved. Over these three fiscal years, the former Foreign Affairs and International Trade Canada will have realized \$197.1 million in savings through various measures, including the consolidation of administrative functions, the closure of trade offices and consulates that focused on trade with the United States, and changes to its real property portfolio. Meanwhile, the former Canadian International Development Agency also achieved program savings. For example, some countries will no longer benefit from certain programs in the years ahead. The officials committed to providing a list of the savings achieved through the spending review launched in the 2012 federal budget. At the time of writing, the Committee had not yet received the requested information.

1.3.3 Real Property Management

The Committee inquired about the department's sale of real property and the way the revenue generated by these sales was used. The officials explained that the department can use the revenue

from such sales to acquire new real property without Parliament's approval. The officials agreed to provide a list of the real property bought and sold by the department in recent years. At the time of writing, the Committee had not yet received the requested information.

1.4 Changes to Voted and Statutory Items

The main changes to voted and statutory items in the department's main estimates are as follows:

- an increase of \$2.7 billion under Vote 10 – grants and contributions;
- an increase of \$147.0 million under Vote 1 – operating expenditures;
- an increase of \$189.5 million in statutory items to cover contributions to employee benefit plans and payments to international financial institutions and other expenditures;
- a decrease of \$20.2 million under Vote 5 – capital expenditures; and
- a decrease of \$14.6 million under Vote 15 – payments, in respect of pension, insurance and social security programs or other arrangements for employees locally engaged outside of Canada, or in respect of the administration of such programs or arrangements.

1.5 Employees in Canada and Abroad

Following a question from the Committee, the officials stated that, as of 1 April 2014, the department had a total of 9,858 employees, comprising of 6,187 in Canada and 3,671 abroad. The latter category includes foreign residents hired to support the department in its missions but not Canadians posted abroad.

2. National Defence Canada

2.1 Departmental Estimates

According to the *2014–15 Main Estimates*, National Defence is requesting a budget of \$18.7 billion. This is a net increase of about \$676 million, or 4%, over the *2013–14 Main Estimates*. The increase is primarily due to a \$1.1-billion rise in forecast capital costs. This is partially offset by expected reductions in operating costs (\$325.2 million), statutory payments (\$98.7 million) and grants, contributions and other transfer payments (\$6.5 million).

In response to questions from the Committee, the National Defence officials explained that the increase in funding for the capital expenditures vote is mainly attributable to a \$1.2-billion increase in planned spending for major capital projects such as the family of land combat vehicles, the Arctic/offshore patrol ships and the marine helicopter project.

The officials went on to detail the principal spending reductions in National Defence's operating budget:

- a \$19.5-million decrease owing to the end of the training mission in Afghanistan;
- a \$128.8-million decrease related to the implementation of measures announced in Budget 2014 to reduce travel expenditures and the transfer of liability for future severance payments to the Treasury Board of Canada Secretariat.

2.2 New Program Alignment Architecture

The Committee inquired about a significant change in the way National Defence's financial information is presented in the *2014–15 Main Estimates*. Starting in 2014–2015, National Defence is adopting a new Program Alignment Architecture composed of five programs plus Internal Services. In their testimony, the officials first noted that every federal department has a Program Alignment Architecture. Departments use this structure to establish their budgets and present their financial results. The officials added that the restructuring, approved by the Treasury Board of Canada Secretariat, was intended to make the information in the estimates easier to understand and better aligned with National Defence activities, which remain unchanged.

The officials also explained that, given the new presentation of financial information, the amounts in the department's 2014–2015 budget cannot be compared with those of the previous year. Even the amount requested for Internal Services is not comparable since, under the new architecture, the \$478 million difference is mainly due to a reallocation of the costs of internal services to the appropriate programs.

The Committee wished to learn more about the programs that make up National Defence's new Program Alignment Architecture. The officials provided the following information in response to the Committee's questions.

2.3 Five New Programs Introduced in the 2014–15 Main Estimates

2.3.1 Defence Combat and Support Operations (Amount sought: \$1.36 billion)

This program consists of the following three subprograms:

- Domestic and Continental Defence Operations, which includes North American Aerospace Defense Command (NORAD) and Arctic response operations;
- International Combat Operations, which includes ongoing National Defence operations through standing North Atlantic Treaty Organization (NATO) commitments and any international crisis and surge response operations; and
- Ongoing Centralized Operations and Operational Enablement, which includes diplomatic support and intelligence, surveillance and reconnaissance.

2.3.2 Defence Services and Contributions to Government (Amount sought: \$408 million)

This program is comprised of the following three subprograms:

- Disaster Relief and Humanitarian Operations, which encompasses all interventions in the event of earthquakes, floods and hurricanes, as well as humanitarian assistance and evacuation responses, both domestically and internationally;
- Defence Services for Canadian Safety and Security, which relates to threats to the safety and security of Canadians and includes support for major events like the Olympic Games, support for other departments and agencies, counter-terrorism and terrorism event responses, and search and rescue operations within Canada; and
- Military Heritage and Outreach, which involves sharing military history and traditions, showcasing Canadian military expertise and values, and developing leadership and good citizenship among Canada's youth. This subprogram also includes the teaching of military history, participation in

ceremonial events such as Remembrance Day, and the Cadet and Junior Canadian Rangers programs.

2.3.3 Defence Ready Force Element Production (Amount sought: \$3.04 billion)

This program has the following four subprograms:

- Force Elements Readiness Sustainment, which supports activities for units that are ready to deploy, such as ready-duty high-readiness ships;
- Force Elements Integration Training, which pertains to the training of the major expeditionary task forces;
- Force Elements Production, which exclusively concerns the normal ready force, such as frigates, infantry units and strategic airlift units; and
- Operational Readiness Production, Coordination and Command and Control, which essentially relates to the command and control activities that ensure the readiness and balance of maritime, land and special forces.

2.3.4 Defence Capability Element Production (Amount sought: \$13.1 billion)

This program also has the following four subprograms:

- Military Personnel and Organization Lifecycle, which includes military recruitment, basic military officer and occupational training, and military health services;
- Materiel Lifecycle, which involves ensuring that defence materiel elements are available in the correct quantity, mix and condition. It includes materiel acquisition and ongoing maintenance of equipment;
- Real Property Lifecycle, which encompasses acquiring real property, maintaining the capacity to decontaminate it in the case of environmental problems and disposing of it; and
- Information Systems Lifecycle, which concerns acquiring and managing information systems and providing user support services. Shared Services Canada does not provide all of National Defence's information technology services; National Defence provides those related to military command and control.

2.3.5 Defence Capability Development and Research (Amount sought: \$326.3 million)

This program has the following two subprograms:

- Capability Design, Development and Integration, which involves examining threats through the security environment analysis carried out by force developers, military modeling and simulation, and defence technology development and demonstration; and
- Strategic Direction and Planning Support, which concerns the future security environment and all threat assessments, military scenario development for National Defence's various missions and tasks, and ways of transforming capabilities to meet future threats.

2.4 Arctic/Offshore Patrol Ships

The Committee questioned the National Defence officials about the Arctic/offshore patrol ships and learned that the project is well underway, with construction to begin in 2015.

The officials further explained that Irving Shipbuilding will build the Arctic/offshore patrol ships and the surface combatants. They also mentioned plans for naval construction on the West Coast, for which detailed discussions are being held with Seaspan, a company with several shipyards in Victoria and Vancouver. Seaspan is currently modernizing five frigates at its shipyards in Victoria and is responsible for all heavy maintenance of National Defence submarines over several decades. Seaspan is giving priority to the Canadian Coast Guard ships, but will also be building National Defence's joint support ships.

In conclusion, the National Defence representatives stated that the expenditures in the *2014–15 Main Estimates* are necessary to provide the Canadian Armed Forces with the resources they need to carry out their duties on behalf of all Canadians.

3. Transport Canada

3.1 Departmental Estimates

In the *2014–15 Main Estimates*, Transport Canada is forecasting budgetary expenditures of \$1.7 billion in 2014–2015, an increase of \$143.7 million over the *2013–14 Main Estimates*. Of this amount, \$1.4 billion requires parliamentary approval. The remaining \$238 million consists of statutory items that do not require further approval and are provided for information purposes.

3.2 Investments in the Transportation System and in Safety and Oversight

In response to the Committee's questions, the Transport Canada officials said that \$357 million will be allocated to the safety and security of travellers in 2014–2015 pursuant to the recommendations in the Office of the Auditor General's 2013 report on rail safety oversight. This funding will include support for accelerated regulatory development and enhancements to the federal systems-based approach to rail safety oversight. The officials also noted that the department will boost the inspection resources and capabilities of the Transportation of Dangerous Goods program. The officials further stated that \$151 million will be provided to Internal Services to ensure that the department's programs and other corporate obligations are appropriately funded.

The Transport Canada officials emphasized that his department was also requesting \$1.1 billion in 2014–2015 to improve the efficiency of the transportation system, including efforts to make progress on the Detroit River International Crossing project. These funds will also continue to support all orders of government and the private sector in delivering vital transportation infrastructure projects, and help maintain and operate the department's remaining airports and ports.

In addition, the Committee learned that \$86 million will be devoted to supporting a clean transportation system in 2014–2015. This funding will also go toward advancing world-class tanker safety system initiatives; developing regulations for the air, marine and rail modes of transportation through clean transportation initiatives; cleaning up the department's contaminated sites; and creating programs to limit air pollutants and greenhouse gas emissions from the various transportation modes.

In response to a question from the Committee on the strengthening of Transport Canada's safety and security oversight capabilities, the officials said that, following the tragic events in Lac-Mégantic last summer, the department took a step back to see if certain regulations needed to be amended immediately. One part of strengthening its capabilities is making the regulatory changes identified in that

review. Within the department, inspectors will receive training so that they fully understand the changes and are ready to apply them.

Regarding the Detroit River International Crossing, the Committee heard that Transport Canada is currently looking to buy property on the Canadian side of the border and will soon do the same on the American side. The officials also noted that several steps still need to be taken before a firm date for the opening of the crossing can be set.

4. Citizenship and Immigration Canada

4.1 Departmental Estimates

According to the *2014–15 Main Estimates*, the total budget for Citizenship and Immigration Canada in 2014–2015 is \$1.39 billion, a net decrease of \$270 million over the main estimates of the previous year. The main decreases are as follows:

- \$254.2 million due to statutory adjustments related to the Passport Canada revolving fund;
- \$48.3 million in statutory funding to return fees to certain Federal Skilled Worker applicants who applied before 27 February 2008;
- \$29.7 million in funding to implement biometrics in the temporary visa program;
- \$13.9 million in savings resulting from the spending review launched in the 2012 federal budget; and
- \$6.5 million in funding to modernize the immigration system and manage the backlog.

These decreases are partly offset by the following increases:

- \$45.5 million to enable the department to keep up with increased volume demands in the Citizenship and Temporary Resident programs;
- \$35.5 million for the Grant for the Canada-Quebec Accord;
- \$13.1 million to develop and implement the Electronic Travel Authorization program commitment under the Canada-United States Perimeter Security and Economic Competitiveness Action Plan; and
- \$4.2 million for language training under the Roadmap for Canada's Official Languages.

4.2 Passport Program

In July 2013, responsibility for the Passport Program was transferred from Foreign Affairs, Trade and Development Canada to Citizenship and Immigration Canada. However, the delivery of passports remained the responsibility of Service Canada.

The officials stated that the decrease in the estimates for the Passport Canada revolving fund represents an accounting adjustment owing to a surplus in the fund.

The Committee learned that, in the case of a revolving fund, the department delivers services for which it charges fees. Over time, the fees must cover the expenses so that the net fiscal impact is zero. The forecast surplus in the fund for 2014–2015 reflects the department's expectation that revenues (\$673 million) will exceed expenses (\$379 million). This increase in revenues is primarily due to the

higher fee for five-year passports, which rose from \$80 to \$120, and the introduction of the 10-year passport, the fee for which is \$160. The 10-year passports have been very popular with Canadians. However, the department expects a decrease in passport applications in about five years and estimates that revenues will equal expenses in 2024–2025.

The Committee inquired about the ways the department can use the surplus from the fund. The officials explained that the surplus cannot be used to meet needs in other programs. However, if there were a backlog in processing passport applications, the department could use the surplus to address it.

4.3 Temporary Foreign Worker Program

The Temporary Foreign Worker Program is a joint responsibility of Citizenship and Immigration Canada and Employment and Social Development Canada. The officials noted that both 2013 and 2014 federal budgets introduced user fees for employers that obtain labour market opinions from the department.

The Temporary Foreign Worker Program also generates revenue from fees, and this revenue is used to manage the program. The officials stated that the fees collected are approximately equal to the costs of the program. The Committee learned that the decrease relating to the reimbursement of fees paid by some Federal Skilled Worker applicants for cancelled applications is due to a change in the refund schedule.

4.4 Biometrics

The officials reported that the decrease in funding for the implementation of biometrics reflects the successful implementation of biometric screening during 2013–2014, as planned. The biometrics used include digital fingerprints and facial recognition. This screening is now fully integrated into the department's regular operations, and ongoing funding is included in its operating budget.

4.5 Savings Resulting from the Spending Review Launched in the 2012 Federal Budget

The Committee asked the officials to provide a detailed list of the programs, services and positions affected by the savings achieved through the spending review launched in the 2012 federal budget. This information had not yet been provided to the Committee at the time of writing.

4.6 Citizenship and Immigration Applications

The officials explained to the Committee that the requested increase in funding to handle the growing number of citizenship and immigration applications will enable the department to process more applications awaiting a decision, reduce processing times and improve service. For several years now, the number of citizenship applications has exceeded the department's capacity to process them, and a temporary increase in immigration applications is expected from some markets, such as China, India and Brazil. The additional funding will speed up service for those markets. The officials expect that processing times will decrease to one year or less by 2015–2016.

In response to a question from the Committee, the officials said that electronic application processing is more efficient than in-person interviews and that is why the department wants to process more applications electronically. The Committee was told that the Canadian system, unlike the American one,

does not require a face-to-face interview with each applicant and that the attention paid to each application is based on a risk analysis.

4.7 Canada-Quebec Accord

Under the Canada-Quebec Accord, the Government of Quebec is solely responsible for delivering immigrant reception and integration services. In return, it receives financial compensation from the federal government. The amount transferred to the Government of Quebec is expected to increase from \$284.5 million in 2013–2014 to \$320.0 million in 2014–2015.

4.8 Electronic Travel Authorization

The Electronic Travel Authorization system will be implemented in 2015 to make it easier to manage risks before travellers arrive at a point of entry. This initiative will screen visitors from other countries who are not required to have visitor visas, except for United States citizens. The officials stated that this initiative will enhance security and improve border effectiveness while facilitating the movement of legitimate travellers. Funding for this initiative is expected to be \$18.1 million by 2017–2018.

4.9 Roadmap for Official Languages

The Committee was informed of the purpose of the additional funding allocated to language training under the Roadmap for Canada's Official Languages. The funding will support newcomers who settle in official language minority communities by helping them improve their language skills.

The \$4.2 million provided in the *2014–15 Main Estimates* is only part of the \$29.5 million allocated over five years. The department is also investing \$120 million in other initiatives to support Canada's official language minority communities. In total, about \$600 million is spent each year outside Quebec to support linguistic minorities.

4.10 International Experience Canada Program

The Committee asked the officials about the decline in funding for the International Experience Canada program. They explained that this program was transferred from Foreign Affairs, Trade and Development Canada to Citizenship and Immigration Canada last year. This transfer came with a loan of \$5.2 million from Foreign Affairs, Trade and Development Canada to facilitate the transition of the program. This loan has already been repaid.

The program's annual revenue is approximately \$12 million and is generated by levying fees. The Committee learned that the \$5.2-million decrease listed in the *2014–15 Main Estimates* refers to the amount lent for the program transition.

5. Department of Canadian Heritage

5.1 Departmental Role

The officials from Canadian Heritage began by explaining how the department and Canada's major national cultural institutions play a vital role in the social, civic and economic life of Canadians. The department's objective is to support Canada's cultural life through the arts, heritage, official languages, citizenship and youth participation in sports.

The Committee was told that, according to recent data from Statistics Canada, artistic and cultural activities employ more than 630,000 people across the country and contribute \$49.9 billion to the Canadian economy, or 3.5% of the gross domestic product. The officials from Canadian Heritage also presented the main findings of a study conducted in 2013, which showed that every dollar invested by departmental support programs over the past five years has generated \$8.50 in economic benefits. Other studies showed that participation in arts and cultural activities is associated with better health, increased volunteering and greater life satisfaction.

The department has established four priorities:

- celebrating Canada's history and heritage on the road to 2017;
- advancing opportunities in a global and digital era for a prosperous cultural sector;
- bringing Canadians together and investing in our communities;
- serving Canadians by ensuring operational efficiencies and service excellence.

5.2 Departmental Estimates

According to the *2014–15 Main Estimates*, the department has a budget of \$1.39 billion, allocated as follows:

- \$178.9 million under Vote 1 – operating expenditures;
- \$1.19 billion under Vote 5 – grants and contributions;
- \$24.0 million under statutory funding.

The main estimates for 2014–2015 show an increase of \$72.8 million over the previous year, owing primarily to a one-time increase of \$71.6 million for the Pan and Parapan American Games, which will be held in Toronto in 2015.

In addition, the National Capital Commission's Capital Experience program was transferred in September 2013, representing an increase of \$14.2 million in operating expenses and the transfer of 80 program and communications employees.

These two funding increases are partially offset by the following decreases:

- \$4.7 million for the Aboriginal Peoples' Program, which focuses on strengthening the cultural identity of Aboriginal peoples, encouraging their full participation in Canadian life, and contributing to the preservation of Aboriginal languages and cultures through community projects that incorporate Aboriginal values, cultures and traditions;
- \$3.7 million representing the end of funding for activities to commemorate the War of 1812.

5.3 2015 Pan and Parapan American Games

Several departments are involved in preparing for the 2015 Pan and Parapan American Games. A total of \$500 million has been allocated to this event, \$377.1 million of which is earmarked for infrastructure.

Total funding also includes \$65 million in legacy initiatives to cover infrastructure operating costs for a certain number of years following the games, and \$6 million to develop a federal cultural strategy. Departmental officials did not specify exactly how many years will be covered by the \$65 million. Lastly, \$3 million has been set aside to help Canadian teams prepare for the games.

Given that most of the funds for this event have already been allocated, the officials stated that the department is not expected to request much additional funding in the next fiscal year.

The Committee asked whether spending on the games will exceed estimates and was told that preparations were going well and there was no expectation of cost overruns. Slightly less than half of the earmarked for the sports infrastructure (\$153 million) has already been allocated to the games' organizers.

5.4 150th Anniversary of the Charlottetown Conference

Committee members were told that federal funding for celebrations to mark the 150th anniversary of the Charlottetown Conference and for renovations to the Confederation Centre will reach \$6 million. This funding was announced last year by the Minister of Canadian Heritage and Official Languages, and the Minister of National Revenue and the Atlantic Canada Opportunities Agency.

5.5 Canada Periodical Fund

The officials agreed to provide the Committee with a list of grant recipients under the Canada Periodical Fund. Grants awarded through the fund total \$72.8 million for 2014–2015. This information was still pending at the time of writing.

5.6 Estimates for Canadian Heritage portfolio organizations

The Committee learned that 18 Canadian Heritage portfolio organizations have a total budget of \$2.6 billion for 2014–2015. This amount includes \$1.8 billion in appropriations and \$803.7 million in revenue.

There are several museums within the department's portfolio. Most of these generate revenue through admission fees and rental charges. Portfolio museums generate between \$6 and \$17 million each annually.

5.6.1 Canadian Museum of History

The officials discussed the additional \$8.6 million in funding allocated to the Canadian Museum of History for the museum's creation. The federal funding for the museum between 2012 and 2016 will total \$25 million.

5.6.2 Canadian Museum of Immigration at Pier 21

Funding for the Canadian Museum of Immigration at Pier 21 was reduced by \$8.6 million in 2014–2015 due to a change in the funding profile for the consolidation and renovation of the museum's facilities. The federal government is providing a total of \$24.4 million between 2010 and 2015 to support this recently created museum.

5.6.3 Canadian Museum for Human Rights

The Canadian Museum for Human Rights will be located in Winnipeg, Manitoba, and is scheduled to open in September 2014. The Committee learned that the \$21.7 million allocated to the museum for 2014–2015 is reserved entirely for operations. Although the museum has not yet opened its doors, it has already incurred operating expenses, primarily for the preparation of exhibits.

Construction costs are about \$351 million, \$100 million of which is to come from the federal government. In recent years, the department has loaned the museum some \$35 million from the operating budget to be used for capital expenditures. The amount will be paid back to the department over six years as of fiscal year 2018–2019 through the private-sector funding anticipated by the museum.

6. Health Canada

6.1 Departmental Estimates

According to the *2014–15 Main Estimates*, Health Canada has a budget of \$3.657 billion, an increase of \$365.1 million over the main estimates from the previous fiscal year. This increase is primarily attributable to the following items:

- \$311.7 million to stabilize, renew or expand health programs and services for First Nations and Inuit individuals, families and communities. In response to a question from the Committee, officials explained that previous core funding for the department's programs did not take into account program growth. Every year or two, the department was forced to request additional funding through the supplementary estimates. The amount in question is equal to a 5% increase in expenditures in the previous year's main estimates, and it will enable the department to deliver its programs without having to request additional funds;
- \$63.2 million in funding to implement the B.C. Tripartite Framework agreement on First Nation Health Governance;
- \$51.5-million in statutory revenues as a result of the Shared Services Partnership Agreement between Health Canada and the Public Health Agency of Canada, reached following the spending review launched in the 2012 federal budget;
- \$49.4 million for First Nation and Inuit health programs to meet the increased demand generated by a growing population base.

This increased funding will be partially offset by the following decreases:

- \$64.8 million for cancelled programs such as the Territorial Health System Sustainability Initiative, to which \$30 million had been allocated;
- \$26.7 million as a result of the end of funding for the Plan of Action for Drinking Water in First Nations Communities;
- \$59.1 million in savings resulting from the streamlining of internal operations through the spending review launched in the 2012 federal budget;
- \$10.7 million resulting from a rate adjustment for the department's employee benefit plans.

6.1.1 Savings Identified in the 2012 Federal Budget

The officials agreed to provide a list of the savings to be achieved in 2014–2015 as part the spending review launched in the 2012 federal budget and to explain the decreased funding for the Substance Use and Abuse program. The Committee had still not received this information at the time of writing.

6.1.2 Health Canada Funding for Services

The Committee was told that the funding allocated to the department under the *2014–15 Main Estimates* will enable it to continue delivering important services to Canadians. Funding is attributed as follows:

- \$2.6 billion to improve access to quality health services for First Nations and Inuit people;
- \$496 million to keep Canadians safe through regulatory programs for food, products and environmental factors;
- \$299 million to support and sustain health systems and programs across the country.

6.1.3 Health Canada Funding for First Nations and the Inuit

The Committee learned that 71% of the department's total budget will be allocated to direct services for First Nations and Inuit communities. A total of \$2.6 billion will be attributed as follows:

- 44% will fund non-insured supplementary health services for First Nations and Inuit peoples, regardless of where they live. These services include dental care, drugs, mental health services and medical transport;
- 33% will fund First Nations and Inuit primary care and health-care activities on reserve and in Inuit communities, mainly through contribution agreements. These activities and services are to be consistent with the health services offered by provincial and local governments, insofar as is possible;
- 23% will go to supporting the health infrastructure of First Nations and the Inuit.

6.1.4 Statutory Items

The main estimates for the department also contain \$167.1 million for statutory items. The officials explained that \$115.5 million of this amount is allocated primarily to employee benefit plans and \$51.5 million to the Shared Services Partnership Agreement between Health Canada and the Public Health Agency of Canada.

6.2 2014 Federal Budget Initiatives

Officials described the three departmental initiatives announced in the 2014 federal budget. The first involves an allocation of \$70 million over three years for the Territorial Health Investment Fund to improve the quality of health services in First Nations and Inuit communities across Canada. This initiative replaces the Territorial Health System Sustainability Initiative, which concluded at the end of 2013–2014.

The second initiative involves an allocation of \$47.4 million over two years to continue the First Nations Water and Wastewater Action Plan, which concluded at the end of March 2014.

Under the third initiative, \$40 million will be allocated over five years to expand the focus of the National Anti-Drug Strategy from illicit drug abuse to prescription drug abuse in Canada.

6.3 Performance Management Framework for the British Columbia Tripartite Framework Agreement

The officials pointed out that the British Columbia Tripartite Framework Agreement on First Nation Health Governance is the only one of its kind in Canada.² The initiative will receive an additional \$63.1 million in 2014–2015, although the total amount is not specifically set out in the budget documents. Committee members were interested in how funds for the Tripartite Framework Agreement are spent and what results are achieved. The officials agreed to provide the information requested but it had not been delivered at the time of writing.

In response to a question from the Committee, the officials stated that the agreement with British Columbia has a comprehensive performance management framework that has been approved by the Treasury Board of Canada.

The first component of the framework involves health surveillance data collected over more than 10 years. Data collection began after the First Nations of British Columbia asked to receive hospitalization data on community members. Health Canada, and Aboriginal Affairs and Northern Development Canada then got involved in the project. The data have been particularly useful in identifying the health-care needs of First Nations communities.

Data quality is improving as time goes on, and the data collected facilitate resource planning for health care and disease prevention. Data on sub-regional disease rates for illnesses like diabetes are available for all the provinces and all Canadians but not for on-reserve populations, which poses a problem. In addition, data that include on-reserve populations do not always distinguish between First Nations, Inuit and other Canadians.

The second component of the performance management framework is sound, community-based planning to support resource management. Since each community faces different challenges, planning is vital in order to direct resources to their priority health issues and problems. The Committee was told that community health planning is tied to community evaluation in order to determine the progress and outreach of the various programs.

The third component is the cost effectiveness of funding. For example, the Non-Insured Health Benefits Program for First Nations and Inuit provides coverage for some 980,000 people. According to departmental performance evaluations, funding for this program is not rising faster than that of other programs. The Committee learned that in 2013, program funding increased by 2.8%, while funding for the Canadian health care system grew by 5.2% according to the Canadian Institute for Health Information.

² On 1 October 2013, the federal government transferred the design and delivery of its health programming in British Columbia, including the staff at Health Canada's B.C. regional office and related funding, to the new First Nations Health Authority.

In summary, the Committee was told that the department was seeking to establish long-term health planning and sustainable arrangements under the British Columbia Tripartite Framework Agreement that will lead to successful programs and services integrated with the provincial health care system.

7. Institutions Regulated by the Office of the Superintendent of Financial Institutions

As part of its study of the *2013–14 Main Estimates*, the Committee heard from representatives of the Office of the Superintendent of Financial Institutions. The Committee asked them about the office's role in regulating and supervising federally regulated financial institutions, insurance companies and some pension plans. Following the meeting, the Committee decided it would be worthwhile to continue its study of the office by inviting representatives of the Canadian Bankers Association and various financial institutions, which are regulated by the Office of the Superintendent of Financial Institutions, to appear before it.

7.1 Estimates of the Office of the Superintendent of Financial Institutions

According to the *2014–15 Main Estimates*, the Office of the Superintendent of Financial Institutions is seeking parliamentary approval for nearly \$938,000 of a total budget of \$142.7 million. In the previous fiscal year, the organization had requested a parliamentary appropriation of \$907,000 out of a total budget of \$140.3 million. The amount requested for 2014–2015 will enable the Office of the Chief Actuary to deliver actuarial valuation and advisory services to the federal government for the various public-sector pension and social benefits plans.

The office's other expenditures for 2014–2015 total nearly \$141.8 million and are fully recovered through the assessments and user fees that it collects from the entities it regulates, namely, banks and all federally regulated insurance companies, trust and loan companies, and private pension plans.

7.2 Fees charged by the Office of the Superintendent of Financial Institutions

The Committee was interested in finding out what representatives from the financial sector think about the fees charged by the Office of the Superintendent of Financial Institutions. In response to the Committee's questions, representatives stated that they have an excellent relationship with the Office and hold regular discussions on fees and other issues. At the beginning of each fiscal year, the Office gives clients a detailed explanation of the scope of the work that will be conducted. Although the actual amount of the fees is not specified at that time, the sector representatives said that the process is helpful. They also understand that the fees are based on the company's risk-weighted assets and the type of work to be performed by the Office.

During their testimony, representatives from the financial sector also stated that the fees paid to the Office of the Superintendent of Financial Institutions are scaled according to the size and complexity of each organization. They understand that there has been extensive regulatory reform in this area, and that the Office requires skilled employees in order to apply the regulations effectively and efficiently. In summary, representatives from the financial sector believed that the cost of \$141.8 million for the Office is justified given the exemplary performance of Canada's banking industry.

7.3 Relationship between the Office of the Superintendent of Financial Institutions and the Financial Sector

In response to the Committee's questions, representatives from the financial sector stated that Canada has been well served by the strong relationship between the banking industry and the Office of the Superintendent of Financial Institutions, as demonstrated during the last global financial crisis. They believe that Canada's banks fared much better than their counterparts in other countries and noted that Canada is consistently recognized as having one of the strongest banking systems in the world. As an aside, representatives also mentioned that the World Economic Forum has ranked Canada's banking system as the most sound in the world for six consecutive years.

They attribute this strong performance mainly to two factors: the prudent manner in which Canadian banks are managed; and the strong regulatory and supervisory framework for banking in Canada, which is under the responsibility of the Office of the Superintendent of Financial Institutions.

The representatives noted that the Canadian banking industry is one of the most heavily regulated and supervised sectors of the economy. For example, Canadian banks are required to meet stringent guidelines established by the Office of the Superintendent of Financial Institutions in a wide range of areas, including capital, liquidity, corporate governance and accounting, to name just a few. The Committee was also told that Canadian banks are fortunate in that they deal with only one prudential regulator, which simplifies the regulatory process.

8. Industry Canada

8.1 Departmental Estimates

According to the *2014–15 Main Estimates*, Industry Canada projects budgetary expenditures of \$1.1 billion for 2014–2015, representing a net decrease of \$82.4 million over expenditures in the *2013–14 Main Estimates*. Voted appropriations account for \$872 million and require Parliament's approval. The remaining \$205 million represent statutory appropriations that do not require additional approval and are provided for information purposes.

Officials from Industry Canada stated that transfer payments represent about 65% of the total projected expenditures; operating and capital, 30%; and statutory expenditures, 5%. The Committee also learned that items identified in the 2014 federal budget, such as ongoing support for the Automotive Innovation Fund and for access to high-speed broadband networks, are not reflected in the *2013–14 Main Estimates*. They will be addressed in the supplementary estimates.

Industry Canada officials explained that the department's budget supports various strategic outcomes:

- 45% of the budget goes to fostering the knowledge-based economy and supporting advancements in science, technology and innovation;
- 34% goes to advancing the marketplace in order to ensure that it is efficient and competitive;
- 14% is allocated to encouraging business innovation and productivity by promoting economic development in communities across the country; and
- 7% goes to Internal Services.

Officials also told the Committee that the net decrease of \$82.4 million is due primarily to the scheduled wrap-up of temporary program funding, for example:

- a \$55.4-million decrease in funding requirements due to the phasing out of transfer payments to support research and development for the Bombardier CSeries airliner;
- a \$41.6-million decrease due to the end of temporary resources approved for the Strategic Aerospace and Defence Initiative;
- a \$6-million decrease due to the termination of the contribution program for the Institute for Quantum Computing;
- a \$1.7-million decrease due to the new National Shipbuilding Procurement Strategy, which is managed by Public Works and Government Services Canada and replaces the Structured Financing Facility;
- a \$1.2 million-decrease due to cancellation of the contribution program for the Ivey International Centre for Health Innovation.

Officials also drew the Committee's attention to increases in various contributions, such as the following:

- \$19.4 million for the Automotive Innovation Fund, which supports large-scale research and development projects;
- \$14.0 million for Mitacs, which supports research internships;
- \$10.2 million for the Technology Demonstration Program, which supports large-scale collaborative research and development projects in the aerospace, defence, space and security sectors;
- \$9.0 million for the Canadian Youth Business Foundation, which provides financial support and business expertise to young entrepreneurs;
- \$7.9 million for Genome Canada, which funds research into genomics and proteins, and supports six regional genome centres; and
- \$3.4 million for Canarie Inc., which operates and develops an advanced high-speed research network that helps Canada's research and science facilities, educational institutions and hospitals connect to each other and to their international counterparts.

8.2 Grants and Contributions

When questioned by the Committee on the regional distribution of grants and contributions, officials from Industry Canada replied that, although the department gathers regional information, there are no specific targets for regional distribution since the programs are pan-Canadian.

Officials also specified that contributions under the Community Futures Program represent contributions to various FedNor and FedDev Ontario programs.

The Committee asked how Industry Canada measures the success of these contribution programs and was told that they are evaluated every five years under the [Federal Accountability Act](#). The department can also assess its contribution programs by using the conditions and performance indicators built into the contribution agreements.

9. Public Works and Government Services Canada

9.1 Departmental Estimates

According to the *2014–15 Main Estimates*, Public Works and Government Services Canada has requested funding of more than \$2.6 billion for 2014–2015: \$2.5 billion in voted appropriations and \$118 million in statutory appropriations. The total amount represents a net decrease of close to \$197 million (6.9%) over the previous year's main estimates.

During their appearance before the Committee, officials from Public Works and Government Services Canada explained that this net decrease is attributable mainly to the following items:

- a decrease of \$102.8 million due to the annual funding adjustment for real property fit-ups;
- a decrease of \$71.2 million due to the completion of remediation and future land use activities for the Sydney Tar Ponds and Coke Ovens Remediation Project in Nova Scotia;
- a decrease of \$57.2 million due to the savings generated by the spending review launched in the 2012 federal budget, which led to operating efficiencies and improved productivity;
- a decrease of \$49.9 million due to completion of the purchase of Les Terrasses de la Chaudière in the National Capital Region, for which one-time funding was provided in 2013–2014;
- a net decrease of \$7.5 million due to various items, such as the termination of current funding for the Surplus Federal Real Property Initiative and the transfer to Shared Services Canada of the Cyber Authentication Renewal; and
- an increase of \$91.9 million to ensure the preservation of the Parliament Buildings as heritage assets and national symbols.

9.2 Canada Lands Company

In response to the Committee's questions about the Canada Lands Company, officials explained that it is an arm's length, self-financing Crown corporation that reports directly to the Minister of Public Works and Government Services Canada. When the department determines that a building is surplus, it evaluates the following two considerations:

- the property has no added value, in which case its disposal constitutes a standard transaction; or
- the property may be strategic; in other words, there is a possibility for development or an opportunity to develop the land and increase its value.

According to officials, Public Works and Government Canada sells only strategic properties to the Canada Lands Company, which then becomes responsible for developing the property and will attempt to increase its value. The Corporation also assumes responsibility for managing the property.

9.3 Real property Funding

The Committee asked about a decrease in the estimates for the annual funding adjustment for real property fit-ups. Officials explained that the figure of \$102.8 million is shown as a decrease in the *2014–15 Main Estimates* because of the way in which financial information is presented. The amount of this expenditure is not known when the main estimates are tabled and therefore cannot be included in the

department's funding request to Parliament. It should be noted that \$102.8 million is the amount requested for this expenditure in the previous fiscal year. The funding request for this expenditure will be in the 2014–2015 supplementary estimates and could be quite different.

When questioned by the Committee, officials stated that they cannot predict price fluctuations but that an evaluation will be conducted toward the end of the fiscal year using a very sophisticated formula. They explained that Public Works and Government Services Canada and the Treasury Board of Canada Secretariat believe that this is a healthy way to manage the quasi-statutory budget of the department's Real Property Branch.

As for how they arrived at the figure of \$102.8 million, officials stated that during the previous fiscal year, \$63 million was requested in the *Supplementary Estimates (C), 2013–14* for the fit-up of four buildings. The funding request included \$36.3 million for expenses related to 310,000 square metres to accommodate a number of departments in various parts of Canada. Lastly, \$2.5 million was requested to cover the increase in leasing costs.

The Committee will watch for the change in this expenditure as part of its study of the 2014–2015 supplemental estimates.

FOLLOW-UP ON OUTSTANDING ISSUES FROM THE INTERIM REPORT ON THE 2014–15 MAIN ESTIMATES

1. Canada's Tax Debt

On 6 March 2014, the Committee questioned officials from the Canada Revenue Agency regarding the tax debt. In their written response, officials informed the Committee that the undisputed tax debt was \$31 billion as of 31 March 2013. The disputed tax debt stands at \$11.6 billion, which includes amounts that are the subject of a challenge or appeal before the Tax Court, the Federal Court or the Supreme Court. The total tax debt is therefore \$42.6 billion.

2. Fees for Collecting Provincial and Territorial Taxes

On 6 March 2014, the Committee questioned officials from the Canada Revenue Agency regarding the fees charged to the provinces and territories for administering their tax programs. Officials from the Agency informed the Committee that in 2012–2013, it charged the provinces and territories a total of \$109.7 million for administering duties, taxes and benefits:

- \$25.5 million for federal-provincial tax programs that are similar to equivalent federal programs; and
- \$84.2 million for unharmonized tax programs (including tax credits and benefits) and initiatives operating on a cost-recovery basis.

3. Decreased Budget for the Taxpayer and Business Assistance Program

During the appearance by Canada Revenue Agency officials in March 2014, the Committee asked about the decreased budget for the Taxpayer and Business Assistance program. The Committee has since learned that most of this net decrease of \$188.8 million is related to a \$203-million decrease in disbursements to the provinces under the [Softwood Lumber Products Export Charge Act, 2006](#). According to the *2013–14 Main Estimates*, the Agency expected to disburse \$283 million to the provinces in 2013–2014. The Department of Finance expects these disbursements to total only \$80 million in 2014–2015.

This decrease is partially offset by a technical adjustment regarding the reallocation of funding for accommodation and real property services provided by Public Works and Government Services Canada. The Canada Revenue Agency reallocated funding for Internal Services to the Taxpayer and Business Assistance Program.

4. Total Funding Allocated to First Nations and Inuit Communities

During their appearance before the Committee in March 2014, officials from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada were asked to provide information on the total federal funding allocated to First Nations and Inuit communities. The Treasury Board of Canada Secretariat has since told the Committee that a total of \$10.8 billion has been allocated to Aboriginal peoples for 2014–2015, primarily by Aboriginal Affairs and Northern Development Canada (\$8.1 billion) and Health Canada (2.6 billion). The primary purpose of this funding is to support public services in First Nations and Inuit communities in the areas of education, health, social and economic development, and capital.

Close to \$119.4 million is provided through transfer payments from various departments and agencies, such as the Canadian Northern Economic Development Agency, Fisheries and Oceans Canada, Canadian Heritage, Justice Canada, Natural Resources Canada, the Northern Pipeline Agency, the Public Health Agency of Canada, and Public Safety Canada. The transfer payments support various on- and off-reserve initiatives such as fisheries and forest management programs.

In addition, funds are allocated by the Registry of the Specific Claims Tribunal of Canada (\$2.9 million) and the Indian Residential Schools Truth and Reconciliation Commission (\$2.1 million) to “address particular aspects of Aboriginal claims against the Crown.”³

Lastly, other organizations such as the Canada Mortgage and Housing Corporation, Employment and Social Development Canada and the Royal Canadian Mounted Police administer programs or components of programs that support First Nations and Inuit communities and agencies.

5. Funding for Water Supply Systems

The Committee asked officials from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada about funding for water supply systems during their appearance in March 2014. The Committee has since received information on this subject. A total of 177 projects concerning water and wastewater systems were carried out between April 2006 and March 2012. Departmental funding for these projects totalled \$838.6 million.

6. Savings Achieved by Aboriginal Affairs and Northern Development Canada through the Spending Review Launched in the 2012 Federal Budget

During the interim study of the *2014–15 Main Estimates*, the Committee asked departmental officials about the savings achieved through the spending review launched in the 2012 federal budget. The Committee was invited to consult the department’s [web page](#), where this information is posted by program, vote and fiscal year.

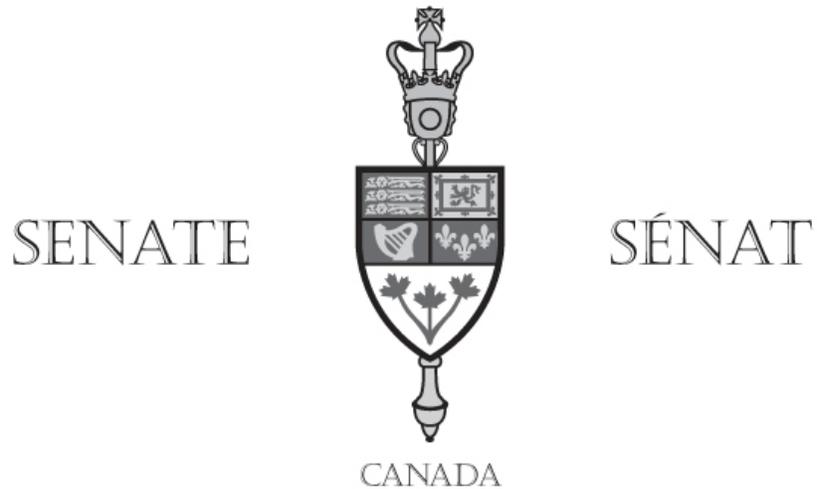
The savings identified totalled \$240.2 million, broken down as follows:

- \$24.4 million in 2012–2013;
- \$55.1 million in 2013–2014;
- \$160.6 million in 2014–2015 and ongoing.

Savings were achieved primarily in the following areas:

- \$61.3 million resulting from changes to project funding for Aboriginal Representative Organizations and Tribal Councils;
- \$51.7 million following the review of the Governance and Institutions of Government program;
- \$42.2 million through internal streamlining and restructuring;
- \$28.5 million through restructuring of the Co-operative Relationships program;
- \$16.7 million through the restructuring of Aboriginal economic development programs.

³ Treasury Board of Canada Secretariat (written submission), reply by the Treasury Board of Canada Secretariat to the Standing Senate Committee on National Finance, 15 April 2014.



**DEUXIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR
LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2014-2015**

Comité sénatorial permanent des finances nationales

NEUVIÈME RAPPORT

Président

L'honorable Joseph A. Day

Vice-président

L'honorable Larry Smith

MAI 2014

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	4
1. AFFAIRES ÉTRANGÈRES, COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT CANADA	6
1.1 Fusion de l'Agence canadienne de développement international et d'Affaires étrangères et Commerce international Canada	6
1.2 Rôle d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada	7
1.3 Prévisions budgétaires du Ministère	7
1.3.1 Mécanisme de décaissement rapide	7
1.3.2 Économies cernées dans le budget fédéral de 2012	8
1.3.3 Gestion des biens immobiliers	8
1.4 Changements aux crédits et postes législatifs	8
1.5 Employés au Canada et à l'étranger.....	9
2. DÉFENSE NATIONALE CANADA	9
2.1 Prévisions budgétaires du Ministère	9
2.2 La nouvelle architecture d'alignement des programmes.....	9
2.3 Les cinq nouveaux programmes introduits dans le <i>Budget principal des dépenses 2014-2015</i> 2.3.1 <i>Opérations de soutien et de combat de la Défense</i> (Montant demandé : 1,36 milliard de dollars).....	10
2.3.2 <i>Services de la Défense et contributions au gouvernement</i> (Montant demandé : 408 millions de dollars).....	10
2.3.3 <i>Production d'éléments de force de la défense prêts à l'action</i> (Montant demandé : 3,04 milliards de dollars).....	11
2.3.4 <i>Production des éléments de capacité de la Défense</i> (Montant demandé : 13,1 milliards de dollars).....	11
2.3.5 <i>Recherche et développement concernant les capacités de la Défense</i> (Montant demandé : 326,3 millions de dollars)	11
2.4 Les navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique	12
3. TRANSPORTS CANADA.....	12
3.1 Prévisions budgétaires du Ministère	12
3.2 Investissement dans le réseau de transport et en surveillance et sécurité	12
4. CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA.....	13
4.1 Prévisions budgétaires du Ministère	13
4.2 <i>Programme de passeport</i>	14
4.3 Programme des travailleurs étrangers temporaires	14
4.4 La biométrie	15
4.5 Économies découlant de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012	15
4.6 Demandes de citoyenneté et d'immigration	15
4.7 Accord Canada-Québec	15
4.8 Autorisation de voyage électronique.....	16
4.9 Feuille de route pour les langues officielles	16
4.10 Programme Expérience internationale Canada	16
5. PATRIMOINE CANADIEN	16
5.1 Rôle du Ministère	16
5.2 Prévisions budgétaires du Ministère	17
5.3 Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015.....	18
5.4 150e anniversaire de la Conférence de Charlottetown	18
5.5 Fonds du Canada pour les périodiques	18

5.6	Prévisions budgétaires des organismes du portefeuille du Ministère	18
5.6.1	Musée canadien de l'histoire	19
5.6.2	Musée canadien de l'immigration du Quai 21	19
5.6.3	Musée canadien pour les droits de la personne	19
6.	SANTÉ CANADA	19
6.1	Prévisions budgétaires du Ministère	19
6.1.1	Économies cernées dans le budget fédéral de 2012	20
6.1.2	Investissements de Santé Canada dans les services	20
6.1.3	Investissement de Santé Canada auprès des Premières nations et des Inuits	20
6.1.4	Postes législatifs	21
6.2	Initiatives annoncées dans le budget fédéral de 2014	21
6.3	Le cadre d'évaluation du rendement de l'Accord-cadre tripartite de la Colombie-Britannique .	21
7.	ORGANISATIONS RÈGLEMENTÉES PAR LE BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	22
7.1	Prévisions budgétaires du Bureau du surintendant des institutions financières.....	22
7.2	Les frais imposés par le Bureau du surintendant des institutions financières à ses clients	23
7.3	Les relations entre le Bureau du surintendant des institutions financières et les représentants du secteur financier	23
8.	INDUSTRIE CANADA.....	24
8.1	Prévisions budgétaires du Ministère	24
8.2	Les subventions et contributions.....	25
9.	TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA	26
9.1	Prévisions budgétaires du Ministère	26
9.2	La Société immobilière du Canada	26
9.3	Financement des biens immobiliers.....	27
	SUIVI DE CERTAINES QUESTIONS DEMEURÉES EN SUSPEND LORS DE L'ÉTUDE INTÉRIMAIRE DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2014-2015	28
1.	LA DETTE FISCALE CANADIENNE.....	28
2.	FRAIS D'ADMINISTRATION PERÇUS POUR L'ADMINISTRATION DES IMPÔTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX.....	28
3.	DIMINUTION DU BUDGET POUR LE PROGRAMME DES SERVICES D'AIDE AUX CONTRIBUABLES ET AUX ENTREPRISES.....	28
4.	FINANCEMENT TOTAL ACCORDÉ AUX COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS ET INUITS	28
5.	INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE DE SYSTÈMES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU	29
6.	ÉCONOMIES RÉALISÉES AU SEIN D'AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN SUITE À L'EXAMEN DES DÉPENSES DU BUDGET FÉDÉRAL DE 2012	29

INTRODUCTION

Dans le cadre son étude sur le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, le Comité sénatorial permanent des finances nationales (le Comité) a tenu trois réunions en avril 2014. Au cours de ces trois rencontres, le Comité a entendu les témoignages de vingt-deux témoins provenant de huit ministères fédéraux et de trois organisations non-gouvernementales. Ce rapport constitue le deuxième rapport du Comité sur le sujet.

Le 9 avril 2014, le Comité a reçu des fonctionnaires provenant d’Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, de Défense nationale Canada et de Transports Canada :

Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada

- Nadir Patel, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances, Planification ministérielle, finances et technologies de l’information;
- Arun Thangaraj, directeur général, Direction générale de la gestion et de la planification des ressources financières.

Défense nationale Canada

- Contre-amiral Patrick Finn, chef d’état-major, Groupe des matériels;
- Kevin Lindsay, dirigeant principal des finances;
- Major-général Ian C. Poulter, chef de programme.

Transports Canada

- André Lapointe, sous-ministre adjoint, Services généraux et dirigeant principal des finances.

Le 29 avril 2014, trois ministères se sont présentés devant le Comité : Citoyenneté et Immigration Canada, Patrimoine canadien et Santé Canada. Les fonctionnaires respectifs de ces ministères étaient les suivants :

Citoyenneté et Immigration Canada

- Paul Armstrong, directeur général, Région des processus centralisés;
- Tony Matson, sous-ministre adjoint/administrateur principal des finances;
- Catrina Tapley, sous-ministre adjointe déléguée, Politiques stratégiques et de programmes.

Patrimoine canadien

- Robert Hertzog, dirigeant principal des finances et directeur général, Direction générale de la gestion financière;
- Colleen Swords, sous-ministre, Direction générale de la gestion financière.

Santé Canada

- Sony Perron, sous-ministre adjoint principal intérimaire, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits;
- Jamie Tippetts, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances, Direction générale du dirigeant des finances.

Le 30 avril 2014, le Comité a accueilli des représentants d'organisations réglementées par le Bureau du surintendant des institutions financières afin d'en apprendre davantage sur le rôle de ce Bureau, soit le Groupe Banque TD, l'Association des banquiers canadiens et la Banque Manuvie et Fiducie Manuvie. Au cours de cette même rencontre, des fonctionnaires d'Industrie Canada et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont également comparu devant le Comité. Les représentants respectifs de ces organisations et ministères étaient les suivants :

Groupe Banque TD

- Kent Andrews, vice-président principal, Évaluation du risque réglementaire et du capital de risque.

Associations des banquiers canadiens

- Debbie Crossman, directrice, Affaires financières;
- Darren Hannah, vice-président par intérim, Politiques et Opérations.

Banque Manuvie et Fiducie Manuvie

- Christopher Elgar, agent principal de gestion des risques.

Industrie Canada

- Robert Dunlop, sous-ministre adjoint, Secteur science et innovation;
- David Enns, dirigeant principal des finances, Secteur de la gestion intégrée;
- Iain Stewart, sous-ministre adjoint, Secteur de la politique stratégique.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

- Alex Lakroni, dirigeant principal des finances, Direction générale des finances et de l'administration;
- Pierre-Marc Mongeau, sous-ministre adjoint, Direction générale des biens immobiliers.

Par ailleurs, le Comité a reçu des réponses de la part de certains ministères relativement à des questions soulevées lors de son étude préliminaire du *Budget principal des dépenses 2014-2015* au mois de mars 2014. Le sommaire de ces réponses est présenté dans la dernière partie de ce rapport.

1. Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada

1.1 Fusion de l'Agence canadienne de développement international et d'Affaires étrangères et Commerce international Canada

Les fonctionnaires d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada ont discuté de la création du nouveau Ministère suivant la fusion de l'Agence canadienne de développement international et de l'ancien ministère Affaires étrangères et Commerce international Canada au moyen du projet de loi C-60¹. Le Comité a appris que depuis la fusion, des efforts ont été faits en matière de gestion financière afin d'harmoniser les processus, les structures, les systèmes et les ressources des deux organisations.

En réponse à une question du Comité, les fonctionnaires ont expliqué que de leur point de vue, la fusion qui a eu lieu à la fin du mois de juin 2013 s'était bien déroulée et que le nouveau Ministère fonctionnait très bien jusqu'à présent. Cette initiative a permis de développer une synergie entre les deux organisations tout en minimisant les chevauchements et les doublons.

Poursuivant leur témoignage, les fonctionnaires ont discuté des projets en cours de réalisation et découlant de cette fusion. L'intégration complète des divers systèmes des deux organisations prend, comme prévu, un certain temps. Étant donné les 130 initiatives et fonctions corporatives qu'a le Ministère, certaines transformations suite à la fusion ont déjà été complétées alors que d'autres n'ont pas encore été réalisées.

Le Comité a également été informé qu'en matière d'administration des politiques, le nouveau Ministère a développé une nouvelle structure organisationnelle à l'intérieur de laquelle les employés des différents secteurs d'activités du Ministère collaborent.

En ce qui concerne les ressources humaines, la haute gestion du Ministère est consciente de l'anxiété et des inquiétudes qu'une telle fusion a pu susciter parmi les employés. Ainsi, pour pallier cette situation, des efforts constants ont été déployés afin d'assurer une bonne communication avec ces derniers. De nouvelles opportunités de formation et du perfectionnement professionnel ont également découlé de la fusion.

De plus, les fonctionnaires ont mis en évidence l'opportunité d'intégrer les pratiques exemplaires mises en place dans l'une ou l'autre des deux organisations à l'ensemble du nouveau Ministère. Par exemple, le nouveau Ministère intégrera une évaluation du risque fiduciaire pour chaque dollar dépensé comme l'Agence canadienne de développement international l'effectuait avant la fusion.

Finalement, les fonctionnaires ont mentionné au Comité qu'il était trop tôt pour évaluer les coûts et les économies découlant de la fusion. Ils ont toutefois précisé que des dépenses ponctuelles étaient nécessaires pour la mise en œuvre de changements en matière de systèmes.

¹ Le projet de loi C-60 : Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars 2013 et mettant en œuvre d'autres mesures a été déposé au Parlement le 21 mars 2013 et a reçu la sanction royale le 26 juin 2013.

1.2 Rôle d’Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada

Selon les explications des fonctionnaires, le rôle d’Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada est de gérer les relations diplomatiques et consulaires avec les gouvernements étrangers et des organisations internationales. Grâce à 172 missions réparties dans 105 pays, le Ministère se charge :

- de poursuivre le dialogue et la coopération avec des acteurs internationaux dans le but de faire progresser les intérêts politiques et économiques du Canada;
- d’améliorer et de maintenir l’accès au marché pour les entreprises canadiennes;
- de fournir des services consulaires et des renseignements sur les voyages aux Canadiens et Canadiennes;
- de contribuer au maintien de la paix et de la stabilité dans le monde;
- de diriger des interventions canadiennes concertées face à des crises et à des catastrophes naturelles à l’étranger;
- d’alléger la pauvreté dans le monde;
- de soutenir la prospérité et la stabilité dans les pays en développement.

1.3 Prévisions budgétaires du Ministère

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, le budget total du nouveau Ministère pour 2014-2015 s’élève à 5,3 milliards de dollars, soit une augmentation nette de 3,0 milliards de dollars par rapport au budget 2013-2014 de l’ancien ministère Affaires étrangères et Commerce international Canada. La principale raison expliquant cet accroissement est le transfert de crédits provenant de l’Agence canadienne de développement international suite à sa fusion avec l’ancien ministère.

Les autres changements importants concernant le budget des dépenses du nouveau Ministère comprennent les augmentations suivantes :

- 120,0 millions de dollars au titre du mécanisme de décaissement rapide qui a pour but de faciliter les interventions du Canada en réponse aux crises internationales et aux catastrophes requérant une action multilatérale;
- 19,3 millions de dollars associés aux quotes-parts versées en devises étrangères à des organisations internationales et ce, principalement pour couvrir les fluctuations de taux de change.

Ces hausses sont, en partie, contrebalancées par les réductions suivantes :

- 70,4 millions de dollars en raison du transfert du *Programme de passeport* à Citoyenneté et Immigration Canada;
- 52,3 millions de dollars attribuables aux économies réalisées dans le cadre de l’examen des dépenses du budget fédéral de 2012.

1.3.1 Mécanisme de décaissement rapide

Le Comité s’est intéressé au budget total du mécanisme de décaissement rapide. Les fonctionnaires ont expliqué que ce budget, s’élevant à 120 millions de dollars, fait partie des 400 millions de dollars du fonds pour les crises établi suite au tsunami de 2004 qui a affecté plusieurs pays, notamment

l'Indonésie, le Sri Lanka, le Sud de l'Inde, les Maldives, la Thaïlande et la Somalie. Avant la fusion, l'ancien ministère et l'Agence canadienne de développement international avaient des budgets respectifs de 20 millions de dollars et 100 millions de dollars pour cette initiative qui vise à supporter les crises internationales d'envergure au moyen d'actions multilatérales à grande échelle.

1.3.2 Économies cernées dans le budget fédéral de 2012

Les fonctionnaires ont discuté des économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012, qui portait sur trois ans. L'exercice 2014-2015 est le troisième et dernier exercice et celui au sein duquel la dernière tranche d'économies s'élevant à 52,3 millions de dollars sera réalisée. Au cours de ces trois exercices financiers, l'ancien ministère aura réalisé des économies de l'ordre de 197,1 millions de dollars grâce à diverses mesures dont la consolidation des activités administratives, la fermeture de bureaux commerciaux et de consulats qui se concentraient sur le commerce avec les États-Unis et des changements à son portefeuille immobilier. De son côté, l'Agence canadienne de développement international a également réalisé des économies au niveau de ses programmes. Par exemple, certains pays ne figureront plus, au cours des prochaines années, parmi les bénéficiaires de certains programmes. Les fonctionnaires se sont engagés à soumettre une liste des économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Comité n'avait pas reçu l'information demandée.

1.3.3 Gestion des biens immobiliers

Le Comité s'est intéressé à la vente, par le Ministère, de biens immobiliers et à la façon dont les revenus générés par ces ventes ont été utilisés. Les fonctionnaires ont expliqué que le Ministère peut utiliser les revenus provenant de telles ventes pour acquérir de nouveaux biens immobiliers et ce, sans avoir à en faire la demande au Parlement. Les fonctionnaires ont accepté de fournir une liste des biens immobiliers vendus et achetés par le Ministère au cours des dernières années. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Comité n'avait pas reçu l'information demandée.

1.4 Changements aux crédits et postes législatifs

Au niveau des crédits et des postes législatifs, les principaux changements au budget principal des dépenses du Ministère sont les suivants :

- une augmentation de 2,7 milliards de dollars au crédit 10 – Subventions et contributions;
- une hausse de 147,0 millions de dollars au crédit 1 – Dépenses de fonctionnement;
- un accroissement de 189,5 millions de dollars sur le plan des postes législatifs afin de couvrir, entre autres, les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les paiements aux institutions financières internationales;
- une réduction de 20,2 millions de dollars au crédit 5 – Dépenses en capital;
- une baisse de 14,6 millions de dollars au crédit 15 – Paiements au titre des programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada, ou au titre de l'administration de ces programmes ou conventions.

1.5 Employés au Canada et à l'étranger

À la suite d'une question du Comité, les fonctionnaires ont précisé qu'en date du 1er avril 2014, le Ministère comptait un total de 9 858 employés, soit 6 187 employés au Canada et 3 671 personnes embauchées à l'étranger. Cette dernière catégorie inclut les résidents étrangers embauchés pour soutenir le Ministère dans ses missions et non des Canadiens et Canadiennes déployés à l'étranger.

2. Défense nationale Canada

2.1 Prévisions budgétaires du Ministère

Selon le Budget principal des dépenses 2014-2015, la Défense nationale demande 18,7 milliards de dollars. Il s'agit d'une augmentation nette d'environ 676 millions de dollars, ou 4 %, par rapport au *Budget principal des dépenses de 2013-2014*. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de 1,1 milliard de dollars au niveau des dépenses prévues en immobilisation. Le tout est partiellement contrebalancé par des diminutions prévues au niveau des dépenses de fonctionnement (325,2 millions de dollars), des paiements législatifs (98,7 millions de dollars) et des dépenses en subventions, contribution et divers paiements de transfert (6,5 millions de dollars).

Répondant aux questions du Comité, les représentants de la Défense nationale ont expliqué que l'augmentation du financement demandé au titre du crédit pour dépenses en capital était attribuable principalement à une augmentation des dépenses prévues de 1,2 milliard de dollars pour de grands projets d'immobilisation, comme la famille de véhicules de combat terrestre, les navires de patrouille extracôtière de l'Arctique et le projet des hélicoptères maritimes.

Poursuivant leur témoignage, les fonctionnaires ont expliqué les principales réductions de dépenses prévues au budget de fonctionnement de la Défense nationale:

- une diminution de 19,5 millions de dollars attribuable à la fin de la mission d'entraînement en Afghanistan;
- une réduction de 128,8 millions de dollars liée à la mise en œuvre des mesures annoncées dans le budget de 2014 pour réduire les frais de déplacement et le transfert au Secrétariat du Conseil du Trésor de Canada du passif pour les futures indemnités de départ.

2.2 La nouvelle architecture d'alignement des programmes

Le Comité s'est intéressé à un changement important apporté à la façon de présenter l'information financière de la Défense nationale dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. En effet, à compter de 2014-2015, le ministère de la Défense nationale va utiliser une nouvelle *architecture d'alignement des programmes*, composée de cinq programmes en plus des services internes. Lors de leur témoignage, les fonctionnaires ont tout d'abord expliqué que chaque ministère fédéral possède une architecture d'alignement des programmes. C'est à partir de cette structure que tous les ministères établissent leurs budgets et présentent leurs résultats financiers. Ils ont également ajouté que cette restructuration, approuvée par le Secrétariat du Conseil du trésor du Canada, avait pour objectif de rendre l'information plus facile à comprendre et en lien avec les activités de la Défense nationale, qui demeurent, pour leur part, inchangées.

Poursuivant leur témoignage, les fonctionnaires ont expliqué que compte tenu de cette nouvelle façon de présenter l'information financière il n'est pas possible de comparer les montants de l'année précédente avec ceux de 2014-2015. Même le montant demandé pour les services internes n'est pas comparable puisqu'en vertu de la nouvelle architecture, l'écart de 478 millions de dollars est principalement attribuable à une redistribution des coûts des services internes vers les programmes pertinents.

Désirant en apprendre davantage sur les programmes composant la nouvelle architecture d'alignement des programmes de la Défense nationale, le Comité a posé une série de questions aux fonctionnaires et a obtenu les informations suivantes.

2.3 Les cinq nouveaux programmes introduits dans le *Budget principal des dépenses* 2014-2015

2.3.1 *Opérations de soutien et de combat de la Défense* (Montant demandé : 1,36 milliard de dollars)

Ce programme est composé des trois sous-programmes suivants:

- le *Sous-Programme Opérations nationales et continentales de la Défense* qui englobe les opérations effectuées par l'intermédiaire du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) et les opérations d'intervention dans l'Arctique;
- le *Sous-Programme Opération de combat international* qui comprend les opérations continues de la Défense nationale dans le cadre des engagements permanents de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ainsi que toutes les opérations internationales d'intervention de crise et d'urgence;
- le *Sous-Programme Opérations centralisées continues et habilitation opérationnelle* qui comprend le soutien diplomatique de renseignements, de surveillance et de reconnaissance.

2.3.2 *Services de la Défense et contributions au gouvernement* (Montant demandé : 408 millions de dollars)

Ce programme comporte les trois sous-programmes suivants:

- le *Sous-Programme Opérations de secours aux sinistrés et opérations humanitaires* qui englobe toutes les interventions dans le cas des tremblements de terre, des inondations et des ouragans ainsi que les opérations d'assistance humanitaire et d'évacuation, tant au pays qu'à l'étranger;
- le *Sous-Programme Services de la Défense relatifs à la sécurité et à la sûreté des Canadiens* qui se rapporte aux menaces à la sécurité et à la sûreté des Canadiens et comprend le soutien à des événements d'envergure comme les Jeux olympiques, le soutien aux autres ministères et organismes, les opérations de contre-terrorisme et de réponse aux événements terroristes ainsi que les opérations de recherche et sauvetage à l'échelle du Canada;
- le *Sous-Programme Sensibilisation et héritage militaire* qui vise à transmettre l'histoire et les traditions militaires, l'expertise et les valeurs militaires canadiennes ainsi qu'à promouvoir le leadership et le civisme chez les jeunes Canadiens. Le tout comprend notamment l'enseignement de l'histoire militaire, la participation à des cérémonies telles que le Jour du Souvenir et les programmes des cadets et des Rangers juniors canadiens.

2.3.3 Production d'éléments de force de la défense prêts à l'action (Montant demandé : 3,04 milliards de dollars)

Ce programme renferme les quatre sous-programmes suivants:

- le *Sous-Programme Maintien de la disponibilité opérationnelle des éléments de force* qui a pour but de soutenir les activités des unités prêtes à être déployées, telles que les navires de garde à disponibilité opérationnelle élevée;
- le *Sous-Programme Entraînement d'intégration des éléments de force* qui vise à former les principales forces opérationnelles expéditionnaires.
- le *Sous-Programme Production d'éléments de force* qui englobe exclusivement la force opérationnelle régulière, telle que les frégates, les unités d'infanterie et les unités de transport aérien stratégiques;
- le *Sous-Programme Production, coordination, commandement et contrôle de la disponibilité opérationnelle* qui se rapporte essentiellement au commandement et au contrôle qui permettent la disponibilité opérationnelle et l'équilibre au sein des forces maritimes, terrestres et spéciales.

2.3.4 Production des éléments de capacité de la Défense (Montant demandé : 13,1 milliards de dollars)

Ce programme englobe également les quatre sous-programmes suivants:

- le *Sous-Programme Cycle de vie du personnel militaire et de l'organisation* qui inclut des éléments tels que le recrutement militaire, la qualification militaire de base des officiers et l'instruction professionnelle ainsi que les services de santé militaires;
- le *Sous-Programme Cycle de vie du matériel*, qui garantit que les éléments de capacité de défense liés au matériel sont disponibles selon les quantités, les répartitions et l'état nécessaires, comprend, entre autres, les services d'acquisition et de mise à niveau de l'équipement;
- le *Sous-Programme Cycle de vie des biens immobiliers* qui englobe l'acquisition des biens immobiliers, le maintien des capacités de décontamination en cas de problème environnemental et le dessaisissement des biens immobiliers;
- le *Sous-Programme Cycle de vie des systèmes d'information* qui concerne l'acquisition des systèmes d'information, leur gestion et le soutien aux utilisateurs. Services partagés Canada ne fournit pas tous les services de technologie de l'information utilisée par la Défense nationale. Tout ce qui concerne le commandement et le contrôle militaire n'est pas fourni par Services partagés Canada.

2.3.5 Recherche et développement concernant les capacités de la Défense (Montant demandé : 326,3 millions de dollars)

Ce programme comporte les deux sous-programmes suivants:

- le *Sous-Programme Conception, intégration et développement en matière de capacité* qui vise à évaluer les menaces grâce à l'analyse de l'environnement et de la sécurité effectuée par les responsables du développement des forces armées, aux technologies de modélisation et de simulation militaires ainsi qu'au développement et à la démonstration des technologies de défense;
- le *Sous-Programme Orientation stratégique et soutien à la planification* qui se rapporte à l'environnement de sécurité de l'avenir et à toutes les évaluations de la menace, l'élaboration de

scénarios militaires pour les diverses missions et opérations et à la façon d'adapter les capacités afin de faire face à ces éventuelles menaces.

2.4 Les navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique

Le Comité a questionné les fonctionnaires de la Défense nationale quant aux travaux de construction des navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique et a pu apprendre que le projet va bon train. Selon les témoins, les travaux de construction des navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique débuteront en 2015.

Poursuivant leur témoignage les fonctionnaires ont affirmé que c'est la société Irving Shipbuilding qui s'occupera de la construction des navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique et des navires de combat de surface. Ils ont également mentionné le projet de construction navale sur la côte Ouest pour lequel des discussions détaillées avec la société Seaspan, qui possède plusieurs chantiers navals à Victoria et à Vancouver, sont en cours. La société Seaspan, dans ses chantiers navals de Victoria, modernise actuellement cinq frégates et est responsable de tout l'entretien des sous-marins de la Défense nationale, qui s'échelonnent sur plusieurs décennies. La priorité pour ce chantier sera accordée aux navires de la Garde côtière canadienne, mais la Défense nationale y fera également construire ses navires de soutien interarmées.

En terminant, les représentants de la Défense nationale ont affirmé que les dépenses figurant dans le *Budget principal des dépenses de 2014-2015* sont nécessaires afin de fournir aux Forces armées canadiennes les ressources dont elles ont besoin pour faire leur travail au nom des Canadiens et Canadiennes.

3. Transports Canada

3.1 Prévisions budgétaires du Ministère

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, Transport Canada prévoit des dépenses budgétaires de 1,7 milliard de dollars pour 2014-2015, ce qui représente une augmentation de 143,7 millions de dollars par rapport aux dépenses budgétaires présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. De ce montant, une somme de 1,4 milliard de dollars requiert l'approbation du Parlement. Le solde de 238 millions de dollars représente les prévisions législatives qui n'exigent pas d'approbation supplémentaire et qui sont fournies à titre d'information.

3.2 Investissement dans le réseau de transport et en surveillance et sécurité

Questionnés par le Comité, les fonctionnaires de Transport Canada ont affirmé qu'un montant de 357 millions de dollars serait consacré, en 2014-2015, à la sécurité et à la sûreté des voyageurs pour répondre aux recommandations du rapport de 2013 du Bureau du vérificateur général sur la surveillance de la sécurité ferroviaire. Le tout impliquerait notamment l'élaboration accélérée de la réglementation et l'amélioration de l'approche fédérale à l'égard de la surveillance axée sur les systèmes de sécurité ferroviaire. Les fonctionnaires ont aussi indiqué que le Ministère augmenterait les ressources et les capacités d'inspection du programme de transport des marchandises dangereuses. Poursuivant leur témoignage, les représentants de Transport Canada ont également affirmé qu'un montant de 151 millions de dollars serait consacré aux services internes afin de s'assurer que les programmes du Ministère et les autres obligations générales sont adéquatement financés.

Les fonctionnaires de Transport Canada ont souligné que leur Ministère demandait aussi un montant de 1,1 milliard de dollars pour 2014-2015 afin d'améliorer l'efficacité du réseau de transport, ce qui comprend notamment le travail destiné à faire avancer le projet de passage international de la rivière Detroit. Ce montant servirait également à continuer à appuyer les ordres de gouvernement et le secteur privé dans la réalisation de projets d'infrastructure de transport essentiels ainsi qu'à maintenir et à exploiter les aéroports et les ports restants.

Le Comité a également appris qu'un montant de 86 millions de dollars serait consacré, en 2014-2015, au financement d'un réseau de transport respectueux de l'environnement. Le tout comprend notamment la promotion des initiatives de systèmes de sécurité de classe mondiale pour les navires-citernes, l'élaboration de règlements pour les modes de transport aérien, maritime et ferroviaire dans le cadre d'initiatives de réseau de transport respectueux de l'environnement, la décontamination de certains sites du Ministère ainsi que l'élaboration de programmes destinés à limiter la pollution atmosphérique et les gaz à effet de serre produits par les différents modes de transport.

En réponse à une question du Comité concernant le renforcement des capacités de Transport Canada en matière de surveillance en sécurité et en sûreté, les représentants de Transport Canada ont répondu qu'à la suite des tristes événements survenus l'été dernier à Lac-Mégantic, le Ministère a pris un peu de recul pour déterminer si certains règlements devraient être modifiés dans l'immédiat. Le renforcement des capacités vise notamment à mettre en œuvre les changements réglementaires identifiés. Au sein du Ministère, le renforcement des capacités signifie que les inspecteurs devront suivre de la formation afin de bien comprendre les changements et être en mesure de les appliquer.

En ce qui a trait au projet de passage international de la rivière Detroit, le Comité a appris que Transport Canada cherchait actuellement à acheter des propriétés du côté canadien de la frontière et, bientôt, ferait la même chose du côté américain. Les représentants de Transport Canada ont aussi souligné qu'il restait encore quelques étapes à franchir avant d'être en mesure de déterminer une date ferme de mise en service de ce passage international.

4. Citoyenneté et Immigration Canada

4.1 Prévisions budgétaires du Ministère

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, le budget total de Citoyenneté et Immigration Canada totalise 1,39 milliard de dollars pour 2014-2015, soit une réduction nette de 270 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent. Les principales réductions sont les suivantes :

- 254,2 millions de dollars attribuables à des rajustements législatifs liés au fonds renouvelable de Passeport Canada;
- 48,3 millions de dollars du financement législatif servant à rembourser les frais versés par certains travailleurs qualifiés ayant présenté leur demande avant le 27 février 2008;
- 29,7 millions de dollars au niveau du financement en vue de mettre en œuvre l'utilisation de la biométrie dans le cadre du programme de visa temporaire;
- 13,9 millions de dollars provenant d'économies découlant de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012;

- 6,5 millions de dollars au niveau du financement prévu pour la modernisation du système d'immigration et de la gestion de l'arriéré de demandes.

Ces réductions sont, en partie, contrebalancées par les augmentations suivantes :

- 45,5 millions de dollars afin de permettre au Ministère de répondre à la hausse des demandes réalisées dans le cadre des programmes de citoyenneté et de résidence temporaire;
- 35,5 millions de dollars pour la subvention entourant l'Accord Canada-Québec;
- 13,1 millions de dollars pour l'élaboration et l'instauration de l'autorisation de voyage électronique dans le cadre du Plan d'action sur la sécurité du périmètre et la compétitivité économique du Canada et des États-Unis;
- 4,2 millions de dollars pour la formation linguistique au titre de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada.

4.2 Programme de passeport

En juillet 2013, la responsabilité du *Programme de passeport* a été transférée d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada à Citoyenneté et Immigration Canada. Les responsabilités en ce qui concerne la livraison des passeports n'ont toutefois pas changé : Service Canada en est toujours responsable.

Les fonctionnaires ont affirmé que la diminution des prévisions budgétaires associées au fonds renouvelable de Passeport Canada représente un ajustement comptable provenant d'un surplus dans le fonds.

Le Comité a appris qu'avec un fonds renouvelable, le Ministère livre des services pour lesquels il charge des frais. Au fil du temps, les frais doivent couvrir les dépenses pour arriver à un impact fiscal nul. Ainsi, le surplus prévu dans le fonds pour l'exercice 2014-2015 s'explique par le fait que le Ministère prévoit générer plus de revenus, soit 673 millions de dollars, que ses dépenses projetées, soit 379 millions de dollars. Cette hausse des revenus est principalement attribuable à l'augmentation des frais pour les passeports valides pour 5 ans qui ont grimpé de 80 dollars à 120 dollars et à l'offre d'un passeport valide pour une période de 10 ans, dont les frais sont de 160 dollars. Les passeports valides pour 10 ans ont généré un grand intérêt au sein de la population. Toutefois, le Ministère prévoit une baisse des demandes de passeports d'ici cinq ans et estime qu'en 2024-2025, les revenus équivaldront les dépenses.

Le Comité s'est intéressé à la façon dont le Ministère pouvait utiliser les surplus provenant du fonds. Les fonctionnaires ont expliqué que ces fonds ne peuvent être utilisés pour financer des besoins dans d'autres programmes. Toutefois, dans l'éventualité où il y aurait un arriéré dans le traitement des demandes de passeports, le Ministère pourrait utiliser les surplus pour corriger la situation.

4.3 Programme des travailleurs étrangers temporaires

Le *Programme des travailleurs étrangers temporaires* est sous la responsabilité conjointe de Citoyenneté et Immigration Canada et Emploi et Développement social Canada. Les fonctionnaires ont mentionné que les budgets fédéraux de 2013 et 2014 ont introduit des frais d'utilisation recueillis auprès des employeurs en échange d'avis relatif au marché du travail fournis par le Ministère.

Le *Programme des travailleurs étrangers temporaires* génère également des revenus au moyen de frais collectés et ces revenus sont utilisés pour gérer le programme. Selon les fonctionnaires, les frais collectés sont presque équivalents aux dépenses du programme. Le Comité a appris que la diminution entourant le remboursement des frais versés par certains travailleurs qualifiés à l'égard de demandes annulées est attribuable à une modification du calendrier de remboursement de ces frais.

4.4 La biométrie

Selon les fonctionnaires, la diminution du financement pour l'instauration de la biométrie s'explique par le fait que la mise en place de la vérification des données biométriques a eu lieu comme prévu durant l'exercice financier 2013-2014. Ces données incluent, par exemple, les empreintes digitales et la reconnaissance faciale. Cette vérification est maintenant entièrement intégrée aux opérations courantes du Ministère et un financement permanent y est consacré à l'intérieur de son budget de fonctionnement.

4.5 Économies découlant de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012

Le Comité a demandé aux fonctionnaires de lui fournir une liste détaillant les programmes, services et employés affectés par les économies réalisées suite à l'examen des dépenses fait dans le cadre du budget fédéral de 2012. Ces renseignements n'avaient pas encore été acheminés au Comité au moment de rédiger ce rapport.

4.6 Demandes de citoyenneté et d'immigration

Les fonctionnaires ont expliqué au Comité que l'augmentation des fonds demandés pour répondre à l'accroissement des demandes de citoyenneté et d'immigration temporaire permettra de traiter davantage de demandes en attente d'une décision, de réduire les délais de traitement et d'améliorer le service. Depuis quelques années, le nombre de demandes de citoyenneté est supérieur à la capacité de traitement du Ministère et une hausse des demandes d'immigration temporaire est prévue pour certains marchés tels que la Chine, l'Inde et le Brésil. Le financement supplémentaire demandé vise notamment à améliorer la rapidité du service pour ces marchés. Les fonctionnaires prévoient que, d'ici l'exercice 2015-2016, les délais de traitement seront d'au plus un an.

En réponse à une question du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que le traitement des demandes par voie électronique est plus efficace que les entrevues en personne et que c'est ce qui explique le désir du Ministère de traiter davantage de demandes électroniquement. Le Comité a appris que sous le système canadien et ce contrairement au système américain, il n'est pas requis d'interviewer chaque postulant et que l'attention portée aux demandes est basée sur un processus d'analyse du risque.

4.7 Accord Canada-Québec

En vertu de l'Accord Canada-Québec, le gouvernement du Québec a la responsabilité exclusive de la prestation des services d'accueil et d'intégration des immigrants et obtient en retour une compensation financière du gouvernement fédéral. On prévoit que le montant versé au gouvernement du Québec devrait passer de 284,5 millions de dollars en 2013-2014 à 320,0 millions de dollars pour l'exercice 2014-2015.

4.8 Autorisation de voyage électronique

L'autorisation de voyage électronique sera instaurée en 2015 afin de faciliter la gestion des risques avant l'arrivée de voyageurs à un point d'entrée au pays. Cette initiative vise à filtrer les voyageurs provenant de l'étranger qui ne requièrent pas de visa de visiteur, à l'exception des Américains. Les fonctionnaires ont affirmé que cette initiative renforcera la sécurité et améliorera l'efficacité à la frontière tout en facilitant les déplacements des voyageurs légitimes. À compter de l'exercice 2017-2018, le financement prévu pour cette initiative sera de 18,1 millions de dollars.

4.9 Feuille de route pour les langues officielles

Le Comité a été informé des objectifs découlant du financement supplémentaire octroyé pour la formation linguistique dans le cadre de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada. Ces derniers visent à supporter les nouveaux arrivants qui s'établissent dans des communautés de langue officielle minoritaire pour les aider à améliorer leurs compétences linguistiques.

Les 4,2 millions de dollars octroyés dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2014-2015* font partie des 29,5 millions de dollars prévus pour une période de 5 ans. Ces fonds s'ajoutent aux 120 millions de dollars que le Ministère investira au moyen d'autres initiatives visant à supporter les communautés en situation de minorité linguistique au pays. Au total, près de 600 millions de dollars sont investis annuellement à l'extérieur de la province de Québec pour le support des minorités linguistiques.

4.10 Programme Expérience internationale Canada

Le Comité a questionné les fonctionnaires quant à la baisse du financement du programme *Expérience internationale Canada*. Ces derniers ont expliqué que ce programme a été transféré, l'an dernier, d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada à Citoyenneté et Immigration Canada. Ce transfert a été accompagné d'un prêt de 5,2 millions de dollars provenant d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada visant à faciliter la transition du programme vers Citoyenneté et Immigration Canada. Ce prêt a déjà été remboursé.

Le revenu annuel du programme est de l'ordre de 12 millions de dollars et est généré via la perception de frais. Le Comité a appris que la diminution de 5,2 millions de dollars affichée dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015* réfère à la somme prêtée pour la transition du programme.

5. Patrimoine canadien

5.1 Rôle du Ministère

Les fonctionnaires ont débuté leur témoignage en expliquant le rôle primordial que Patrimoine canadien et les principales institutions culturelles canadiennes jouent au niveau social, communautaire et économique au Canada. L'objectif du Ministère est de promouvoir la vie culturelle au moyen des arts, du patrimoine, des langues officielles, de la citoyenneté et de la participation des jeunes aux sports.

Le Comité a appris que des données récentes provenant de Statistique Canada démontrent que les arts et la culture emploient plus de 630 000 personnes à travers le pays et représentent une activité économique évaluée à 49,9 milliards de dollars, ou 3,5% du produit intérieur brut du Canada. Les fonctionnaires ont également discuté des principales conclusions d'une étude réalisée en 2013, soit que

chaque dollar investi au cours des cinq dernières années par les programmes d'appui du Ministère a généré, en moyenne, 8,5 dollars en retombées économiques. Les conclusions découlant de d'autres études telles que l'incidence positive des activités artistiques et culturelles sur le sentiment de satisfaction, la santé et l'implication sociale des individus, ont également été citées.

Les quatre priorités du Ministère sont :

- la célébration de notre patrimoine et de notre histoire en route vers 2017;
- le développement des occasions à l'ère numérique et de la mondialisation pour créer un secteur culturel prospère;
- le rassemblement des Canadiens et Canadiennes et l'investissement dans nos collectivités;
- les services destinés aux Canadiens et Canadiennes en assurant l'efficacité des opérations et l'excellence de leur prestation.

5.2 Prévisions budgétaires du Ministère

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, le budget du Ministère s'élève à 1,39 milliard de dollars, le tout divisé comme suit :

- 178,9 millions de dollars au crédit 1 – Dépenses de fonctionnement;
- 1,19 milliard de dollars au crédit 5 – Subventions et contributions;
- 24,0 millions pour les postes législatifs.

Par rapport au budget principal des dépenses précédent, le budget pour l'exercice 2014-2015 représente une augmentation de 72,8 millions de dollars. Cette augmentation provient principalement d'une augmentation ponctuelle de 71,6 millions de dollars prévus pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains qui se dérouleront à Toronto en 2015.

De plus, le transfert, en septembre 2013, du programme *Expérience de la capitale* de la Commission de la capitale nationale vers Patrimoine canadien représente une hausse de 14,2 millions de dollars en dépenses de fonctionnement et un transfert de 80 employés affectés au programme et aux communications.

Ces deux éléments sont, en partie, contrebalancés par les réductions suivantes :

- 4,7 millions de dollars pour le *Programme des Autochtones* qui vise à renforcer l'identité culturelle des Autochtones, à encourager leur entière participation à la vie canadienne et à contribuer à la préservation des langues et cultures autochtones en appuyant des projets communautaires qui intègrent les valeurs, les cultures et les pratiques traditionnelles autochtones;
- 3,7 millions de dollars résultant de la fin du financement des activités liées à la commémoration du bicentenaire de la guerre de 1812.

5.3 Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015

Plusieurs ministères sont impliqués dans la préparation des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015. Au total, 500 millions de dollars sont prévus pour cet événement, dont 377,1 millions de dollars pour des investissements au niveau des infrastructures.

Les fonds totaux comprennent également un montant de 65 millions au titre d'une initiative qui laissera un héritage durable afin de couvrir les coûts d'opération des infrastructures pour un certain nombre d'années après les jeux et 6 millions de dollars pour le développement d'une stratégie culturelle fédérale. Les fonctionnaires n'ont cependant pas précisé le nombre d'années que ces 65 millions de dollars permettront de couvrir. Enfin, 3 millions de dollars sont destinés à aider les équipes canadiennes à se préparer pour les compétitions.

Considérant que la majeure partie des fonds pour cet événement a déjà été octroyée, les fonctionnaires ont précisé que le montant supplémentaire qui sera demandé par le Ministère lors du prochain exercice financier devrait être minime.

Le Comité a questionné les fonctionnaires afin de savoir si les dépenses pour ces jeux allaient être supérieures aux prévisions. Les fonctionnaires ont répondu que les préparatifs se déroulaient bien et qu'ils n'anticipaient pas de dépassements de coûts. Un peu moins de la moitié, soit 153 millions de dollars, de l'enveloppe liée aux infrastructures sportives a déjà été allouée.

5.4 150e anniversaire de la Conférence de Charlottetown

Le Comité a été informé que l'investissement fédéral pour les célébrations entourant le 150^e anniversaire de la Conférence de Charlottetown et les rénovations qui seront apportées au Centre de la Confédération s'élèvera à six millions de dollars. Ces fonds ont été annoncés l'an dernier par le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles et la ministre du Revenu national et de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

5.5 Fonds du Canada pour les périodiques

Les fonctionnaires se sont engagés à soumettre au Comité la liste des bénéficiaires des subventions provenant du Fonds du Canada pour les périodiques, qui s'élèvent à 72,8 millions de dollars pour l'exercice 2014-2015. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Comité attendait toujours l'information.

5.6 Prévisions budgétaires des organismes du portefeuille du Ministère

Le Comité a appris que les 18 organismes constituant le portefeuille de Patrimoine canadien disposent d'un budget total s'élevant à 2,6 milliards de dollars pour l'exercice 2014-2015. Ce dernier comprend 1,8 milliard de dollars en crédits parlementaires et 803,7 millions en revenus.

Plusieurs musées font partie du portefeuille du Ministère. La plupart de ces musées génèrent des revenus au moyen de frais d'admission et de frais de location. Chaque année, les divers musées canadiens faisant partie du portefeuille du Ministère génèrent chacun entre 6 et 17 millions de dollars en revenus.

5.6.1 Musée canadien de l'histoire

Les fonctionnaires ont discuté de la hausse du financement, de l'ordre de 8,6 millions de dollars, du Musée canadien de l'histoire pour soutenir sa création. Au cours de la période s'échelonnant de 2012 à 2016, le gouvernement fédéral aura investi un total de 25 millions de dollars à ce musée.

5.6.2 Musée canadien de l'immigration du Quai 21

Le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 a vu son financement annuel diminuer de 8,6 millions de dollars en 2014-2015 attribuable à une modification du profil de son financement réservé à l'amélioration et aux rénovations des installations du musée. Un total de 24,4 millions de dollars a été octroyé par le gouvernement fédéral entre 2010 et 2015 pour supporter ce musée récemment créé.

5.6.3 Musée canadien pour les droits de la personne

Le Musée canadien pour les droits de la personne sera situé à Winnipeg, au Manitoba et son ouverture est prévue pour septembre 2014. Le Comité a appris que l'ensemble de son financement, qui s'élève à 21,7 millions de dollars pour l'exercice 2014-2015, porte sur des dépenses de fonctionnement. Malgré le fait que le Musée ne soit pas encore ouvert, il a déjà des dépenses de fonctionnement notamment liées à la préparation des expositions.

Les coûts de construction du Musée sont de l'ordre de 351 millions de dollars, dont 100 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral. Au cours des dernières années, des fonds de l'ordre de 35 millions de dollars provenant du budget de fonctionnement ont été prêtés au Musée par Patrimoine canadien afin d'être utilisés pour des dépenses en capital. Les sommes empruntées seront remboursées au Ministère sur une période de six ans à partir de l'exercice 2018-2019, et ce, grâce aux fonds provenant du secteur privé que le Musée prévoit obtenir.

6. Santé Canada

6.1 Prévisions budgétaires du Ministère

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, le budget de Santé Canada est de l'ordre de 3,657 milliards de dollars, soit une hausse de 365,1 millions de dollars par rapport au budget principal de l'exercice précédent. Les principaux éléments responsables de cette augmentation sont :

- 311,7 millions de dollars visant à stabiliser, renouveler ou élargir les programmes et services de santé offerts aux personnes, familles et communautés des Premières nations et des Inuits. En réponse à une question du Comité, les fonctionnaires ont expliqué qu'auparavant, le financement de base des programmes du Ministère n'incluait pas de fonds pour couvrir leur expansion. Le Ministère devait ainsi demander, sur une base annuelle ou bisannuelle, des fonds supplémentaires au moyen des budgets supplémentaires des dépenses. Or, ce montant additionnel équivalant à une augmentation de 5 % des dépenses prévues dans le budget principal de l'exercice précédent permettra au Ministère d'avoir les ressources suffisantes pour livrer ses programmes sans avoir à demander davantage de fonds;
- 63,2 millions de dollars pour les fonds associés à la mise en œuvre de l'Accord-cadre tripartite de la Colombie-Britannique sur la gouvernance de la santé des Premières nations;

- 51,5 millions de dollars de revenus législatifs suite à l'entente de partenariat de services partagés entre Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada développée suite à l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012;
- 49,4 millions de dollars pour les programmes de santé des Premières nations et des Inuits afin de couvrir les hausses de demandes générées par la croissance de ces populations.

Ces hausses des dépenses sont, en partie, contrebalancées par les baisses suivantes :

- 64,8 millions de dollars pour des programmes qui ont été éliminés tels que l'Initiative de viabilité du système de santé des territoires à laquelle 30 millions de dollars étaient dédiés;
- 26,7 millions de dollars provenant de la fin du financement lié au Plan d'action pour la gestion de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations;
- 59,1 millions de dollars découlant des économies réalisées en rationalisant les opérations internes dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012;
- 10,7 millions de dollars provenant d'ajustements aux régimes d'avantages sociaux des employés du Ministère.

6.1.1 Économies cernées dans le budget fédéral de 2012

Les fonctionnaires se sont engagés à fournir la liste des économies qui seront réalisées au cours de l'exercice financier 2014-2015 dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012 et à expliquer la baisse du financement du programme Consommation et abus de substances. Lors de la rédaction de ce rapport, le Comité n'avait pas encore reçu les renseignements demandés.

6.1.2 Investissements de Santé Canada dans les services

Les fonctionnaires ont expliqué au Comité que les ressources financières octroyées au Ministère dans le cadre du *Budget principal des dépenses 2014-2015* lui permettront de continuer la prestation d'importants services aux Canadiens et Canadiennes. Ce financement sera réparti comme suit :

- 2,6 milliards de dollars destinés à améliorer l'accès des Premières nations et des Inuits à des services de santé de qualité;
- 496 millions de dollars pour assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes au moyen de programmes de réglementation des aliments, des produits et des facteurs environnementaux;
- 299 millions de dollars visant à supporter et soutenir les systèmes de soins de santé et les programmes connexes à travers le Canada.

6.1.3 Investissement de Santé Canada auprès des Premières nations et des Inuits

Le Comité a appris que 71 % du budget total du Ministère sera dédié aux services directs offerts aux communautés des Premières nations et des Inuits. Plus précisément, ce financement, de l'ordre de 2,6 milliards de dollars, sera divisé comme suit :

- 44 % couvrira les services de santé non assurés pour les Premières nations et les Inuits, peu importe leur lieu de résidence, comme les soins dentaires, les médicaments, les services de santé mentale et le transport médical;
- 33 % financera principalement au moyen d'accords de contribution les soins de santé primaires et les activités de santé principalement sur les réserves des Premières nations et des Inuits qui sont,

dans la mesure du possible, alignés avec les services de santé offerts par les gouvernements provinciaux et les autorités locales;

- 23% sera consacré au soutien à l'infrastructure de santé des Premières nations et des Inuits.

6.1.4 Postes législatifs

Le budget principal des dépenses du Ministère contient également un total de 167,1 millions de dollars pour les postes législatifs. Le Comité a appris que ces fonds sont principalement divisés entre les régimes d'avantages sociaux des employés, soit 115,5 millions de dollars, et le partenariat de services partagés entre Santé Canada et l'Agence de santé publique du Canada, soit 51,5 millions de dollars.

6.2 Initiatives annoncées dans le budget fédéral de 2014

Les fonctionnaires ont décrit les trois initiatives touchant le Ministère dévoilées dans le budget fédéral de 2014. La première initiative, de l'ordre de 70 millions de dollars répartis sur trois ans, est pour le Fonds d'investissement-santé pour les territoires qui vise à améliorer la qualité des services de santé dispensés dans les communautés des Premières nations et des Inuits à travers le Canada. Cette initiative remplace l'Initiative de viabilité du système de santé des territoires qui s'est terminée à fin de l'exercice financier 2013-2014.

La deuxième initiative, financée à la hauteur de 47,4 millions de dollars sur deux ans, aura comme objectif de poursuivre le Plan d'action pour la gestion de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations, qui a pris fin en à la fin du mois de mars 2014.

La troisième initiative, qui recevra un financement de 40 millions de dollars sur cinq ans, aura pour but d'élargir la Stratégie nationale antidrogue qui couvre l'abus de drogues illicites ainsi que l'abus de médicaments prescrits au Canada.

6.3 Le cadre d'évaluation du rendement de l'Accord-cadre tripartite de la Colombie-Britannique

Les fonctionnaires ont mentionné que l'Accord-cadre tripartite de la Colombie-Britannique sur la gouvernance de la santé des Premières nations² est unique au pays. Le projet recevra un montant additionnel de 63,1 millions de dollars pour l'exercice financier 2014-2015, bien que le total de ce financement ne soit pas explicitement décrit dans les documents budgétaires. En lien avec cet accord, le Comité s'est intéressé à la façon dont les fonds sont dépensés et à la rentabilité de ces dépenses. Les fonctionnaires se sont engagés à envoyer l'information demandée. Au moment de la rédaction de ce rapport, l'information n'avait pas encore été reçue.

En réponse à une question du Comité, les fonctionnaires ont affirmé que cet accord avec la Colombie-Britannique disposait d'un cadre d'évaluation du rendement complet qui a été approuvé par le Conseil du Trésor du Canada et qui comporte plusieurs composantes.

La première composante concerne les données de surveillance de la santé qui sont recueillies depuis plus de dix ans. La collecte de ces données a débuté suite à une demande des Premières nations de la

² Le 1^{er} octobre 2013, le gouvernement fédéral a transféré la conception et l'exécution de ses programmes de santé en Colombie-Britannique incluant le personnel qui travaille au bureau régional de Santé Canada de cette province et le financement s'y rattachant à une nouvelle autorité de santé des Premières Nations.

Colombie-Britannique visant à obtenir des données sur l'hospitalisation des membres de leurs communautés. Par la suite, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que Santé Canada ont collaboré au projet. Ces données ont notamment permis l'identification des besoins en matière de soins de santé de ces communautés.

La qualité des données s'améliore au fil du temps et le tout facilite la planification des ressources requises en soins de santé et en prévention des maladies. Le fait que les données sur le taux de prévalence de certaines maladies comme le diabète dans les sous-régions sont disponibles pour l'ensemble des provinces et des Canadiens et Canadiennes à l'exception des populations habitant dans les réserves pose toutefois un certain défi. De plus, les données incluant les populations dans les réserves ne font pas toujours la distinction entre les membres des Premières nations et Inuits et le reste des Canadiens et Canadiennes.

La deuxième composante repose sur une solide planification de la gestion des ressources au niveau communautaire. Comme chaque communauté fait face à différents défis, cette planification est essentielle afin de diriger les ressources vers les points de pression et les problèmes en matière de santé auxquels ces populations sont confrontées. Les fonctionnaires ont précisé que cette planification communautaire en santé est rattachée à l'évaluation des communautés afin de déterminer les progrès réalisés et la portée des programmes.

La troisième composante est l'évaluation de la rentabilité de l'investissement. Par exemple, les services de santé non assurés pour les Premières nations et les Inuits couvrent environ 980 000 personnes et selon les évaluations de rendement du Ministère, le financement lié à ce programme n'augmente pas plus rapidement que d'autres. Le Comité a appris que pour l'année 2013, le taux de croissance du financement de ce programme était de 2,8 % alors que celui du système de soins de santé canadien était de 5,2 % selon les données de l'Institut canadien d'information sur la santé.

En somme, le Comité a été informé que le Ministère veillait à l'établissement d'une planification à long terme en santé et d'arrangements viables pour l'Accord-cadre tripartite avec la Colombie-Britannique en favorisant le succès des programmes et services et leur alignement avec les programmes et services offerts par le système provincial de soins de santé.

7. Organisations réglementées par le Bureau du surintendant des institutions financières

Dans le cadre de son étude du Budget principal des dépenses 2013-2014, le Comité a reçu des représentants du Bureau du surintendant des institutions financières. Lors de cette rencontre, le Comité a également questionné les représentants du Bureau du surintendant des institutions financières au sujet du rôle de l'organisme dans la régulation et la supervision des institutions sous réglementation fédérale, les sociétés d'assurances et certains régimes de retraite. À la suite de cette rencontre, le Comité a jugé bon de poursuivre son étude et d'inviter des représentants de l'Association des banquiers canadiens et de différentes institutions financières (ci-après, les représentants du secteur financier) qui sont réglementées par le Bureau du surintendant des institutions financières.

7.1 Prévisions budgétaires du Bureau du surintendant des institutions financières

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, le Bureau du surintendant des institutions financières demande l'approbation du Parlement pour un montant de près de 938 000 dollars sur un

budget total de 142,7 millions de dollars. Lors de l'exercice précédent, l'organisme avait demandé un crédit parlementaire de 907 000 dollars sur un budget total de 140,3 millions de dollars. Le montant demandé pour 2014-2015 servirait à financer les activités du Bureau de l'actuaire en chef du Canada pour la prestation de services d'évaluation et de consultation actuarielles pour le gouvernement fédéral au titre des divers régimes de retraite et d'avantages sociaux du secteur public.

Les autres dépenses prévues pour 2014-2015 pour le Bureau totalisent près de 141,8 millions de dollars et sont entièrement recouvrées à même les cotisations et les droits d'utilisation que l'organisme perçoit auprès des organismes qu'il régule, soit : les banques et les compagnies d'assurance, de fiducie et de prêt ainsi que les régimes de retraite privés sous réglementation fédérale.

7.2 Les frais imposés par le Bureau du surintendant des institutions financières à ses clients

Désirant connaître l'opinion des représentants du secteur financiers au sujet des frais qui leur sont imposés par le Bureau du surintendant des institutions financières, le Comité a questionné ces derniers en ce sens. Les représentants du secteur financier ont tout d'abord expliqué avoir une excellente relation avec le Bureau. Ils ont ajouté avoir des discussions sur une base continue avec ce dernier, notamment au sujet des frais qui leur sont imposés. Ils ont précisé qu'au début de chaque exercice financier, des employés du Bureau expliquent en détail aux clients l'ampleur du travail qui sera effectué. Bien que le montant des frais ne soit pas communiqué explicitement lors des discussions initiales, les représentants du secteur financier trouvent le tout utile. Ils savent également que les frais qui leur sont imposés par le Bureau sont basés sur leurs actifs, les risques liés à l'entreprise et le type de travail effectué par le Bureau.

Les représentants du secteur financier ont poursuivi leur témoignage en précisant que les frais qu'ils payent au Bureau du surintendant des institutions financières sont adaptés à la taille et la complexité de chaque organisation. Ils reconnaissent également qu'il y a eu beaucoup de réformes de la réglementation dans ce domaine et que le Bureau doit avoir un personnel de qualité afin de s'assurer de mettre en œuvre une réglementation efficace et efficiente. En résumé, ils croient que le coût total de 141,8 millions de dollars pour le Bureau est justifié compte tenu de la performance exemplaire du système bancaire canadien.

7.3 Les relations entre le Bureau du surintendant des institutions financières et les représentants du secteur financier

Répondant aux questions du Comité, les représentants du secteur financiers ont expliqué que la relation forte qui existe entre le secteur bancaire et le Bureau du surintendant des institutions financières a bien servi le Canada et cela a été démontré lors de la dernière crise financière mondiale. Selon eux, les banques canadiennes s'en tirent nettement mieux que leurs homologues d'autres pays et le Canada est constamment reconnu comme ayant l'un des systèmes bancaires les plus solides au monde. Les représentants ont également rappelé, au passage, que le Canada a été classé par le Forum économique mondial comme étant le pays ayant les plus solides banques dans le monde et ce, lors des six dernières années.

Les représentants du secteur financier attribuent en grande partie cette bonne performance à deux facteurs : la manière prudente dont les banques canadiennes sont gérées et le cadre réglementaire et la

supervision des services bancaires au Canada, sous la responsabilité du Bureau du surintendant des institutions financières.

Ils ont poursuivi leur témoignage en expliquant que le secteur bancaire canadien est l'un des secteurs les plus réglementés et contrôlés de l'économie. Par exemple, les banques canadiennes sont tenues de respecter les lignes directrices strictes du Bureau du surintendant des institutions financières dans un large éventail de domaines, tels que le capital, la liquidité, la gouvernance d'entreprise et la comptabilité pour n'en nommer que quelques-uns. Ils ont également précisé qu'au Canada, les banques ont la chance de traiter avec un seul organisme de réglementation prudentielle, ce qui simplifie le processus réglementaire.

8. Industrie Canada

8.1 Prévisions budgétaires du Ministère

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, Industrie Canada prévoit des dépenses budgétaires de 1,1 milliard de dollars pour 2014-2015, ce qui représente une diminution nette de 82,4 millions de dollars par rapport aux dépenses présentées dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014*. De cette somme, un montant de 872 millions de dollars doit être approuvé par le Parlement. Le solde de 205 millions de dollars représente les prévisions législatives qui ne nécessitent pas d'approbation supplémentaire et est fourni seulement à titre indicatif.

Les représentants d'Industrie Canada ont indiqué que les paiements de transfert représentent environ 65 % des dépenses budgétaires prévues, tandis que les dépenses de fonctionnement et en immobilisations, et les programmes obligatoires représentent respectivement 30 % et 5 % des dépenses budgétaires prévues. Le Comité a également appris que les éléments indiqués dans dernier budget fédéral de 2014 comme le soutien continu du *Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile et de l'accès aux réseaux de large bande à haute vitesse* ne figuraient pas dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015*. Ces éléments seront pris en compte dans les budgets supplémentaires des dépenses à venir.

Les représentants d'Industrie Canada ont indiqué que le budget du Ministère appuie ses différents résultats stratégiques selon la répartition suivante :

- 45 % du budget est consacré à promouvoir l'économie du savoir, en appuyant les progrès réalisés dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation;
- 34 % du budget est consacré à veiller à ce que le marché canadien soit efficace et concurrentiel;
- 14 % du budget est consacré à encourager l'innovation commerciale et la productivité en favorisant le développement économique dans les collectivités partout au pays; et
- 7 % du budget est consacré aux services internes.

Les représentants d'Industrie Canada ont expliqué au Comité que la diminution nette de 82,4 millions de dollars provient en grande partie de l'élimination prévue du financement des programmes temporaires suivant :

- une réduction de 55,4 millions de dollars des besoins de financement en raison de l'élimination progressive du programme de paiements de transfert pour appuyer la recherche et le développement et pour l'aéronef C Series de Bombardier;
- une réduction de 41,6 millions de dollars en raison de la fin des ressources temporaires approuvées pour l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense;
- une réduction de 6 millions de dollars en raison de l'élimination du programme de contribution pour l'Institut d'informatique quantique;
- une réduction de 1,7 million de dollars compte tenu de la nouvelle Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale gérée par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada qui a remplacé le Mécanisme de financement structuré;
- une réduction de 1,2 million de dollars en raison de l'élimination du programme de contribution pour le Centre Ivey pour l'innovation et le leadership en santé.

Les représentants d'Industrie Canada ont également attiré l'attention du Comité sur le financement accru pour plusieurs contributions, notamment :

- 19,4 millions de dollars pour le Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile, qui appuie les projets de recherche et le développement à grande échelle;
- 14,0 millions de dollars pour Mitacs, qui encourage les stages de recherche;
- 10,2 millions de dollars pour le Programme de démonstration de technologies, qui encourage les projets concertés de recherche et développement à grande échelle dans les domaines de l'aérospatiale, de la défense, de l'espace et de la sécurité;
- 9,0 millions de dollars pour la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, qui offre de l'aide financière et de l'expertise en affaires aux jeunes entrepreneurs;
- 7,9 millions de dollars pour Génome Canada, qui finance la recherche en génomique et l'étude des protéines et qui appuie six centres de génomique régionaux; et
- 3,4 millions de dollars pour Canarie Inc., qui exploite et qui développe un réseau de recherche de pointe à haute vitesse qui aide les centres de recherche et de science, les établissements d'enseignement et les hôpitaux du Canada à établir des liens entre eux et avec leurs pairs internationaux.

8.2 Les subventions et contributions

En réponse à une question du Comité concernant la répartition régionale des subventions et contributions, les représentants d'Industrie Canada ont répondu que le Ministère collecte de l'information sur une base régionale, mais qu'il n'existe pas de cibles liées à la répartition régionale, car les programmes sont administrés pour l'ensemble du Canada.

Les représentants d'Industrie Canada ont également précisé au Comité que les contributions en vertu du Programme de développement des collectivités sont des contributions à différents programmes de FedNor et de FedDev Ontario.

En réponse à une question du Comité concernant la façon dont Industrie Canada mesure le succès de ces programmes de contribution, les représentants d'Industrie Canada ont répondu que les programmes de contribution sont évalués tous les cinq ans en vertu de [Loi fédérale sur la responsabilité](#). Le Ministère

peut aussi se servir des conditions et des indicateurs de rendement qui figurent dans les ententes de contribution pour évaluer ses programmes de contribution.

9. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

9.1 Prévisions budgétaires du Ministère

Selon le *Budget principal des dépenses 2014-2015*, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a demandé un financement de plus de 2,6 milliards pour 2014-2015. De ce montant, 2,5 milliards nécessitent l'approbation du Parlement, tandis que 118 millions de dollars sont destinés aux dépenses législatives. Le tout représente une diminution nette de près de 197 millions de dollars, ou 6,9 %, par rapport au budget principal des dépenses de l'exercice précédent.

Lors de leur témoignage, les représentants de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont expliqué que cette diminution nette est principalement due aux éléments suivants :

- une diminution de 102,8 millions de dollars en raison de l'ajustement annuel du financement pour l'aménagement des biens immobiliers;
- une diminution de 71,2 millions de dollars en raison de l'achèvement des activités d'assainissement prévues et de l'utilisation future des terrains dans le cadre du Projet d'assainissement des étangs de goudron et du site des fours à coke de Sydney, en Nouvelle-Écosse;
- une diminution de 57,2 millions de dollars attribuable aux économies résultant de l'exercice de réduction des dépenses tenu dans la cadre du budget fédéral de 2012 et qui a entraîné des économies opérationnelles et une augmentation de la productivité;
- une diminution de 49,9 millions de dollars liée à l'achat du complexe des Terrasses de la Chaudière, situé dans le secteur de la capitale nationale et pour lequel un financement ponctuel a été affecté lors de l'exercice 2013-2014;
- une diminution nette de 7,5 millions de dollars en raison de divers facteurs tels que l'achèvement du financement actuel de l'Initiative des biens immobiliers excédentaires fédéraux et le transfert du renouvellement de l'authentification électronique à Services partagés Canada;
- une augmentation de 91,9 millions de dollars pour assurer le maintien des édifices du Parlement en tant que biens patrimoniaux et symboles nationaux.

9.2 La Société immobilière du Canada

Répondant aux questions du Comité concernant la Société immobilière du Canada, les fonctionnaires ont expliqué qu'il s'agit d'une société d'État autonome et autofinancée qui se rapporte directement à la ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Poursuivant leur témoignage, ils ont affirmé que lorsque Travaux publics et services gouvernementaux Canada décide qu'un immeuble est excédentaire, deux types de disposition sont possibles :

- disposition d'une propriété dite normale, c'est-à-dire qui s'effectue alors que le Ministère n'y voit pas de valeur ajoutée;
- disposition d'une propriété dite stratégique, c'est-à-dire que le Ministère estime qu'il y a possibilité de développement ou l'occasion de développer le terrain et d'en augmenter la valeur.

Selon les fonctionnaires, le ministère ne vend que les propriétés dites stratégiques à la Société immobilière du Canada. Cette dernière devient alors responsable d'en faire le développement et tentera d'en augmenter la valeur. C'est également la Société immobilière du Canada qui devient responsable de la gestion de la propriété.

9.3 Financement des biens immobiliers

Le Comité a interrogé les témoins au sujet d'une réduction qui figure au budget des dépenses en raison de l'ajustement annuel du financement pour l'aménagement des biens immobiliers. Selon les fonctionnaires, le montant de 102,8 millions est présenté au chapitre des réductions dans le *Budget principal des dépenses 2014-2015* en raison de la façon qui est utilisée pour présenter l'information financière. Essentiellement, le montant pour cette dépense ne peut être établi au moment du dépôt du budget principal des dépenses et ne peut donc pas faire l'objet d'une demande du Ministère au Parlement. Il convient de noter que ce montant de 102,8 millions de dollars représente le montant demandé lors de l'exercice précédent pour ce poste de dépense. La demande de financement correspondante à cette dépense sera effectuée dans le cadre d'un des budgets supplémentaires de l'exercice 2014-2015 et pourrait être bien différente.

Répondant aux questions du Comité, les fonctionnaires ont affirmé qu'ils ne peuvent pas prédire la variation des prix, mais qu'une évaluation sera effectuée, à l'aide d'une formule qui est très sophistiquée, vers la fin de l'exercice financier. Ils ont expliqué que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de même que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sont d'avis que cette méthode constitue une façon saine de gérer le budget quasi statutaire de la Direction générale des biens immobiliers de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Pour ce qui est de la provenance du 102,8 millions, les fonctionnaires ont indiqué que lors de l'exercice précédent, 63 millions de dollars ont été demandés dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2013-2014* pour l'aménagement de quatre immeubles. Dans le cadre de la même demande, 36,3 millions de dollars ont également été demandés pour des dépenses relatives à 310 000 mètres carrés dans différents parcs du pays et ce, afin de répondre aux besoins de plusieurs ministères. Enfin, 2,5 millions ont également été demandés pour couvrir l'augmentation du prix des baux.

Le Comité pourra suivre l'évolution de cette dépense dans le cadre de son étude des budgets supplémentaires des dépenses 2014-2015.

SUIVI DE CERTAINES QUESTIONS DEMEURÉES EN SUSPEND LORS DE L'ÉTUDE INTÉIMAIRE DU BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 2014-2015

1. La dette fiscale canadienne

Le 6 mars 2014, le Comité a interrogé les représentants de l'Agence du revenu du Canada au sujet du solde de la dette fiscale. Dans leur réponse écrite, les fonctionnaires de l'Agence du revenu du Canada ont informé le Comité que la dette fiscale non contestée au 31 mars 2013 était de 31 milliards de dollars. À ce montant s'ajoutent 11,6 milliards de dollars en dette fiscale contestée, ce qui comprend les montants qui font l'objet d'une opposition ou d'un appel devant la Cour de l'impôt, la Cour fédérale ou la Cour suprême, pour une dette fiscale totale de 42,6 milliards de dollars.

2. Frais d'administration perçus pour l'administration des impôts provinciaux et territoriaux

Le 6 mars 2014, le Comité a interrogé les représentants de l'Agence du revenu du Canada au sujet des frais perçus par cette dernière auprès des provinces et territoires pour l'administration de leurs impôts. L'Agence du revenu du Canada a informé le Comité qu'en 2012-2013, elle a facturé aux provinces et aux territoires un total de 109,7 millions de dollars pour l'administration des taxes, des impôts et des prestations :

- 25,5 millions de dollars pour les programmes fiscaux provinciaux-territoriaux qui sont similaires à un équivalent fédéral;
- 84,2 millions de dollars pour d'autres programmes fiscaux non harmonisés (y compris les crédits d'impôt et les prestations) et des initiatives qui sont négociées sur la base du recouvrement des coûts.

3. Diminution du budget pour le programme des services d'aide aux contribuables et aux entreprises

Lors de la comparution des fonctionnaires de l'Agence du revenu du Canada au mois de mars 2014, le Comité s'est intéressé à la diminution du budget du programme des services d'aide aux contribuables et aux entreprises. Depuis, le Comité a pu apprendre que la majorité de cette diminution nette de 188,8 millions de dollars est liée à une réduction de 203 millions de dollars des remboursements versés aux provinces en vertu de la [Loi de 2006 sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre](#). Selon le *Budget principal des dépenses 2013-2014*, l'agence prévoyait verser 283 millions de dollars aux provinces en 2013-2014. Pour 2014-2015, le ministère des Finances prévoit que ces versements totaliseront seulement 80 millions de dollars.

Cette diminution est en partie contrebalancée par une modification technique liée à la réaffectation du financement pour les services d'aménagement et immobiliers offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'Agence du revenu du Canada a réaffecté le financement des services internes au programme d'aide aux contribuables et aux entreprises.

4. Financement total accordé aux collectivités des Premières nations et Inuits

Lors de la comparution des fonctionnaires d'Affaires indiennes et du Nord canadien au mois de mars 2014, le Comité leur a demandé à combien s'élevait le financement total accordé aux collectivités des Premières Nations et des Inuits par le gouvernement fédéral. Depuis, le Secrétariat du Conseil du

Trésor du Canada a informé le Comité que pour l'exercice financier 2014-2015, un total de 10,8 milliards de dollars est destiné aux peuples autochtones. Ces dépenses proviennent principalement d'Affaires indiennes et du Nord canadien (8,1 milliards de dollars) et de Santé Canada (2,6 milliards de dollars). Ces sommes visent surtout à financer les services publics en matière d'éducation, de santé, de développement social et économique et de capital dans les communautés des Premières nations et des Inuits.

Par ailleurs, quelque 119,4 millions de dollars proviennent de paiements de transfert de divers organismes incluant l'Agence canadienne de développement économique du Nord, Pêches et Océans Canada, Patrimoine canadien, Justice Canada, Ressources naturelles Canada, l'Administration du pipeline du Nord, l'Agence de la santé publique du Canada et Sécurité publique Canada. Ces paiements de transfert visent notamment à supporter divers programmes à l'intérieur et à l'extérieur des réserves des Premières nations comme des programmes de gestion des pêches et d'aménagement forestier.

De plus, des fonds sont alloués par le Greffe du Tribunal des revendications particulières (2,9 millions de dollars) et par la Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens (2,1 millions de dollars). Ces sommes ont pour but « de traiter des aspects particuliers des réclamations exercées contre l'état³ ».

Finalement, d'autres organismes tels que la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Emploi et Développement social Canada et la Gendarmerie royale du Canada administrent des programmes ou des éléments de programmes dont les communautés et organismes des Premières Nations et des Inuits peuvent bénéficier.

5. Investissements en matière de systèmes d'approvisionnement en eau

Le Comité s'est intéressé aux investissements en matière de systèmes d'approvisionnement en eau lors de la comparution des fonctionnaires d'Affaires indiennes et du Nord canadien au mois de mars 2014. Depuis, le Comité a reçu de l'information concernant ces investissements. Entre avril 2006 et mars 2012, un total de 177 projets d'approvisionnement en eau et en traitement des eaux usées ont été réalisés. Ces projets représentent des investissements de 838,6 millions de dollars de la part du Ministère.

6. Économies réalisées au sein d'Affaires indiennes et du Nord canadien suite à l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012

En réponse à une question du Comité lors de l'étude intérimaire du *Budget principal des dépenses 2014-2015* concernant les économies réalisées dans le cadre de l'examen des dépenses du budget fédéral de 2012, les fonctionnaires ont dirigé le Comité vers le [site Web du Ministère](#) qui affiche ces économies par programme, crédit et exercices financiers.

³ Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (soumission écrite), Réponse du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada au Comité sénatorial permanent des finances nationales, 15 avril 2014.

Les économies totales cernées s'élèvent à 240,2 millions de dollars et sont réparties comme suit :

- 24,4 millions de dollars pour l'exercice financier 2012-2013;
- 55,1 millions de dollars pour l'exercice financier 2013-2014;
- 160,6 millions de dollars pour l'exercice financier 2014-2015 et les exercices suivants.

Les principales économies touchent proviennent des éléments suivants:

- 61,3 millions de dollars découlant de la modification du financement de projets que le Ministère versera aux organisations autochtones représentatives et aux conseils tribaux;
- 51,7 millions de dollars provenant d'une révision du programme *Gouvernance et institutions gouvernementales*;
- 42,2 millions de dollars découlant de la rationalisation et de la restructuration des services internes;
- 28,5 millions de dollars provenant d'un réalignement du programme *Relations de coopération*;
- 16,7 millions de dollars découlant d'un réalignement des programmes de développement économique des Autochtones.

SENATE



SÉNAT

CANADA

**REPORT ON THE SUBJECT-MATTER OF BILL C-31, AN ACT TO
IMPLEMENT CERTAIN PROVISIONS OF THE BUDGET TABLED IN
PARLIAMENT ON FEBRUARY 11, 2014 AND OTHER MEASURES**

Standing Senate Committee on National Finance

TENTH REPORT

Chair

Honourable Joseph A. Day

Deputy Chair

Honourable Larry Smith

MAY 2014

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION.....	5
PART 1 – WOULD IMPLEMENT CERTAIN INCOME TAX MEASURES AND RELATED MEASURES PROPOSED IN THE 2014 BUDGET	6
1. AMENDMENTS RELATING TO THE INTRODUCTION OF THE <i>OFFSHORE TAX INFORMANT PROGRAM</i> (CLAUSES 2, 3, 23, 26, 32 AND 34)	6
2. INTRODUCTION OF THE SEARCH AND RESCUE VOLUNTEER TAX CREDIT (CLAUSES 11 TO 16, 19 AND 20)	6
3. TAX INCENTIVES FOR DONATIONS OF ECOLOGICALLY SENSITIVE LAND (CLAUSES 5 AND 9)	7
4. ADOPTION EXPENSE TAX CREDIT (CLAUSE 6).....	7
5. ADDITION TO THE MEDICAL EXPENSE TAX CREDIT (CLAUSE 10)	8
6. ALLOWING TAXPAYERS TO OBTAIN THE GST/HST TAX CREDIT WITHOUT HAVING TO APPLY FOR IT (CLAUSE 17).....	8
7. EXTENSION OF THE MINERAL EXPLORATION TAX CREDIT (CLAUSE 18)	8
8. ALLOWING THE MINISTER OF NATIONAL REVENUE TO REFUSE TO REGISTER, OR REVOKE THE REGISTRATION OF, A CHARITY OR CANADIAN AMATEUR ATHLETIC ASSOCIATION (CLAUSE 21)	9
9. REDUCTION OF THE FREQUENCY OF REMITTANCES FOR SOURCE DEDUCTIONS FOR CERTAIN SMALL AND MEDIUM-SIZED EMPLOYERS (CLAUSES 33, 37 AND 39)	9
10. TRANSFER LIMITS RELATING TO UNDERFUNDED PENSION PLANS (CLAUSE 36)	10
11. PROVISION OF TAXPAYER INFORMATION FOR PURPOSES OF FEEDBACK FROM THE CANADA REVENUE AGENCY TO THE FINANCIAL TRANSACTIONS AND REPORTS ANALYSIS CENTRE OF CANADA AND ELECTRONIC FUNDS TRANSFERS (CLAUSE 28)	10
12. TABLING IN PARLIAMENT OF OUTSTANDING TAX MEASURES (CLAUSE 31).....	10
13. LABOUR-SPONSORED VENTURE CAPITAL CORPORATIONS TAX CREDIT (CLAUSES 24, 25, AND 35)	11
14. INTERNATIONAL ELECTRONIC FUNDS TRANSFERS (CLAUSES 27 AND 29).....	11
15. AMENDMENTS RELATING TO THE INTRODUCTION OF THE <i>TAX INFORMANT PROGRAM</i> (CLAUSES 2, 3, 23, 26 AND 32).....	12
16. DISCLOSURE OF CONFIDENTIAL INFORMATION TO A POLICE ORGANIZATION (CLAUSE 28)	12
17. FINANCIAL INSTITUTIONS AND MARK-TO-MARKET RULES (CLAUSE 37).....	13

PART 5 – CANADA–UNITED STATES ENHANCED TAX INFORMATION EXCHANGE AGREEMENT IMPLEMENTATION ACT.....	13
1. UNITED STATES' <i>FOREIGN ACCOUNT TAX COMPLIANCE ACT</i>	13
2. INTERGOVERNMENTAL AGREEMENT BETWEEN CANADA AND THE UNITED STATES	14
3. COMING INTO FORCE OF THE INTERGOVERNMENTAL AGREEMENT	14
4. CANADIAN FINANCIAL INSTITUTIONS' REACTION.....	14
5. OFFICE OF THE PRIVACY COMMISSIONER OF CANADA.....	15
6. NUMBER OF PEOPLE AFFECTED	15
7. TAXES PAID TO THE CANADIAN AND THE UNITED STATES GOVERNMENTS.....	16
PART 6 – WOULD IMPLEMENT VARIOUS OTHER MEASURES	16
1. DIVISION 6: AMENDMENT TO THE <i>MEMBERS OF PARLIAMENT RETIRING ALLOWANCES ACT</i>	16
1.1 Coming into Force.....	16
1.2 Health, Dental, Life Insurance and Disability Benefits.....	16
1.3 Similar Measures	17
2. DIVISION 9: AMENDMENTS TO THE <i>ATLANTIC CANADA OPPORTUNITIES AGENCY ACT</i>	17
2.1 Proposed Dissolution of the Atlantic Canada Opportunities Board	17
2.2 Five-year Mandatory Report	17
2.3 Atlantic Canada Opportunities Agency's Effectiveness Measurement.....	18
3. DIVISION 10: ENTERPRISE CAPE BRETON CORPORATION	18
3.1 Transfer of Assets and Obligations.....	18
3.2 Dissolution of the Board of Directors.....	18
4. DIVISION 12: AMENDMENTS TO THE <i>NORDION AND THERATRONICS DIVESTITURE AUTHORIZATION ACT</i>	19
4.1 <i>Investment Canada Act</i>	19
4.2 Potential impact of the Proposed Amendment.....	19
4.3 Sterigenics' Plan to Acquire Nordion.....	19
5. DIVISION 18: AMENDMENTS TO THE <i>CANADIAN FOOD INSPECTION AGENCY ACT</i>	20
5.1 <i>Safe Food for Canadians Act</i>	20
5.2 Process to Set User Fees under the <i>Canadian Food Inspection Agency Act</i>	20
5.3 Industry's Reaction	21
6. DIVISION 21: REMEDIES FOR DISCRIMINATION-BASED GRIEVANCES AND TRANSITIONAL PROVISIONS.....	21
6.1 Essential Services.....	21
6.2 Definition of the Term "Essential Service"	22
6.3 Recourse Provisions	22
7. DIVISION 23: AMENDMENTS TO THE <i>BUDGET IMPLEMENTATION ACT, 2009</i>	22
7.1 Supreme Court Decision.....	23

7.2	Agreement Reached with some Provinces	23
8.	DIVISION 26: REDUCTION OF GOVERNOR IN COUNCIL APPOINTMENTS	23
9.	DIVISION 29: CREATION OF THE ADMINISTRATIVE TRIBUNALS SUPPORT SERVICE OF CANADA	24
9.1	Independence of the Tribunals	25
9.2	International Trade.....	25
9.3	Consultation with Tribunals.....	26
9.4	Consultation with Stakeholders.....	26
9.5	<i>Privacy Act and Access to Information Act</i>	26

INTRODUCTION

Bill C-31, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures (short title: Economic Action Plan 2014 Act, No. 1) was introduced and read for the first time in the House of Commons on 28 March 2014.

As its short and long titles show, the purpose of Bill C-31 is to implement the government's overall budget policy introduced in the House of Commons on 11 February 2014. Bill C-31 is the first budget implementation bill of February 2014. According to established legislative practice, a second budget implementation bill should follow in the fall.

Bill C-31 is divided into six parts. Part 1 would implement income tax measures (clauses 2 to 39), Part 2 would implement certain goods and services tax/harmonized sales tax (GST/HST) measures (clauses 40 to 61) and Part 3 would implement excise measures (clauses 62 to 90).

Part 4 would amend the *Customs Tariff* (clauses 91 to 98) and Part 5 would enact the Canada–United States Enhanced Tax Information Exchange Agreement Implementation Act (clauses 99 to 101). Lastly, Part 6 would enact and amend several acts in order to implement various measures, including the *Canadian Forces Members and Veterans Re-establishment and Compensation Act*, the *Hazardous Products Act*, the *Customs Act*, the *Judges Act*, the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act*, the *Trade-marks Act* and the *Old Age Security Act* (clauses 102 to 486).

On 9 April 2014, the subject-matter of Bill C-31 was referred to the Standing Senate Committee on National Finance for a detailed review. In order to assist the Standing Senate Committee on National Finance in its review, five other Standing Senate Committees were authorized to examine and report their findings on the subject-matter of the following elements contained in Bill C-31:

- (a) the Standing Senate Committee on Transport and Communications: those elements contained in Divisions 15, 16 and 28 of Part 6;
- (b) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Divisions 11, 17, 20, 27 and 30 of Part 6;
- (c) the Standing Senate Committee on National Security and Defence: those elements contained in Divisions 1 and 7 of Part 6;
- (d) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Parts 2, 3 and 4 and Divisions 2, 3, 4, 8, 13, 14, 19, 22, 24 and 25 of Part 6;
- (e) the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: those elements contained in Division 5 of Part 6.

Therefore, elements contained in Part 1, Part 5 and Divisions 6, 9, 10, 12, 18, 21, 23, 26 and 29 of Part 6 of Bill C-31 will be only reviewed by the Standing Senate Committee on National Finance (the Committee).

As part of its pre-study on Bill C-31, which took place from 29 April 2014 to 14 May 2014, the Committee held a total of 9 meetings. Over the course of these meetings, the Committee heard from 39 witnesses from 5 departments and 3 federal organizations, as well as representatives from 9 organizations outside the federal government and 1 individual.

**PART 1 – WOULD IMPLEMENT CERTAIN INCOME TAX MEASURES
AND RELATED MEASURES PROPOSED IN THE 2014 BUDGET**

1. Amendments relating to the introduction of the *Offshore Tax Informant Program* (clauses 2, 3, 23, 26, 32 and 34)

Part 1 would add to the list of amounts to be included in computing the income of a taxpayer for a taxation year the amounts received by the taxpayer under a contract to provide the Canada Revenue Agency with information relating to offshore tax non-compliance, on the condition that the contract was entered into by the taxpayer under a program administered by the Canada Revenue Agency to obtain information relating to tax non-compliance.

The Committee has been informed that the person providing information to the Canada Revenue Agency under a contract to provide information relating to offshore tax non-compliance could not receive the promised amount until the Canada Revenue Agency had recovered the amount owing to it. In the same way, the amounts to be redistributed to the provinces and territories would be those which have in fact been collected by the Canada Revenue Agency.

These amendments would come into force on the day on which the bill receives Royal Assent.

2. Introduction of the search and rescue volunteer tax credit (clauses 11 to 16, 19 and 20)

Part 1 would amend the [Income Tax Act](#) to permit an individual to apply for the new non-refundable tax credit for search and rescue volunteers if the individual has performed eligible volunteer search and rescue services in the year and has worked a total of not less than 200 hours:

- of eligible search and rescue volunteer service for an eligible search and rescue organization;
- of eligible volunteer firefighting services for one or more fire departments.

The amount of the credit would be determined by multiplying \$3,000 by the appropriate percentage for the taxation year (15% for 2014) for tax savings of up to \$450.

Finance Canada officials have confirmed to the Committee that a person could not deduct an amount as a *search and rescue volunteer tax credit* for a given taxation year if that person has deducted an amount as a *firefighting tax credit* for the same year.

The Committee has also learned from Finance Canada representatives that the tax credit would also apply to search and rescue conducted outside the country provided that there is compliance with the other criteria applicable to the *search and rescue volunteer tax credit*.

This amendment would apply to the 2014 and subsequent taxation years.

3. Tax incentives for donations of ecologically sensitive land (clauses 5 and 9)

Part 1 would amend the *Income Tax Act* to extend the carry-forward period for claiming a deduction for charitable donations and the charitable donation tax credit to 10 taxation years after the calendar year when the ecologically sensitive land was donated by a corporation or individual. This amendment would apply to donations made after 10 February 2014. With this change, donors would have a longer period in which to earn income which could be reduced by means of the deduction or the tax credit.

The Committee has learned from Finance Canada officials that this measure is justified by the facts that ecologically sensitive land is very often donated in a single block, and that it may be difficult for a taxpayer to fully benefit from the credit, or in the case of a corporation, from the deduction. For example, this may be the case for a farmer: being able to benefit for a longer period of time from this fiscal assistance might encourage farmers to make donations of ecologically sensitive land.

The proposed change comes in the wake of the recommendations in the [report of the House finance committee on incentives for charitable giving](#).

This amendment would apply to donations of ecologically sensitive land made after 10 February 2014.

4. Adoption expense tax credit (clause 6)

Part 1 would increase the maximum eligible expenses for each child adopted for purposes of the non-refundable adoption expense tax credit. For the 2014 taxation year, the maximum would be \$15,000, whereas it is currently \$11,669. For subsequent taxation years, this amount would be indexed to inflation.

The amount of the credit would be determined by multiplying \$15,000 by the appropriate percentage for the taxation year (15% for 2014) for tax savings of up to \$2,250. In total, this would represent an additional tax saving of close to \$500 compared with the maximum that is presently in effect.

The Committee has learned that some 2,500 persons apply for this tax credit every year, a number which has been relatively stable for at least three years.

This amendment would apply to the 2014 and subsequent taxation years.

As part of its review of Part 1 of Bill C-31, the Committee heard from various stakeholders, including the testimony of representatives of the Adoption Council of Canada with regard to the tax credit for adoption expenses. In their testimony, the Council stated that in Canada, there are approximately 30,000 children that are legitimately eligible for adoption, but only 2,000 of them are adopted per year. The Council also noted that many legislative obstacles remain, and that a better dialogue between the provinces would be welcome, given that it is almost easier to adopt internationally because of the current provincial regulations. In response to these concerns and others, some members of the Committee were of the view that a comprehensive study on adoption in Canada should be undertaken by the Senate.

5. Addition to the medical expense tax credit (clause 10)

Part 1 would add costs related to the acquisition, care and maintenance of a service dog as part of the medical expense tax credit, if the animal is purchased to assist a person with severe diabetes.

The Committee has learned that a service dog costs approximately \$25,000. Representatives of Finance Canada report that three of these dogs have just arrived in Canada, and seven more should be following shortly.

Finance Canada officials report that Veterans Affairs Canada is currently evaluating the effectiveness of service dogs for persons with psychiatric disorders, and Finance Canada is closely monitoring the progress of that initiative.

This amendment would apply to expenses incurred after 2013.

To conclude, to assist Canadians who might benefit from this measure, such as veterans, for example, some Committee members have encouraged Finance Canada representatives to consider adding service dogs for persons with psychiatric disorders, such as post-traumatic stress syndrome, to the list of expenses eligible for the medical expense tax credit.

6. Allowing taxpayers to obtain the GST/HST tax credit without having to apply for it (clause 17)

Part 1 proposes to amend the *Income Tax Act* so that people do not have to apply for the GST/HST credit when they fill out their income tax return. The Canada Revenue Agency would simply perform the necessary calculations to determine eligibility for the tax credit and would grant that credit where appropriate.

The Committee has learned that this change would save money for the Canada Revenue Agency, since every year some two million individuals who are not eligible for the GST/HST tax credit apply for it. This obliges the Canada Revenue Agency to send them a notice of determination to explain that they are ineligible for the credit.

If anyone did not agree with the Canada Revenue Agency's decision about their eligibility for the credit, they could request a notice of determination, thereby protecting all their rights of appeal.

These amendments would apply to the 2014 and subsequent taxation years.

7. Extension of the mineral exploration tax credit (clause 18)

Part 1 would amend the *Income Tax Act* to maintain the *mineral exploration tax credit* for another year. The proposed measure would allow this credit to be used for eligible exploration expenses paid by a

corporation after March 2014 and before 2016 under a flow-through share agreement¹ made after March 2014 and before April 2015.

Certain members representing the mining industry told the Committee that they appreciate the proposed measure and recommend that the government make the *mineral exploration tax credit* permanent or assign it a minimum term of three years. They claim that this would offer the industry the long-term certainty that it needs to plan critical investment for exploration programs, which by their nature often extend over several years. Certain members of the Committee indicated that they are favourable to these recommendations.

The mineral exploration tax credit was first announced in the economic statement and budget update of 18 October 2000.

This measure would apply to expenses renounced under a flow-through share agreement entered into after March 2014 and before 2016.

8. Allowing the Minister of National Revenue to refuse to register, or revoke the registration of, a charity or Canadian amateur athletic association (clause 21)

Part 1 would permit the Minister of National Revenue to revoke the registration of a registered charity or registered Canadian amateur athletic association that accepts a gift from a state that is set out on the list mentioned in section 6.2 of the [State Immunity Act](#). Two states presently appear on that list, namely the Islamic Republic of Iran and the Syrian Arab Republic. According to the representatives of Finance Canada, the Minister of National Revenue would therefore have the authority to refuse to register a charity or Canadian amateur athletic association that has accepted a gift from those states.

This measure would apply in respect of gifts accepted after 10 February 2014.

9. Reduction of the frequency of remittances for source deductions for certain small and medium-sized employers (clauses 33, 37 and 39)

Part 1 would amend the [Income Tax Regulations](#) so as to raise the thresholds of average monthly withholdings used to establish the frequency of remittances for source deductions, as follows:

- the threshold applicable to persons required to remit up to two times per month would rise from \$15,000 to \$25,000;
- the threshold applicable to persons required to remit up to four times per month would rise from \$50,000 to \$100,000.

The Committee learned from representatives of Finance Canada that the remittance thresholds had been introduced in 1988 and 1990, and had not been changed since.

These amendments would apply to amounts deducted or withheld after 2014.

¹ With a flow-through share, an investor agrees with a corporation to purchase its shares and the corporation then uses the proceeds of the security disposal to incur eligible exploration and operating expenses. Next the corporation “renounces” these expenses in favour of the investor. In this context, “renunciation” means that the corporation transfers to the investor the right to deduct eligible exploration and operating expenses from his or her income, thereby reducing the amount of income tax the investor has to pay in a given year.

10. Transfer limits relating to underfunded pension plans (clause 36)

Part 1 would amend the *Income Tax Regulations* to expand the criteria governing eligibility for the higher pension transfer limit. More specifically, the criteria would be expanded to apply to individuals leaving an underfunded registered defined-benefit pension plan whose administrator is winding up.

The Committee has learned that this change would permit individuals to transfer a higher lump sum, with tax deferral, from a registered defined-benefit pension plan to a registered defined-contribution pension plan, a registered retirement savings plan or a registered retirement income fund. The representatives of Finance Canada explained to the Committee that the purpose of this very technical clause was to prevent the *Income Tax Act* from penalizing taxpayers by limiting the amount transferable from their pension plan when their retirement benefit had lost value due to various circumstances.

11. Provision of taxpayer information for purposes of feedback from the Canada Revenue Agency to the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada and electronic funds transfers (clause 28)

Part 1 would amend the *Income Tax Act* to permit information on taxpayers to be provided to an official of the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada. This information would enable the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada to evaluate the usefulness of information which had been provided to the Canada Revenue Agency.

This measure would also amend the *Income Tax Act* so that taxpayer information can be provided to an official of the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada for the purpose of ensuring compliance with Part 1 of the [Proceeds of Crime \(Money Laundering\) and Terrorist Financing Act](#). This information might be provided only if used to determine whether a reporting entity, within the meaning of this clause, has complied with its obligation to produce reports on international electronic funds transfers. The information could not be provided if it revealed the identity of a client.

The representatives of Finance Canada explained to the Committee that the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada is presently permitted to provide information to the Canada Revenue Agency, for example, in order to combat tax fraud. However, the Committee has learned that the Canada Revenue Agency has no real capacity to provide feedback on the information it receives, so as to allow the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada to fine-tune its own management indicators, thereby improving the quality of the information it provides to the Canada Revenue Agency and acquiring a better understanding of how that information is used.

This measure would come into force on the day on which the bill receives Royal Assent.

12. Tabling in Parliament of outstanding tax measures (clause 31)

Part 1 would require the Minister of Finance to table in Parliament a list of outstanding tax measures for the purpose of amending “listed tax law” if the proposals:

- were publicly announced by the government after the last general election and before April 1 of the fiscal year preceding the particular fiscal year;
- have not been enacted or made before the date the list is tabled in substantially the same form as the proposal, or in a form that reflects consultations and deliberations relating to the proposal.

The “listed tax laws” would be the following:

- the *Income Tax Act* and *Income Tax Regulations*;
- the [Income Tax Conventions Interpretation Act](#);
- the [Excise Tax Act](#) and any regulations made under that Act;
- the [Excise Tax, 2001](#) and any regulations made under that Act;
- the [Air Travelers Security Charge Act](#) and any regulations made under that Act;
- the [Excise Act](#) and any regulations made under that Act;
- the *Customs Tariff* and any regulations made under that Act.

Any specific legislative proposal that has been publicly withdrawn by the government or any announcement of a general intention to develop a specific legislative proposal would be excluded from the list of outstanding tax measures.

The representatives of Finance Canada told the Committee that this measure is designed to create more transparency so that parliamentarians and taxpayers can have more information about changes to tax laws that the government has announced and plans to adopt.

This measure would come into force on the day on which the bill receives Royal Assent.

13. Labour-sponsored venture capital corporations tax credit (clauses 24, 25, and 35)

Part 1 would amend the *Income Tax Act* and *Income Tax Regulations* to establish transitional rules for the phase-out of the labour-sponsored venture capital corporations tax credit. These corporations are a type of investment company that invests in small and medium-sized enterprises.

In response to the Committee’s questions about the reasons why this measure was not included in last year’s budget implementation act which contained a measure on this tax credit, the Finance Canada representatives responded that the department felt it was necessary to clarify the transitional rules. Finance Canada held a consultation for this purpose last fall. Considering that there were few specific observations in the wake of the consultation process, the legislative provisions proposed in this bill are similar to those submitted during the consultation.

The clauses would be deemed to have come into force on 27 November 2013.

14. International electronic funds transfers (clauses 27 and 29)

Part 1 would amend the *Income Tax Act* to require certain financial intermediaries to report to the Canada Revenue Agency international electronic funds transfers of \$10,000 or more no later than five working days after the day of the transfer.

The Finance Canada representatives told the Committee that financial institutions already report these transactions to the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada and, in certain cases, the Centre can provide this information to the Canada Revenue Agency. The measure is intended to ensure that there is only one process for taxpayers, so that they can report to the Canada Revenue Agency at the same time as to the Centre. According to the Finance Canada representatives, this

measure would permit the Canada Revenue Agency to use this data as the basis for its own analyses for civil compliance purposes.

These amendments would come into force on the day on which the bill receives Royal Assent.

15. Amendments relating to the introduction of the *Tax Informant Program* (clauses 2, 3, 23, 26 and 32)

Part 1 would amend the *Income Tax Act* so as to make amendments relating to the introduction of the Offshore Tax Informant Program of the Canada Revenue Agency. The Finance Canada representatives explained that this measure mainly concerns the tax treatment of amounts paid under a contract entered into between the Canada Revenue Agency and an informant. Amounts received by a taxpayer under the Canada Revenue Agency's *Offshore Tax Informant Program*, or a similar program, would now be included when computing the taxpayer's income. In cases where an amount would have to be reimbursed to the Canada Revenue Agency, the taxpayer could deduct that amount from the calculation of his or her income.

These amendments would come into force on the day on which the bill receives Royal Assent.

16. Disclosure of confidential information to a police organization (clause 28)

Part 1 would amend the *Income Tax Act* to permit an official of the Canada Revenue Agency to provide confidential information to a law enforcement officer of an appropriate police organization, in or outside Canada. The official could provide such information if he or she had reasonable grounds to believe that it would afford evidence of one of the cited offences. The cited offences would be the corruption of public officials within the meaning of the [Corruption of Foreign Public Officials Act](#) and the [Criminal Code](#), and the crimes listed in the *Criminal Code* that are liable to a suspended sentence and which were covered by the [Safe Streets and Communities Act](#). At the present time, the *Income Tax Act* authorizes an official of the Canada Revenue Agency to provide information in the course of proceedings launched under a federal statute. With this amendment, the official would be able to provide information to police authorities on his or her own initiative, whether or not criminal action has been taken under a federal statute.

The Finance Canada representatives explained that this amendment would permit an official to provide information on a taxpayer to a law enforcement officer of an appropriate organization if the official has reasonable grounds to believe that the information would afford evidence of an act or omission committed in or outside Canada that is on a specified list of offences. Involved here are serious crimes such as corruption, fraud against the government, corruption of a foreign public official, corruption of a municipal official, secret commissions, criminal harassment, or the production, distribution or possession of child pornography or access to child pornography.

Representatives of the Anti-Rackets Branch of the Ontario Provincial Police have said that this measure would reduce red tape and delays in obtaining financial information about a taxpayer as part of an investigation.

This measure would come into force on the day on which the bill receives Royal Assent.

17. Financial institutions and mark-to-market rules (clause 37)

Part 1 would amend the *Income Tax Regulations* to the effect that the Business Development Bank of Canada (BDC) and BDC Capital Inc., a subsidiary exclusively owned by BDC, are not defined as financial institutions for purposes of the *Income Tax Act's* mark-to-market rules. The amendment would apply to taxation years that end after 29 November 2013.

Under the mark-to-market rules, at the end of a taxation year, certain securities held by financial institutions have to be assessed at their fair market value, and any accumulated gain or loss must be reported for income tax purposes.

The Committee has learned that this measure is intended to exempt BDC and its subsidiary BDC Capital Inc. from these mark-to-market rules so as not to dissuade investors from participating in the partnerships that will be introduced by BDC under the federal government's venture capital action plan.

This measure would come into force on the day on which the bill receives Royal Assent.

PART 5 – CANADA–UNITED STATES ENHANCED TAX INFORMATION EXCHANGE AGREEMENT IMPLEMENTATION ACT

1. United States' *Foreign Account Tax Compliance Act*

Part 5 would enact the Canada–United States Enhanced Tax Information Exchange Agreement Implementation Act, which would be the implementation of an intergovernmental agreement between Canada and the United States related to the United States' *Foreign Account Tax Compliance Act*. The *Foreign Account Tax Compliance Act* was enacted in the U.S.A in 2010 and is scheduled to take effect in July 2014.

Once applied, the United States legislation would require foreign financial institutions, including Canadian financial institutions, to sign agreements with the United States Internal Revenue Service to undertake due diligence in identifying account holders that are citizens of the United States and then reporting this information to the United States Internal Revenue Service. Foreign financial institutions would be required to withhold 30% on the interest payments to account holders that have been identified as United States citizens, or to close their accounts in the event of non-compliance. Moreover, foreign financial institutions that do not agree to enter into an agreement with the United States Internal Revenue Service would be subject to a 30% withholding tax on payments made to them or to their account holders that have a United States source.

As an indicator of the impact the *Foreign Account Tax Compliance Act* could have on the Canadian economy, the Committee heard that, in 2013, Canadian foreign direct investment in the United States totalled \$318 billion, while income from American sources going to Canadians was \$42 billion.

Officials from Finance Canada told the Committee that the *Foreign Account Tax Compliance Act* raised a number of concerns in Canada regarding Canadian privacy laws, potential application of the withholding of tax, possible closing of bank accounts, as well as a burdensome reporting regime for financial institutions and their customers. In order to address this situation, the Canadian government and several other governments urged the United States to find an alternative to their *Foreign Account*

Tax Compliance Act. They argued that the exchange of information provisions in tax treaties would be a better model for collecting and exchanging information with the American government.

2. Intergovernmental Agreement between Canada and the United States

The Committee was informed that following negotiations that took place over a period of two years, the Canadian government signed on 5 February 2014 an intergovernmental information exchange agreement with the government of the United States. This agreement is based on the exchange of information provisions stipulated in a Canada-United States tax treaty, the [Convention between Canada and the United States of America with Respect to Taxes on Income and on Capital](#).

Finance Canada officials explained that the intergovernmental agreement requires the Canada Revenue Agency to collect information related to the *Foreign Account Tax Compliance Act* and to transfer that information to the Internal Revenue Service under the authority of the Canada-United States tax treaty. Moreover, they expressed the view that the intergovernmental agreement offers a number of benefits when compared to the approach that would have otherwise applied under the *Foreign Account Tax Compliance Act*. For example, the Finance Canada officials mentioned that the information provided by the Canada Revenue Agency to the Internal Revenue Service would be subject to the protection measures and limits on the use of tax information currently in place in the Canada-United States tax treaty.

Finance Canada officials also mentioned that the intergovernmental agreement, which is consistent with recent multilateral commitments the G20 has made, would cancel the 30% withholding tax and the requirement of the *Foreign Account Tax Compliance Act* for foreign financial institutions to close the accounts of their customers in the event of non-compliance. As well, under the intergovernmental agreement, certain small financial institutions would not be required to report information and several registered government accounts such as registered retirement savings plans, registered retirement income funds, tax-free savings accounts and registered education savings plans, would be exempt from reporting requirements.

Similarly, the Canadian government would obtain reciprocal benefits from the intergovernmental agreement including, but not limited to, information on Canadian residents who have accounts with United States financial institutions.

The Committee learned that, to date, the United States has signed 28 intergovernmental agreements and have an additional 27 agreements in principle with other countries.

3. Coming into Force of the Intergovernmental Agreement

In response to a question from a member of the Committee, Finance Canada officials said that the sharing of information from Canadian financial institutions would not be retroactive and would start at the end of June 2014.

4. Canadian Financial Institutions' Reaction

The Committee asked Finance Canada officials how Canadian financial institutions reacted to the proposed intergovernmental agreement. They explained that Canadian financial institutions preferred

this agreement over the *Foreign Account Tax Compliance Act*, since the latter could have put them in direct conflict with Canadian privacy laws or other laws.

A representative from the Canadian Bankers Association explained that his organization, while opposed to the *Foreign Account Tax Compliance Act*, recognizes the effort the Canadian government has made and was supporting the intergovernmental agreement as it would reduce the burden the *Foreign Account Tax Compliance Act* would impose on Canadian financial institutions.

5. Office of the Privacy Commissioner of Canada

In response to a question from a member of the Committee, Finance Canada officials noted that the Office of the Privacy Commissioner of Canada has been kept abreast of all developments regarding this subject. The Interim Privacy Commissioner confirmed that her Office had discussions with Finance Canada officials, which resulted in improvements during the project's development. She would, however, favour the implementation of mechanisms preventing excessive data collection and ensuring the protection of information once it is collected.

During her testimony, the Interim Privacy Commissioner told the Committee that while her Office is aware that some people hold the view that the intergovernmental agreement violates section 15 of the [Canadian Charter of Rights and Freedoms](#) on the basis that it discriminates against Canadians based on place of birth or citizenship, the issue is beyond the scope of her Office's mandate. The way foreign countries implement their tax collection operations is also beyond her Office's mandate. However, the Interim Privacy Commissioner commented that her Office expects that the Canada Revenue Agency would comply with its obligations under the [Privacy Act](#) in carrying out its responsibilities established by the intergovernmental agreement. Similarly, the Office expects that financial institutions would comply with the privacy requirements of the [Personal Information Protection and Electronic Documents Act](#) when they collect and transfer information to the Canada Revenue Agency.

6. Number of People Affected

Finance Canada officials explained that their department has not been able to estimate the number of people that would be affected by the intergovernmental agreement since this number depends on several factors including the following:

- the number of Canadian residents who are citizens of the United States, which has been estimated to be one million people;
- the number of American residents who do business with Canadian financial institutions, although they are already required to report their holdings under Canadian laws;
- the procedures Canadian financial institutions will put in place in order to identify residence and citizenship of their account holders;
- whether or not reporting for depository accounts of less than \$50,000 would be exempted.

The Committee was told that the Canada Revenue Agency is seeking to identify the number of people that would be affected by this agreement between Canada and the United States.

7. Taxes Paid to the Canadian and the United States Governments

Finance Canada officials discussed how dual citizens of Canada and the United States, and United States citizens who reside in Canada would be required to pay taxes to both Canada and the United States. These people would first be required to pay taxes to the Canadian government on their worldwide income and then to pay taxes to the United States government. However, the United States would have residual taxation rights on their worldwide income and would have to provide a foreign tax credit for any tax paid to the Canadian government when calculating the taxes owed to the United States.

PART 6 – WOULD IMPLEMENT VARIOUS OTHER MEASURES

1. Division 6: Amendment to the *Members of Parliament Retiring Allowances Act*

Division 6 of Part 6 would amend the [Members of Parliament Retiring Allowance Act](#) in order to prohibit parliamentarians, members of the Senate or the House of Commons, from making pension contributions and accruing pensionable service² during a suspension from Parliament. Treasury Board of Canada Secretariat officials informed the Committee that a suspension from Parliament begins by a majority vote of the Senate or the House of Commons and ends by a majority vote of either house.

Division 6 would also prohibit suspended parliamentarians from making elections to purchase past service, which would increase their total pensionable service, from the date their suspension begins until the date they are allowed to do so as determined by a majority vote of the Senate or the House of Commons. In addition, the Committee learned that, according to the proposed measure, parliamentarians would not be able to make an election to include as pensionable service the period during which they were suspended from Parliament.

1.1 Coming into Force

The Committee was told that this proposed measure would not be retroactive; it would apply on the date the bill receives Royal Assent and therefore comes into force. It would, however, apply to parliamentarians who were suspended prior to the coming into force date. Parliamentarians who are currently suspended would be prohibited from making pension contributions and from accruing pensionable service starting on the coming into force date of the bill. Moreover, they would be prohibited from making elections to purchase past service in relation to the beginning of their suspension up to the coming into force date. However, until the coming into force date, they may make pension contributions, accrue pensionable service and make elections to purchase past service.

1.2 Health, Dental, Life Insurance and Disability Benefits

Treasury Board of Canada Secretariat officials informed the Committee that the proposed measures would not prevent suspended parliamentarians and their eligible dependents from being covered under health, dental, life and disability benefits.

² “Pensionable service” refers to the amount of time that is counted toward qualifying for a pension, which is at least six years for parliamentarians, and is used to determine the amount of pension payable to parliamentarians.

1.3 Similar Measures

In response to a question asked by a member of the Committee, Treasury Board of Canada Secretariat officials explained that this proposed measure is similar to what currently exists for federal public servants and members of the Canadian Armed Forces. Four Canadian provinces have established similar rules for their public servants.

2. Division 9: Amendments to the *Atlantic Canada Opportunities Agency Act*

The Atlantic Canada Opportunities Agency was created in 1987 in order to increase earned income and employment opportunities for people living in the Atlantic Region. Its mandate is to support businesses in enhancing their competitiveness, innovation, and productivity by working with various communities to develop and diversify local economies. The Agency reports to the Minister of State (Atlantic Canada Opportunities Agency).

Division 9 of Part 6 would dissolve the Atlantic Canada Opportunities Board and eliminate the requirement for the Atlantic Canada Opportunities Agency to submit a comprehensive report every five years to the responsible minister and to both Houses of Parliament detailing all activities of the Agency and their possible effects on regional disparities. The Committee was told that these two proposed initiatives would allow the Agency to achieve efficiencies and to redirect resources towards value-added functions. In particular, the five-year report is considered redundant since the Agency publishes various reports, such as departmental performance reports and annual reports.

2.1 Proposed Dissolution of the Atlantic Canada Opportunities Board

The Committee heard that members of the Atlantic Canada Opportunities Board would not be entitled to claim compensation as a result of the early termination of their appointments. While the Board currently has two active members, it could have up to seven members, including one representative from each Atlantic province. The president of the Atlantic Canada Opportunities Agency is also the chairman of the Board, while other Board members are appointed by the Governor in Council on the recommendation of the responsible minister to hold office for a term not exceeding three years.

The Committee was told that the Atlantic Canada Opportunities Board was established when the Atlantic Canada Opportunities Agency was created. Board meetings allowed members to discuss current topics related to the Agency, as well as future policies and programs the Agency was considering. Since 1987, the Agency has greatly evolved and has developed mechanisms to obtain feedback from the community through forums, round tables and meetings involving the Agency's officials and the responsible minister.

In response to a question asked by a member of the Committee about the Atlantic Canada Opportunities Board members' salary, an official from the Atlantic Canada Opportunities Agency mentioned that they were paid between \$275 and \$350 per day for attending board meetings. The dissolution of the Board would result in savings of about \$175,000 annually.

2.2 Five-year Mandatory Report

The Committee was informed that the two following changes explain why the need for a five-year report to Parliament is no longer justified. First, the Atlantic Canada Opportunities Agency has moved to ongoing, annual funding rather than funding limited to a certain period of time. Second, more modern

ways of accounting, as well as more transparent ways to account for the Agency's activities, have been established.

2.3 Atlantic Canada Opportunities Agency's Effectiveness Measurement

In response to a question from a member of the Committee, an official said that the Atlantic Canada Opportunities Agency assesses its effectiveness through a thorough evaluation of all of its programs, which is done on a five-year cycle. The results of these evaluations are available on the Agency's website. The effectiveness assessment is done through ongoing consultations with members of the industries and various communities. The Agency recently completed a review of its innovation program. An example of an initiative developed under this program is the Atlantic shipbuilding strategy, which will focus on supporting small and medium enterprises in order to help them take advantage of the Atlantic shipbuilding procurement opportunity.

3. Division 10: Enterprise Cape Breton Corporation

Division 10 of Part 6 would dissolve the Enterprise Cape Breton Corporation, which is a Crown corporation that was established in 1987 to promote and support the financing and development of Cape Breton Island and the Mulgrave area in Nova Scotia. Enterprise Cape Breton Corporation is, in addition to the delivery of its own programs, responsible for the delivery of the Atlantic Canada Opportunities Agency's programs in the Cape Breton area. It is also responsible for the obligations of the former Cape Breton Development Corporation including employees' pension and benefits.

3.1 Transfer of Assets and Obligations

The Committee learned that the Enterprise Cape Breton Corporation's assets and obligations would be transferred to either the Atlantic Canada Opportunities Agency or to Public Works and Government Services Canada. In particular, the Atlantic Canada Opportunities Agency would be responsible for the Enterprise Cape Breton Corporation's equity portfolio, loan portfolio and economic development programming. The Committee was informed that the Enterprise Cape Breton Corporation's budget would be transferred to the Atlantic Canada Opportunities Agency, but the funds would be allocated to communities located in the Cape Breton area. The Enterprise Cape Breton Corporation's employees, whose functions are associated with the management of assets and obligations transferred to the Atlantic Canada Opportunities Agency, would be deemed appointed under the [Public Service Employment Act](#) to positions in the Atlantic Canada Opportunities Agency.

Public Works and Government Services Canada would have responsibility for the Enterprise Cape Breton Corporation's real property holdings and for obligations related to the former Cape Breton Development Corporation, such as employees' pension and other benefits. Similarly, the Enterprise Cape Breton Corporation's employees, whose functions are linked to real property or to the Cape Breton Development Corporation obligations, would be deemed appointed under the *Public Service Employment Act* to positions in Public Works and Government Services Canada.

3.2 Dissolution of the Board of Directors

The Committee was told that the Enterprise Cape Breton Corporation's Board of Directors would be dissolved under the proposed measure. Therefore, the mandate of board members, who work part-time, would be terminated as well as the mandate of the Enterprise Cape Breton Corporation's Chief

Executive Officer. Unlike the Chief Executive Officer, board members would not be eligible for compensation due to an early termination of their mandate.

4. Division 12: Amendments to the *Nordion and Theratronics Divestiture Authorization Act*

According to its Website, Nordion, is a Canadian health science company that operates globally and provides products used for the prevention, diagnosis and treatment of disease including nuclear medicine products. Under the [Nordion and Theratronics Divestiture Authorization Act](#), non-Canadian residents are currently prevented from directly or indirectly controlling more than 25% of the voting shares of Nordion.

Division 12 of Part 6 would remove certain restrictions on the acquisition of voting shares of Nordion by non-Canadian residents that are imposed by the *Nordion and Theratronics Divestiture Authorization Act*. The Committee heard that the restrictions were included in 1990 to allow for the privatization of Nordion International Inc. by the federal government in 1991. Prior to its privatization, Nordion was formally part of Atomic Energy of Canada. However, Nordion has contractual relationships with Atomic Energy of Canada Limited for the provision of certain isotopes.

The Committee was told that Nordion is publicly traded on the Toronto Stock Exchange and the New York Stock Exchange and that the majority of the company is currently owned by non-Canadians. The 25% restriction is on a single non-Canadian holding and not on a cumulative total holding.

An official from Finance Canada informed the Committee that Nordion recently approached the federal government to request the removal of the non-resident ownership restrictions from the *Nordion and Theratronics Divestiture Authorization Act*.

4.1 Investment Canada Act

The official also commented that the restrictions do not serve a policy objective and duplicate Canada's foreign investment review process. Under the [Investment Canada Act](#), significant investments in Canada by non-Canadians are reviewed by Canadian authorities in order to determine whether or not they are of net benefit to Canada and pose any concerns in terms of national security. The official confirmed that significant investments in Nordion, including the acquisition of the company by non-Canadians, would still be subject to the *Investment Canada Act*.

4.2 Potential impact of the Proposed Amendment

The Committee heard that the removal of the non-resident ownership restrictions could allow Nordion to access more readily investment capital and to enable the organization to grow and to create employment.

4.3 Sterigenics' Plan to Acquire Nordion

In response to a question asked by a member of the Committee, an official from Finance Canada stated that his department was not aware that Sterigenics, a private equity firm based in the United States, would announce plans to acquire full control of Nordion on the same day that Bill C-31 was tabled. Moreover, the official said that Finance Canada has no evidence to suggest that there is any inside information attached to this acquisition interest.

5. Division 18: Amendments to the *Canadian Food Inspection Agency Act*

Division 18 of Part 6 would amend the [Canadian Food Inspection Agency Act](#) to exempt from the application of the [User Fees Act](#) fees for services, products and rights and privileges provided by the Canadian Food Inspection Agency. The Committee was told that this exemption would only apply for the regulations currently being developed under the [Safe Food for Canadians Act](#), while other user fees set by the Canadian Food Inspection Agency would still be subject to the *User Fees Act*.

5.1 *Safe Food for Canadians Act*

Officials from the Canadian Food Inspection Agency explained that the exemption is necessary to achieve the timely introduction of Safe Food for Canadians regulations. They also mentioned that related user fees are required to be in place in order to implement the *Safe Food for Canadians Act* and its regulations by 2015. Although the Safe Food for Canadians Act received Royal Assent on 22 November 2012, its coming into force depends upon the introduction of these new food regulations by 2015.

In response to a question asked by a member of the Committee, officials said that regulations would apply to areas such as export services, in which the Canadian Food Inspection Agency would undertake a service in order to facilitate export requirements. User fees could also apply to testing conducted by the Canadian Food Inspection Agency's laboratories or the inspection of licensed facilities.

5.2 *Process to Set User Fees under the Canadian Food Inspection Agency Act*

The Committee learned that the process for revising fees under the *User Fees Act* is very similar to the *Canadian Food Inspection Agency Act's* requirements. However, officials mentioned that certain obligations under the *User Fees Act*, such as the requirement to convene an independent advisory panel and the tabling of user fee proposals in both the Senate and the House of Commons during a parliamentary recess, could require additional time and could delay the coming into force of the new food regulations.

The Committee was interested in learning how user fees were determined under the *Canadian Food Inspection Agency Act*. Officials mentioned that user fees were initially established in 1997 and that since the moratorium on changing these fees has been lifted, their organization is undertaking a modernization of its entire fee structure. They explained that the first step is to determine the cost for the Canadian Food Inspection Agency of delivering a particular service, as the user fee cannot exceed that cost.

The Canadian Food Inspection Agency is required to undertake an impact assessment to evaluate a number of elements, such as the impact of user fees on Canadian trade partners and other specific circumstances that might impact a particular industry. Officials discussed the various tools at their disposal to modify user fees in the event that the impact assessment demonstrates a need to make changes. For example, user fees could be reduced or progressively implemented over a certain period of time.

The Committee heard that the Minister of Health, the responsible minister for the Canadian Food Inspection Agency, then releases a document related to the proposed user fees for public consultation in order to seek comments and feedback from stakeholders and affected parties. Comments and feedback are taken into consideration to evaluate whether further changes are required to the implementation of user fees.

Finally, the responsible minister sets the user fees, which would then be released for public comment through the Canada gazette process for 30 days. In addition, user fees are deemed permanently referred to the Standing Joint Committee on Scrutiny and Regulations as indicated in section 19 of the [Statutory Instruments Act](#).

5.3 Industry's Reaction

Officials responded to a question from a member of the Committee regarding the industry's reaction to the revision of user fees by saying that the industry recognizes that the Canadian Food Inspection Agency has an obligation to recover its costs and that the fees are out of date.

6. Division 21: Remedies for Discrimination-Based Grievances and Transitional Provisions

Division 21 of Part 6 would modify the essential services and recourse provisions under the [Public Service Labour Relations Act](#), which was introduced in 2013 through the [Economic Action Plan 2013 Act, No. 2](#) that came into force on 12 December 2013.

6.1 Essential Services

Officials from Treasury Board of Canada Secretariat explained that changes to the *Public Service Labour Relations Act* were enacted through the *Economic Action Plan 2013 Act, No. 2* in order to provide for two dispute resolution methods, as well as a process to determine which would apply when there was an impasse at collective bargaining. Specifically, it provided that bargaining units having 80% or more positions designated as essential service, which is exclusively determined by the employer, are required to use arbitration, while groups with less than 80% of positions identified as essential are required to use the conciliation or strike route.

Transitional provisions were also included to ensure that groups that were in the collective bargaining process at the time the *Economic Action Plan 2013 Act, No. 2* was enacted and did not have essential service agreements would continue to follow the existing rules to develop essential service agreements until new collective agreements were signed. The Committee learned that these transitional provisions were established to facilitate bargaining and to ensure that employers could concurrently pursue essential service designations in preparation for the following round of collective bargaining.

Officials told the Committee that some ambiguities in the transitional measures were noted. For example, some measures could be interpreted as applying sequentially rather than concurrently.

The proposed amendments are designed to certify the applicable process for bargaining units that are still in bargaining, where a public interest commission or arbitration board has been established prior to 12 December 2013, and where no essential service agreement has been concluded with that bargaining unit.

Officials added that the proposed amendments to the transitional measures would be retroactive and deemed to have come into force at the same time as the original transitional provisions, on 12 December 2013.

Officials responded to a Committee member's question by stating that essential service agreements signed prior to 12 December 2013 continue to apply throughout the course of the negotiation for those

particular collective agreements. As for collective agreements without essential service agreements in place, the new rules apply.

6.2 Definition of the Term “Essential Service”

As defined in the *Public Service Labour Relations Act*, the term “essential service” refers to “a service, facility or activity of the Government of Canada that has been determined under subsection 119(1) to be essential.” Subsection 119(1) stipulates that “[t]he employer has the exclusive right to determine whether any service, facility or activity of the Government of Canada is essential because it is or will be necessary for safety or security of the public or a segment of the public.”

6.3 Recourse Provisions

The Committee was informed by Treasury Board of Canada Secretariat officials that the amendment to the recourse provisions is intended to clarify and to certify the powers of an adjudicator when he or she has determined that an employer has been engaged in discriminatory practices. Moreover, the proposed amendment would allow the granting of systemic remedies in cases of human rights grievances.

Although the changes made through the *Economic Action Plan 2013 Act, No. 2* enabled adjudicators appointed by the Public Service Labour Relations Board to order remedies with respect to cases for individual employees, there was a lack of clarity as to adjudicators’ powers to grant systemic remedies.

7. Division 23: Amendments to the *Budget Implementation Act, 2009*

In 2009, the [Canada Securities Regulation Regime Transition Office Act](#) established a transition office charged with assisting in the establishment of a Canadian securities regulation regime and a Canadian regulatory authority. Division 23 of Part 6 would amend the [Budget Implementation Act, 2009](#) such that the total amount of payments to provinces and territories for matters relating to the establishment of a Canadian securities regulation regime, which is presently set at \$150 million, could be specified – if necessary – by an appropriation act requiring parliamentary approval.

The Committee was informed that Division 23 proposes to support a cooperative capital markets regulatory system project, which would be self-funded, by facilitating the participation of provinces and territories in the system. Although no payments have been made to date, payments to participating provinces and territories are meant to compensate them for costs related to the transition to a new securities regulatory regime.

In response to a question asked by a member of the Committee, officials from Finance Canada stated that the formula that would be used to determine payments to participating provinces and territories has yet to be established and would be developed through consultations with the provinces and territories.

The Committee learned that there are currently 13 securities regulators in Canada and that moving to a single securities regulator could attract more foreign investors.

7.1 Supreme Court Decision

In 2010, the federal government asked the Supreme Court of Canada to determine whether the “proposed Canadian Securities Act”³ fell within the legislative authority of Parliament. In December 2011, in the *Reference re Securities Act*,⁴ the Court found that the proposed Canadian Securities Act that had been presented by the government was unconstitutional, but the federal government still had a role to play with regard to genuinely national issues, such as managing systemic risks and maintaining the fairness and efficiency of capital markets across the country.

The Committee was told that the Court left open the possibility of a cooperative system whereby the federal government along with participating provinces and territories would decide to pool their respective jurisdiction and to delegate its administration to a single joint body.

7.2 Agreement Reached with some Provinces

In the 2013 federal budget, the government announced that it would be extending the mandate of the Canadian Securities Transition Office to ensure that its resources remain available as work continues to strengthen the regulation of Canada’s capital markets, either in collaboration with the provinces, if an agreement can be reached in a timely fashion, or through federal legislation consistent with the decision of the Supreme Court of Canada.⁵

The Committee heard that, in September 2013, the federal government and the governments of British Columbia and Ontario reached an agreement in principle to establish a cooperative capital markets regulatory system. Officials from Finance Canada commented that all other provinces and territories were invited to join this cooperative system. Although no formal commitment has been made from other provincial or territorial governments, some have expressed an interest in joining, including the Government of Saskatchewan.

8. Division 26: Reduction of Governor in Council Appointments

Division 26 of Part 6 would amend the [Trade-marks Act](#) in order to repeal the power to appoint a registrar of trade-marks and would provide that the registrar of trade-marks is the commissioner of patents. This proposed measure would eliminate one Governor in Council appointment as the same person would be responsible for carrying out the duties of the Registrar of Trade-marks and the Commissioner of Patents, and for administering both the *Trade-marks Act* and the [Patent Act](#).

The Committee heard that this initiative comes from the Speech from the Throne 2010, which called for the reduction of unnecessary appointments to commissions and Crown corporations. Due to an administrative issue, it took a number of years to include this measure in legislation.

An official from Industry Canada informed the Committee that for over 50 years, a single person has taken on the responsibilities of the Registrar of Trade-marks and the Commissioner of Patents.

³ Department of Finance Canada, [Proposed Canadian Securities Act](#).

⁴ [Reference re Securities Act](#), [2011] 3 S.C.R. 837.

⁵ Department of Finance Canada, [Economic Action Plan 2013 – Jobs, Growth and Long-Term Prosperity](#).

According to the official, this proposed measure would have no implications on the organization's operations or costs.

9. Division 29: Creation of the Administrative Tribunals Support Service of Canada

Division 29 of Part 6 would create a new organization, the Administrative Tribunals Support Service of Canada, which would be responsible for providing corporate services, including human resources, finance and registry services, as well as statutory services, such as research, analysis, investigation and mediation services, to the 11 following administrative tribunals:

- Canada Agricultural Review Tribunal (whose legal name is Review Tribunal);
- Canada Industrial Relations Board;
- Canadian Cultural Property Export Review Board;
- Canadian Human Rights Tribunal;
- Canadian International Trade Tribunal;
- Competition Tribunal;
- Public Servants Disclosure Protection Tribunal;
- Specific Claims Tribunal;
- Social Security Tribunal;
- Transportation Appeal Tribunal of Canada; and,
- Public Service Labour Relations and Employment Board.

The Committee was informed that the *Economic Action Plan 2013 Act, No. 2* enabled the establishment of the Public Service Labour Relations and Employment Board. However, this board has not been created as the process of amalgamating the Public Service Labour Relations Board and the Public Service Staffing Tribunal, which would create the Public Service Labour Relations and Employment Board, is not yet completed.

Officials from Justice Canada explained that employees and resources, including regional offices from the 11 tribunals, would be transferred to a single, integrated organization if this measure is adopted. This merger would lead to the integration of some corporate services and other services, as deemed appropriate by the chief administrator, who would be appointed to manage the new organization.

The Committee heard that this measure would result in enhanced support for the tribunals and in improved services for Canadians including increased access to justice. However, representatives from the Canadian Bar Association voiced concerns that the proposed merger of administrative support services would compromise the expertise of the tribunals as the employees of the respective tribunals would all be transferred to a single organization.

In response to a question from a Committee member, Justice Canada officials mentioned that the 11 tribunals together have approximately 450 employees and their budgets are approximately \$60 million in total. The 11 tribunals share two characteristics:

- they are relatively small organizations (the largest tribunal has about 100 employees, while the smallest has 4 employees);
- they are located in Ottawa.

The Committee learned that the first objective of this measure is to improve management capacity and to facilitate the modernization of services offered by these tribunals. The second objective is to generate efficiencies, which would be determined and realized once the new organization is in operation as a consolidated service provider. A representative from the Canadian Taxpayers Federation told the Committee that his organization applauds the proposed initiative. However, for several reasons, the Canadian Bar Association recommends that the proposed initiative not be pursued at this time.

9.1 Independence of the Tribunals

Representatives of the Canadian Bar Association expressed concerns with respect to the possibility that bias, or the apprehension of bias, and conflict of interest could result from this proposed initiative. They therefore recommended that Division 29 be removed from Bill C-31 to allow for further consultation with the 11 tribunals, users and stakeholders, or at least that the Canadian International Trade Tribunal, the Public Servants Disclosure Protection Tribunal and the Canadian Industrial Relations Board be removed from the proposed merger.

According to Justice Canada officials, although the proposed Administrative Tribunals Support Service of Canada would be part of Justice Canada's portfolio, each of the 11 tribunals would remain in their current ministerial portfolio. Officials asserted that the Administrative Tribunals Support Service of Canada would operate at arm's length from the Minister of Justice. Although the Minister of Justice would be responsible for the tabling in Parliament of the proposed organization's annual reports and for the signing of funding requests, he would not be involved in the administration of the proposed organization. Moreover, lawyers employed by the proposed organization would not come from Justice Canada.

Justice Canada officials confirmed that the tribunals' independence with respect to making decisions on adjudicative and other matters would be preserved. The chairpersons of the tribunals would continue to have supervision and direction over the work accomplished by the tribunals. The Committee learned that under the new organisation all members of the tribunals including the chairpersons would continue to be appointed by the Governor in Council and the number of members on each tribunal would remain the same.

9.2 International Trade

Representatives from the Canadian Bar Association expressed concerns that Canada's obligations under certain World Trade Organization agreements and free trade agreements would not be met by the proposed Administrative Tribunals Support Service of Canada. Officials from Justice Canada reassured the Committee that the proposed organization would not violate Canada's international trade obligations as commercial agreements do not prescribe which administrative structure should be in place to deal with cases that belong to the Canadian International Trade Tribunal. The only requirement is to ensure a distance between the parties represented in a case.

9.3 Consultation with Tribunals

The Committee was informed that each tribunal was consulted regarding this proposed measure and that Justice Canada was working with all of them to establish the proposed Administrative Tribunals Support Service of Canada. The chairs of all tribunals have collaborated with Justice Canada and they, or their designated person, are part of a working group whose objective is to facilitate the establishment of the proposed Administrative Tribunals Support Service of Canada.

9.4 Consultation with Stakeholders

Representatives from the Canadian Bar Association told the Committee that Division 29 was introduced without any prior consultation with stakeholders or with people who frequently appear and advocate before the affected tribunals.

The Committee was informed that following the tabling of Bill C-31, an information session took place with Justice Canada officials and representatives from the Bench and Bar Committee to explain and discuss the proposed measure.

9.5 *Privacy Act and Access to Information Act*

The Committee heard that the proposed Administrative Tribunals Support Service of Canada would be subject to both the [Access to Information Act](#) and the [Privacy Act](#).

However, the Interim Privacy Commissioner expressed concerns about the posting of federal administrative tribunals' decisions on the Internet, which potentially exposes complainants to publicity that was not contemplated decades ago. She therefore recommended that the names of the parties be kept confidential.

In response to a question from a member of the Committee, Officials from Justice Canada indicated that the proposed merger would not pose a threat to confidentiality and that information would be kept confidential when it is required.

SENATE



SÉNAT

CANADA

**RAPPORT SUR LA TENEUR DU PROJET DE LOI C-31, LOI PORTANT
EXÉCUTION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU BUDGET DÉPOSÉ AU
PARLEMENT LE 11 FÉVRIER 2014 ET METTANT EN ŒUVRE D'AUTRES
MESURES**

Comité sénatorial permanent des finances nationales

DIXIÈME RAPPORT

Président

L'honorable Joseph A. Day

Vice-président

L'honorable Larry Smith

MAI 2014

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	5
PARTIE 1 – METTRAIT EN ŒUVRE DE CERTAINES MESURES RELATIVES À L'IMPÔT SUR LE REVENU ET DE MESURES CONNEXES PROPOSÉES DANS LE BUDGET DE 2014	6
1. MODIFICATIONS DÉCOULANT DE LA MISE SUR PIED DU <i>PROGRAMME DE DÉNONCIATEURS DE L'INOBSERVATION FISCALE À L'ÉTRANGER</i> (ARTICLES 2, 3, 23, 26, 32 ET 34).....	6
2. METTRAIT EN PLACE LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES VOLONTAIRES EN RECHERCHE ET SAUVETAGE (ARTICLES 11 À 16, 19 ET 20).....	6
3. INCITATIFS FISCAUX POUR LES DONNÉS DE TERRES ÉCOSENSIBLES (ARTICLES 5 ET 9)	7
4. CRÉDIT D'IMPÔT POUR FRAIS D'ADOPTION (ARTICLE 6).....	7
5. AJOUT AU CRÉDIT D'IMPÔT POUR FRAIS MÉDICAUX (ARTICLE 10)	8
6. PERMETTRAIT AUX CONTRIBUABLES D'OBTENIR LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR TPS/TVH SANS EN FAIRE LA DEMANDE (ARTICLE 17)	8
7. PROLONGATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'EXPLORATION MINIÈRE (ARTICLE 18)	9
8. PERMETTRAIT AU MINISTRE DU REVENU NATIONAL DE REFUSER OU DE RÉVOQUER L'ENREGISTREMENT D'UN ORGANISME DE BIENFAISANCE ENREGISTRÉ ET D'UNE ASSOCIATION CANADIENNE ENREGISTRÉE DE SPORT AMATEUR (ARTICLE 21).....	9
9. RÉDUCTION DE LA FRÉQUENCE DES VERSEMENTS DES RETENUES À LA SOURCE EFFECTUÉS PAR CERTAINS PETITS ET MOYENS EMPLOYEURS (ARTICLES 33, 37 ET 39).....	9
10. PLAFONDS DES TRANSFERTS RELATIFS AUX RÉGIMES DE RETRAITE SOUS-CAPITALISÉS (ARTICLE 36).....	10
11. COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS SUR LES CONTRIBUABLES AUX FINS DES COMMENTAIRES DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA DESTINÉS AU CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA ET TÉLÉVIREMENTS (ARTICLE 28).....	10
12. DÉPÔT AU PARLEMENT DES MESURES FISCALES EN INSTANCE (ARTICLE 31)	11
13. CRÉDIT D'IMPÔT RELATIF À UNE SOCIÉTÉ À CAPITAL DE RISQUE DE TRAVAILLEURS (ARTICLES 24, 25 ET 35).....	11
14. TÉLÉVIREMENTS INTERNATIONAUX (ARTICLES 27 ET 29)	12
15. MODIFICATIONS DÉCOULANT DE LA MISE SUR PIED DU <i>PROGRAMME DE DÉNONCIATEURS</i> (ARTICLES 2, 3, 23, 26 ET 32).....	12
16. DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS À UNE ORGANISATION DE POLICE (ARTICLE 28).....	12

17. INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET RÈGLES D'ÉVALUATION À LA VALEUR DU MARCHÉ (ARTICLE 37).....	13
PARTIE 5 – LOI DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS POUR UN MEILLEUR ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS FISCAUX.....	14
1. LOI AMÉRICAINE INTITULÉE <i>FOREIGN ACCOUNT TAX COMPLIANCE ACT</i>	14
2. ACCORD INTERGOUVERNEMENTAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS.....	14
3. ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ACCORD INTERGOUVERNEMENTAL.....	15
4. RÉACTION DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES CANADIENNES.....	15
5. COMMISSARIAT À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DU CANADA.....	15
6. NOMBRE DE PERSONNES TOUCHÉES.....	16
7. IMPÔTS PAYÉS AUX GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS.....	16
PARTIE 6 – METTRAIT EN ŒUVRE DE DIVERSES AUTRES MESURES.....	16
1. SECTION 6 : MODIFICATION À LA <i>LOI SUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES</i>	16
1.1 Entrée en vigueur.....	17
1.2 Assurance de soins médicaux, assurance dentaire, assurance vie et prestations d'invalidité.....	17
1.3 Mesures semblables.....	17
2. SECTION 9 : MODIFICATIONS À LA <i>LOI SUR L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE</i>	17
2.1 Projet de dissolution du Conseil de promotion économique du Canada atlantique.....	18
2.2 Rapport quinquennal obligatoire.....	18
2.3 Évaluation de l'efficacité de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.....	18
3. SECTION 10 : SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON.....	19
3.1 Transfert des éléments d'actifs et des obligations.....	19
3.2 Dissolution du conseil d'administration.....	19
4. SECTION 12 : MODIFICATIONS À LA <i>LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE NORDION ET DE THERATRONICS</i>	19
4.1 <i>Loi sur Investissement Canada</i>	20
4.2 Incidence potentielle de la modification proposée.....	20
4.3 Projet de Sterigenics d'acquies Nordion.....	20
5. SECTION 18 : MODIFICATIONS À LA <i>LOI SUR L'AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS</i>	20
5.1 <i>Loi sur la salubrité des aliments au Canada</i>	21
5.2 Processus d'établissement des frais d'utilisation en vertu de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i>	21
5.3 Réaction de l'industrie.....	22
6. SECTION 21 : MESURES DE REDRESSEMENT DANS LES CAS DE GRIEFS POUR DISCRIMINATION ET DISPOSITIONS TRANSITOIRES.....	22

6.1	Services essentiels	22
6.2	Définition du terme « services essentiels »	23
6.3	Dispositions sur les recours	23
7.	SECTION 23 : MODIFICATIONS À LA <i>LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2009</i>	23
7.1	Décision de la Cour suprême.....	24
7.2	Accord conclu avec certaines provinces	24
8.	SECTION 26 : MESURES DE RÉDUCTION DES POSTES POURVUS PAR LE GOUVERNEUR EN CONSEIL	24
9.	SECTION 29 : CRÉATION DU SERVICE CANADIEN D'APPUI AUX TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS	25
9.1	Indépendance des tribunaux.....	26
9.2	Commerce international.....	26
9.3	Consultation des tribunaux	27
9.4	Consultation des parties intéressées	27
9.5	<i>Loi sur la protection des renseignements personnels et Loi sur l'accès à l'information</i>	27

INTRODUCTION

Le projet de loi C-31 : Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures (titre abrégé : « Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014 »), a été déposé et lu pour la première fois à la Chambre des communes le 28 mars 2014.

Comme l'indiquent ses titres abrégé et intégral, l'objectif du projet de loi C-31 est de mettre en œuvre la politique budgétaire générale du gouvernement présentée à la Chambre des communes le 11 février 2014. Le projet de loi C-31 est le premier projet de loi d'exécution du budget de février 2014. Conformément à la pratique législative établie, un deuxième projet de loi d'exécution du budget devrait suivre à l'automne.

Le projet de loi C-31 se divise en six parties. La partie 1 du projet de loi mettrait en œuvre des mesures relatives à l'impôt sur le revenu (articles 2 à 39), la partie 2 mettrait en œuvre certaines mesures relatives à la taxe sur les produits et services et à la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) (articles 40 à 61) alors que la partie 3 mettrait en œuvre des mesures relatives à l'accise (articles 62 à 90).

La partie 4 du projet de loi modifierait le Tarif des douanes (articles 91 à 98) et la partie 5 mettrait en œuvre la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux (articles 99 à 101). Enfin, la partie 6 mettrait en œuvre diverses mesures, notamment par la mise en place et la modification de plusieurs lois, telles que la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes, la Loi sur les produits dangereux, la Loi sur les douanes, la Loi sur les juges, la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, la Loi sur les marques de commerce ainsi que la Loi sur la sécurité de la vieillesse (articles 102 à 486).

Le 9 avril 2014, la teneur du projet de loi C-31 a été renvoyée au Comité sénatorial permanent des finances nationales pour une étude approfondie. Afin d'aider le Comité sénatorial permanent des finances nationales dans son étude, cinq autres comités sénatoriaux permanents ont été autorisés à examiner et à faire rapport de leurs conclusions sur la teneur des éléments suivants du projet de loi C-31 avant qu'il soit présenté au Sénat :

- a) le Comité sénatorial permanent des transports et des communications : les éléments des sections 15, 16 et 28 de la partie 6;
- b) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments des sections 11, 17, 20, 27 et 30 de la partie 6;
- c) le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : les éléments des sections 1 et 7 de la partie 6;
- d) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des parties 2, 3 et 4 et les sections 2, 3, 4, 8, 13, 14, 19, 22, 24 et 25 de la partie 6;
- e) le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : les éléments de la section 5 de la partie 6.

Ainsi, les éléments des parties 1 et 5 ainsi que les sections 6, 9, 10, 12, 18, 21, 23, 26 et 29 de la partie 6 du projet de loi C-31 seront seulement examinés par le Comité sénatorial permanent des finances nationales (le « Comité »).

Dans le cadre de son étude préalable du projet de loi C-31, qui a eu lieu du 29 avril au 14 mai 2014, le Comité a tenu 9 réunions au cours desquelles il a entendu 39 témoins de 5 ministères et 3 organismes fédéraux, ainsi que des représentants de 9 organismes de l'extérieur du gouvernement fédéral et 1 personne.

PARTIE 1 – METTRAIT EN ŒUVRE DE CERTAINES MESURES RELATIVES À L'IMPÔT SUR LE REVENU ET DE MESURES CONNEXES PROPOSÉES DANS LE BUDGET DE 2014

1. Modifications découlant de la mise sur pied du *Programme de dénonciateurs de l'inobservation fiscale à l'étranger* (articles 2, 3, 23, 26, 32 et 34)

La partie 1 ajouterait à la liste des sommes qui sont à inclure dans le calcul du revenu d'un contribuable pour une année d'imposition, les sommes reçues par un contribuable aux termes d'un contrat pour la fourniture à l'Agence du revenu du Canada de renseignements concernant la non-conformité fiscale à l'étranger, à la condition que le contrat ait été conclu par le contribuable dans le cadre d'un programme administré par l'Agence du revenu du Canada qui permet d'obtenir des renseignements concernant l'inobservation fiscale.

Le Comité a été informé que la personne qui fournirait des renseignements à l'Agence du revenu du Canada, aux termes d'un contrat de renseignements concernant la non-conformité fiscale à l'étranger, ne pourrait pas toucher la somme promise avant que l'Agence du revenu du Canada ait recouvré le montant qui lui était dû. De la même façon, les sommes qui seront redistribuées aux provinces et territoires seront celles qui auront été bel et bien perçues par l'Agence du revenu du Canada.

Ces modifications entreraient en vigueur à la date où le projet de loi recevrait la sanction royale.

2. Mettrait en place le *Crédit d'impôt pour les volontaires en recherche et sauvetage* (articles 11 à 16, 19 et 20)

La partie 1 modifierait la [Loi de l'impôt sur le revenu](#) afin de permettre à un particulier de demander le nouveau crédit d'impôt non remboursable pour volontaires en recherche et sauvetage si, au cours de l'année, il ou elle a fourni des services admissibles de volontaire en recherche et sauvetage et a effectué, au total, au moins 200 heures :

- de services admissibles de volontaire en recherche et sauvetage auprès d'un organisme admissible de recherche et sauvetage;
- de services admissibles de pompier volontaire auprès d'un ou de plusieurs services d'incendie.

Le montant du crédit correspondrait au produit de 3 000 \$ par le taux de base pour l'année d'imposition (15 % pour 2014) pour une économie d'impôt pouvant atteindre 450 \$.

Les fonctionnaires du ministère des Finances ont confirmé au Comité qu'une personne ne pourrait pas déduire une somme au titre du *Crédit d'impôt pour les volontaires en recherche et sauvetage* pour une année d'imposition donnée si elle a déduit, pour la même année, une somme au titre du *Crédit d'impôt pour les pompiers volontaires*.

Le Comité a également appris de la part des représentants du ministère des Finances que le crédit d'impôt s'appliquerait également à des recherches et des sauvetages menés à l'extérieur du pays

pourvu que les autres critères applicables au *Crédit d'impôt pour les volontaires en recherche et sauvetage* soient respectés.

Cette modification s'appliquerait aux années d'imposition 2014 et suivantes.

3. Incitatifs fiscaux pour les dons de terres écosensibles (articles 5 et 9)

La partie 1 modifierait la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'étendre la période de report pour réclamer la déduction pour dons de bienfaisance et le crédit d'impôt pour les dons de bienfaisance à 10 années d'imposition après l'année civile où la terre écosensible a été donnée par une société ou un particulier. Cette modification s'appliquerait aux dons faits après le 10 février 2014. Avec ce changement, les donateurs disposeraient d'une plus longue période au cours de laquelle ils pourraient gagner un revenu qui pourrait être réduit grâce à la déduction ou au crédit d'impôt.

Le Comité a pu apprendre des fonctionnaires du ministère des Finances que cette mesure se justifie par le fait qu'un don de terre écosensible s'effectue très souvent en un seul bloc, et qu'il peut être difficile pour un contribuable de profiter pleinement du crédit, ou, s'il s'agit d'une société, de la déduction. Ce peut être le cas par exemple d'un agriculteur; le fait de pouvoir profiter pendant une plus longue période de cette aide fiscale pourrait l'inciter à faire des dons de terres écosensibles.

Le changement proposé fait notamment suite aux recommandations [du rapport du Comité des finances de la Chambre des Communes sur les incitatifs pour les dons](#).

Cette modification s'appliquerait aux dons de terre écosensible effectués après le 10 février 2014.

4. Crédit d'impôt pour frais d'adoption (article 6)

La partie 1 relèverait le maximum des dépenses admissibles pour chaque enfant adopté, aux fins du crédit d'impôt non remboursable pour frais d'adoption. Pour l'année d'imposition 2014, le maximum serait de 15 000 \$ alors qu'il est présentement de 11 669 \$. Pour les années d'imposition ultérieures, ce montant serait indexé en fonction de l'inflation.

Le montant du crédit correspondrait au produit de 15 000 \$ par le taux de base pour l'année d'imposition (15 % pour 2014) pour une économie d'impôt pouvant atteindre 2 250 \$. Le tout représenterait une économie d'impôt supplémentaire de près de 500 \$ par rapport au montant maximal actuellement en vigueur.

Le Comité a pu apprendre qu'environ 2 500 personnes demandent ce crédit d'impôt annuellement et ce nombre est plutôt stable depuis au moins 3 années.

Cette modification s'appliquerait aux années d'imposition 2014 et suivantes.

Dans le cadre de son étude de la Partie 1 du Projet de loi C-31, le Comité a entendu entre autres, le témoignage de représentantes du Conseil d'adoption du Canada au sujet du crédit d'impôt pour frais d'adoption. Lors de leur témoignage, elles ont affirmé qu'au Canada, environ 30 000 enfants peuvent légitimement être adoptés, mais seulement 2 000 d'entre eux le sont chaque année. Selon elles, beaucoup d'obstacles législatifs subsistent, un meilleur dialogue entre les provinces serait souhaitable, car il est presque plus facile d'adopter à l'échelle internationale, parce qu'il y a un système provincial

réglementé en place. Pour faire suite à ces préoccupations et à d'autres, certains membres du Comité sont d'avis qu'une étude approfondie sur l'adoption au Canada devrait être entreprise par le Sénat.

5. Ajout au crédit d'impôt pour frais médicaux (article 10)

La partie 1 ajouterait les coûts liés à l'acquisition, au soin et à l'entretien d'un chien aidant au titre du crédit d'impôt pour frais médicaux, si l'animal est acquis afin d'aider une personne atteinte de diabète sévère.

Le Comité a pu apprendre qu'un chien d'assistance coûte environ 25 000 \$. Selon les représentants du ministère des Finances, seulement trois de ces chiens viennent tout juste d'arriver au Canada et sept autres devraient bientôt suivre.

Selon les fonctionnaires du ministère des Finances, le ministère des Anciens Combattants procède actuellement à l'évaluation de l'efficacité des chiens d'assistance pour personnes atteintes de troubles psychiatriques et le ministère des Finances suit les progrès réalisés de près.

Cette modification s'appliquerait aux dépenses engagées après 2013.

Enfin, afin d'aider les Canadiens qui pourraient bénéficier de cette mesure, comme les Anciens Combattants par exemple, certains membres du Comité ont encouragé les représentants du ministère des Finances à envisager d'ajouter les chiens aidants pour personnes atteintes de troubles psychiatriques, comme le syndrome de stress post-traumatique, au panier de dépenses admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux.

6. Permettrait aux contribuables d'obtenir le Crédit d'impôt pour TPS/TVH sans en faire la demande (article 17)

La partie 1 propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour faire en sorte que les gens n'aient pas à demander le crédit d'impôt pour la TPS/TVH lorsqu'ils remplissent leur déclaration de revenus. L'Agence du revenu du Canada ferait simplement les calculs nécessaires pour déterminer l'admissibilité de chacun au crédit d'impôt et accorderait ce crédit à ceux qui y ont droit.

Le Comité a pu apprendre que le tout permettrait à l'Agence du revenu du Canada de réaliser des économies, puisqu'à chaque année, environ deux millions de personnes qui ne sont pas admissibles au crédit d'impôt pour la TPS/TVH le demandent. Le tout oblige l'Agence du revenu du Canada à leur envoyer un avis de détermination pour leur expliquer qu'ils ne sont pas admissibles au crédit.

Si une personne n'était pas d'accord avec la décision de l'Agence du revenu du Canada par rapport à son admissibilité au crédit, elle pourrait demander un avis de détermination, ce qui protégera tous ses droits d'appel.

Ces modifications s'appliqueraient aux années d'imposition 2014 et suivantes.

7. Prolongation du crédit d'impôt pour l'exploration minière (article 18)

La partie 1 modifierait la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de maintenir pour une année supplémentaire le *Crédit d'impôt pour l'exploration minière*. Selon la mesure proposée, le *Crédit d'impôt pour l'exploration minière* pourrait être utilisé pour les dépenses d'exploration admissibles payées par une société après mars 2014 et avant 2016 aux termes d'un accord d'actions accréditives¹ conclu après mars 2014 et avant avril 2015.

Des membres représentant l'industrie minière ont affirmé devant le Comité apprécier la mesure proposée et recommandent au gouvernement de faire du *Crédit d'impôt pour l'exploration minière* une mesure permanente ou de l'instaurer pour une durée minimale de trois ans. Selon eux, cela offrirait à l'industrie la certitude à long terme dont elle a besoin pour planifier des investissements cruciaux dans le cadre de programmes d'exploration qui, en raison de leur nature, s'étendent souvent sur plusieurs années. Certains membres du Comité se sont montrés favorables à ces recommandations.

Le crédit d'impôt pour l'exploration minière a été annoncé pour la première fois dans l'Énoncé économique et la mise à jour budgétaire du 18 octobre 2000.

Cette mesure s'appliquerait aux dépenses auxquelles il est renoncé aux termes d'une convention d'émission d'actions accréditives conclues après mars 2014 et avant 2016.

8. Permettrait au ministre du Revenu national de refuser ou de révoquer l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance enregistré et d'une association canadienne enregistrée de sport amateur (article 21)

La partie 1 permettrait au ministre du Revenu national de révoquer l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance enregistré ou d'une association canadienne enregistrée de sport amateur qui accepte un don d'un État inscrit sur la liste mentionnée à l'article 6.2 de la [Loi sur l'immunité des États](#). Actuellement, deux états apparaissent sur cette liste, soit la République islamique d'Iran et la République arabe syrienne. Selon les représentants du ministère des Finances, le ministre du Revenu national aurait aussi le pouvoir de refuser d'enregistrer un organisme de bienfaisance ou une association canadienne de sport amateur ayant accepté un don de la part de ces États.

Cette mesure s'appliquerait aux dons acceptés après le 10 février 2014.

9. Réduction de la fréquence des versements des retenues à la source effectués par certains petits et moyens employeurs (articles 33, 37 et 39)

La partie 1 modifierait le [Règlement de l'impôt sur le revenu](#) de façon à hausser les seuils de retenues mensuelles moyennes qui servent à établir la fréquence des versements des retenues à la source et ce, de la façon suivante :

¹ Avec une action accréditive, un investisseur convient avec une société d'acheter de ses actions; la société utilise ensuite le produit de la cession des titres pour engager les dépenses d'exploration et d'exploitation admissibles. Puis, elle « renonce » à ces dépenses en faveur de l'investisseur. Dans ce contexte, « renoncer » signifie que la société transfère à l'investisseur le droit de déduire de son revenu les dépenses d'exploration et d'exploitation admissibles, ce qui réduit le montant de l'impôt que ce dernier doit payer lors d'une année donnée.

- le seuil applicable aux personnes tenues de faire des versements jusqu'à deux fois par mois passerait de 15 000 \$ à 25 000 \$;
- le seuil applicable aux personnes tenues de faire des versements jusqu'à quatre fois par mois passerait de 50 000 \$ à 100 000 \$.

Le Comité a pu apprendre des représentants du ministère des Finances du Canada que les seuils de remise ont été instaurés en 1988 et 1990, et qu'ils n'ont pas changé depuis.

Ces modifications s'appliqueraient aux montants déduits ou retenus après 2014.

10. Plafonds des transferts relatifs aux régimes de retraite sous-capitalisés (article 36)

La partie 1 modifierait le *Règlement de l'impôt sur le revenu* de manière à élargir les critères d'admissibilité au plafond rehaussé du transfert de pensions. Plus particulièrement, les critères seraient élargis de manière à s'appliquer aux particuliers qui se retirent d'un régime de pension agréé à prestations déterminées sous-capitalisé dont l'administrateur procède à la liquidation.

Le Comité a pu apprendre que ce changement permettrait aux particuliers de transférer, avec report de l'impôt, un montant forfaitaire plus élevé, d'un régime de pension agréé à prestations déterminées vers un régime de pension agréé à cotisations déterminées, un régime enregistré d'épargne-retraite ou un fonds enregistré de revenu de retraite. Les représentants du ministère des Finances du Canada ont expliqué au Comité que cette disposition très technique visait à ce que la *Loi de l'impôt sur le revenu* ne pénalise pas de contribuables en limitant le montant transférable de leur régime de retraite lorsque leur prestation de retraite avait perdu de la valeur, selon certaines circonstances.

11. Communication de renseignements sur les contribuables aux fins des commentaires de l'Agence du revenu du Canada destinés au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada et téléversements (article 28)

La partie 1 modifierait la *Loi de l'impôt sur le revenu* de façon à ce que des renseignements sur les contribuables puissent être communiqués à un fonctionnaire du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada. Ces renseignements permettraient au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada d'évaluer l'utilité des renseignements qui ont été fournis à l'Agence du revenu du Canada.

Cette mesure modifierait également la *Loi de l'impôt sur le revenu* de façon à ce que des renseignements sur les contribuables puissent être communiqués à un fonctionnaire du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada dans le but d'assurer l'observation de la partie 1 de la [Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes](#). Ces renseignements pourraient être communiqués uniquement dans l'éventualité où ils servaient à déterminer si une entité déclarante, au sens de cet article, s'est conformée à son obligation de produire des déclarations concernant des téléversements internationaux. Les renseignements ne pourraient être communiqués s'ils révélaient l'identité d'un client.

Les représentants de Finances Canada ont expliqué au Comité que le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada peut présentement communiquer des renseignements à l'Agence du revenu du Canada afin notamment de lutter contre la fraude fiscale. Toutefois, le Comité a pu apprendre que l'Agence du revenu du Canada n'a pas vraiment la capacité de fournir une rétroaction

relativement aux renseignements qu'elle reçoit pour permettre au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada de mettre au point ses propres indicateurs de gestion. Le tout, afin d'améliorer la qualité des renseignements qu'il fournit à l'Agence du revenu du Canada et de mieux comprendre comment ces derniers sont utilisés.

Cette mesure entrerait en vigueur à la date où le projet de loi recevrait la sanction royale.

12. Dépôt au Parlement des mesures fiscales en instance (article 31)

Selon la partie 1, le ministre des Finances serait tenu de déposer au Parlement une liste des mesures fiscales en instance qui visent à modifier les « textes fiscaux visés » si les propositions :

- ont été annoncées publiquement par le gouvernement après la dernière élection générale et avant le 1^{er} avril de l'exercice précédant l'exercice donné;
- n'ont pas été édictées ou prises avant la date de dépôt de la liste sous une forme identique, pour l'essentiel, à la proposition ou sous une forme qui tient compte des consultations et des délibérations au sujet de la proposition.

Les « textes fiscaux visés » seraient les suivants :

- la *Loi de l'impôt sur le revenu* et le *Règlement de l'impôt sur le revenu*;
- la [Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu](#);
- la [Loi sur la taxe d'accise](#) et les règlements pris sous son régime;
- la [Loi de 2001 sur l'accise](#) et les règlements pris sous son régime;
- la [Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien](#) et les règlements pris sous son régime;
- la [Loi sur l'accise](#) et les règlements pris sous son régime;
- le *Tarif des douanes* et les règlements pris sous son régime.

Toute proposition législative explicite qui a été retirée publiquement par le gouvernement ou toute annonce d'une intention générale de mettre au point une proposition législative explicite serait exclue de la liste des mesures fiscales en instance.

Les représentants du ministère des Finances ont indiqué au Comité que cette mesure vise à accroître la transparence pour que les parlementaires et les contribuables puissent avoir plus d'information au sujet de l'évolution des lois fiscales que le gouvernement a annoncées et qu'il compte adopter.

Cette mesure entrerait en vigueur à la date où le projet de loi recevrait la sanction royale.

13. Crédit d'impôt relatif à une société à capital de risque de travailleurs (articles 24, 25 et 35)

La partie 1 modifierait la *Loi de l'impôt sur le revenu* et le *Règlement de l'impôt sur le revenu* de manière à établir des règles transitoires pour l'élimination progressive du crédit d'impôt relatif aux sociétés à capital de risque de travailleurs; ces sociétés constituent un type de société de placement qui investit dans de petites et moyennes entreprises.

En réponse aux questions du Comité concernant les raisons pour lesquelles cette mesure n'accompagnait pas la loi de mise en œuvre du budget de l'an dernier qui contenait une mesure sur ce crédit d'impôt, les représentants de Finances Canada ont répondu que le ministère jugeait qu'il fallait préciser les règles de transition. Finances Canada a tenu une consultation à cette fin l'automne dernier. Considérant qu'il y a eu peu d'observations spécifiques à la suite du processus de consultation, les dispositions législatives proposées dans ce projet de loi sont similaires à celles soumises lors de la consultation.

Les articles seraient présumés être entrés en vigueur le 27 novembre 2013.

14. Téléversements internationaux (articles 27 et 29)

La partie 1 modifierait la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'exiger de certains intermédiaires financiers qu'ils déclarent à l'Agence du revenu du Canada les téléversements internationaux de 10 000 \$ ou plus dans les cinq jours ouvrables suivants la date du virement.

Les représentants de Finances Canada ont affirmé au Comité que les institutions financières déclarent déjà ces opérations au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada et, dans certains cas, le Centre peut fournir ces informations à l'Agence du revenu du Canada. La mesure vise à faire en sorte qu'il n'y ait qu'un seul processus pour les contribuables, afin qu'ils puissent faire la déclaration auprès de l'Agence de revenu du Canada en même temps qu'auprès du Centre. Selon les représentants de Finances Canada, cette mesure permettrait à l'Agence du revenu du Canada d'utiliser ces données et de mener ses propres analyses à partir de celles-ci aux fins de conformité civile.

Ces modifications entreraient en vigueur à la date où le projet de loi recevrait la sanction royale.

15. Modifications découlant de la mise sur pied du *Programme de dénonciateurs* (articles 2, 3, 23, 26 et 32)

Cette mesure modifierait la *Loi de l'impôt sur le revenu* de façon à apporter des modifications découlant de la mise sur pied du Programme de dénonciateurs de l'inobservation fiscale à l'étranger de l'Agence du revenu du Canada. Les représentants de Finances Canada ont expliqué que cette mesure porte principalement sur le traitement fiscal des sommes versées au terme d'un contrat conclu entre l'Agence du revenu du Canada et un dénonciateur. Les sommes reçues par un contribuable dans le cadre du *Programme de dénonciateurs de l'inobservation fiscale à l'étranger* de l'Agence du revenu du Canada, ou d'un programme semblable, seraient maintenant incluses dans le calcul de son revenu. Dans le cas où une somme devrait être remboursée à l'Agence du revenu du Canada, le contribuable pourrait déduire cette somme du calcul de son revenu.

Ces modifications entreraient en vigueur à la date où le projet de loi recevrait la sanction royale.

16. Divulgarion de renseignements confidentiels à une organisation de police (article 28)

La partie 1 modifierait la *Loi de l'impôt sur le revenu* de manière à permettre à un fonctionnaire de l'Agence du revenu du Canada de fournir des renseignements confidentiels à un agent d'exécution de la loi d'une organisation de police compétente du Canada ou de l'étranger. Il pourrait fournir ces renseignements s'il avait des motifs raisonnables de croire qu'ils constituent des éléments de preuve d'une des infractions mentionnées. Les infractions mentionnées seraient la corruption d'agents publics

au sens de la [Loi sur la corruption d'agents publics étrangers](#) et du [Code criminel](#), et les crimes énumérés dans le *Code criminel* pouvant entraîner une condamnation avec sursis qui étaient visés par la [Loi sur la sécurité des rues et des communautés](#). À l'heure actuelle, la *Loi de l'impôt sur le revenu* autorise un fonctionnaire de l'Agence du revenu du Canada à communiquer des renseignements en cours de procédures engagées en vertu d'une loi fédérale. À la suite de cette modification, le fonctionnaire pourrait fournir des renseignements aux autorités policières de sa propre initiative, que des poursuites criminelles aient été engagées ou non en vertu d'une loi fédérale.

Les représentants de Finances Canada ont expliqué que cette modification permettrait à un fonctionnaire de fournir des renseignements sur un contribuable à un agent d'exécution de la loi d'une organisation compétente si le fonctionnaire a des motifs raisonnables de croire qu'ils constituent des éléments de preuve d'une action ou d'une omission commise ou non au Canada faisant partie d'une liste déterminée d'infractions. On parle ici de crimes graves tels que la corruption, la fraude envers le gouvernement, la corruption d'un agent public étranger, la corruption d'un fonctionnaire municipal, les commissions secrètes, le harcèlement criminel, ou la production, la distribution ou la possession de pornographie juvénile ou l'accès à de la pornographie juvénile.

Les représentants de la Direction de la lutte contre l'escroquerie de la Police provinciale de l'Ontario ont affirmé que cette mesure réduirait le fardeau administratif et les délais pour obtenir de l'information financière sur un contribuable dans le cadre d'une enquête.

Cette mesure entrerait en vigueur à la date où le projet de loi recevrait la sanction royale.

17. Institutions financières et règles d'évaluation à la valeur du marché (article 37)

Cette mesure modifierait le *Règlement de l'impôt sur le revenu* de façon que la Banque de développement du Canada (BDC) et BDC Capital Inc., une filiale en propriété exclusive de la BDC, ne soient pas définies comme institutions financières aux fins des règles d'évaluation à la valeur du marché de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La modification s'appliquerait aux années d'imposition se terminant après le 29 novembre 2013.

Selon les règles d'évaluation à la valeur du marché, à la fin d'une année d'imposition, certains titres détenus par les institutions financières doivent être évalués à leur juste valeur marchande, et tout gain ou perte accumulée doit être déclaré aux fins de l'impôt sur le revenu.

Le Comité a appris que cette mesure vise à exclure la BDC et sa filiale BDC Capital Inc. de cette règle d'évaluation à la valeur du marché afin de ne pas dissuader les investisseurs de participer aux partenariats qui seront mis en place par la BDC dans le contexte du Plan d'action pour le capital de risque du gouvernement fédéral.

Cette mesure entrerait en vigueur à la date où le projet de loi recevrait la sanction royale.

PARTIE 5 – LOI DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS POUR UN MEILLEUR ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS FISCAUX

1. Loi américaine intitulée *Foreign Account Tax Compliance Act*

La partie 5 mettrait en œuvre la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-États-Unis pour un meilleur échange de renseignements fiscaux, c'est-à-dire l'accord intergouvernemental que le Canada et les États-Unis ont conclu au sujet de la loi américaine intitulée *Foreign Account Tax Compliance Act*. Cette loi américaine a été adoptée en 2010 aux États-Unis et devrait entrer en vigueur en juillet 2014.

Lorsqu'elle sera appliquée, la loi américaine exigera des institutions financières étrangères, notamment des institutions canadiennes, qu'elles signent des accords avec l'Internal Revenue Service des États-Unis. Elles devront alors faire preuve de diligence raisonnable dans l'identification des titulaires de compte ayant la citoyenneté américaine et communiquer l'information à l'Internal Revenue Service. Les institutions financières étrangères devraient retenir 30 % des intérêts versés aux titulaires de compte identifiés comme étant des citoyens américains ou fermer leur compte en cas de non-respect. En outre, celles qui refusent de conclure un accord avec l'Internal Revenue Service seraient assujetties à une retenue d'impôt de 30 % sur les paiements de source américaine qui leur sont faits ou qui sont faits à leurs titulaires de compte.

Selon les témoignages entendus par le Comité, en 2013, les investissements directs canadiens aux États-Unis totalisaient 318 milliards de dollars, tandis que les revenus canadiens tirés de sources américaines s'élevaient à 42 milliards. Ce n'est là qu'un indice de l'effet que la *Foreign Account Tax Compliance Act* pourrait avoir sur l'économie canadienne.

Des représentants de Finances Canada ont affirmé au Comité que la loi américaine soulevait certaines inquiétudes en ce qui concerne la législation canadienne relative à la protection de la vie privée, l'application possible de la retenue d'impôt, la fermeture possible de comptes bancaires et le régime de production de rapports astreignant auquel les institutions financières et leurs clients seraient assujettis. Pour corriger la situation, le gouvernement du Canada et plusieurs autres gouvernements ont prié les États-Unis de trouver une solution autre que cette loi. Le gouvernement américain a fait valoir que les dispositions des conventions fiscales sur l'échange de renseignements étaient le modèle qui convenait le mieux pour recueillir des renseignements et les lui communiquer.

2. Accord intergouvernemental entre le Canada et les États-Unis

Selon les témoignages entendus, le gouvernement du Canada, après avoir négocié pendant deux ans, a signé le 5 février 2014 un accord intergouvernemental d'échange de renseignements avec le gouvernement des États-Unis. Cet accord repose sur les dispositions d'échange de renseignements de la convention fiscale entre le Canada et les États-Unis, la [*Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune*](#).

Des représentants de Finances Canada ont expliqué que l'accord intergouvernemental exige de l'Agence du revenu du Canada qu'elle recueille l'information requise aux termes de la *Foreign Account Tax Compliance Act* et qu'elle la communique à l'Internal Revenue Service conformément à la convention fiscale conclue entre le Canada et les États-Unis. De plus, ils ont fait valoir que l'accord intergouvernemental présente certains avantages comparativement à la façon de faire autrement prévue dans la loi américaine. À titre d'exemple, les représentants de Finances Canada ont indiqué que les

renseignements fournis par l'Agence du revenu du Canada à l'Internal Revenue Service seraient assujettis aux mesures de protection et aux restrictions sur l'utilisation des renseignements fiscaux déjà prévues dans la convention fiscale.

Les représentants de Finances Canada ont aussi mentionné que l'accord intergouvernemental, qui cadre avec les engagements multilatéraux pris récemment par le G20, annulerait la retenue d'impôt de 30 % et l'obligation faite par la loi américaine aux institutions financières étrangères de fermer les comptes de leurs clients en cas de non-respect. Qui plus est, selon l'accord intergouvernemental, certaines petites institutions financières n'auraient pas à communiquer les renseignements et l'obligation de produire des rapports ne s'appliquerait pas à certains comptes enregistrés de l'État, comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les fonds enregistrés de revenu de retraite, les comptes d'épargne libres d'impôt et les régimes enregistrés d'épargne-étude.

Dans le même ordre d'idées, le gouvernement du Canada bénéficierait d'avantages réciproques de l'accord intergouvernemental, notamment des renseignements sur des résidents canadiens titulaires de comptes dans des institutions financières américaines.

À ce jour, les États-Unis ont signé 28 accords intergouvernementaux et conclu des accords de principe avec 27 autres pays.

3. Entrée en vigueur de l'accord intergouvernemental

À une question d'un membre du Comité, des représentants de Finances Canada ont répondu que l'échange de renseignements de la part des institutions financières canadiennes ne serait pas rétroactif et commencerait à la fin du mois de juin 2014.

4. Réaction des institutions financières canadiennes

Le Comité a demandé aux représentants de Finances Canada quelle avait été la réaction des institutions financières canadiennes à l'accord intergouvernemental proposé. Selon leurs explications, elles préfèrent cet accord à la loi américaine, puisque cette dernière aurait pu les placer en conflit direct avec les lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels ou d'autres lois.

Un représentant de l'Association des banquiers canadiens a expliqué que l'organisme, bien qu'opposé à la *Foreign Account Tax Compliance Act*, reconnaissait les efforts déployés par le gouvernement du Canada et souscrivait à l'accord intergouvernemental puisqu'il permettrait de réduire le fardeau que la loi américaine imposerait aux institutions financières.

5. Commissariat à la protection de la vie privée du Canada

À une question d'un membre du Comité, des représentants de Finances Canada ont répondu que le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada avait été informé de l'évolution du dossier. La commissaire intérimaire a confirmé que le Commissariat avait discuté avec des représentants du Ministère, ce qui avait permis de bonifier le projet en cours de route. Cependant, elle préfère la mise en place de mécanismes visant à empêcher la collecte excessive de données et à protéger ces données après la collecte.

Lors de son témoignage, la commissaire intérimaire a affirmé que, bien que le Commissariat soit conscient que certaines personnes estiment que l'accord intergouvernemental contrevient à l'article 15 de la [Charte canadienne des droits et libertés](#) parce qu'il est discriminatoire à l'endroit des Canadiens en raison de leur lieu de naissance ou de leur citoyenneté, la question ne relève pas de son mandat. La manière dont les pays étrangers perçoivent leurs impôts ne relève pas non plus du mandat du Commissariat. Par contre, elle a indiqué que le Commissariat s'attendait à ce que l'Agence du revenu du Canada respecte ses obligations aux termes de la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#) dans l'exercice de ses responsabilités établies dans l'accord intergouvernemental. Dans le même ordre d'idées, le Commissariat s'attend à ce que les institutions financières respectent les exigences en matière de protection des renseignements personnels de la [Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques](#) lorsqu'elles collectent et communiquent des renseignements à l'Agence du revenu du Canada.

6. Nombre de personnes touchées

Des représentants Finances Canada ont expliqué que celui-ci n'était pas en mesure d'estimer le nombre de personnes touchées par l'accord intergouvernemental puisque cela dépend de plusieurs facteurs, dont les suivants :

- le nombre de résidents canadiens qui sont citoyens des États-Unis, évalué à un million de personnes;
- le nombre de résidents américains qui font affaire avec des institutions financières canadiennes, quoiqu'ils sont déjà tenus de déclarer leurs avoirs sous le régime des lois canadiennes;
- les procédures que les institutions financières canadiennes adopteront afin de connaître le lieu de résidence et la citoyenneté de leurs titulaires de comptes;
- la question de savoir si l'obligation de produire des rapports pour les comptes de dépôts dont le solde est inférieur à 50 000 \$ s'applique.

Le Comité a appris que l'Agence du revenu du Canada tente de connaître le nombre de personnes qui seront touchées par cet accord entre les deux pays.

7. Impôts payés aux gouvernements du Canada et des États-Unis

Des représentants de Finances Canada ont expliqué que les citoyens du Canada et des États-Unis ayant la double nationalité, ainsi que les citoyens américains qui résident au Canada, devraient payer des impôts dans les deux pays. Ils devraient d'abord payer des impôts sur leur revenu mondial au gouvernement du Canada, puis payer des impôts au gouvernement des États-Unis. Toutefois, les États-Unis auraient des droits résiduels en matière d'imposition du revenu mondial de ces citoyens et devraient leur accorder un crédit pour impôt étranger pour tout impôt payé au gouvernement du Canada lors du calcul de l'impôt à payer aux États-Unis.

PARTIE 6 – METTRAIT EN ŒUVRE DE DIVERSES AUTRES MESURES

1. Section 6 : Modification à la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*

La section 6 de la partie 6 modifierait la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#) afin d'interdire aux parlementaires (sénateurs et députés) de cotiser à leur régime de pension ou

d'accumuler du service validable² pendant leur suspension du Parlement. Des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont indiqué au Comité que le vote majoritaire du Sénat ou de la Chambre des communes marque le début et la fin d'une suspension du Parlement.

La section 6 interdirait également au parlementaire suspendu de choisir de racheter du service passé, ce qui augmenterait son service validable total, à partir de la date de sa suspension jusqu'à la date où le vote majoritaire des sénateurs ou des députés lui permet à nouveau de le faire. De surcroît, selon la mesure proposée, le parlementaire ne pourrait pas choisir d'inclure la période de la suspension dans le service validable.

1.1 Entrée en vigueur

La mesure proposée ne serait pas rétroactive; elle s'appliquerait à partir de la date de la sanction royale et de l'entrée en vigueur du projet de loi. Elle s'appliquerait cependant aux parlementaires suspendus avant cette date. Ainsi, il serait interdit aux parlementaires actuellement suspendus de cotiser à leur régime de pension et d'accumuler du service validable dès la date d'entrée en vigueur de la loi. Il leur serait également interdit de choisir de racheter du service passé depuis le début de leur suspension jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la loi. Ils peuvent toutefois cotiser à leur régime de pension, accumuler du service validable et choisir de racheter du service passé jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi.

1.2 Assurance de soins médicaux, assurance dentaire, assurance vie et prestations d'invalidité

Des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont affirmé au Comité que les mesures proposées ne toucheraient pas l'assurance de soins médicaux, l'assurance dentaire, l'assurance vie et les prestations d'invalidité auxquelles ont droit les parlementaires suspendus et leurs personnes à charge admissibles.

1.3 Mesures semblables

À une question d'un membre du Comité, des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont répondu que la mesure proposée était semblable à celle qui régit les fonctionnaires fédéraux et les membres des Forces armées canadiennes. Les fonctionnaires de quatre provinces sont assujettis à des règles semblables.

2. Section 9 : Modifications à la *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique a été créée en 1987 afin d'accroître le revenu gagné et d'augmenter les possibilités d'emploi pour les habitants de la région de l'Atlantique. Elle a le mandat d'aider les entreprises à devenir plus concurrentielles, plus innovatrices et plus productives en travaillant avec les collectivités variées à développer et à diversifier leur économie. Elle relève du ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique).

² Le « service validable » correspond à la période prise en considération pour l'admissibilité à la pension, soit au moins six ans pour les parlementaires, et pour le calcul du montant de la pension payable aux parlementaires.

La section 9 de la partie 6 prévoit la dissolution du Conseil de promotion économique du Canada atlantique et la suppression de l'obligation faite à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique de présenter tous les cinq ans au ministre compétent et aux deux chambres du Parlement un rapport global d'évaluation de ses activités et de leurs effets possibles sur les disparités régionales. Les deux initiatives proposées permettaient à l'Agence de réaliser des gains d'efficacité et de réaffecter les ressources à des fonctions à valeur ajoutée. Plus précisément, le rapport quinquennal est jugé inutile puisque l'Agence produit déjà divers rapports, comme les rapports ministériels sur le rendement et les rapports annuels.

2.1 Projet de dissolution du Conseil de promotion économique du Canada atlantique

Selon les témoignages entendus, les conseillers n'auraient aucun droit de réclamer une compensation en raison de la cessation prématurée de leur charge. Le Conseil de promotion économique du Canada atlantique compte deux membres actifs à l'heure actuelle, mais il pourrait en compter sept, dont un représentant de chacune des provinces de l'Atlantique. Le président de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique assure la présidence du Conseil, et les conseillers sont nommés par le gouverneur en conseil sur recommandation du ministre compétent pour un mandat maximal de trois ans.

Le Conseil de promotion économique du Canada atlantique a été établi au moment de la création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Ses réunions permettaient aux conseillers de discuter de questions d'actualité liées à l'Agence, ainsi que des politiques et programmes futurs envisagés par elle. Depuis 1987, l'Agence a beaucoup évolué et trouvé des mécanismes pour recueillir les avis du milieu grâce à des forums, à des tables rondes et à des réunions auxquels participaient des représentants de l'Agence et le ministre compétent.

À une question d'un membre du Comité sur la rémunération des conseillers, une représentante de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a répondu qu'ils recevaient de 275 \$ à 350 \$ par jour de présence aux réunions du Conseil de promotion économique du Canada atlantique. La dissolution permettrait d'économiser environ 175 000 \$ par an.

2.2 Rapport quinquennal obligatoire

Le Comité a appris que les deux modifications suivantes expliquent les raisons pour lesquelles le rapport quinquennal n'est plus requis. Premièrement, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique dispose maintenant d'un financement annuel permanent plutôt que d'un financement limité à une certaine période. Deuxièmement, il existe des moyens plus modernes et plus transparents de rendre compte des activités de l'Agence.

2.3 Évaluation de l'efficacité de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique

À une question d'un membre du Comité, une représentante a répondu qu'un examen approfondi des programmes de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, selon un cycle de cinq ans, lui permet d'évaluer son efficacité. Les résultats sont d'ailleurs affichés sur le site Web de l'Agence. L'évaluation de l'efficacité se fait grâce à des consultations avec les membres de l'industrie et diverses collectivités. Ainsi, l'Agence vient de terminer l'examen de son programme d'innovation. La stratégie de construction navale de l'Atlantique, axée sur l'aide aux petites et moyennes entreprises pour qu'elles

profitent des possibilités d'acquisition liées à la construction navale, constitue un exemple d'initiative élaborée dans le cadre de ce programme.

3. Section 10 : Société d'expansion du Cap-Breton

La section 10 de la partie 6 prévoit la dissolution de la Société d'expansion du Cap-Breton, société d'État créée en 1987 afin de promouvoir et d'appuyer le financement et le développement de l'île du Cap-Breton et de la région de Mulgrave en Nouvelle-Écosse. En plus de la prestation de ses propres programmes, la Société est responsable de la prestation de ceux de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique dans la région du Cap-Breton. Elle assume aussi les obligations de l'ancienne Société de développement du Cap-Breton, notamment les régimes de pension et les avantages sociaux des employés.

3.1 Transfert des éléments d'actifs et des obligations

Certains éléments d'actifs et certaines obligations de la Société d'expansion du Cap-Breton seraient transférés à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, les autres à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Plus précisément, l'Agence s'occuperait des portefeuilles de placements et de prêts ainsi que des programmes de développement économique de la Société. Selon un témoin, le budget de la Société serait transféré à l'Agence, mais les fonds seraient alloués à des localités de la région du Cap-Breton. Les employés de la Société d'expansion du Cap-Breton, chargés de la gestion des éléments d'actifs et des obligations transférés à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, seraient réputés nommés, sous le régime de la [Loi sur l'emploi dans la fonction publique](#), à des postes à l'Agence.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada serait responsable des biens immobiliers de la Société d'expansion du Cap-Breton et des obligations liées à l'ancienne Société de développement du Cap-Breton, comme les régimes de pension et autres avantages sociaux des employés. De même, les employés de la Société, qui s'occupaient des biens immobiliers ou des obligations de la Société de développement du Cap-Breton, seraient réputés nommés, sous le régime de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, à des postes à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.2 Dissolution du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société d'expansion du Cap-Breton serait dissous aux termes de la mesure proposée. Le mandat des administrateurs, qui travaillent à temps partiel, prendrait fin ainsi que celui du premier dirigeant de la Société. Contrairement à ce dernier, les administrateurs n'auraient aucun droit de réclamer une compensation en raison de la cessation prématurée de leur charge.

4. Section 12 : Modifications à la *Loi autorisant l'aliénation de Nordion et de Theratronics*

Selon son site Web, Nordion est une entreprise canadienne de dimension mondiale spécialisée dans les sciences de la santé. Elle fournit des produits commerciaux de pointe servant à la prévention, au diagnostic et au traitement des maladies, dont des produits de médecine nucléaire. En vertu de la [Loi autorisant l'aliénation de Nordion et de Theratronics](#), les résidents non-canadiens ne peuvent avoir le contrôle, directement ou indirectement, de plus de 25 % des actions avec droit de vote de Nordion.

La section 12 de la partie 6 éliminerait certaines restrictions applicables à l'acquisition d'actions avec droit de vote de Nordion que la *Loi autorisant l'aliénation de Nordion et de Theratronics* imposait aux résidents non-canadiens. Selon des témoins, ces restrictions ont été ajoutées en 1990 pour permettre au gouvernement fédéral de privatiser Nordion International Inc. en 1991. Avant sa privatisation, Nordion faisait officiellement partie d'Énergie atomique du Canada. L'entreprise a cependant des relations contractuelles avec Énergie atomique du Canada Limitée pour la fourniture de certains isotopes.

Des témoins ont déclaré au Comité que Nordion est cotée à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York et qu'à l'heure actuelle l'entreprise appartient majoritairement à des non-Canadiens. La restriction de 25 % s'applique à l'actionnaire non-canadien pris individuellement et non pas aux actionnaires pris dans leur ensemble.

Un représentant du ministère des Finances a indiqué au Comité que Nordion avait demandé récemment au gouvernement fédéral d'éliminer de la *Loi autorisant l'aliénation de Nordion et de Theratronics* les restrictions relatives aux actions détenues par des non-résidents.

4.1 Loi sur Investissement Canada

Le représentant du ministère des Finances a aussi fait valoir que les restrictions n'ont pas d'objectif politique et font double emploi avec le processus d'examen de l'investissement étranger. Aux termes de la [Loi sur Investissement Canada](#), les investissements importants effectués au Canada par des non-Canadiens sont examinés par les autorités canadiennes afin d'établir s'ils sont à l'avantage net du Canada et s'ils présentent un danger pour la sécurité nationale. Le représentant a confirmé que des investissements importants dans Nordion, notamment l'acquisition de l'entreprise par des non-Canadiens, demeureraient assujettis à la *Loi sur Investissement Canada*.

4.2 Incidence potentielle de la modification proposée

Selon ce qu'a appris le Comité, l'élimination des restrictions relatives aux actions détenues par des non-résidents pourrait permettre à Nordion d'avoir accès plus facilement à du capital d'investissement et d'ainsi permettre à l'entreprise de croître et de créer de l'emploi.

4.3 Projet de Sterigenics d'acquérir Nordion

À une question d'un membre du Comité, un représentant de Finances Canada a déclaré que son Ministère ne savait pas que Stérigenics, une société de financement par capitaux propres basée aux États-Unis, allait annoncer ses projets d'acquérir le plein contrôle de Nordion le jour même du dépôt du projet de loi C-31. Il a ajouté que Finances Canada ne dispose d'aucune donnée probante laissant croire à quelque information privilégiée reliée à ce désir d'acquisition.

5. Section 18 : Modifications à la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*

La section 18 de la partie 6 modifierait la [Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments](#) afin d'exempter des exigences prévues à la Loi sur les frais d'utilisation les prix fixés pour la fourniture de services, d'installations ou de produits ou pour l'attribution de droits ou d'avantages par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Cette exemption ne s'appliquerait que dans le cadre de la réglementation actuellement en cours d'élaboration en vertu de la [Loi sur la salubrité des aliments au](#)

[Canada](#); toutefois, d'autres frais d'utilisation établis par l'Agence demeureraient soumis à la [Loi sur les frais d'utilisation](#).

5.1 Loi sur la salubrité des aliments au Canada

Des représentants de l'Agence canadienne d'inspection des aliments ont expliqué que l'exemption s'avère nécessaire si l'on veut rapidement adopter la réglementation visant à assurer la salubrité des aliments au Canada. Ils ont ajouté que les frais d'utilisation afférents doivent être en vigueur pour que puisse être instaurées la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* et sa réglementation d'ici 2015. Bien que cette dernière loi ait reçu la sanction royale le 22 novembre 2012, son entrée en vigueur dépend de l'adoption de ce nouveau règlement sur les aliments d'ici 2015.

À une question d'un membre du Comité, des représentants ont déclaré que le règlement s'appliquerait à des secteurs comme celui des services d'exportation, où l'Agence canadienne d'inspection des aliments entreprendrait un service dans le but de faciliter le respect des exigences. Des frais d'utilisation pourraient également s'appliquer à des tests exécutés par les laboratoires de l'Agence canadienne d'inspection des aliments ou à l'inspection des installations autorisées.

5.2 Processus d'établissement des frais d'utilisation en vertu de la Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments

Le processus de révision des frais selon la *Loi sur les frais d'utilisation* est très similaire aux exigences de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*. Toutefois, des témoins ont mentionné que certaines obligations énoncées dans la première, comme l'exigence de convoquer un panel consultatif indépendant et le dépôt de propositions de frais d'utilisation tant auprès du Sénat que de la Chambre des communes pendant des vacances parlementaires, pourraient exiger un délai supplémentaire et, ainsi, retarder l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

Le Comité a été heureux de connaître le mode d'établissement des frais d'utilisation aux termes de la *Loi sur l'Agence canadienne des aliments*. Il a ainsi appris que les frais d'utilisation remontaient à 1997 et que depuis la levée du moratoire relatif à la modification de ces frais, l'Agence a entrepris de moderniser toute sa structure de tarification. La première étape consiste à déterminer le coût que représente la prestation d'un service donné pour l'Agence, car les frais d'utilisation ne peuvent y être supérieurs.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments doit d'abord effectuer une évaluation des répercussions pour pouvoir évaluer un certain nombre d'éléments, comme les effets des frais d'utilisation sur les partenaires commerciaux canadiens ou d'autres circonstances précises qui pourraient influencer sur une industrie quelconque. Des représentants ont décrit les divers outils à leur disposition au moment de modifier les frais d'utilisation, si l'évaluation des répercussions révélait la nécessité d'apporter des changements. Par exemple, il pourrait être possible de réduire les frais d'utilisation ou de les instaurer graduellement sur une certaine période.

Le ministre de la Santé, ministre responsable de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, publie alors un document portant sur les frais d'utilisation proposés aux fins de consultation publique, pour recevoir des commentaires de la part des différents acteurs et des parties concernées. Ces commentaires permettent ensuite d'évaluer la nécessité d'apporter d'autres changements à l'instauration desdits frais.

Enfin, le ministre responsable établit le montant des frais et ces derniers sont soumis aux commentaires du public dans la Gazette du Canada pendant 30 jours. De plus, les frais d'utilisation sont réputés avoir été renvoyés en permanence au Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, conformément à l'article 19 de la [Loi sur les textes réglementaires](#).

5.3 Réaction de l'industrie

À la question d'un membre du Comité sur la réaction de l'industrie à la révision des frais d'utilisation, des représentants ont répondu que l'industrie reconnaît que l'Agence canadienne d'inspection des aliments a l'obligation de recouvrer ses coûts et que les frais ne sont plus à jour.

6. Section 21 : Mesures de redressement dans les cas de griefs pour discrimination et dispositions transitoires

La section 21 de la partie 6 modifierait les dispositions sur les services essentiels et les recours prévues à la [Loi sur les relations de travail dans la fonction publique](#), présentée en 2013 dans la [Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013](#) entrée en vigueur le 12 décembre 2013.

6.1 Services essentiels

Des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ont expliqué que les modifications à la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* avaient été adoptées au moyen de la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013* afin de prévoir deux modes de règlement des différends, ainsi qu'un processus visant à déterminer quel processus s'appliquerait en cas d'impasse lors des négociations collectives. Plus précisément, cette loi prévoyait que les unités de négociation dont 80 % ou plus des postes sont désignés comme services essentiels, décision prise exclusivement par l'employeur, doivent avoir recours à l'arbitrage, tandis que les groupes dont moins de 80 % des postes constituent des services essentiels doivent avoir recours à la conciliation ou à la grève.

Des dispositions transitoires ont également été incluses pour que les groupes qui avaient entrepris des négociations collectives au moment de l'édiction de la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013* et qui n'avaient pas d'entente sur les services essentiels puissent suivre les règles existantes pour conclure une telle entente en attendant la signature d'une nouvelle convention collective. Ces dispositions transitoires auraient été rédigées pour faciliter les négociations et veiller à ce que les employeurs puissent décider parallèlement des services essentiels en prévision de la prochaine ronde de négociation de la convention collective.

Des représentants ont affirmé avoir remarqué certaines ambiguïtés dans les mesures transitoires. À titre d'exemple, certaines pourraient sembler s'appliquer de manière consécutive plutôt que simultanée.

Les modifications proposées visent à certifier le processus applicable aux unités de négociation dont les négociations sont toujours en cours, lorsqu'une commission de l'intérêt public ou un conseil d'arbitrage existait avant le 12 décembre 2013 et qu'aucune entente sur les services essentiels n'était conclue avec l'unité de négociation.

Des représentants ont ajouté que les modifications proposées aux mesures transitoires seraient rétroactives et réputées entrer en vigueur en même temps que les dispositions transitoires initiales, le 12 décembre 2013.

À une question d'un membre du Comité, des représentants ont répondu que les ententes sur les services essentiels signées avant le 12 décembre 2013 s'appliquaient pendant les négociations de ces conventions collectives particulières. Dans le cas de celles pour lesquelles il n'existe aucune entente sur les services essentiels, les nouvelles règles s'appliquent.

6.2 Définition du terme « services essentiels »

Tel que défini dans la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, le terme « services essentiels » réfère aux « [s]ervices, installations ou activités de l'État fédéral qui, aux termes d'une décision prise en vertu du paragraphe 119(1), sont essentiels ». Le paragraphe 119(1) stipule que « [l]'employeur a le droit exclusif de décider que des services, installations ou activités de l'État fédéral sont essentiels parce qu'ils sont ou seront nécessaires à la sécurité de tout ou partie du public ».

6.3 Dispositions sur les recours

Selon des fonctionnaires du Conseil du Trésor du Canada, la modification aux dispositions sur les recours vise à clarifier et à affirmer les pouvoirs de l'arbitre lorsqu'il établit que l'employeur a commis un acte discriminatoire. De surcroît, la modification proposée permettrait l'octroi de mesures de redressement systémiques dans les cas de griefs en matière de droits de la personne.

Les modifications apportées par la *Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013* permettaient à l'arbitre nommé par la Commission des relations de travail dans la fonction publique d'ordonner des mesures de redressement dans le cas d'un employé, mais les pouvoirs de l'arbitre d'octroyer de telles mesures n'étaient pas clairs.

7. Section 23 : Modifications à la *Loi d'exécution du budget de 2009*

La [*Loi sur le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières*](#) a établi en 2009 un bureau de transition chargé de participer à l'établissement d'un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières et d'une autorité administrative canadienne. La section 23 de la partie 6 modifierait la [*Loi d'exécution du budget de 2009*](#) de façon à ce que le montant total des paiements à des provinces et à des territoires au titre de mesures liées à l'établissement d'un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières, qui est présentement fixé à 150 millions de dollars, puisse être fixé – si nécessaire – par une loi de crédits devant être approuvée par le Parlement.

Dans la section 23, il est proposé d'appuyer un projet de régime coopératif de réglementation des marchés de capitaux, qui s'autofinancerait, en facilitant la participation des provinces et territoires qui souhaitent y adhérer. Les versements aux provinces et territoires participants, dont aucun n'a encore été fait, viseraient à compenser les frais liés à la transition vers un nouveau régime de réglementation des valeurs mobilières.

À la question d'un membre du Comité, des représentants de Finances Canada ont déclaré que la formule servant à calculer les versements aux provinces et territoires participants n'a pas encore été développée et qu'elle le serait en consultation avec les provinces et territoires.

Le Comité a appris qu'on compte actuellement 13 autorités en valeurs mobilières au Canada et le passage à une seule devrait avoir comme effet d'attirer les investisseurs étrangers en grand nombre.

7.1 Décision de la Cour suprême

En 2010, le gouvernement fédéral a demandé à la Cour suprême du Canada de déterminer si la « proposition concernant une loi canadienne intitulée Loi sur les valeurs mobilières³ » relève de la compétence du Parlement. En décembre 2011, dans l'affaire du *Renvoi relatif à la Loi sur les valeurs mobilières*⁴, la Cour a déclaré inconstitutionnelle la proposition de loi canadienne sur les valeurs mobilières dont le gouvernement l'avait saisie, mais que le gouvernement fédéral avait quand même un rôle à jouer en ce qui concerne des enjeux véritablement nationaux, comme la gestion des risques systémiques et le maintien de l'équité et de l'efficacité des marchés de capitaux dans tout le Canada.

On a dit au Comité que la Cour a laissé ouverte la possibilité d'un régime coopératif où le gouvernement fédéral ainsi que les provinces et territoires participants décideraient d'unir leurs pouvoirs respectifs et d'en déléguer l'administration à un organe unique.

7.2 Accord conclu avec certaines provinces

Dans le budget fédéral de 2013, le gouvernement a annoncé qu'il prolongerait le mandat du Bureau de transition canadien en valeurs mobilières afin que ses ressources demeurent disponibles au cours des travaux visant à renforcer la réglementation des marchés de capitaux du Canada en collaboration avec les provinces, si un accord peut être conclu en temps opportun, ou par l'entremise de législations fédérales en accord avec la décision de la Cour suprême du Canada⁵.

En septembre 2013, le gouvernement fédéral et les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Ontario ont conclu une entente de principe sur la création d'un régime coopératif de réglementation des marchés de capitaux. Des représentants de Finances Canada ont précisé que toutes les autres provinces et territoires étaient invités à se joindre à ce régime coopératif. Les gouvernements des autres provinces et territoires n'ont encore pris aucun engagement formel, mais certains ont exprimé leur intérêt à s'intégrer, notamment le gouvernement de la Saskatchewan.

8. Section 26 : Mesures de réduction des postes pourvus par le gouverneur en conseil

La section 26 de la partie 6 modifierait la [Loi sur les marques de commerce](#) afin d'abroger le pouvoir de nommer un registraire des marques de commerce et de prévoir que le titulaire du poste de registraire est le commissaire aux brevets. Cette mesure se trouverait à éliminer un poste de gouverneur en conseil, car ce serait la même personne qui, d'une part, assumerait les tâches de registraire des marques de commerce et de commissaire aux brevets, et, d'autre part, gérerait la *Loi sur les marques de commerce* et la [Loi sur les brevets](#).

Cette initiative provient du discours du Trône de 2010, où l'on réclamait la réduction des postes inutiles au sein des sociétés d'État et des commissions. Des problèmes d'ordre administratif ont retardé de quelques années l'intégration de cette mesure dans la législation.

³ Ministère des Finances Canada, [Proposition concernant une loi canadienne intitulée Loi sur les valeurs mobilières](#).

⁴ [Renvoi relatif à la Loi sur les valeurs mobilières](#), [2011] 3 R.C.S. 837.

⁵ Ministère des Finances Canada, [Le Plan d'action économique de 2013 – Emplois, croissance et prospérité à long terme](#).

Un représentant d'Industrie Canada a informé le Comité que depuis plus de 50 ans, il n'y avait qu'une personne qui assumait les responsabilités de registraire des marques de commerce et de commissaire aux brevets. Selon lui, la mesure proposée n'aurait d'effet ni sur le fonctionnement ni sur les coûts de l'organisation.

9. Section 29 : Création du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs

La section 29 de la partie 6 créerait un organisme, le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, chargé de fournir des services administratifs, notamment les ressources humaines, les finances et le greffe, ainsi que des services prévus par la loi, comme des services de recherche, d'analyse, d'enquête et de médiation, aux 11 tribunaux administratifs suivants :

- la Commission de révision agricole du Canada (dont l'appellation légale est la Commission de révision);
- le Conseil canadien des relations industrielles;
- la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels;
- le Tribunal canadien des droits de la personne;
- le Tribunal canadien de commerce extérieur;
- le Tribunal de la concurrence;
- le Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles;
- le Tribunal des revendications particulières;
- le Tribunal de la sécurité sociale;
- le Tribunal d'appel des transports du Canada;
- la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique.

Le Comité a appris que la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013* autorisait la création de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique. Cependant, elle n'a pas été créée, car le processus de fusion de la Commission des relations de travail dans la fonction publique et du Tribunal de la dotation de la fonction publique visant sa création n'est pas encore terminé.

Des représentants du ministère de la Justice ont indiqué que les employés et les ressources, notamment ceux des bureaux régionaux des 11 tribunaux, seraient transférés au sein d'un seul organisme intégré si la mesure était adoptée. La fusion mènerait à l'intégration de certains services administratifs et autres, jugés pertinents par l'administrateur en chef qui serait nommé pour gérer le nouvel organisme.

On a dit au Comité que cette mesure améliorerait l'appui aux tribunaux et les services aux Canadiens et Canadiennes, notamment un meilleur accès à la justice. Cependant, des représentants de l'Association du Barreau canadien craignent que le projet de fusion des services de soutien administratifs compromette l'expertise des tribunaux puisque les employés de chaque tribunal seraient transférés au sein d'un seul organisme.

À une question d'un membre du Comité, des représentants du ministère de la Justice ont répondu que les 11 tribunaux employaient près de 450 personnes et que leurs budgets s'élevaient à environ 60 millions de dollars au total. Les 11 tribunaux ont deux points communs :

- les organismes sont relativement petits (le tribunal le plus important compte environ 100 employés, tandis que le plus petit en compte 4);
- ils sont situés à Ottawa.

Cette mesure a pour premier objectif d'améliorer la capacité de gestion et de favoriser la modernisation des services offerts. Comme deuxième objectif, elle vise à accroître l'efficacité, ce qui sera établi et concrétisé lorsque le nouvel organisme sera en activité en tant que fournisseur de services intégrés. Un représentant de la Fédération canadienne des contribuables a dit que l'organisme saluait l'initiative proposée. Cependant, l'Association du Barreau canadien pour plusieurs raisons recommande que l'initiative proposée ne soit pas poursuivie à ce moment.

9.1 Indépendance des tribunaux

Pour les représentants de l'Association du Barreau canadien, cette initiative proposée leur fait craindre une possibilité de partialité, réelle ou apparente, et de conflit d'intérêts. Ils ont donc recommandé que la section 29 soit supprimée du projet de loi C-31 afin de permettre de consulter les 11 tribunaux, les utilisateurs et les parties intéressées ou, au moins, que le Tribunal canadien du commerce extérieur, le Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles et le Conseil canadien des relations industrielles soient exclus de la fusion proposée.

Selon les représentants du ministère de la Justice, bien que le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs proposé relèverait de leur Ministère, les 11 tribunaux feraient toujours partie de leur Ministère respectif actuel. Ils ont soutenu que ce Service exercerait ses activités sans lien de dépendance avec le ministre de la Justice, qui serait responsable de déposer au Parlement les rapports annuels de l'organisme proposé et de signer les demandes de fonds, mais qui ne l'administrerait pas. De plus, les avocats employés par l'organisme proposé ne proviendraient pas du ministère de la Justice.

Les représentants du ministère de la Justice ont confirmé que l'indépendance des tribunaux serait préservée en ce qui concerne la prise de décisions en matière juridictionnelle et autre. Les présidents de ces tribunaux continueraient à en superviser et à en diriger les travaux. Au sein du nouvel organisme, les membres des tribunaux, dont les présidents, seraient toujours nommés par le gouverneur en conseil et le nombre de membres de chaque tribunal demeurerait le même.

9.2 Commerce international

Des représentants de l'Association du Barreau canadien disaient craindre que les obligations du Canada prévues dans certains accords de l'Organisation mondiale du commerce et accords de libre-échange ne soient pas respectées par le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs proposé. Les représentants du ministère de la Justice ont assuré au Comité que l'organisme proposé ne violerait pas les obligations commerciales internationales du Canada puisque les accords commerciaux ne prévoient pas quelle structure administrative doit être saisie des affaires relevant du Tribunal

canadien du commerce extérieur. Il n'y a qu'une seule exigence : assurer une certaine distance entre les parties représentées dans une affaire.

9.3 Consultation des tribunaux

Selon les informations recueillies par le Comité, chaque tribunal a été consulté au sujet de la mesure proposée et le ministère de la Justice a travaillé avec chacun d'eux à la création du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs proposé. Les présidents des tribunaux ont collaboré avec le Ministère et chaque président ou son représentant désigné fait partie d'un groupe de travail dont l'objectif est de favoriser la création du Service proposé.

9.4 Consultation des parties intéressées

Selon les représentants de l'Association du Barreau canadien, la section 29 a été déposée sans consultation préalable des parties intéressées ou des personnes qui comparaissent et font souvent des représentations devant les tribunaux concernés.

Le Comité a appris que suite au dépôt du projet de loi C-31, des représentants du ministère de la Justice et du Comité de la magistrature et du Barreau ont assisté à une séance d'information visant à expliquer la mesure proposée et à en discuter.

9.5 *Loi sur la protection des renseignements personnels et Loi sur l'accès à l'information*

Selon les informations recueillies par le Comité, le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs serait assujéti à la [Loi sur l'accès à l'information](#) et à la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#).

Cependant, la commissaire à la protection de la vie privée par intérim s'est dite préoccupée par l'affichage sur Internet des décisions des tribunaux administratifs fédéraux, qui pourrait exposer les plaignants à une publicité impensable il y a plusieurs décennies. Elle a donc recommandé que le nom des parties demeure confidentiel.

À une question d'un membre du Comité, les représentants du ministère de la Justice ont répondu que la fusion proposée ne compromettrait pas la confidentialité et que les renseignements demeureraient confidentiels au besoin.

Infrastructure Canada:

David Cluff, Assistant Deputy Minister, Corporate Services Branch;

Jeff Moore, Assistant Deputy Minister, Policy and Communications;

Thao Pham, Assistant Deputy Minister, Federal Montreal Bridges.

Infrastructure Canada :

David Cluff, sous-ministre adjoint, Direction générale des services ministériels;

Jeff Moore, sous-ministre adjoint, Politiques et communications;

Thao Pham, sous-ministre adjointe, Ponts fédéraux de Montréal.

WITNESSES

Tuesday, May 27, 2014 (morning)

Natural Resources Canada:

Jean-Frédéric Lafaille, Director General, AECL Restructuring;
David McCauley, Director, Uranium and Radioactive Waste
Division, Electricity Resources Branch, Energy Sector.

Atomic Energy of Canada Limited:

Robert Walker, President and Chief Executive Officer;
Steve Halpenny, Vice President, Finance and Chief Financial
Officer.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Bill Matthews, Assistant Secretary, Expenditure Management
Sector;
Marcia Santiago, Executive Director, Expenditure Management
Sector;
George Samiotis, Director.

Tuesday, May 27, 2014 (afternoon)

As individuals:

The Honourable Senator Bob Runciman, Chair, Standing Senate
Committee on Legal and Constitutional Affairs;
The Honourable Senator George Baker, P.C., Deputy Chair,
Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.
The Honourable Senator Daniel Lang, Chair, Standing Senate
Committee on National Security and Defence;
The Honourable Senator Roméo Dallaire, Deputy Chair, Senate
Committee on National Security and Defence.

Wednesday, May 28, 2014

Employment and Social Development Canada:

Alain P. Séguin, Chief Financial Officer;
Paul Thompson, Senior Assistant Deputy Minister, Skills and
Employment Branch.

PPP Canada Inc.:

Greg Smith, Chief Financial Officer and Vice President of Finance,
Risk and Administration.

Public Safety Canada:

Mark Perlman, Chief Financial Officer and Assistant Deputy
Minister, Corporate Management Branch;
Shawn Tupper, Assistant Deputy Minister, Emergency
Management and Programs Branch.

TÉMOINS

Le mardi 27 mai 2014 (matin)

Ressources naturelles Canada :

Jean-Frédéric Lafaille, directeur général, Restructuration d'EACL;
David McCauley, directeur, Division de l'uranium et des déchets,
Direction des ressources en électricité, Secteur de l'énergie.

Énergie atomique du Canada limitée :

Robert Walker, président-directeur général;
Steve Halpenny, vice-président, Finances et dirigeant principal des
finances.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses;
Marcia Santiago, directrice exécutive, Secteur de la gestion des
dépenses;
George Samiotis, directeur.

Le mardi 27 mai 2014 (après-midi)

À titre personnel :

L'honorable sénateur Bob Runciman, président, Comité sénatorial
permanent des affaires juridiques et constitutionnelles;
L'honorable sénateur George Baker, C.P., vice-président, Comité
sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles;
L'honorable sénateur Daniel Lang, président, Comité sénatorial
permanent de la sécurité nationale et de la défense;
L'honorable sénateur Roméo Dallaire, vice-président, Comité
sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

Le mercredi 28 mai 2014

Emploi et Développement social Canada :

Alain P. Séguin, dirigeant principal des finances;
Paul Thompson, sous-ministre adjoint principal, Direction générale
des compétences et de l'emploi.

PPP Canada Inc. :

Greg Smith, dirigeant principal des finances et vice-président,
Finances, gestion du risque et administration.

Sécurité publique Canada :

Mark Perlman, dirigeant principal des finances et sous-ministre
adjoint, Secteur de la gestion ministérielle;
Shawn Tupper, sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion des
urgences et des programmes.